BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES.

ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

ARCHÉOLOGIE.

ANNÉE 1883. — N° 1.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIII.

AVERTISSEMENT.

Dans la séance de clôture de la réunion générale des délégués des sociétés savantes, tenue à la Sorbonne le 15 avril 1882, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts répondait au vœu manifesté par plusieurs sociétés en prenant l'engagement d'élargir le cadre des travaux du Comité des travaux historiques et scientifiques, de façon à y donner place à certaines branches de la science dont l'importance s'est accrue depuis quelques années d'une manière considérable.

C'est en exécution de cette promesse qu'au mois de mars 1883 M. le Ministre de l'instruction publique a pris une série d'arrêtés qui modifient l'ancienne organisation du Comité et dont voici le texte.

Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les arrêtés des 18 juillet 1834, 10 janvier 1835, 18 décembre 1837, 30 août 1840, 5 septembre 1848, 14 septembre 1852, 22 février 1858, 21 février 1874, 5 mars 1881, 30 juin 1881, relatifs à la création et à l'organisation des Comités historiques institués près le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts,

Arrête :

Article premier. Le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend cinq sections et une commission centrale.

Les sections sont ainsi réparties :

1° Section d'histoire et de philologie;

2° Section d'archéologie;

3° Section de sciences économiques et sociales;

4° Section de sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques;

5° Section de sciences naturelles et de sciences géographiques.

Art. 2. Le Comité se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres non résidents nommés par arrêté ministériel.

Il a dans chaque département des correspondants.

Les correspondants, nommés par M. le Ministre, conformément aux articles 10 et 15 du présent arrêté, prennent le titre de *Correspondants du Ministère de l'instruction publique.*

Les membres titulaires du Comité qui ne font point partie de la Commission centrale peuvent prendre part aux travaux de ladite Commission, avec voix consultative, sur convocation spéciale.

Les membres honoraires n'assistent aux séances des sections que sur convocation spéciale. Ils prennent part aux travaux avec voix délibérative.

Les membres non résidents assistent, avec voix consultative, aux séances des sections lorsqu'ils y sont convoqués.

Art. 3. Le Comité peut inviter à ses séances les correspondants du Ministère, les présidents et secrétaires perpétuels des sociétés savantes qui se trouvent momentanément à Paris.

Si le Comité traite une question intéressant une société savante, cette société peut être appelée à désigner un délégué qui assiste à la séance et y est entendu.

Art. 4. Le Ministre de l'instruction publique préside les assemblées générales du Comité et la Commission centrale.

Il désigne pour chaque section un président, un ou deux vice-présidents et un secrétaire choisis parmi les membres titulaires du Comité.

Il nomme, pour la Commission centrale, deux vice-présidents. Le secrétaire de la Commission est pris dans l'Administration.

Art. 5. Le Ministre fixe les séances de chaque section ainsi que les réunions de la Commission centrale. Il convoque le Comité en assemblée générale.

Art. 6. En l'absence du Ministre, les assemblées générales du Comité sont présidées, en vertu d'une délégation ministérielle, soit par l'un des vice-présidents de la Commission centrale, soit par l'un des présidents de section.

Art. 7. Dans l'ordre de ses travaux, chaque section reçoit et examine les projets de publication pour la collection des documents inédits de l'histoire de France et en propose l'adoption ou le rejet.

Elle peut proposer la publication de tous autres documents ou travaux historiques et scientifiques.

Art. 8. Pour les séries de publications ou pour les publications périodiques, le Ministre forme au sein du Comité, soit directement, soit sur la proposition du Comité, des commissions qui peuvent comprendre des membres titulaires ou honoraires, ou des personnes prises à divers titres en dehors du Comité.

Art. 9. Chaque section prend connaissance des envois de ses correspondants et décide leur insertion au Bulletin du Comité ou leur renvoi aux archives.

Elle prépare les instructions nécessaires pour diriger les

recherches des correspondants et des instructions spéciales pour les travaux des sociétés savantes ou des savants isolés qui les demandent au Ministre.

Elle rédige, en ce qui concerne ses travaux, le programme des congrès de la Sorbonne et délibère sur la marche de ces congrès.

Art. 10. Dans l'ordre de ses travaux, chaque section donne son avis sur les encouragements qui peuvent être accordés aux sociétés savantes ou aux savants, et sur les demandes faites par les sociétés en vue d'être reconnues comme établissements d'utilité publique.

Elle donne son avis sur les candidatures au titre de correspondant.

Elle dresse, pour être soumise à la Commission centrale, la liste des membres des sociétés savantes, des correspondants ou des savants qui lui paraissent mériter des distinctions honorifiques.

Art. 11. En cas de démission ou de décès d'un de ses membres, chaque section présente, à la majorité des voix, une liste de trois candidats, laquelle est renvoyée à la Commission centrale.

Pour que le vote soit valable, le nombre des suffrages doit être égal aux deux tiers au moins du nombre des membres de la section.

Art. 12. Les secrétaires de chaque section sont chargés de préparer les travaux de la section. Ils en confèrent avec le président.

Ils rédigent le procès-verbal des séances, font connaître les communications des correspondants et sont responsables de la publication de la partie du Bulletin concernant la section.

Tous les deux mois ils adressent à la Commission centrale

un rapport sur les travaux de la section et sur l'état des publications.

Art. 13. La Commission centrale se réunit au moins tous les deux mois, sur convocation du Ministre.

Art. 14. Elle reçoit et examine les rapports des secrétaires visés à l'article 12.

Elle surveille la publication du Bulletin du Comité.

Elle examine les propositions de publications faites par chaque section et assigne aux publications qu'elle adopte un rang d'impression.

Elle arrête le programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne et règle la marche de ses travaux.

Art. 15. Elle délibère sur les avis émis dans chaque section soit au sujet des encouragements à accorder aux sociétés savantes ou aux savants, soit sur les demandes faites par les sociétés pour être reconnues comme établissements d'utilité publique.

Elle propose au Ministre les candidats au titre de correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Elle discute les propositions de distinctions honorifiques présentées par les sections et en dresse la liste définitive.

Art. 16. Lorsqu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre dans une section, la Commission centrale discute la liste présentée par la section compétente.

Elle peut modifier l'ordre des candidats et même dresser une liste nouvelle.

En cas de modification dans l'ordre des présentations de la section ou de propositions nouvelles, les deux listes sont soumises au Ministre.

Art. 17. Des jetons sont attribués aux membres titulaires ainsi qu'aux membres honoraires ou non résidents présents aux séances.

Art. 18. Sont et demeurent abrogés tous arrêtés et dispositions contraires au présent arrêté.

Art. 19. Le directeur du secrétariat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 1883.

Jules FERRY.

Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 17 juillet 1858, instituant une Commission chargée de procéder à la confection d'une *Carte des Gaules* aux premiers siècles de l'ère chrétienne;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1880, réinstituant cette même Commission sous le titre de *Commission de géographie historique de l'ancienne France;*

Vu l'arrêté du 9 mars 1881, rattachant cette Commission au Comité des travaux historiques et scientifiques;

Vu l'arrêté du 12 mars 1883;

Considérant que les travaux de cette Commission rentrent dans les attributions des diverses sections du Comité des travaux historiques et scientifiques,

Arrête :

Article premier. Est dissoute la Commission de géographie historique de l'ancienne France.

Art. 2. Le directeur du secrétariat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 1883.

Jules FERRY.

Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les arrêtés des 12 et 13 mars 1883.

Arrête :

Le Comité des travaux historiques et scientifiques est constitué ainsi qu'il suit :

M. le Ministre de l'instruction publique, *président.*

. . . . . .

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président.

M. Martin (Henri), membre de l'Institut, sénateur.

Vice-président.

M. Ramé (Alfred), conseiller à la cour d'appel de Paris.

Membres titulaires.

MM. Barthélemy (Anatole de), membre de la Société nationale des antiquaires de France.

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Boeswillwald, inspecteur général des monuments historiques.

Chabouillet (Anatole), conservateur du département des Médailles et antiques à la Bibliothèque nationale.

Courajod, conservateur adjoint au Musée du Louvre.

Darcel (Alfred), administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins.

Demay, chef de section aux Archives nationales.

Delaborde (Vicomte Henri), secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale.

Desjardins (Ernest), membre de l'Institut.

Dumont (Albert), membre de l'Institut, conseiller d'État, directeur de l'enseignement supérieur.

Guiffrey, archiviste aux Archives nationales.

Héron de Villefosse (Antoine), attaché à la Commission des monuments antiques au Musée du Louvre.

Heuzey, membre de l'Institut.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome.

Lenormant (François), membre de l'Institut.

Longnon, archiviste aux Archives nationales.

Maspero, professeur au Collège de France.

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes.

Müntz (Eugène), bibliothécaire de l'École des beaux-arts.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Rayet (Olivier), professeur au Collège de France.

Rénier (Léon), membre de l'Institut, président honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Robert (Charles), membre de l'Institut.

Schlumberger, membre de la Société nationale des antiquaires de France.

Sommerard (Du), directeur du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

Waddington, membre de l'Institut, sénateur.

Lasteyrie (Comte Robert de), professeur à l'École des chartes, *secrétaire.*

. . . . . .

Membres de droit de toutes les sections.

Le directeur du Secrétariat.

Le chef du 2e bureau du Secrétariat.

Le sous-chef au 2e bureau du Secrétariat, chargé de la surveillance des archives du Comité.

COMMISSION CENTRALE.

Président.

M. le Ministre de l'instruction publique.

Vice-présidents.

MM. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.
Würtz, membre de l'Institut, sénateur.

Membres titulaires.

MM. Berthelot, président de la section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques.

Bertrand (Joseph), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Charmes (Xavier), directeur du Secrétariat.

Delisle (Léopold), président de la Section d'histoire et de philologie.

Duruy (Victor), membre de l'Institut.

Lasteyrie (Comte Robert de), professeur à l'École des chartes.

Levasseur, président de la Section des sciences économiques et sociales.

Martin (Henri), président de la Section d'archéologie.

Mascart, directeur du Bureau central météorologique.

Milne Edwards (Henri), président de la Section de sciences naturelles et de sciences géographiques.

Picot (Georges), membre de l'Institut.

Renan (Ernest), de l'Académie française, professeur au Collège de France.

Rozière (de), membre de l'Institut, sénateur.

Waddington, membre de l'Institut, sénateur.

Billotte (René), chef du 2e bureau du Secrétariat, *secrétaire.*

Passier (Alphonse), sous-chef au 2e bureau du Secrétariat, *secrétaire adjoint.*

Fait à Paris, le 14 mars 1883.

Jules FERRY.

Par suite de cette organisation nouvelle, chaque section aura dorénavant sa vie propre, chacune aura son organe spécial.

Les membres de la Section d'archéologie connaissent trop bien le zèle des nombreux correspondants du Comité pour n'être point assurés que, grâce à leur précieux concours, le nouveau *Bulletin* de la section pourra justifier les espérances du Ministre et répondre à l'attente du public, tant par l'intérêt des communications qui y prendront place que par la régularité de sa publication.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

ARCHÉOLOGIE.

RÉUNION ANNUELLE
DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
À LA SORBONNE.

SÉANCE DU 27 MARS 1883.

La vingt et unième réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 27 mars 1883, à une heure précise, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

Étaient présents : MM. Léon Renier, Milne-Edwards, Faye, Léopold Delisle, Henri Martin, Duruy, de Quatrefages, Tranchant, Charton, Chabouillet, Ramé, Gaston Boissier, Gréard, Xavier Charmes, de Lasteyrie, Lyon-Caen, Gazier, Richet, Angot, Héron de Villefosse, Maggiolo, Hardouin, Paul Le Blanc, l'abbé Rance, Frédéric Passy, Nicolas, Gruey, Filhol, Lallemand, Dieulafait, Maunoir, Caillemer, Bufnoir, Palustre, A. Bertrand, de Mas-Latrie, de Boislisle, Servois, Grellet-Balguerie, Pigeonneau, Sipière, Bourget, le P. de la Croix, Hamy, Bonnassieux, etc. etc.

M. Levasseur fait connaître aux membres du Congrès les dispositions nouvelles prises par le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par ses arrêtés des 12, 13 et 14 mars, pour régler les travaux du Comité et ceux du Congrès.

L'année dernière, à la réunion générale des sociétés savantes, le Ministre avait répondu à une demande qui lui avait été adressée, par la promesse de constituer une section nouvelle, consacrée aux sciences morales et politiques.

Il a tenu cette promesse. Il a fait en même temps aux sciences géographiques une place, qu'elles réclamaient depuis plusieurs années. Les sections du Comité des travaux historiques et scientifiques et du Congrès des sociétés savantes se trouvent ainsi portées au nombre de cinq. Le champ des études s'est étendu sans que l'unité en soit compromise, grâce à la Commission centrale, qui servira désormais à relier toutes les sections du Comité.

Le Président fait ensuite connaître la composition du bureau de chacune des cinq sections et l'ordre général du travail : les séances du matin devront être consacrées aux communications particulières des délégués, et les séances du soir à la discussion des questions qui ont été proposées à l'étude des sociétés savantes dans le programme officiel.

La séance générale est levée à une heure trois quarts, et les différentes sections du Congrès se réunissent dans leurs amphithéâtres respectifs.

La section d'archéologie se réunit en séance particulière à 2 heures, sous la présidence de M. Henri Martin.

Le bureau est ainsi constitué : M. Henri Martin, président ; MM. Chabouillet et Ramé, vice-présidents ; M. de Lasteyrie, secrétaire.

MM. Palustre et Morel sont élus assesseurs.

M. Borrel, vice-président de l'Académie de la Val d'Isère, expose qu'il a fait le *corpus* épigraphique de la Tarentaise, arrondissement de Moutiers (Savoie), pays qui fut occupé par les Romains pendant près de cinq siècles. Les inscriptions et les fragments d'inscriptions romaines qu'il a recueillis sont au nombre de trente : vingt-six à Aime, deux à la Côte-d'Aime, une à Villette et une à Bourg-Saint-Maurice. Il désire soumettre à l'appréciation du Congrès les conjectures que lui ont suggérées quelques-unes de ces inscriptions.

Sur deux fragments du piédestal d'une statue d'empereur élevée à Aime, on lit :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
AVG·DIVI·MA*gni*
*a*NTONINI·PII
*di*VI · SEPT*imi*
*p*II ·

L'état de mutilation de l'inscription ne permet pas de décider s'il s'agit ici de Sévère Alexandre ou de son prédécesseur Elagabale. Ces deux princes se sont qualifiés, aussi faussement l'un que l'autre, de fils de Caracalla et de petit-fils de Septime Sévère. Mais Elagabale a laissé peu de monuments dans la Gaule, tandis que Sévère Alexandre, qui avait fait de grands préparatifs pour une expédition contre les Germains et qui a traversé les Alpes avec son armée, a dû y laisser plus de souvenirs. Un trait commun de ressemblance entre les monuments d'Elagabale et ceux de Sévère Alexandre, c'est que, sur les uns comme sur les autres, les noms de l'empereur ont été effacés par décret du Sénat. On peut donc tout aussi bien faire honneur de la statue d'Aime à Sévère Alexandre qu'à Elagabale[1].

L'épitaphe gravée sur le monument élevé à Villette par une mère à son fils contient ces mots : HIC BRIGANTIONE GENITI. Ne semble-t-il pas que l'adverbe de lieu HIC, précédant le mot BRIGANTIONE, démontre qu'il ne s'agit pas du bourg de Briançon, situé dans la basse Tarentaise, mais d'une autre localité du nom de BRIGANTIO, voisine sans doute de Villette, ou peut-être de Villette même qui aurait primitivement porté ce nom[2] ?

Sur l'un des parements de l'autel dédié aux matrones d'Aime, découvert il y a quelques années, on lit :

M A T R O
N I S · A X I
M O · *s* E X
I V L · I V S
M A R C E L L I
NVS·V·S·L·M

Matronis, Aximo, Sextus Julius Marcellinus votum solvit libens merito.

[1] Voir la restitution de cette inscription publiée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 8, p. 124.

[2] Ceci n'est admissible que si l'on suppose que cette inscription n'a subi aucun déplacement.

MATRONIS AXIMO est une forme singulière. Faut-il l'interpréter comme s'il y avait MATRONIS *et* AXIMO, c'est-à-dire « aux matrones et à Aximus » ? Aximus aurait alors été le dieu local d'Aime, comme le dieu Nemausus l'était de Nîmes, etc.[1]

M. Borrel donne ensuite lecture de quelques observations relatives à l'inscription de Bourg-Saint-Maurice, publiée par MM. Jules Quicherat et Allmer[2]. Il adopte les restitutions proposées par M. Allmer.

M. Didier, membre de la Société académique de Cherbourg, présente un mémoire dans lequel il s'efforce de démontrer que la cathédrale de Coutances, telle que nous la voyons aujourd'hui, date en majeure partie de l'épiscopat de Geoffroy de Montbray, c'est-à-dire du XIe siècle. S'appuyant sur un passage bien connu du *Livre noir* publié par la *Gallia Christiana*, M. Didier a dressé un plan qui indique les diverses phases de la construction de la cathédrale. Le texte du *Livre noir* est ainsi conçu : « Majorem crucifixum largis sumptibus et tempore longo construxit (il s'agit ici de Geoffroy de Montbray). Postea vero... capitium navis ecclesiæ cum circata et hinc et inde duo majora capitia nobiliora et ampliora construxit. Duas turres posteriores a fundamentis tertiamque supra chorum opere spectabili sublimavit. »

Ce texte, d'après M. Didier, s'applique de la façon la plus exacte à la cathédrale actuelle, dépouillée des chapelles et des annexes qui furent ajoutées plus tard au plan primitif. Il faut voir dans le « major crucifixus » du texte, la nef actuelle, le « capitium navis » est le chœur, et les « duo majora capitia et nobiliora » sont les bras du transept. Dans les « duas turres posteriores » on doit reconnaître les deux clochers de la façade, et dans la « tertia turris supra chorum », la tour qui s'élève encore aujourd'hui sur le carré du transept. Nous posséderions ainsi la cathédrale de Geoffroy de Montbray à peu près intacte.

Bien des archéologues, il est vrai, ont objecté que la cathédrale, étant de style gothique, n'avait pu être construite au XIe siècle; mais M. Didier pense que l'on ne saurait s'arrêter à cet argument. Pour lui, l'architecture gothique a eu son berceau en Normandie. La nef de

[1] Cette question a déjà été résolue dans ce sens par M. Allmer (*Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 8, p. 125).

[2] *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1879, p. 172; *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 8, p. 123.

Coutances a été commencée dans le système de construction propre au style roman; si toutes ses parties apparentes, notamment les piliers et les voûtes de la nef et des bas côtés présentent les caractères propres au style gothique, cela ne veut pas dire qu'elle ait été reconstruite postérieurement au XIe siècle. Aucune trace de remaniements n'autorise cette supposition. Il faut admettre que l'édifice, commencé dans le style roman, a été terminé en style gothique. Un seul des membres caractéristiques de cette architecture faisait défaut : ce sont les arcs-boutants; on les avait remplacés par des voûtes en quart de cercle dont on retrouve encore la butée et la retombée au-dessus du triforium. Quant aux arcs-boutants qui existent aujourd'hui, ils n'ont été construits qu'au XIVe siècle, après le siège de 1356, dont la cathédrale paraît avoir beaucoup souffert.

L'examen des tours suggère à M. Didier les mêmes conclusions que l'étude de la nef; comme constructeur, il ne saurait admettre que le parement des tours ait été refait; il y voit une impossibilité matérielle. D'après lui, toutes les parties sont de la même époque; dans les bizarreries qu'offre leur construction, on ne doit voir que l'adaptation de l'architecture romane aux nécessités de l'architecture gothique; l'étage des cloches seul a peut-être été ajouté après coup. De telles conclusions, si elles étaient adoptées, devraient faire considérer la Normandie comme le pays d'origine de l'architecture gothique.

M. Ramé fait observer que la question de la date de la cathédrale de Coutances divise depuis un demi-siècle les historiens et les archéologues. Elle a d'abord été débattue entre M. de Gerville et M. de Caumont. Elle a été de nouveau discutée entre M. Delamare, reprenant et développant l'argumentation de M. de Gerville, et M. Ludovic Vitet, défendant la théorie de M. de Caumont.

Il semble que la découverte des restes authentiques de la cathédrale du XIe siècle, faite en 1865 par M. Bouet, aurait dû clore la controverse, en fournissant le terme de comparaison qui faisait défaut jusque-là. Cependant M. Didier vient de reprendre la thèse de M. de Gerville et de M. Delamare contre M. l'abbé Pigeon, héritier de la doctrine de MM. de Caumont et Vitet, et auteur d'une histoire estimée de la cathédrale.

Le texte du *Livre noir* est toujours la base de la discussion. M. Didier s'efforce d'en faire l'application à l'édifice actuel, mais sa dé-

monstration n'est pas probante, malgré le plan qui accompagne son mémoire. La description du XIe siècle signale au chevet l'existence de trois absides, suivant une disposition fréquente à l'époque romane. M. Didier confond les deux absides latérales avec les bras du transept. Il admet un bas côté circulant autour du chœur, et qui serait désigné par le mot *circata;* or, cette disposition n'était pas encore adoptée en Normandie à l'époque de Geoffroy de Montbray, et de plus, le mot *circata* ne figurait pas dans le texte original. C'est une correction toute moderne introduite dans le texte véritable.

Quant à l'expression « crucifixus major », elle désigne, non pas la nef principale, comme le croit M. Didier, mais un grand crucifix en orfèvrerie exécuté avec les joyaux et vases précieux que Geoffroy de Montbray, dans son voyage en Apulie et en Calabre, avait obtenus des compagnons de Robert Guiscard. Cette confusion a sans doute eu pour cause le mot *construere*, qui semble indiquer une œuvre de maçonnerie : « majorem crucifixum largis sumptibus et tempore longo construxit. » Mais on trouve de même le mot *ædificare* employé pour indiquer la fabrication d'une châsse en orfèvrerie à l'abbaye de Vicoigne au milieu du XIIe siècle. Le doute n'est pas possible pour Coutances, l'érection de ce crucifix, œuvre d'un artiste nommé Lambert, ayant donné lieu à une solennité décrite plus loin par l'historiographe de Geoffroy de Montbray.

Les parties subsistantes de la construction du XIe siècle se réduisent aux tours de la façade, reprises en sous-œuvre et si bien revêtues d'un parement extérieur au XIIIe siècle, que jusqu'en 1865 leur origine avait été méconnue, et à une série d'arcades romanes d'un très ancien style, cachées par le dallage des chapelles du XIIIe siècle. Ces arcades permettent de constater que, lorsqu'on a reconstruit la nef actuelle au XIIIe siècle, on conserva les murs extérieurs de l'église romane, au moins du côté du nord. Puis, quand on éleva les chapelles latérales à la fin du XIIIe siècle, il fallut, par le percement des vieux murs, mettre ces chapelles en communication avec la nef. Aussi le couronnement du mur roman subsiste-t-il seul et n'est-il plus visible qu'à l'intérieur des galeries du premier étage.

Ces travaux de reprise en sous-œuvre paraissent impossibles à M. Didier, et il est certain que leur exécution suppose une grande hardiesse et non moins d'habileté chez les constructeurs du XIIIe siècle. Mais il y a une telle différence dans la nature et la dis-

position des matériaux employés au XIe et au XIIIe siècle que la reprise ne peut être mise en doute.

La voûte en demi-berceau dont M. Didier a constaté les traces à la galerie du nord et qui reposait d'un côté sur le mur roman, de l'autre sur le parement extérieur des murs de la grande nef, où une large rainure est pratiquée pour la recevoir, ne peut appartenir à la construction primitive : elle aura succédé à une simple toiture en appentis, comme il en subsiste dans plusieurs églises romanes de l'Angleterre et à la nef du Mont-Saint-Michel; elle a disparu à son tour dans les mutilations que la cathédrale de Coutances a subies à la fin du XIVe siècle.

Quant à attribuer au XIe siècle le corps de cette nef si purement gothique dans tous ses détails apparents, Vitet a déclaré il y a longtemps que c'était « le plus hardi paradoxe » suggéré par l'archéologie du moyen âge. M. Didier allègue que les cathédrales auraient été en avance sur les abbayes et que deux architectures différentes, l'une laïque, l'autre monastique, auraient coexisté en Normandie aux XIe et XIIe siècles. Ce dualisme n'est établi sur aucune observation suffisamment probante.

On peut donc affirmer avec certitude, d'après la marche générale de l'art en Normandie, que la cathédrale de Coutances, dans son état actuel, est un édifice en majeure partie du XIIIe siècle, et la tentative faite une fois encore pour la confondre avec l'édifice consacré en 1056 ne peut prévaloir contre les résultats les plus certains de la méthode expérimentale.

M. Palustre fait remarquer que si la théorie de M. Didier était exacte, il faudrait admettre que les tours de Bayeux sont entièrement romanes, car le noyau en est roman. La vérité c'est qu'au XVIe siècle on a renfermé ce noyau roman dans un revêtement gothique; on pourrait citer nombre d'édifices qui présentent des traces d'une opération analogue.

M. l'abbé Pigeon, chanoine de Coutances, a envoyé un mémoire dont il est donné lecture et qui répond aux principaux arguments de M. Didier. Il énumère les parties de la cathédrale de Coutances qui peuvent remonter au XIe siècle.

Ce sont d'abord :

1° L'intérieur des tours, qui présente tous les caractères du style roman du XIe siècle;

2° Les piliers séparant la nef du transept et supportant la tour centrale, qui présentent des traces de reconstruction dans la galerie du clérestory;

3° Les portes situées près des tours à la hauteur du clérestory et qui sont aujourd'hui bouchées;

4° Quelques fenêtres où la jonction des deux architectures est de toute évidence.

Ces conclusions concordent avec celles qu'ont défendues MM. Ramé et Palustre.

M. Borrel soumet au Congrès une curieuse suite de planches représentant les parties les plus intéressantes de la cathédrale de Moûtiers en Tarentaise. Il donne en même temps la description et retrace l'histoire sommaire de ce monument peu connu.

En 996, Rodolphe III, roi de Bourgogne, fit donation du comté de Tarentaise à l'archevêque Amizo; l'acte de donation nous apprend que les Sarrasins d'Espagne avaient, quelque temps auparavant, ravagé la Tarentaise. Ce fut donc vraisemblablement peu après cette date que l'archevêque Amizo reconstruisit la cathédrale de Moûtiers, qui avait été incendiée; en tout cas, cette reconstruction est antérieure à 1044, date du dernier document dans lequel on voit paraître l'archevêque Amizo[1]. Environ cent trente ans plus tard, l'édifice était encore en bon état, car saint Pierre II, quatrième successeur d'Amizo, n'en répara que les couvertures : il refit celle de l'église en pierre, celle du clocher et de l'abside en plomb. Jusqu'en 1461 l'église ne subit aucun changement; à cette date on reconstruisit sur les anciens soubassements, encore en grande partie visibles, toute la partie antérieure du monument jusqu'au transept. La date de cette réédification est gravée sur la façade principale.

De la cathédrale de Moûtiers, construite au commencement du XIe siècle, il existe encore actuellement la crypte et ses collatéraux, l'abside de l'édifice, le chœur, le bas des deux tours qui le flanquent et le transept.

La crypte se compose d'un chœur et d'une abside, occupant toute l'étendue du sanctuaire de la cathédrale; d'une salle antérieure ou *martyrium*, construite sous le chœur; de deux chapelles carrées,

[1] Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise*, etc., p. 193.

l'une à droite, l'autre à gauche de la chapelle absidale, occupant le dessous des deux tours qui flanquent le chevet de l'église. On accède dans cette crypte par deux escaliers, qui débouchaient dans le transept. La voûte, aujourd'hui démolie, était portée par vingt colonnes disposées en quinconces; les colonnes du centre avaient une hauteur de 3^{m},20 et un diamètre de 50 centimètres. Les chapiteaux n'ont aucune décoration; leur tailloir est peu volumineux, leurs bases sont composées d'un tore, d'un filet, d'une scotie et d'un socle. On ne trouve de vestiges de décoration dans toute la crypte que dans les tympans situés au-dessus des portes des chapelles. Au-dessus de la porte de droite on voit, sculptée dans un demi-cercle encadré dans un rectangle, une rosace à lobes lancéolés, entourée de deux branches de laurier. Au-dessus de la porte de gauche sont gravés des rayons arqués convergeant tous vers le même centre. Enfin, les revêtements des murs ainsi que les colonnes sont construits avec de l'albâtre gypseux; tous les matériaux sont taillés à la hachette et soigneusement appareillés.

L'abside de l'église supérieure est voûtée en cul-de-four, elle est éclairée par trois fenêtres à double ébrasement et en plein cintre, reposant sur de simples pieds-droits sans décoration. Le sanctuaire était éclairé par des fenêtres géminées plus grandes que celles de l'abside. Les colonnettes qui divisent ces fenêtres en deux baies ont des chapiteaux ornés de rosaces gravées; des rosaces semblables, peintes en rouge et en vert, décorent les arcs et les tympans de ces baies. C'est encore la même ornementation que l'on a retrouvée sur le linteau des portes qui faisaient communiquer le chœur avec les absidioles, aujourd'hui remplacées par des sacristies.

Des quatre clochers qui flanquaient l'église, il ne subsiste que les deux qui sont élevés sur les chapelles latérales de la crypte; ils ont quatre étages, sous-sol compris. Chaque étage est percé de deux fenêtres en plein cintre et à double ébrasement, sans feuillure pour recevoir des châssis. Des débris de colonnes, que M. Borrel a retrouvés dans les combles, permettent de supposer que les tours étaient surmontées d'un étage ajouré muni de grandes baies géminées. Le premier et le second étage de ces tours sont couverts de voûtes d'arête reposant sur quatre piliers composés de deux pilastres en retour et d'un quart de colonne cylindrique.

Les murs sont construits avec des moellons bruts, placés par assises comme le petit appareil, et entremêlés de quelques rangs dis-

posés en arête de poisson. Les joints sont très épais, le mortier est excellent.

Tout dans l'église de Moûtiers, aussi bien la forme que le système d'ornementation, indique une construction romane.

M. de Lasteyrie insiste sur l'intérêt tout particulier de cette communication. Il fait remarquer l'analogie que présentent les rosaces dont M. Borrel a relevé le dessin dans la cathédrale de Moûtiers avec celles qui forment un des éléments principaux de la décoration de la tombe de Boëtius, évêque de Carpentras, mort au commencement du VIIe siècle. Il exprime le vœu que le mémoire de M. Borrel et les excellentes planches qui l'accompagnent soient prochainement publiés.

M. Massillon-Rouvet, membre de la Société archéologique nivernaise, donne lecture d'une notice écrite par M. de Flamare, archiviste du département de la Nièvre, sur un bas-relief provenant du château de Cuffy (Cher). La coupe des pierres sur lesquelles ce bas-relief est sculpté semble indiquer qu'il a fait partie du manteau d'une cheminée; on y voit un chevalier dont le costume peut appartenir au milieu du XIVe siècle; les armes représentées sur l'écu du personnage doivent être celles de Louis Ier, comte de Flandres, ou de Louis II de Male.

M. Didier, revenant sur sa communication relative à la cathédrale de Coutances, parle du crucifix exécuté pour cette église par l'orfèvre *Lambertus*, et d'un autre crucifix qui aurait été fait pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel par un autre orfèvre du même nom; il signale en même temps, d'après le testament de la reine Mathilde, l'existence d'un centre de fabrication d'orfèvrerie à Saint-Lô.

M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, décrit brièvement les peintures de l'abbaye de Moissac. Ces peintures, qui remontent au XIIe siècle, représentent le Christ et les douze Apôtres, la Vierge et l'arbre de Jessé. Il indique en même temps les autres peintures qui existent dans le département de Tarn-et-Garonne. Au château de Bioule notamment se trouve une peinture du XVe siècle représentant les neuf preux; enfin on voit

encore dans la petite église de Saulx, près Montpezat, un saint Christophe du XIIe ou du XIIIe siècle. M. l'abbé Pottier signale cette petite église à l'attention des archéologues, c'est la seule église à coupole du département, et à ce point de vue elle mériterait une étude particulière.

M. Gaillard de la Dionnerie présente au Congrès divers spécimens d'émaillerie limousine. Il montre un crucifix, qu'il croit pouvoir attribuer à la fin du XIe siècle ou aux premières années du XIIe, dans lequel le Christ, vêtu d'une longue tunique, est réservé sur un fond émaillé. Il présente ensuite un petit médaillon ovale du XIIIe siècle, sur lequel est représenté le Christ assis et bénissant. Il décrit enfin une plaque de cuivre émaillé (de 0,20×0,30 environ) portant l'inscription suivante, gravée en lettres capitales gothiques également émaillées :

✱ OBIIT : NOBILIS : CLERICVS DOM
INVS : GVIDO : DE : MEVIOS : DIE : SABB
ATI : POST : OCCVLI : MEI : ANNO : DOM
INI : MILLESIMO : TRICENTESIMO : S
EXTO : QVI : FECIT : CONSTRVI : ISTA
M : CAPELLAM : ET : SEPVLTVS : IACET :
HIC : REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN :

Les lettres de cette inscription sont émaillées de rouge foncé; les points sont en bleu lapis. Au-dessus de l'inscription sont placées sur un fond émaillé, orné de quatre feuilles bleu lapis et de rosaces rouge, bleu clair et blanc, deux figures d'applique en cuivre, séparées par un écusson qui porte d'or à trois lions rampants de gueules. La figure de droite représente un roi debout, vêtu d'un manteau bleu semé de fleurs de lis d'or; celle de gauche un personnage à genoux, les mains jointes. Les mains et le visage des personnages sont argentés au lieu d'être dorés. M. Gaillard de la Dionnerie croit reconnaître dans ces deux personnages un templier, Gui de Mevios, agenouillé devant un roi, sans doute Philippe le Bel.

M. de Lasteyrie conteste la date assignée au crucifix par M. Gaillard de la Dionnerie. Il n'y voit qu'un spécimen de cette émaillerie commune fabriquée en grande quantité par les ateliers de Limoges

dans la première moitié du XIIIe siècle. Le Christ est du reste absent de ce crucifix; on n'y voit plus que la place qu'il y occupait autrefois, et c'est ce qui a induit en erreur M. Gaillard de la Dionnerie. Quant à la plaque portant une inscription, elle offre un intérêt beaucoup plus grand; mais il est difficile de reconnaître dans le personnage agenouillé autre chose qu'un simple clerc ou un moine : il en porte le costume, et les termes par lesquels il est désigné dans l'inscription ne semblent pas pouvoir s'appliquer à un templier. Enfin comment admettre qu'en 1307 un templier se soit fait représenter, sur son épitaphe, dans une attitude d'humble prière devant le roi, qui allait anéantir son ordre? L'une des rosaces du fond de la plaque pourrait à la rigueur passer pour un nimbe, bien qu'elle ne se trouve pas exactement derrière la tête du roi; dans ce cas, le roi représenté serait saint Louis, ce qui n'a rien d'impossible, étant donnée la date de l'épitaphe.

Plusieurs membres appuient ces observations.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 MARS 1883.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED RAMÉ.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. de Kerviler entretient la réunion des retranchements gaulois du département de la Loire-Inférieure. Ces retranchements, qui occupent une étendue de plus de 40 kilomètres de longueur, étaient renforcés de distance en distance par une série de forts circulaires placés à une lieue environ en avant de la ligne principale de fortification. M. de Kerviler a étudié spécialement les diverses sortes de projectiles que les fouilles pratiquées dans ces retranchements ont fait découvrir. Ces projectiles, de fer ou de pierre, peuvent se diviser en deux classes : les uns, sphériques et d'assez fortes dimensions, devaient être lancés à la main; les autres, en forme d'olive, peuvent être considérés comme de simples balles de fronde. A ce propos, il est curieux de constater que, dès une haute antiquité, on avait songé à donner aux projectiles la forme qui, de l'avis de tous les hommes compétents, est la plus propre à assurer au tir la plus grande force et la plus grande justesse; car il est permis de supposer que les balles de fronde en forme d'olive frappaient le but par l'une de leurs extrémités et non de côté, exactement comme les balles de plomb ou les projectiles d'artillerie dont on fait usage aujourd'hui.

M. Mowat, en réponse au mémoire de M. de Kerviler, affirme que ses observations personnelles ne lui permettent point d'admettre que les balles de fronde en forme d'olive puissent arriver au but sans tournoyer sur elles-mêmes, et puissent frapper seulement de l'une de leurs extrémités. Ce résultat est impossible à atteindre, du moins avec la fronde à deux lanières, la seule connue aujourd'hui. Il est vrai que Tive-Live parle d'un autre genre de fronde, le *triplex scutale*, la fronde à trois lanières, qui, si l'on en croit cet auteur, donnait au tir une très grande précision. Pour admettre l'opinion de M. de Kerviler, il faudrait supposer que les Gaulois faisaient usage de frondes d'une forme particulière.

M. Millescamp, membre du Comité archéologique de Senlis, met sous les yeux des membres du Congrès une figurine antique en bronze, trouvée à Breny (Aisne). Breny fut, à l'époque romaine et franque, un centre de population assez considérable. M. Frédéric Moreau y a fouillé, en 1880, plus de 3,000 sépultures. La figurine de bronze dont il s'agit a été recueillie dans un cimetière franc. Elle représente un jeune homme assis, ou plutôt couché, vêtu d'une chlamyde, un pedum dans la main droite, un bouquet de fleurs ou de fruits dans la main gauche. On a d'abord voulu voir dans ce bronze la représentation d'un empereur; on a même été jusqu'à préciser de quel empereur il s'agissait, on a nommé Néron. Il est plus probable qu'il faut simplement y voir un berger. Ces figurines couchées sont extrêmement rares; le cabinet des Antiques, à la Bibliothèque nationale, en possède une qui présente une certaine analogie avec le bronze de Breny, mais elle appartient à l'art romain de la décadence, tandis que le petit berger de Breny, bien qu'il ait été trouvé dans un cimetière franc, est d'une bonne époque.

M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, croit reconnaître dans le bronze de Breny une figure de faune : la conformation des oreilles du personnage justifie cette conjecture que la présence du *pedum* vient encore confirmer. M. Mowat s'associe aux conclusions de M. Palustre. Un autre membre du congrès signale l'existence d'un petit bronze analogue à celui de Breny au musée de Besançon.

M. Mayaud entretient le Congrès des exploitations minières à l'époque celtique et à l'époque gallo-romaine dans le canton de Bénévent-l'Abbaye (Creuse). Il rappelle l'extension que le commerce des métaux avait prise en Gaule dès une haute antiquité, et décrit sommairement les procédés métallurgiques alors en usage. Les modes d'extraction des minerais semblent avoir été peu variés; le procédé d'extraction à ciel ouvert fut le plus fréquemment employé, comme le plus facile et le plus rapide; les puits de mines, au contraire, sont fort rares. A l'époque gallo-romaine, les mines exploitées anciennement furent assez souvent abandonnées, mais on continua à se servir des forges celtiques établies sur les cours d'eau. C'est ainsi que certaines localités acquirent, grâce à l'industrie métallurgique, une importance que parfois elles ne conservèrent pas au moyen âge.

M. Doucet, secrétaire de la Société littéraire de Bayeux, lit un mémoire intitulé : *Recherches sur l'emplacement du lieu où ont été frappées les monnaies carlovingiennes* portant la légende FCVRTISAS ✠ NIEH.

C'est à propos d'une découverte d'environ sept cents pièces de cette nature, trouvées en 1870 à Juaye-Mondaye, près Bayeux (Calvados), que M. Doucet s'est occupé de cette question.

Frappé de la grande quantité connue de ces pièces, toutes au type de Charles le Chauve, sauf un exemplaire, unique jusqu'ici, qui présente le monogramme de Raoul, il s'est demandé si un atelier émettant ses produits avec une telle profusion n'était pas un atelier d'ancienne fondation et connu antérieurement sous un autre nom.

Quatre attributions ont été faites de ces pièces : à Cortisols, en Champagne, par le R. P. Claude du Molinet; à Courtisson, dans le Corbonnois, en Normandie, par Le Blanc; à Auxonne, par le docteur Loydreau; à Court-Sessin, par M. Lecointre-Dupont.

Procédant par élimination, M. Doucet démontre : 1° que les différents noms portés par Cortisols au moyen âge, CVRTIS ACVTIOR (847), CVRTIS AVSORVM (987-996), CVRTIS AGVTIOR (commencement du XIe siècle), etc., ne permettent pas d'admettre cette attribution, déjà repoussée d'ailleurs par M. A. de Barthélemy; 2° que Le Blanc doit avoir commis une erreur en indiquant un lieu nommé *Courtisson*, dans le Corbonnois, puisque les recherches les plus sérieuses, entreprises non seulement dans cette vicomté, mais encore dans la région où elle était placée, n'ont permis de retrouver aucune trace d'un lieu portant ce nom; 3° que le docteur Loydreau s'est trompé en prenant pour un F le caractère lié avec le C de FCVRTISASONIEH, car ce caractère est évidemment la première haste de l'H qui, sur beaucoup de monnaies de ce temps, précède la lettre initiale des noms, comme dans HLVDOVICVS, HBAIOCAS, etc., et que conséquemment l'interprétation de cette lettre par le mot *fabrica* est erronée; que, d'un autre côté, le peu d'importance de la localité d'Auxonne au IXe siècle ne permet pas de supposer qu'elle fût alors le siège d'un atelier de monnayage. Cette attribution a du reste été réfutée par M. A. de Barthélemy.

Resterait à discuter l'attribution à Court-Sessin, mais avant de le

faire M. Doucet a tenu à soumettre ses doutes à l'auteur même de cette attribution. M. Lecointre-Dupont, avec une bienveillance et une loyauté à laquelle il faut rendre hommage, s'est livré à de nouvelles recherches, desquelles il résulte qu'il n'existe dans le Corbonnois aucune localité qui paraisse pouvoir revendiquer à bon droit le nom de Curtisasonieh; que les pièces à cette légende proviennent de l'ancienne capitale du Saonnois, Saosnes, à qui l'on attribue les légendes mérovingiennes Sagomo, Sagono, Sanono, Sonnovico, etc., et qui aujourd'hui est un bourg dans lequel se trouve un lieu nommé encore *la cour de Saosnes* (n° 131 du plan cadastral).

M. Doucet invoque encore l'opinion de M. Gravelle-Désulis, le savant et regretté archiviste de l'Orne, qui résumait ainsi, dans une lettre, les investigations auxquelles il s'était livré à propos de ces médailles : « Je ne doute nullement que les pièces de monnaie en question soient sorties de l'atelier monétaire de Saosnes. »

Appuyé sur l'autorité de ces savants, M. Doucet propose d'attribuer définitivement les monnaies à la légende ✠CVRTISAS✠ NIEH à l'atelier de Saosnes, près Mamers (Sarthe).

M. Mowat fait remarquer l'analogie du mot ASONIEH avec le vocable *Axona*, l'*Aisne*. Il se demande si l'on ne pourrait chercher dans la région que traverse cette rivière, l'atelier d'où proviennent ces pièces. M. Doucet répond qu'elles offrent les caractères du monnayage normand.

M. Maxe-Werly fait à son tour remarquer que l'H initial de la légende de cette monnaie se retrouve sur un grand nombre de types de l'est de la France.

M. de Lasteyrie communique au Congrès un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans dans lequel M. Léopold Delisle lui a signalé une particularité intéressante au point de vue de l'histoire de la reliure. Ce manuscrit, aujourd'hui en fort mauvais état, a conservé sa reliure originale, qui paraît remonter au xie siècle. Elle se compose de deux ais de bois recouverts de basane blanche. Sur la face intérieure du dos se trouve inscrite une légende ainsi conçue :

HIC EST LIBER SANCTI CIPRIANI MARTHIRIS.

Cette légende donne évidemment le nom du monastère qui possédait le manuscrit. C'était une précaution prise contre les voleurs,

car cet *ex-libris* ne pouvait être aperçu d'eux; mais les propriétaires, s'ils se trouvaient dans la nécessité de revendiquer le volume pouvaient, en défaisant la reliure, faire constater leur droit de propriété. Un autre détail curieux mérite d'être noté. Cette inscription a été imprimée en creux, et dans le creux des lettres on a appliqué un cuir de couleur, comme on le fait dans les reliures modernes en mosaïque. C'est la première fois qu'on signale un exemple aussi ancien de ce procédé de décoration appliqué à la reliure. M. Delisle a vu jadis un manuscrit du XIVe siècle sur lequel le nom du propriétaire se trouvait écrit secrètement comme dans le manuscrit d'Orléans. C'était un recueil de fabliaux du XIIIe et du XIVe siècle qui faisait partie de la belle bibliothèque de M. Victor Lusarche [1]. Il était habillé d'une grossière reliure du XIVe siècle en ais de bois recouverts de parchemin. Le mauvais état de cette reliure permettait de voir sous le parchemin le nom du propriétaire du volume gravé sur la face intérieure de l'un des plats. C'était un jongleur du nom de Henry. Tant que la reliure était intacte, ce nom caché par le parchemin collé sur le plat était invisible, il était facile à faire apparaître le jour où le jongleur aurait eu occasion de revendiquer la propriété du volume.

M. Delort, membre de la Société des sciences du Cantal, présente aux membres du Congrès de nombreux fragments de murs vitrifiés, de silex et de poteries, découverts dans les camps, les *cases* et les *tumuli*, présumés celtiques, qu'il a fouillés dans le département du Cantal. Il insiste spécialement sur un camp à murs vitrifiés, qu'il a exploré au lieu dit Puy-de-la-Fage. On y a recueilli des débris de poteries et d'objets en fer; les produits trouvés dans les *tumuli* sont semblables aux débris rencontrés dans les *cases* adossées aux murs du camp. Il convient toutefois de remarquer que l'on a trouvé dans ce camp à murs vitrifiés un fer à cheval, ce qui pourrait jusqu'à un certain point faire douter que l'on ait affaire ici à des habitations de l'époque néolithique.

Un autre camp, situé dans les bois de Roffiac, a fourni, en même temps que des poteries rouges vernissées d'un beau caractère, une monnaie du Puy du XIIe siècle. On est donc en droit de supposer

[1] Voir n° 6315 du *Catalogue de livres rares, etc., composant la bibliothèque de M. Victor Lusarche*, 2e et 3e parties, t. II, Paris, Claudin, 1869, p. 351 et 352.

que ce camp a été habité jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge.

M. A. Nicaise présente quelques observations au sujet de la communication de M. Delort. Il fait des réserves sur l'âge à assigner aux camps à murs vitrifiés; des découvertes récentes semblent indiquer que certains de ces camps ne datent que du VIe ou du VIIe siècle.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 MARS 1883.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. RAMÉ.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, fait une communication relative aux sépultures gallo-romaines découvertes par lui à la Fosse-Jean-Fat, près de Reims; il met en même temps sous les yeux des membres du Congrès de belles planches en couleur reproduisant les stèles et les urnes à incinération qu'il y a recueillies.

Le cimetière de la Fosse-Jean-Fat est un cimetière mixte, dans lequel on rencontre l'incinération et l'inhumation. Le premier de ces modes de sépulture y est de beaucoup le plus fréquent. Ce cimetière est situé au nord de Reims, entre la route de Neufchâtel et le faubourg de Laon, c'est-à-dire entre deux voies romaines, l'une allant de *Durocortorum Remorum* à *Augusta Trevirorum*, l'autre se dirigeant sur Charleville par Boult-sur-Suippe. Pendant les années 1881 et 1882 on y a découvert de nombreuses urnes, dont beaucoup de grande taille, en terre blanche tirant sur le rose, grise et noire, et gris bleuâtre appelé grès craquelé. On y a aussi trouvé une grande urne en verre, brisée et remplie d'ossements incinérés, en forme d'*olla*, munie d'un couvercle avec bouton à tige et ornée de chaque côté de deux grandes anses géminées en forme de nœud. M. Nicaise montre le dessin d'un vase tout semblable, trouvé dans le même cimetière et qui fait partie de sa collection; ce vase mesure $0^{m},80$ de tour et $0^{m},37$ de hauteur.

Parmi les vases trouvés à la Fosse-Jean-Fat un certain nombre offrent trois trous, posés deux et un, pratiqués dans l'argile après la cuisson au moyen d'un couteau. Ces trous devaient être faits au moment où l'on déposait en terre le vase renfermant les ossements incinérés. Ces trois trous représentent les yeux et la bouche du visage humain, ils rappellent les vases à visage humain trouvés dans des sépultures beaucoup plus anciennes du nord-est de l'Europe et dans des sépultures de l'époque gallo-romaine sur les bords du Rhin, notamment à Cologne et à Mayence. Sur ces derniers le visage

humain est représenté par des peintures à la barbotine. C'est la première fois que ces vases troués sont signalés en France; les premiers échantillons ont été découverts à Reims, rue de Messy, par M. Blavat, en 1875. Des monuments ou stèles de pierre surmontaient ces vases. M. Nicaise montre la reproduction de treize de ces stèles dont voici la description :

Stèle n° 1. Hauteur $0^{m},30$, largeur $0,^{m}23$.

Elle simule la façade d'une maison avec fronton triangulaire; elle présente à sa face antérieure une ouverture carrée destinée à recevoir les offrandes et les libations.

Stèle n° 2. Hauteur $0^{m},82$, largeur $0^{m},33$.

On y lit l'inscription :

D M
MATONE
MARTINVS

Au-dessous de cette inscription est représenté, en demi-relief, une *ascia*. Ce symbole constitue dans la région de Reims une véritable rareté. En Italie, on ne connaît guère qu'une dizaine de monuments funéraires portant ce signe; dans la première Lyonnaise on le trouve fréquemment et l'on en a signalé quelques exemples en Provence et à Bordeaux; M. Ernest Desjardins a retrouvé ce symbole dans un monument de la région parisienne, dont il a récemment entretenu l'Académie des inscriptions et belles-lettres; c'est la première fois qu'on le rencontre dans l'est de la Gaule.

Stèle n° 3. Hauteur $0^{m},84$, largeur $0,^{m}35$, épaisseur $0^{m},16$.

Elle est de forme carrée, avec fronton triangulaire et porte l'inscription :

D M
LVCILLA

Stèle n° 4. Hauteur $0^m,93$, largeur $0^m,39$, épaisseur $0^m,32$. Inscription :

D M
SERONNO
CAVVAM

Dis manibus Seronno Cavvama.

M. Nicaise n'est pas certain de la lecture *Seronno; Seronno* serait-il une forme dérivée de *Seronino?*

Au bas de la stèle on voit une cupule à libations surmontant une rigole qui descend jusqu'au pied du monument.

Stèle n° 5. Hauteur $0^m,35$, largeur $0^m,24$.

On y a représenté une femme assise vêtue de la tunique et de la *stola;* elle tient dans ses mains, appuyées sur ses genoux, deux objets trop frustes pour qu'on puisse les déterminer d'une façon certaine; on peut y voir une *ampulla* et un vase.

Stèle n° 6. Hauteur $0^m,46$, largeur $0^m,20$, épaisseur $0^m,99$.

On y a représenté une femme vêtue de la tunique, coiffée de larges bandeaux plats. De la main droite elle tient un flacon carré à col cylindrique; du bras gauche elle entoure un vase posé sur sa cuisse. La tunique porte encore des traces de couleur rouge.

M. Nicaise voit dans ces personnages l'image des défunts dont les ossements incinérés sont placés dans les vases.

N° 7. Hauteur $0^m,40$, largeur $0^m,40$.

Un aigle en pierre; les deux serres de l'oiseau reposent sur un socle hémisphérique. Dans l'antiquité romaine, l'aigle est le symbole de l'immortalité; c'est pour cela qu'on le faisait figurer dans les apothéoses.

Un aigle s'échappa, dit-on, du bûcher d'Auguste, symbole de l'âme du défunt s'envolant vers l'empyrée. Il n'est donc point étonnant de retrouver le même symbole au-dessus d'un vase funéraire.

Stèle n° 8. Hauteur $0^m,40$, largeur $0^m,43$, hauteur des lettres $0^m,045$.

Au-dessous d'un fronton en saillie, on lit l'inscription suivante :

AVGVSTVS
APRILIS FIL

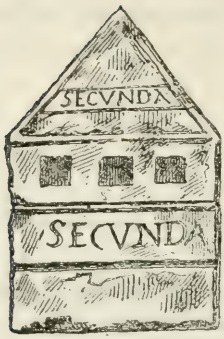

Stèle n° 9. Hauteur $0^m,20$, largeur $0^m,13$, épaisseur $0^m,10$.

Petit monument avec fronton triangulaire; au-dessous du fronton trois cases de *columbarium*.

Au-dessous de ces cases et au fronton, on lit le nom de SECVNDA deux fois répété.

Stèle n° 10. Hauteur $0^m,85$, largeur $0^m,38$, épaisseur $0^m,26$, hauteur des lettres $0^m,07$.

Carrée à sa base, triangulaire au sommet, elle porte l'inscription :

BOVDI
LLVSVI
MPVRILA

Une patère de bronze découverte à Évaux (Creuse), vers 1840, porte sur son manche, l'inscription :

VIMPVRO FIRMI
LIB· IVAV
V·S·L·M

Vimpuro, affranchi de Libertus, d'Evaux, s'est acquitté avec reconnaissance de son vœu.

Vimpuro est un nom gaulois, d'où le dérivé *Vimpurila* de la stèle rémoise. D'autres monuments épigraphiques ont déjà donné les formes *Vimpia* et *Vimpus*.

Stèle n° 11. Hauteur $0^m,65$, largeur $0^m,35$, hauteur des lettres $0^m,05$.

Monument de forme triangulaire. Au fronton, l'inscription :

D M
GIA
MA

Ciama ou *Giama*. Ce dernier vocable est la forme initiale de *Giamilos*, déjà connu par des monnaies gauloises.

Stèle n° 12.

Cippe arrondi. Dans une niche, un personnage debout, revêtu

d'une tunique qui a été peinte en rouge; il est chaussé de brodequins ou *calcei* peints en noir.

M. Nicaise possède deux autres stèles dont les inscriptions ont été peintes en lettres rouges sur un enduit. Elles sont trop détériorées pour qu'on puisse les lire. M. Nicaise insiste en terminant sur la rareté de semblables monuments dans la région de l'est et sur leur importance au point de vue de l'onomastique gauloise et gallo-romaine.

Plusieurs membres du Congrès présentent des observations au sujet de cette communication. MM. Charles Robert, membre de l'Institut, Leguay et Morel font quelques remarques sur le symbole de l'*ascia;* M. Morel rappelle qu'à Lyon et à Vaison on a trouvé des *asciae* en fer.

M. Leguay prétend que l'*ascia* est encore en usage chez les charpentiers et que l'introduction de cet outil en Gaule n'est pas antérieure à la domination romaine. M. Charles Robert croit au contraire que les *asciae* trouvées dans le nord de l'Italie sont une importation gauloise. M. Mowat signale la présence de l'*ascia* en Portugal et en Sardaigne, et ajoute quelques observations au sujet des vases décrits par M. Nicaise. D'après lui les trous pratiqués dans ces vases étaient destinés à faire parvenir jusqu'aux ossements du défunt le liquide des libations que l'on répandait au-dessus de la sépulture.

M. Grellet-Balguerie, membre de la Société historique et archéologique du Périgord, lit un long travail sur la basilique de Saint-Front de Périgueux. Cette église serait un type unique de l'architecture française à la fin du xe siècle et au commencement du xie. Elle n'a pas été calquée sur Saint-Marc de Venise, car elle est antérieure à cet édifice, mais il est probable qu'elle dérive, comme Saint-Marc, d'un type byzantin qu'il faut aller chercher à Constantinople et qui doit être l'église des Saints-Apôtres. M. Grellet-Balguerie soutient que l'évêque Frotaire de Gourdon fit commencer l'église à coupoles vers 976, et que ses successeurs poursuivirent son œuvre, qui fut achevée en 1047, date de la consécration du monument. Quant à l'église latine, dont quelques restes se sont conservés à côté de l'église à coupoles, M. Grellet-Balguerie en fait un débris de l'église bâtie au milieu du vi^e^ siècle par l'évêque Chronope. M. Ramé, en combattant, il y a un an, cette doctrine, prétendait

que cette église latine est analogue aux autres constructions qui nous restent du temps du roi Robert. M. Grellet-Balguerie répond en citant l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, construite de 1004 à 1022 et qui n'a aucun rapport avec l'église latine de Saint-Front, tandis qu'elle présente une coupole, comme l'église de Frotaire.

Un des grands arguments de M. Ramé pour reporter jusqu'après l'incendie de 1120 la construction des coupoles de Saint-Front, c'est la présence d'arcs en ogive. Mais M. de Verneilh avait beaucoup exagéré en disant dans son beau livre que «les arcades sur lesquelles reposent Saint-Front sont toutes franchement en ogive». M. Ramé à tiré de cette affirmation des conclusions plus exagérées encore en soutenant «que l'arc en ogive a joué un rôle essentiel dans la construction de l'édifice de Saint-Front». C'est là une erreur. Les arcs qui soutiennent les coupoles n'ont pas été, comme on l'a prétendu, modifiés dans la restauration de l'église, en réalité leur brisure était presque insensible, et tous les autres arcs du monument sont en plein cintre. On ne peut appeler ogive un arc à peine brisé, employé exceptionnellement par suite de quelque nécessité de construction, à moins d'appeler ogivales les constructions grecques et romaines où l'on trouve des arcs de même forme.

M. Grellet-Balguerie admet volontiers les dates données par M. Ramé pour l'église de Saint-Marc de Venise; elles ne prouvent pas que Saint-Front appartient au XIIe siècle, mais seulement que Saint-Front n'est pas un dérivé de Saint-Marc; or M. Grellet-Balguerie croit que Saint-Front et Saint-Marc dérivent d'un type commun, les Saints-Apôtres de Constantinople, et que Saint-Front est l'œuvre d'un architecte français. C'est un Français qui construisit, au commencement du XIe siècle, la coupole de Saint-Benoît-sur-Loire, pourquoi ne pas admettre qu'un Français ait également pu bâtir l'église de Saint-Front, entre 976 et 1047? Le célèbre archéologue anglais, M. Parker, qui avait combattu cette opinion, a fini par s'y rallier après plus ample examen, et il a reconnu que les dates assignées par M. de Verneilh à ce fameux monument devaient être admises.

M. Alfred Ramé ne peut laisser la communication de M. Grellet-Balguerie sans réponse, puisqu'il a été personnellement mis en cause, ni donner à sa réponse toute l'étendue que la question comporte. Il se contentera de limiter le débat en précisant les différents systèmes qui se sont produits depuis trente ans.

Tout le monde convient que l'évêque Frotaire (976-991) a commencé à rebâtir l'église de Saint-Front; les divergences d'opinions ne se produisent que quand il s'agit de déterminer ce qui subsiste des travaux exécutés par ce prélat.

M. Félix de Verneilh a le premier, en 1852, proposé d'attribuer à la fin du xe siècle la grande église à coupoles qui forme la partie orientale de l'édifice actuel. Il a écrit que «vers 1013 on en était déjà à la construction des voûtes»; mais il a dit ailleurs que Saint-Front servit de modèle à l'église de Saint-Astier, terminée en 1013, et à la cathédrale d'Angoulême, consacrée en 1010, d'après la *Gallia christiana*. Il faut donc, dans l'hypothèse de M. de Verneilh, admettre que, dès 996 au moins, Saint-Front pouvait servir de modèle, car on n'imite qu'un édifice sorti de terre, surtout quand les imitations portent, comme dans l'espèce, sur le couronnement du monument. Aussi, tandis que M. de Verneilh fait commencer les travaux en 984 seulement, M. Grellet-Balguerie les fait-il commencer plus judicieusement en 976, année de l'intronisation de Frotaire. Mais ce sont là des dates arbitraires; le *Livre pontifical* étant muet sur le commencement des travaux, on peut seulement dire, si l'on adopte la théorie de M. de Verneilh, que l'édifice est antérieur à 991, date de la mort de Frotaire. Voici cependant, d'après M. de Verneilh lui-même, quelques-uns des caractères essentiels de la construction de Saint-Front : «Les grands arcs des coupoles de Saint-Front sont très franchement en ogive.» — «Les grands arcs de Saint-Front sont assurément aujourd'hui les plus vieilles ogives de France.» — «On étudiera par-dessus tout à Saint-Front l'emploi bien compris, bien raisonné de l'ogive.» — «Pour les grands arcs, pour les pendentifs et pour la coupole proprement dite, on a eu franchement recours à l'ogive.»

Or soutenir que l'arc brisé a été systématiquement employé en France avant l'an 1000, c'est renverser les résultats les plus certains obtenus par un demi-siècle d'observations. M. Grellet-Balguerie a apporté à l'appui de cette opinion un argument nouveau tiré de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, sans prendre garde que la coupole de cette église est octogone et portée sur des trompes, et n'a rien de commun avec les coupoles hémisphériques de l'Aquitaine, qui reposent sur des pendentifs. Elle n'a donc rien à voir dans le débat. Il faut cependant remarquer que l'église de Saint-Benoît-sur-Loire a été commencée en 1067 et dédiée en 1107, cent ans

après la mort de Frotaire; or son architecte n'a pas songé à tirer parti de l'arc brisé pour augmenter la force de résistance des arcs doubleaux qui supportent la voûte en berceau du sanctuaire; l'arc brisé n'apparaît qu'à titre d'essai isolé aux grandes arcades du transept, moins anciennes que la partie orientale de l'édifice. Ce fait est à retenir.

A côté de la question de date se place la question de savoir l'origine du plan exceptionnel de Saint-Front. Dès 1852, M. de Verneilh a établi que ce plan avait été emprunté à Saint-Marc de Venise; Vitet et Viollet-le-Duc se sont rangés à son avis et c'est peut-être tout ce qui restera un jour de son livre.

Mais M. de Verneilh ne connaissait l'histoire de Saint-Marc que par des ouvrages de seconde ou de troisième main. En réalité cet édifice appartient à la fin du XIe siècle.

M. J.-H. Parker, qui le savait, visita en 1853 Saint-Front de Périgueux; en 1857 il publia dans le *Bulletin monumental* un article sur la date de Saint-Front, qui demeure ce qui a été dit de meilleur sur le monument. Il accepta les prémisses de M. de Verneilh, c'est-à-dire la filiation entre Saint-Marc et Saint-Front, mais rejeta ses conclusions, c'est-à-dire la construction par Frotaire de l'église à coupoles. Sur les instances de M. de Verneilh, M. Parker fit peu après un nouveau voyage à Périgueux, et, modifiant son opinion première, il publia dans le *Bulletin monumental* de 1860 un article dans lequel il se rangea complètement à l'avis de M. de Verneilh, quant à la date du monument; toutefois il reconnut dans Saint-Front, non une copie de Saint-Marc de Venise, mais l'œuvre d'un architecte de Constantinople. Cette fois il rejetait les prémisses de l'archéologue périgourdin pour en accepter les conclusions. Ce revirement d'opinion parut alors inexplicable; il n'est pas encore expliqué. Un pareil système sauvait l'antiquité de Saint-Front en rattachant directement le monument à un édifice oriental.

Le type commun à Saint-Marc et à Saint-Front a été cherché, mais n'a point été trouvé : on a parlé de la basilique des Saints-Apôtres construite par Justinien et qui, suivant Procope, était couverte par cinq coupoles disposées en croix; mais la basilique des Saints-Apôtres a disparu depuis longtemps et avec elle a disparu le terme nécessaire de comparaison. D'ailleurs M. de Verneilh lui-même avait prévu ce rapprochement possible et avait fait remarquer que Saint-Front était l'imitation non d'un édifice quelconque sur-

monté de cinq coupoles, mais de ce type spécial à Saint-Marc et tenant à des particularités locales de construction, qui a donné pour supports aux coupoles des piliers évidés. Ce caractère est spécial aux deux seules églises de Saint-Marc et de Saint-Front. « Si, *par impossible*, dit M. de Verneilh, il avait existé à Constantinople quelque édifice, aujourd'hui détruit, qui eût servi à la fois de modèle à Saint-Marc et à Saint-Front, si tant d'étonnantes ressemblances pouvaient s'expliquer ainsi..... la basilique de Saint-Front serait la sœur de celle de Saint-Marc au lieu d'en être la fille. » Mais il ajoute plus loin « que rien ne prouve, rien ne peut même faire supposer que ces caractères excentriques aient appartenu à la basilique des Apôtres ».

Les travaux de restauration entrepris à Saint-Front amenèrent bientôt une importante découverte.

En démolissant les coupoles de Saint-Front pour leur donner leur forme actuelle, on s'aperçut que ces pendentifs, prétendus byzantins, n'avaient de la construction byzantine que l'apparence. Formés d'assises posées en encorbellement, au lieu de claveaux normaux à la courbe génératrice, ils annonçaient un produit parfaitement caractérisé de l'art occidental et l'oubli du principe même de la construction orientale. Viollet-le-Duc a consigné le fait dans son *Dictionnaire d'architecture* aux mots *coupole* et *pendentif*. Vitet l'avait deviné en déclarant que, pour lui, l'architecte de Saint-Front était un Français.

M. Grellet-Balguerie a essayé de donner un corps à ces opinions diverses et contradictoires : il prend à M. de Verneilh la date du xe siècle, à M. Parker l'imitation de la basilique des Saints-Apôtres, à Viollet-le-Duc et à Vitet leur sentiment sur la nationalité de l'architecte de Saint-Front.

Cependant nous n'avons qu'un seul renseignement authentique sur l'église de Frotaire, c'est le passage dans lequel le *Livre pontifical* mentionne l'incendie de 1120 : « Erat tunc temporis monasterium ligneis tabulis coopertum. » L'église incendiée était couverte d'une simple charpente, conformément à la pratique du xe siècle, et non de coupoles en pierre. M. de Verneilh s'est tiré de ce texte en appliquant le mot *monasterium* aux bâtiments claustraux; M. de Quast, en 1857, lui fit remarquer que ce mot devait s'entendre de l'église elle-même; opinion qui a prévalu en Allemagne, où l'on admet aujourd'hui que Saint-Front ne date que du XIIe siècle.

C'est donc bien l'église qui fut incendiée, et non les bâtiments claustraux, les *officinae*, comme on disait alors. Quant au silence des textes, sur lequel se fonde M. Grellet-Balguerie pour ne pas admettre la reconstruction par Guillaume d'Auberoche de l'église incendiée, ce n'est pas un argument, car la dédicace de la basilique de Frotaire elle-même n'est point mentionnée dans le *Livre pontifical;* cette date ne nous est connue que par une note marginale d'un martyrologe ou d'un calendrier que le P. Labbe a publié à la suite du *Livre pontifical.*

Le *Livre pontifical* est également muet sur la construction et la consécration de la cathédrale de Périgueux, dans laquelle M. de Verneilh reconnaît deux parties d'âge différent, ce qui implique deux consécrations successives.

M. Grellet-Balguerie, suivant encore en cela M. de Verneilh, parle de *moines* de Saint-Front; or il n'y a jamais eu de moines à Saint-Front : c'était une collégiale et les chanoines de Saint-Front n'avaient d'autre abbé que l'évêque, qui avait annexé deux des prébendes à la mense épiscopale.

Cette organisation explique les analogies de construction qui existent entre certaines parties de la cathédrale et de Saint-Front. Si cette dernière église a été rétablie, après l'incendie de 1120, sur un plan plus vaste que la cathédrale, c'est que possédant le corps de l'apôtre du pays, elle disposait d'offrandes capables de subvenir à la construction d'un grand édifice; c'était aussi le lieu de sépulture ordinaire des évêques depuis Frotaire.

La date de 1120 n'a pas seulement l'avantage de rétablir Saint-Front à sa vraie place dans l'histoire de l'art, elle concorde avec les dates d'autres monuments de la région que M. de Verneilh attribue au XIIe siècle, la cathédrale de Cahors, par exemple, dont il place la dédicace en 1119, et dans laquelle Vitet a cru remarquer des signes d'antériorité à Saint-Front.

On ne s'est point préoccupé jusqu'ici de la forme extérieure des coupoles; la question a cependant son importance.

Les coupoles de Saint-Front portent déjà des traces de dégénérescence. Leur tambour n'est pas perpendiculaire, comme dans les types purement byzantins; il est rétréci du haut et muni de contreforts plats. Si la coupole avait fait son apparition en Aquitaine par Saint-Front, si elle avait été reproduite en Périgord, en Quercy, en Angoumois, à l'imitation de Saint-Front, les imitations reproduiraient

la disposition qui est propre au modèle. C'est au contraire le type de Cahors et le tambour perpendiculaire qui a prévalu, même à la cathédrale de Périgueux, où subsiste une coupole évidemment contemporaine de celles de Cahors et sans doute, comme elles, antérieure à celles de Saint-Front.

Il y a plus. Les anciennes coupoles de Saint-Front, détruites par M. Abbadie, sous prétexte de restauration, étaient construites en assises alternées de hauteur inégale. M. de Verneilh a retrouvé le même appareil à la cathédrale et a voulu y voir un indice d'antiquité. Mais cet appareil ne se rencontre pas dans les parties basses de la cathédrale, il n'y a été employé que pour boucher une porte latérale.

M. de Verneilh affirme que l'église de Solignac fut consacrée en 1143, elle aurait donc été rebâtie à l'époque même où l'incendie rendait nécessaire la reconstruction de Saint-Front; or les deux édifices ont une analogie incontestable.

Ces coupoles d'Aquitaine ne sont donc, pour la majeure partie, que des constructions du XIIe siècle; et l'on a continué d'en bâtir jusqu'au commencement du siècle suivant. On bâtissait encore en Périgord des monuments massifs et ne présentant, soit pour l'encadrement des fenêtres, soit pour la décoration des murs, que des arcs en plein cintre, au moment même où Maurice de Sully commençait le chœur de la cathédrale de Paris; comment donc admettre que les plus anciens exemples d'arcs brisés que nous ayons en France se trouvent à Périgueux, au centre d'une province qui a si longtemps observé les vieux errements de l'architecture romane.

M. Ramé pense qu'il serait à propos d'insérer au programme qui sera discuté au congrès des Sociétés savantes en 1884 une question qui appelât l'examen sur la véritable date des principales églises à coupoles d'Aquitaine. En attendant ces éclaircissements, il est prudent de s'en tenir aux conclusions de M. Vitet : « Saint-Front n'est pas nécessairement le prototype de tous nos monuments à coupoles par cela seul qu'il ressemble à Saint-Marc, et dans certaines localités, voire même à Périgueux, l'idée de ce genre d'architecture à pu s'introduire directement et provenir de sources plus éloignées. » Des exemples analogues à la coupole de l'église Saint-Michel de Cusan, qui, portée sur des arcs en plein cintre est d'un caractère plus ancien qu'aucune de celles du Périgord, ne manqueront pas d'être signalés quand les esprits seront affranchis des classifications

créées par M. de Verneilh et si magistralement combattues par M. Vitet.

M. Borrel présente les dessins des peintures murales qu'il a relevées dans l'église Saint-Martin d'Aime (Savoie). Cette église, beaucoup plus petite que la cathédrale de Moûtiers, peut remonter à la même époque que celle-ci, c'est-à-dire au XIe siècle. Les voûtes et les murs ont été recouverts, à la fin du XIIe siècle, de peintures intéressantes.

Sur le soubassement des murs du chœur et de l'abside est peinte une draperie d'un gris sombre, surmontée d'un large bandeau décoré de feuillages et de rinceaux.

Dans les deux trumeaux de l'abside sont représentés, de grandeur naturelle, quatre saints, nimbés, vêtus d'une robe et d'un ample manteau et chaussés de sandales. Chacun d'eux tient un livre à la main gauche : ce sont sans doute les quatre évangélistes. Au-dessus d'eux étaient peints en buste, dans des médaillons, des archevêques nimbés, portant la mitre et le *pallium*.

Quant aux ébrasements des fenêtres, ils étaient également peints et couverts d'arabesques.

Sur les pieds-droits de l'arc triomphal, cinq tableaux, trois d'un côté et deux de l'autre, retracent les principales phases de la vie d'Adam : la création de l'homme; Dieu donnant à Adam la puissance sur les animaux; la création d'Ève; la faute d'Adam et d'Ève; Adam et Ève chassés du paradis terrestre.

Au-dessus du soubassement du mur du chœur l'artiste a peint deux grandes scènes, le massacre des Innocents et la fuite en Égypte. La première de ces fresques, composition très mouvementée et à nombreux personnages, témoigne sinon d'une grande habileté, du moins d'une imagination très féconde; quant à la seconde, il n'en subsiste que des fragments, suffisants pour faire reconnaître le sujet, mais trop peu importants pour permettre d'apprécier l'œuvre. Au-dessus du massacre des Innocents se déroule une large frise ornée de feuillages sur lesquels sont perchés des oiseaux; elle est surmontée d'un *ciborium* supporté par des colonnes et fermé par des rideaux.

Dans ces peintures l'ocre rouge est la teinte dominante; mais le bleu, le jaune, le vert et le gris, le blanc et le noir, toutes les teintes enfin ont été employées. La décoration ne devait pas se bor-

ner aux scènes que l'on voit aujourd'hui; des vestiges de peintures sur les voûtes et sur les colonnes prouvent en effet qu'au XIIe siècle tout l'intérieur de l'édifice fut couvert de peintures.

M. René Fage, membre de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, décrit les peintures de la chapelle du château de Puy-de-Val (Corrèze). Cette chapelle est située au premier étage d'une tour ronde construite à l'angle sud-est du château.

Tous les murs de la chapelle sont, jusqu'à la naissance des voûtes, recouverts d'un enduit de teinte grise sur lequel le peintre a exécuté différents sujets de piété; quant à la voûte, elle est uniformément recouverte d'une teinte bleue constellée d'étoiles d'or.

Au-dessus de l'autel est représentée la crucifixion; à droite et à gauche de la croix on voit la Vierge, saint Jean, les saintes femmes et un groupe de cinq soldats. La taille des personnages ne dépasse guère, comme dans toutes les autres peintures de la chapelle, la demi-nature.

A droite de la crucifixion on a peint saint Sébastien, que deux archers percent de leurs flèches; puis saint Gervais et saint Protais debout et se faisant face; des inscriptions en caractères gothiques donnent les noms des deux saints.

A gauche du tableau principal on trouve successivement : dans l'embrasure de la porte d'entrée, un saint debout, vêtu d'une robe et d'une dalmatique, tenant un livre à la main; dans l'embrasure d'une meurtrière, un roi debout, couronné et tenant un sceptre terminé par une fleur de lys; sainte Marguerite en prière, et près d'elle le dragon; enfin saint François d'Assise recevant les stigmates; devant lui est agenouillé un clerc.

Le testament de Gui de Puy-de-Val nous apprend que cette chapelle fut fondée en 1371; et de l'étude même des peintures, aussi bien au point de vue iconographique qu'au point de vue du costume des personnages, M. Fage pense pouvoir conclure qu'elles ont été exécutées du vivant de Guillaume de Puy-de-Val, fils du testateur, c'est-à-dire entre les années 1372 et 1381.

M. de Lasteyrie, membre du Comité, voit plusieurs objections à faire à ces conclusions. Le style de ces peintures aussi bien que le costume des personnages ne lui semblent pas indiquer une date plus ancienne que la fin du XVe ou même le commencement du

XVIe siècle. De plus, le clerc qui se trouve à genoux près de saint François d'Assise est dans l'attitude d'un donateur; il est bien probable que c'est lui qui a fait exécuter ces peintures et qu'il est agenouillé devant son patron. Il s'appelait donc François; ce qui écarterait l'hypothèse de M. Fage que les peintures remontent au temps de Gui ou de Guillaume de Puy-de-Val.

M. l'abbé Arbellot, président de la Société historique et archéologique du Limousin, décrit sommairement diverses peintures murales de la cathédrale de Limoges. Dans la crypte de l'église romane, qui a précédé l'édifice gothique, on voit une peinture du XIe siècle; cette peinture représente le Christ entouré des quatre évangélistes; la Madeleine est agenouillée près de lui. D'autres peintures ornent la voûte du chœur; elles représentent des anges et datent du XIVe siècle.

M. l'abbé Arbellot appelle encore l'attention du Congrès sur une curieuse peinture murale du château de Rochechouart. Cette peinture, du XVe siècle, représente une chasse au cerf et un cortège seigneurial; dans cette dernière scène on voit un char rempli de dames, entouré de seigneurs à cheval; un bouffon affublé d'un costume grotesque précède le cortège.

M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, présente un manuscrit du XIVe siècle contenant les coutumes de Beaumont de Lomagne. Au milieu du volume se trouvent deux miniatures, se faisant face, verso et recto, sur lesquelles on a peint le Christ en croix et la Trinité; dans chaque miniature on voit deux consuls à genoux, vêtus d'un costume mi-parti rouge et noir. C'est sur ces miniatures, qui ne remontent peut-être qu'au XVe siècle, que les consuls prêtaient serment en entrant en charge; aussi ce manuscrit était-il appelé « livre juratoire ».

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 MARS 1883.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Charles Tranchant, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, soumet au Congrès la copie d'une peinture murale conservée dans l'un des anciens châteaux de la petite ville de Chauvigny en Poitou (département de la Vienne), le château dit d'Harcourt.

Chauvigny était, avant la Révolution, une seigneurie des évêques de Poitiers, qu'on y trouve installés dès le commencement du XIe siècle. A côté de leur château s'élevait, dans la ville même, aux alentours de l'église Saint-Pierre, bien connue des archéologues, plusieurs châteaux qui reçurent le nom de diverses familles venues du dehors : le château d'Harcourt, le château de Montléon, le château de Gouzon. Le château d'Harcourt est placé au nord et à quelques pas du château seigneurial de Chauvigny. Le fief appartenait aux vicomtes de Châtellerault. Il passa vers 1268, avec la vicomté, à l'illustre famille normande d'Harcourt, par le mariage de Jeanne de Châtellerault, sœur du dernier vicomte de la maison primitive, avec Jean II, baron d'Harcourt, maréchal et amiral de France. Il resta dans la famille d'Harcourt jusqu'à l'année 1447; il fut alors vendu par le comte Jean VII à Charles Ier d'Anjou, comte du Maine, qui le céda par voie d'échange, la même année, aux évêques de Poitiers, entre les mains desquels il est resté jusqu'à la Révolution.

Le château, qui existe encore pour la plus grande partie, et qui est maintenant propriété de l'État, paraît dater du XIIIe siècle et être un peu antérieur à l'époque où le fief passa à la maison d'Harcourt. Il se composait de deux bâtiments quadrangulaires juxtaposés. La partie méridionale est conservée; de l'autre partie, de construction un peu plus récente, il ne reste, et jusqu'à une certaine hauteur seulement, que les murs est et nord (au sud il n'y avait pas de mur spécial par suite de la juxtaposition des deux bâtiments). C'est dans le bâtiment du nord que se trouve la peinture présentée à la Section. Elle a été retrouvée, en 1879 dans l'embrasure d'une fe-

nètre depuis longtemps murée et qu'on déblaya alors : elle est appliquée sur le montant droit, qui est seul partiellement conservé; elle en occupe toute la largeur intérieure. Son principal motif consiste dans des têtes de fou et des cornes d'abondance : elle est assez détériorée et ce n'est pas sans peine qu'on a pu en recueillir tout le dessin; la copie a été faite au quart de la grandeur. Par-dessous se retrouvent les traces d'une autre peinture qui apparaît aussi sur les murs de la pièce, c'est une simple peinture blanche à la chaux, avec traits rouges simulant des joints de pierre.

M. Warluzel donne lecture, au nom de M. le docteur Pissot, président de la Société des sciences et beaux-arts de Cholet, d'une notice sur un objet en os de l'époque préhistorique. Ayant eu à examiner divers objets provenant de la station préhistorique de Laugerie-Basse (Dordogne), offerts au musée de Cholet, M. Pissot remarqua, parmi des pointes de lance et de flèche en silex, et autres objets en os ou en bois de renne, un morceau d'os offrant des rayures régulièrement espacées. Ce fragment mesure 75 millimètres de longueur, 12 millimètres de largeur à l'une de ses extrémités, 9 millimètres à l'autre; l'une de ses faces est plane, l'autre légèrement convexe. La face plane montre des rayures transversales, séparées par des intervalles irréguliers oscillant entre 8 et 10 millimètres. La face convexe porte également des traits transversaux, dont les intervalles, assez réguliers, ont à peu près 5 millimètres. Les bords de l'objet portent aussi, dans la partie la plus étroite, des entailles ou coches beaucoup plus rapprochées les unes des autres. M. Pissot se demande s'il n'y a pas lieu de reconnaître dans ce morceau d'os un instrument ayant servi à mesurer les longueurs.

Plusieurs membres présentent des observations au sujet de la communication de M. Pissot. M. Nicaise serait disposé à voir dans cet objet un instrument destiné à compter plutôt qu'à mesurer, instrument très analogue à celui dont se servent encore les boulangers pour faire le compte des pains qu'ils vendent. Les hommes de l'âge de pierre pouvaient noter de la sorte le nombre des animaux qu'ils tuaient à la chasse.

M. Lelong, au nom de M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, conservateur du musée de cette ville, donne lecture d'une notice sur un moule à monnaies

du moyen âge. Ce moule, qui appartient au musée d'Angers, a été trouvé en janvier 1883, dans un mur de l'église de Sceaux (arrondissement de Segré).

Cet objet est en calcaire à grain très fin, analogue à la pierre lithographique. Il mesure 10 centimètres de longueur, 2 centimètres d'épaisseur et 5 centimètres de largeur moyenne. Deux tenons en plomb se voient encore à l'un des bouts, et un troisième tenon au bout opposé, ce qui permet de penser qu'une seconde pierre de même dimension recouvrait la première. Sur cette pierre est gravée en creux une sorte de branche à dix rameaux, cinq de chaque côté; à l'extrémité de chaque rameau est gravée également en creux une rondelle de 10 millimètres de diamètre.

Vers le pédoncule de la branche mère on a pratiqué une petite ou-

verture évasée, indiquant qu'un métal en fusion pouvait y être versé et se répandre jusqu'à l'extrémité de chaque branche.

Chacune des rondelles présente le type, plus ou moins altéré, d'une monnaie du moyen âge.

A gauche, le premier fronton triangulaire, surmonté d'une croix à branches égales, appartient à la monnaie de Saint-Martin de Tours; il en est de même, sauf variantes, des première, troisième et quatrième rondelles de droite. Les deuxième et troisième rondelles de gauche reproduisent le type chartrain; dans la seconde rondelle de droite il faut peut être voir le type très dégénéré de la monnaie de Beaugency [1]. A gauche, dans la quatrième rondelle, on reconnaît le type de la monnaie de Provins (revers), avec quelques traits formant comme une sorte de peigne [2]. Enfin la singulière tête de face qui se trouve dans la cinquième rondelle de droite rappelle la monnaie de Sancerre [3] ou plutôt celle de Saint-Mayeux de Souvigny [4].

Par rapport à leur module, quelles pouvaient être ces menues monnaies? Leur diamètre est trop petit pour le denier, trop petit également pour l'obole ou la maille, qui valait un demi-denier. Mais au XIIIe siècle, particulièrement sous saint Louis, il y eut une meune monnaie ou quart de denier, dont le module devait se rapprocher de celui des rondelles du moule [5], c'était la *pougeoise*, *pite* ou *poitevine*. La *pite* ou *pougeoise* tirait sans doute son nom de la province de Poitou, d'où elle était originaire, mais on en fabriquait ailleurs qu'en Poitou : il y avait la *pite tournoise* et la *pite parisis* [6]. On ne peut donc induire de ce que le type poitevin ne se trouve pas gravé sur les rondelles que celles-ci n'aient pu être destinées à fabriquer des pites.

De ces observations il résulte : 1° qu'on doit voir dans cet objet un moule à menues monnaies dites *pites*, le module de ces monnaies étant le seul qui se rapproche du module des rondelles; 2° qu'on peut dater ce moule de la fin du XIIe ou du premier tiers du XIIIe siècle; 3° que c'était très probablement un moule destiné à

[1] Poey d'Avant, t. I, pl. XXXIII, p. 237.
[2] *Ibid.*, t. III, pl. CXXXVIII, n°s 19 et 21, p. 251.
[3] *Ibid.*, t. I, pl. XLIII.
[4] *Ibid.*, t. I, pl. XLVIII, n° 2.
[5] Le Blanc, *Traité des monnoies*, p. 20.
[6] *Ibid.*, p. 192.

fabriquer de la fausse monnaie, car la monnaie du moyen âge était frappée et non coulée.

M. Maxe-Werly fait plusieurs objections aux conclusions de M. Godard-Faultrier; il croit que cet objet est un moule à méreaux; il en possède deux dans sa propre collection et M. Victor Gay en a également plusieurs. C'est cependant un objet assez rare. Quant à la date, c'est plutôt au XIVe siècle qu'au XIIe qu'il faut l'attribuer.

M. Chabouillet, membre du Comité, s'associe complètement aux conclusions de M. Maxe-Werly.

M. Nicaise, président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, entretient le Congrès des nombreux cimetières gaulois explorés dans le département de la Marne, et particulièrement des sépultures dans lesquelles on a trouvé des chars. Jusqu'ici on a retrouvé cinquante-deux chars. Malheureusement la plupart de ces sépultures avaient déjà été bouleversées, probablement à l'époque des invasions barbares. Dans un seul champ qu'il a fouillé, il y a quelques semaines, M. Nicaise a découvert huit chars, dont cinq étaient disposés en demi-cercle. Il insiste en même temps sur un fait curieux : dans les très nombreuses tombes qu'il a fouillées, les torques qu'il a recueillis n'étaient jamais accompagnés d'épées, d'armes ou d'attributs quelconques du sexe masculin : il faut donc admettre que les sépultures dans lesquelles on a rencontré ces torques étaient des sépultures de femmes. M. Nicaise signale ensuite de très curieux vases de terre noire, en forme de cornet, portant une ornementation consistant soit en zones concentriques gravées en creux, soit en peintures représentant des animaux, entre autres la licorne, animal que l'on a aussi rencontré sur une plaque de casque en bronze. Il signale encore une belle épée gauloise de bronze et de fer, dont la poignée est ornée de cabochons de métal, décorés de cette espèce d'émail rouge que les fouilles du Mont-Beuvray ont fait connaître.

M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, présente une série d'objets en bronze découverts au hameau de Saula, commune de la Française, près Montauban : ce sont des pièces de harnais comprenant des mors, des garnitures de courroies et des bossettes d'ornement; ces dernières sont plates et circu-

laires, et sont munies en leur centre d'une saillie de forme conique. Cette découverte permet de faire des rapprochements curieux avec les harnachements de chevaux découverts dans les cimetières de la Marne. Des vases en poterie grossière, un statère d'or de Philippe de Macédoine, des couteaux gaulois en fer, trouvés non loin de ces pièces de harnais, dans des sépultures à incinération, permettent de faire remonter ces objets au second siècle environ avant l'ère chrétienne.

M. Nicaise fait remarquer que les sépultures gauloises à incinération sont extrêmement rares; ce rite funéraire a été très probablement importé d'Italie en Gaule.

M. Palustre partage l'avis de M. Nicaise; il ajoute que l'incinération a dû être usitée assez tard en Gaule; dans un bas-relief de la cathédrale de Dax représentant le jugement dernier, on voit les morts sortir les uns de sarcophages, les autres d'urnes funéraires.

M. l'abbé Pottier entretient ensuite le Congrès de l'école d'orfèvrerie toulousaine. L'existence de cette école est incontestable. Si les églises de Toulouse ne peuvent en offrir aujourd'hui que peu d'échantillons intéressants, on trouve dans les églises du département de Tarn-et-Garonne de nombreux spécimens de cette orfèvrerie appartenant au XIIe et au XIIIe siècle. L'ancien trésor de l'abbaye de Grandselve, conservé aujourd'hui à Bouillac et à Ardus, compte plusieurs châsses de vermeil en forme d'église, des reliquaires ornés de filigranes, de cabochons et de pierres gravées antiques.

M. Le Brun, membre de la Société d'émulation de l'arrondissement de Lisieux, lit une notice sur les peintures murales de l'église Saint-Jacques, à Lisieux. Ces peintures, qui décorent les voûtes de la nef et du chœur, ainsi que les piliers qui séparent la nef principale des collatéraux, ne sont pas antérieures au milieu du XVIe siècle [1]. Le principal tableau représente la Trinité; au bas de la composition on voit les portraits du donateur et des membres de sa famille. Les noms des artistes qui ont exécuté ces peintures sont inconnus.

[1] Elles ont déjà été décrites dans le *Bulletin monumental*, t. XXXVI, 1870, p. 89 et suiv.

M. Meyners d'Estrey, délégué de la Société académique indo-chinoise, fait au Congrès une communication relative à l'épigraphie cambodgienne. Il y a environ dix ans que Francis Garnier publia pour la première fois en fac-similé des inscriptions cambodgiennes; plus récemment M. Aymonier, chef du protectorat français auprès du roi de Cambodge, auteur d'un dictionnaire français-cambodgien, faisait à Saïgon une première tentative pour interpréter le texte d'une de ces inscriptions, pendant que le docteur Harmand reproduisait en fac-similé, à la suite de ses notes de voyage, publiées dans les *Annales de l'Extrême Orient*, quelques fragments d'anciennes inscriptions cambodgiennes.

En comparant ces fragments avec une série d'alphabets indiens anciens et modernes, M. Meyners d'Estrey a cru y voir un alphabet intermédiaire entre celui de l'Inde du Sud, dont il dérive, et l'alphabet khmer, qui en dérive à son tour. Ce dernier est très voisin de l'alphabet ancien de Java, le *kawi*, qui est lui-même d'origine indienne.

Les fragments d'estampages publiés par le docteur Harmand comprennent : trois lignes de l'inscription de Hanh-Khiei; une partie des inscriptions de Phnom-Sombec, de Bassac, de Melu-Prey, de Bang, de Prea-Khan, de Ponthey-Kakeh, de Kouh-Kedey et du péristyle de Prea-Khan. M. le docteur H. Kern, professeur à l'université de Leyde, les a déchiffrées en partie et en a publié des transcriptions dans les Mémoires de l'Institut royal des Indes orientales néerlandaises. Il a reconnu que la langue de plusieurs de ces fragments était le sanscrit écrit avec des caractères *kawi* ou ancien javanais. Des transcriptions et des traductions complètes des estampages rapportés par le docteur Harmand ont ensuite été données par le même docteur Kern dans les *Annales de l'Extrême Orient*.

Tout en reconnaissant que l'une des plus importantes de ces inscriptions, celle de Prea-Khan, est en sanscrit, le docteur Kern fit ses réserves au sujet d'autres inscriptions cambodgiennes dont l'alphabet est presque identique à ceux de Vengi, au Dekkan, et de Djambou, dans l'ouest de Java. L'inscription de Prea-Khan nous apprend que le monument où on l'a trouvée a été édifié par Sûryavarman; que ce roi fut un conquérant; qu'il protégeait les lettres; que sous son règne le bouddhisme et le çivaïsme furent également florissants; qu'il était sectateur de Vishnou. En général, les rois de l'Inde, tout en ayant leur culte particulier, protégeaient les diffé-

rentes religions pratiquées par le peuple. La masse du peuple cambodgien appartenait probablement, sous le règne de Sûryavarman, à l'une des deux communautés religieuses des bouddhistes ou des çivaïtes. C'est ce qui existait à Java pendant le moyen âge, et c'est ce qui subsiste encore aujourd'hui à Bali (Malaisie).

Comme la plupart des inscriptions sanscrites, l'inscription de Prea-Khan n'est point datée; mais on sait que Sûryavarman monta sur le trône en çaka 934 [1], ce qui fixe approximativement la date de l'inscription.

La seconde inscription déchiffrée par le docteur Kern est celle de Bassac. Elle est également en sanscrit; elle ressemble par l'écriture à la précédente, mais elle est en mauvais état de conservation. Elle nous apprend que le roi Jayavarman pratiquait le çivaïsme; qu'il eut pour successeur son frère aîné Dharanindravarman, protecteur des lettres et des sciences; que le Cambodge était à cette époque divisé en deux royaumes; que Sûryavarman, qui régnait en même temps que Dharanindravarman, tua ce dernier de sa propre main et devint ainsi seul roi du Cambodge; que Suryavarman fit une expédition heureuse à Ceylan; qu'il bâtit le temple de Banthâï et dédia à Çiva ce monument, dans lequel il érigea un linga et une statue de Dourga. La même inscription nous apprend encore que le bouddhisme et le çivaïsme coexistaient avec le culte des ancêtres et que les traditions historiques étaient soigneusement conservées. Les arts et les lettres étaient en honneur, et le roi comblait de richesses les poètes et les philosophes, qui formaient une espèce de noblesse littéraire. La société était divisée en sept classes, et les femmes y occupaient un rang élevé.

L'inscription de Hanh-Khiei (VIIe siècle) nous offre le nom du roi Bhavavarman, de la race lunaire; le temple où l'inscription a été trouvée était dédié à Çiva.

A la suite des travaux du docteur Kern, MM. Aymonier, Lorgeau, Bergaigne, Barth et Senart ont déchiffré ou commenté plusieurs inscriptions cambodgiennes. Dès à présent on en peut conclure que les premières migrations hindoues vers le Cambodge et vers Java sont venues du nord de l'Hindoustan, et non du sud, où l'on employait la langue *pali*. D'ailleurs, lorsque le Chinois Fa-Hian visita Java, vers l'an 413 de notre ère, il y trouva une population

[1] An 1012 de l'ère chrétienne.

hindoue, mais peu de bouddhistes, et ce que dit Fa-Hian se trouve confirmé par les inscriptions de la partie occidentale de Java. Dans l'inscription de Hanh-Khiei rien n'indique l'existence du bouddhisme au Cambodge, tandis que quelques siècles plus tard, sous Sûryavarman, il en était autrement. Ce roi était encore çivaïte, mais à côté de Çiva nous trouvons, dans un document officiel, des hommages rendus à Bouddha. Le même fait se passa à Java, ainsi que nous l'apprennent les inscriptions en langue kawi. L'apparition simultanée des bouddhistes à Java et au Cambodge est accompagnée de l'introduction d'une écriture qui était employée par eux. Or, du ve au viiie siècle de notre ère, il s'est produit, selon toute probabilité, un événement qui a eu pour résultat l'introduction au Cambodge d'un nouveau genre d'écriture, dont le kawi ou ancien javanais est la forme la plus ancienne. Cet événement doit se relier à un autre, qui a provoqué une nouvelle immigration de bouddhistes aussi bien que de çivaïtes, qui se sont répandus à Java et dans une partie de Sumatra. C'est de cette époque que date le bouddhisme dans ces contrées et, par suite, l'existence de deux religions officielles, qui non seulement se servaient de la même écriture, mais qui avaient aussi une même langue sacrée, le sanscrit. A l'exception de leurs écrits dogmatiques, ils cultivaient naturellement la même littérature. Ce fait devait faire naître entre les partisans des deux cultes des rapports complètement différents de ceux qui auraient existé si les bouddhistes du Cambodge avaient appartenu à la branche méridionale ou singhalaise, dont la langue était le *pali*.

M. Rigollot, membre de la Société d'archéologie de Vendôme, décrit une statue de marbre de la fin du xive siècle, conservée aujourd'hui dans la chapelle de la Compassion, dans l'église de la Trinité de Vendôme. Elle représente saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau de bête, une pannetière à la ceinture et tenant un agneau. Cette statue, dont la tête pourrait bien être un portrait, doit être identifiée avec une figure de marbre placée autrefois dans la chapelle du château de Vendôme. Jean V, comte de Vendôme, avait fait élever dans le château une chapelle dédiée à saint Jean et dans laquelle était placée la statue. Elle était enfermée dans une niche en bois, fermée par une porte sur laquelle était représentée Hérodiade dansant. A la Révolution, cette statue fut transportée dans l'église de la Trinité. M. Rigollot n'a pu découvrir le nom de l'artiste qui en fut

l'auteur; il ne sait même pas à quelle école de sculpture on doit la rattacher.

M. Duvernoy, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, rend compte des dernières découvertes faites à Mandeure, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Epamanduodurum. Les nouvelles fouilles ont porté sur l'espace compris entre les restes du théâtre antique et le Doubs. On a mis au jour une construction presque circulaire, garnie extérieurement, de distance en distance, de pilastres, et renfermant une seconde construction rectangulaire. On n'est pas encore fixé sur la destination de cette enceinte, qui n'a pas moins de 117 mètres dans son plus grand diamètre. On y a trouvé une grande quantité de débris de marbres de toutes couleurs, un chapiteau corinthien, plus de 200 sonnettes de bronze et enfin beaucoup de monnaies gauloises et romaines; ces dernières, dont les plus récentes sont de Commode, permettent de fixer l'époque à laquelle l'édifice a été détruit. Cependant un autre dépôt de monnaies de l'époque de Constantin, trouvé presque à la surface du sol, semble indiquer que ce lieu a été habité une seconde fois. M. Duvernoy signale, en terminant, la découverte, près de la voie romaine de Mandeure, d'une jolie figurine de bronze; malheureusement cette pièce est mutilée, les bras sont cassés, et il est fort difficile de décider si c'est un Jupiter ou un Neptune.

M. de Vesly, membre de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, fait connaître au Congrès les résultats des dragages opérés dans le lit de la Seine entre le pont d'Elbeuf et Orival. Orival est situé à l'entrée d'une vallée qui naît à Moulineaux, près du château de Robert le Diable, et qui forme la corde de la boucle de la Seine dont Rouen occupe le sommet. De tout temps ce petit village a dû être considéré comme un point stratégique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'on ait retrouvé près d'Orival, dans le lit de la Seine, des armes de toutes les époques. M. de Vesly présente les photographies des principaux objets qui ont été ainsi trouvés : une épée de bronze, un fer de lance gauloise, une épée gallo-romaine et un fer de lance de la même époque, quatre scramasaxes, une francisque, un couteau à manche plaqué d'or de l'époque carlovingienne, une écuelle d'étain du XIIe siècle, un poignard, un fer de hallebarde et un chandelier

de cuivre du XVe siècle. M. de Vesly pense que dans le voisinage du lieu où il a opéré ces dragages il a dû exister un camp retranché, entouré par la boucle de la Seine et qui devait protéger les approches de Rouen.

M. DE LASTEYRIE émet des doutes au sujet de l'âge de plusieurs de ces objets. Le couteau orné de placages d'or pourrait bien n'être pas carlovingien; les dessins gravés sur ces placages pourraient aussi bien dénoter l'époque mérovingienne. Il est plus prudent, dans l'état actuel de nos connaissances, de ne pas prétendre assigner une date précise à un objet de ce genre. Quant à l'écuelle en étain, il n'est guère possible de la faire remonter au XIIe siècle.

Elle porte gravée à la pointe le nom : R. LEBOVCHIE au-dessous de la représentation sommaire d'un navire; cette inscription est en capitales gothiques qui ne doivent pas être antérieures au XIVe siècle.

La séance est levée à midi moins un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 MARS 1883.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Borrel, vice-président de l'Académie de la Val-d'Isère, met sous les yeux du Congrès une châsse de cuivre émaillé appartenant au trésor de la cathédrale de Moûtiers en Tarentaise. Cette châsse, de fabrication limousine, date de la première moitié du XIIIe siècle; elle affecte la forme si commune d'une boîte rectangulaire couverte par un toit à deux rampants. L'un des rampants glisse dans une rainure et forme couvercle. Sur l'une des faces est représenté le Christ assis entre deux saints; sur l'autre on voit une série de médaillons contenant des personnages luttant contre divers animaux; aux deux extrémités sont représentés un ange et un saint[1].

Le P. Camille de la Croix lit un long et important mémoire sur les découvertes archéologiques qu'il a faites dans la vallée de la Boissière, aux environs du village de Sanxay (Vienne). C'est au mois de février 1881 qu'il a commencé l'exploration méthodique des restes antiques dont il soumet le plan d'ensemble au Congrès et dont il présente une description sommaire. Les fouilles ont mis à découvert trois groupes de constructions.

Le premier groupe comprend une grande enceinte rectangulaire au centre de laquelle s'élevait une construction dans laquelle le P. de la Croix croit reconnaître la *cella* d'un temple. Cette *cella* a un diamètre intérieur de $8^{m},85$, elle est octogone extérieurement, décagone à l'intérieur. Quatre portes accouplées deux à deux et pratiquées sur les faces est et ouest y donnaient accès. Elle occupe le centre d'une sorte de croix dont les branches réunies par des pans coupés forment quatre vestibules de $7^{m},85$ de longueur sur une largeur à peu près égale. Cette construction cruciforme était probablement recouverte de toitures à double rampant sur chacune

Une description avec planche de cette châsse a été donnée dans le *Bulletin monumental* de 1879.

de ses branches, et, sur sa partie centrale, de toits en appentis contre l'octogone. Cette disposition est tout à fait exceptionnelle; le seul monument découvert jusqu'ici en Gaule, et qui présente quelque analogie avec le temple de Sanxay, est celui que l'abbé Michon découvrit en 1844 à Chassenon, dans la Charente.

La *cella* et son enceinte cruciforme sont entourées d'une vaste construction quadrangulaire, qui devait former un portique entourant complètement l'espace au milieu duquel s'élevait le temple. Du côté de l'entrée ce portique était orné de trois rangs de colonnes et précédé de trois escaliers. Une haute galerie souterraine, destinée sans doute à servir d'égout, prend naissance à la *cella* du temple et vient aboutir à un grand bassin creusé au milieu d'une habitation voisine.

Le second groupe de constructions a été retrouvé à peu de distance du temple. Il renferme les débris d'un assez grand établissement thermal, dont les principales parties sont : une piscine rectangulaire de 28 mètres de long, garnie de bancs sur trois de ses côtés, deux hypocaustes, des piscines pour l'eau chaude et pour l'eau froide, puis tout un système de conduites d'eau et d'égouts assez bien conservés, et diverses salles dont une partie devait servir à l'habitation du personnel attaché aux bains.

Un peu plus loin, dans le voisinage de la rivière qui serpente au fond de la vallée, le P. de la Croix a mis à découvert d'autres substructions, qu'il pense avoir appartenu à un établissement de bains d'eau de rivière. D'autres substructions encore longent toute la partie méridionale de la grande enceinte du temple; elles paraissent avoir formé des habitations. L'une d'elles affectait des proportions assez importantes, et contenait cette grande piscine à laquelle aboutissait l'égout venant de la *cella* du temple; elle devait sans doute être occupée par quelque personnage de distinction.

Enfin le troisième groupe de ruines a été découvert de l'autre côté de la rivière, sur les flancs d'un coteau d'où la vue s'étend sur toute la vallée; elles consistent dans les fondations d'un vaste théâtre, dont les dispositions s'éloignent par plusieurs détails de celles que l'on a signalées jusqu'ici. Les galeries d'accès, *vomitoria*, affectent un plan tout à fait inusité. Au lieu de rayonner autour du centre du monument, elles sont parallèles à la colline et au mur de face de l'édifice.

Les débris de sculpture, les poteries, les médailles trouvées dans

les fouilles permettraient, d'après le P. de la Croix, de fixer la date de construction de ces divers édifices à l'époque des Antonins, peut-être aux années qui suivirent le voyage qu'Adrien fit dans les Gaules en l'an 120. Ils ont dû être détruits vers le ve siècle. Sans vouloir formuler un jugement définitif avant l'achèvement des fouilles, on pourrait supposer qu'ils ont été renversés pendant la terrible révolte qui occasionna tant de ravages dans les Gaules entre les années 436 et 439. Mais auparavant des causes diverses avaient rendu nécessaires des réparations importantes, particulièrement visibles dans les thermes.

Le P. de la Croix examine ensuite ce que pouvait être tout cet ensemble de constructions. Leur plan, leur étendue, leur éloignement de tout centre de population ne permettent pas d'y voir une villa, ce n'était pas non plus les restes d'une ville, car le temple et le théâtre pouvaient contenir environ 8,000 personnes chacun, tandis que les habitations, qui n'étaient pas de simples dépendances du temple ou des bains, n'auraient pu loger plus de 200 personnes. Certains des visiteurs, qui ont disserté sur les ruines de Sanxay, ont cru qu'il y avait en ce lieu un établissement d'eaux minérales; mais l'absence d'eaux minérales dans toute la contrée, l'absence de dépôts dans les nombreux égouts ou conduites d'eau qui sillonnent les ruines sont un obstacle absolu à l'adoption de cette hypothèse. Le P. de la Croix cherche la solution ailleurs. Il remarque que la disposition des lieux les rendait en partie inhabitables pendant la mauvaise saison. Or pour que les Romains aient construit des bâtiments aussi considérables dans un endroit éloigné de toute ville et inhabitable pendant plusieurs mois de l'année, il faut qu'un important concours de population y ait été attiré à certains jours par quelque antique usage. Or nous savons par César que les Gaulois se réunissaient chaque année en assemblée générale dans le pays des Carnutes pour y traiter de leurs intérêts religieux et politiques. Chaque tribu devait de même avoir ses comices annuels; dès lors comment ne pas admettre que le lieu où se réunissait la tribu des Pictons devait être cette vallée de la Boissière. Les Romains, on le sait, respectaient les usages des peuples qu'ils soumettaient, ainsi s'explique qu'ils aient construit ces édifices au lieu d'assemblée des Pictons. Un temple, un théâtre, des bains étaient chez eux les accessoires obligés de toute agglomération d'hommes. Point n'était besoin, dans un lieu où l'on ne restait pas

à demeure, d'habitations nombreuses. Des hôtelleries étaient seules indispensables, aussi le P. de la Croix voit-il des hôtelleries dans ces bâtiments qui s'élevaient au sud du temple. Quant à cette habitation à laquelle vient aboutir l'égout du temple et qui présente des dimensions exceptionnelles, elle était sans doute réservée à quelque personnage important, au gouverneur de l'Aquitaine par exemple. La découverte des ruines de Sanxay offre donc un intérêt exceptionnel, puisqu'elle nous présente les restes d'un lieu d'assemblée des Gaulois respecté par la conquête romaine.

M. Palustre, sans vouloir discuter les conclusions du P. de la Croix, demande à faire quelques observations de détail. Il fait remarquer qu'on a prétendu tirer des conséquences exagérées d'un fragment d'inscription portant les lettres POL, et qui a été trouvé dans le voisinage du temple. On a voulu y voir la preuve que le temple était dédié à Apollon; mais ces lettres se prêteraient à bien d'autres interprétations. Il insiste également sur les dispositions que présentait le théâtre, il pense que la plus grande partie devait être en bois ou du moins très légère.

M. Dumuys, conservateur adjoint au musée d'Orléans, trouve certaine ressemblance entre la disposition des monuments de Sanxay et celle des édifices qui entouraient le champ de Mars à Rome, et qui comprenaient un grand temple, le Panthéon, les thermes d'Agrippa, un théâtre, un cirque, etc.

M. Palustre objecte que le Panthéon n'était pas à l'origine un temple.

M. de Lasteyrie reconnaît tout l'intérêt qu'offrent les fouilles du P. de la Croix, mais il croit devoir faire ressortir tout ce que ses conclusions présentent d'hypothétique. On a trouvé à Sanxay les restes d'un établissement que les Romains occupaient au IIIe et au IVe siècle de notre ère, on n'y a ramassé aucun objet pouvant prouver la présence des Gaulois dans ce lieu avant l'arrivée des Romains, c'est donc une hypothèse bien arbitraire que de prétendre reconnaître dans les ruines romaines de Sanxay l'ancien lieu d'assemblée des Pictons. N'est-ce pas encore une hypothèse trop hardie que d'attribuer au gouverneur de l'Aquitaine une maison dans laquelle on n'a trouvé aucun objet quelconque qui puisse fournir des indices sur ceux qui

l'ont habitée; elle présente seulement des dimensions plus grandes que les autres, mais aucune peinture, aucune mosaïque, aucun détail particulier ne justifie l'hypothèse du P. de la Croix. Dans la détermination des autres constructions le P. de la Croix a formulé bien d'autres hypothèses qui n'ajoutent rien à l'intérêt de la découverte. En fouillant avec un zèle, un soin digne de tout éloge les ruines qu'il a eu le talent de découvrir, le P. de la Croix a déjà rendu un service suffisant à la science; qu'il se contente de constater les faits mis en lumière par ses fouilles, de les décrire d'une façon exacte et critique, mais sans prétendre tout expliquer, sans former des hypothèses prématurées, qui risquent d'égarer les savants.

M. de Lasteyrie en présentant ces observations ne veut pas qu'on se méprenne sur l'importance qu'il attache aux travaux du P. de la Croix. Il sait aussi bien que personne leur valeur et il rend hommage en terminant aux qualités que le P. de la Croix a déployées dans ses longues et patientes recherches sur le sol de Sanxay.

M. Charles Read communique une note sur les arènes de Paris. Rappelant les réclamations élevées en 1870 par tous les corps savants, et tout dernièrement encore par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et la Société des antiquaires de France, il demande au Congrès de formuler un vœu pour la conservation de cet antique monument.

La réunion s'associe unanimement au vœu émis par M. Read.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE DU 31 MARS 1883.

La séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes a été tenue le samedi 31 mars, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Jules Ferry, président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts [1].

Dans son discours, le Ministre a exposé les avantages qu'il attend de la nouvelle organisation du Comité des travaux historiques et scientifiques, il a rappelé les nombreux encouragements donnés par les pouvoirs publics à l'enseignement supérieur et à toutes les recherches scientifiques, il a exprimé la confiance que les Chambres pourraient prochainement donner une nouvelle preuve de leur dévouement aux intérêts de la science, en accordant les crédits nécessaires pour le rachat des manuscrits de la bibliothèque Ashburnham, dont le président de l'ancienne section d'histoire et d'archéologie du Comité, M. Léopold Delisle, a si habilement reconstitué la lugubre histoire. Le Ministre remet à M. Delisle, en récompense de ses beaux et patriotiques travaux, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur. Il proclame ensuite les noms des savants auxquels sont accordées les décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur et les palmes académiques.

[1] Le compte rendu détaillé de cette séance devant faire l'objet d'une publication spéciale, on n'a pas cru nécessaire de le reproduire ici.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1883.

PRÉSIDENCE DE M. RAME.

La séance est ouverte à 3 heures.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 26 février 1883, M. le Secrétaire communique l'arrêté ministériel en date du 14 mars 1883, réglant la composition et les attributions du Comité des travaux historiques et scientifiques. En vertu de cet arrêté, la Section d'archéologie est ainsi composée :

Président.

M. Martin (Henri), membre de l'Institut, sénateur.

Vice-président.

M. Ramé (Alfred), conseiller à la cour d'appel de Paris.

Membres titulaires.

MM. Barthélemy (Anatole de), membre de la Société nationale des Antiquaires de France.

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques.

Chabouillet (Anatole), conservateur du département des Médailles et antiques à la Bibliothèque nationale.

Courajod, conservateur adjoint au Musée du Louvre.

Darcel (Alfred), administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins.

Demay, chef de section aux Archives nationales.

Delaborde (Vicomte Henri), secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale.

Desjardins (Ernest), membre de l'Institut.

MM. Dumont (Albert), membre de l'Institut, conseiller d'État, directeur de l'enseignement supérieur.

Guiffrey, archiviste aux Archives nationales.

Héron de Villefosse (Antoine), conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre.

Heuzey, membre de l'Institut.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut.

Lenormant (François), membre de l'Institut.

Longnon (Auguste), archiviste aux Archives nationales.

Maspero, professeur au Collège de France.

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes.

Müntz, bibliothécaire de l'École des beaux-arts.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Rayet (Olivier), professeur au Collège de France.

Rénier (Léon), membre de l'Institut, président honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Robert (Charles), membre de l'Institut.

Schlumberger, membre de la Société nationale des antiquaires de France.

Sommerard (Du), directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

Waddington, membre de l'Institut, sénateur.

Lasteyrie (Comte Robert de), professeur à l'École des chartes, *secrétaire*.

Le Comité dresse la liste des publications en cours d'exécution ou projetées dont la direction rentre dans ses attributions. Cette liste comprend :

Le cinquième volume des *Inscriptions du diocèse de Paris*, par M. de Lasteyrie;

Le deuxième volume des *Comptes des bâtiments du Roi*, par M. Guiffrey;

Les *Sceaux de la collection Clairambault*, par M. Demay;

Le *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, par M. Roman.

De ces quatre ouvrages, le premier est complètement terminé, les deux suivants sont sous presse, le dernier est prêt pour l'impression.

Il faut y joindre : le *Recueil des sarcophages de la Gaule*, par M. Le Blant, et les *Monuments de la mythologie gauloise*, par M. Alexandre Bertrand, qui sont en préparation.

M. Alexandre Bertrand demande qu'on ajoute à cette liste les travaux préparés par la Commission de géographie de l'ancienne France, actuellement rattachée à la Section d'archéologie.

Ceux qui pourraient être publiés à bref délai sont :

La suite du *Dictionnaire archéologique de la Gaule;* le *Recueil des monnaies gauloises*, par M. Muret; la *Carte de la Gaule au temps de César*, par M. Longnon; la *Carte des bornes milliaires*, par M. Héron de Villefosse; la *Carte des voies romaines*, par M. Longnon; la *Carte des oppida*, par M. le commandant de Lanoë, et la *Carte des noms de lieux à l'époque des invasions*, par M. Longnon.

La Commission précédemment nommée pour examiner s'il y a lieu de publier un recueil d'anciens inventaires reste composée de MM. Chabouillet, Darcel, Guiffrey et de Lasteyrie. Elle devra présenter un rapport à la Section dans la prochaine séance.

Sur la demande de M. Guiffrey, l'Administration s'engage à faire rechercher dans les archives du Comité toutes les copies d'inventaires qui ont pu y être déposées.

Une commission composée de MM. Chabouillet, Courajod, Darcel, Guiffrey et de Montaiglon est chargée d'examiner une proposition de M. Gruyer tendant à la publication, dans la collection des documents inédits, de l'*Inventaire des collections du Roi* dressé en 1709 par Bailly.

M. le Secrétaire donne connaissance des communications adressées à la Section par divers correspondants :

M. René envoie une série d'empreintes de sceaux de la collection de M. Rousset, à Uzès. — Renvoi à M. Demay.

M. l'abbé Barbier de Montault envoie la description de trois moules à hosties du XIIIe siècle. — Renvoi à M. Darcel.

M. Léon Morel envoie la photographie d'un bras en bronze doré de l'époque romaine, trouvé à Reims en 1878. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Bourbon envoie une notice sur un jeton en cuivre récemment trouvé à Évreux. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Tholin envoie une notice sur l'église de la Plume (Lot-et-Garonne). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Section prend connaissance des demandes de subventions formées par :

La Société éduenne, pour la continuation des fouilles du Mont-Beuvray. — Renvoi à M. Bertrand.

La Société archéologique du Maine, pour la publication des tomes X, XI et XII de ses Mémoires. — Renvoi à M. Ramé.

La Société d'émulation de Saint-Brieuc, pour subvenir aux frais de publication de l'album qu'elle a entrepris sous le titre : *Les Trésors archéologiques.* — Renvoi à M. Bertrand.

La Société archéologique de Châtillon-sur-Seine, pour faire des fouilles à Vertault (Côte-d'Or). — Renvoi à M. Longnon.

L'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie), pour l'impression des planches de son bulletin. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

La Société d'archéologie de Beaune, pour faire des fouilles dans le village de Bouze (Côte-d'Or). — Renvoi à M. de Barthélemy.

La Société d'émulation de Montbéliard, pour exécuter des fouilles à Mandeure. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le Secrétaire lit une lettre de M. le préfet des Hautes-Alpes demandant au Ministre d'accorder une allocation au département des Hautes-Alpes pour l'acquisition de la collection de lettres et de dessins archéologiques réunie par M. Janson, ingénieur, et appartenant à M. Allier, professeur départemental d'agriculture.

Sur les observations de plusieurs membres, qui font remarquer que cette demande ne semble pas être de la compétence du Comité, et que la Section peut seulement émettre un avis favorable dans le cas où cette collection paraîtrait offrir un réel intérêt archéologique, l'affaire est renvoyée à l'examen de M. Guiffrey.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Notes pour servir à l'histoire de l'abbaye du Reclus, par M. le baron de Baye;

Les Venètes, César et Brivates Portus, par M. Kerviler;

L'église de Brécey au xve siècle. Le grand bailliage de Mortain en 1789. Histoire de la cathédrale de Coutances, par M. l'abbé Pigeon;

Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon confisqué en 1792, par M. Tholin.

La Section décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes, et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Charles Robert expose qu'il a reçu une communication relative à une demande d'exemption d'impôts formée par le grand-père du maréchal Bugeaud, comme père de douze enfants. — Renvoi à la Section d'histoire.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une communication de M. Lucien Merlet relative à une sépulture gallo-romaine découverte à Savigny-sur-Braye :

« Par suite des travaux de terrassement du chemin de fer entre Savigny et Bessé, près la ferme de Marcé, à environ 2 kilomètres du bourg de Savigny, on a trouvé, à 60 centimètres de profondeur, un tombeau gallo-romain parfaitement conservé. Il se compose d'un coffre de $1^{m},93$ de longueur à l'intérieur, sur 38 centimètres de largeur; les parois, très épaisses, mesurent 30 à 45 centimètres. Ce coffre était fermé par un couvercle de 1 mètre de largeur, arrondi en dos d'âne. Le coffre et son couvercle, en tuffeau du pays, étaient formés chacun de deux pierres s'adaptant exactement au moyen de légères entailles pratiquées dans chacun des deux morceaux. Cette disposition toute particulière a fait que l'on a pu constater avec tout le soin désirable la manière dont l'ensevelissement avait eu lieu. Les ouvriers en effet, creusant en dessous, ont cru d'abord que ce tombeau n'était qu'un bloc de pierre pareil à ceux qu'ils rencontraient assez fréquemment. Ils ont continué à fouiller jusqu'au moment où la partie antérieure du tombeau s'est écroulée, entraînant dans ses débris une partie du corps et des objets renfermés dans le sépulcre. On a recueilli un certain nombre d'ossements, notamment une mâchoire supérieure encore garnie de toutes ses dents. L'examen de ces ossements permet de reconnaître qu'ils appartenaient à un homme encore jeune et de taille moyenne. Avec ces os on a trouvé une médaille de Gordien (grand bronze) et les fragments d'un ceinturon, tellement oxydé qu'il est impossible de le reconstituer autrement que d'une manière fort problématique; on voit cependant encore les clous qui le décoraient.

« Cette découverte est intéressante au point de vue archéologique, car il semble incontestable que c'est la sépulture d'un gallo-romain du IVe ou du Ve siècle. La partie postérieure du tombeau, telle qu'elle existe encore à sa place primitive, et telle que l'administration du chemin de fer a l'intention de la conserver, pourra servir de point de repère pour des recherches ultérieures. Il paraît en effet évident que la demeure de ce gallo-romain ne devait pas être éloignée. On a rencontré près du tombeau deux excavations de 2 mètres de profondeur, creusées dans le tuffeau; on a fouillé l'une d'elles, peut-être un peu sommairement : on n'y a rien trouvé; il est probable que ce devait être des sortes de silos où l'on conservait les provisions nécessaires à l'habitation. »

M. Héron de Villefosse dépose un rapport sur une inscription romaine découverte près d'Aflou, au sud de la province d'Oran. — Renvoi à la Commission de publication [1].

M. Ramé communique à la Section le manuscrit original du cartulaire de Landevenec, que l'administration municipale de Quimper vient d'envoyer au Ministère de l'instruction publique, pour mettre M. d'Arbois de Jubainville à même d'établir le texte définitif des chartes bretonnes, dont la publication a été décidée par le Comité des travaux historiques dans sa séance du 11 décembre dernier.

« Ce volume, par la certitude de sa date, offre un grand intérêt pour l'histoire de l'ornementation des manuscrits en Bretagne. Le catalogue des abbés, inséré au folio 140 v°, entre la partie hagiographique et la partie historique du recueil, a été écrit de la même main que le corps du livre, depuis Winvalocus, premier abbé, qui a vécu à une époque inconnue, jusqu'à l'abbé Elisuc, dont le nom est suivi de cette indication chronologique : « In anno M° XL° VII° ». Le manuscrit a donc été exécuté aux environs de l'an 1047. Quatre pages de la *Vie de saint Guénolé*, par Gurdestin, ont été décorées avec un soin particulier et encadrées de bordures variées.

« La première (fol. 2 v°) offre une représentation grossière du Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Elle a souffert de l'humidité, le saint Jean a presque disparu, l'ornementation du cadre est exclusivement végétale.

[1] Voir ci-après, p. 57.

« Les trois autres, placées en tête de la préface (fol. 3 r°), du livre I (fol. 9 r°) et du livre II (fol. 61 v°), sont des œuvres de pure calligraphie [1]. Elles contiennent, en capitales de couleur, les premiers mots du texte qui suit. Elles sont surtout remarquables par les majuscules de grande dimension, dans lesquelles le scribe s'est complu à multiplier l'ornementation; nous avons ainsi de beaux spécimens des lettres V, B et P.

« Ce système de décoration devait, dans la pensée première de l'auteur, se compléter par des lettres ornées du même style, mais de dimensions moindres, placées en tête de chaque chapitre; il n'a été mis à exécution que pour les chapitres II, III et IX du livre I, qui commencent par les lettres I, E et N.

« Ces diverses illustrations ont été exécutées à la plume, puis enluminées au pinceau. Les couleurs ont été employées avec réserve pour couvrir les fonds et détacher la silhouette des traits du dessin.

« Le peintre n'a employé que trois couleurs : le vermillon, dont l'usage n'a jamais cessé dans la calligraphie du moyen âge, le pourpre foncé et un bleu très clair et peu solide, habituellement employés au IXe siècle. Il a recherché les alternances du bleu et du rouge, tant dans les diverses lettres d'un même mot que dans les diverses parties d'une même majuscule ou d'un même encadrement.

« Le style des grandes lettres et des encadrements est tellement supérieur à leur exécution, que l'enlumineur a dû s'inspirer de modèles plus anciens; les entrelacs à têtes d'animaux, qui forment les extrémités des majuscules, appartiennent, aussi bien que les encadrements des pages, à l'art carlovingien le mieux caractérisé.

« Pour avoir une idée exacte du talent des scribes de Landevenec au XIe siècle, il faut rapprocher de ce volume le manuscrit latin 5610 A de la Bibliothèque nationale [2], qui contient le même texte de Gurdestin. Les initiales B et P dans les livres I et II, sans être identiques, sont exécutées dans le même style, mais n'ont pas été rehaussées de couleurs. »

A la suite de cette communication plusieurs membres émettent l'avis qu'il y aurait lieu de faire reproduire dans le *Bulletin du Co-*

[1] C'est la troisième de ces pages ornées, celle qui occupe le folio 9 r° du manuscrit, qui est reproduite dans la planche ci-jointe.

[2] Voir dans le rapport sur le Cartulaire de Landevenec des détails sur ce manuscrit, *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1882, p. 435.

mité une ou plusieurs des pages ornées de peintures du manuscrit de Landevenec. — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

INSCRIPTION ROMAINE DÉCOUVERTE PRÈS D'AFLOU, PROVINCE D'ORAN.

Rapport sur une communication du docteur Henri Colin, médecin-major au 2e régiment de tirailleurs.

M. le docteur Henri Colin, médecin-major au 2e régiment de tirailleurs, a fait parvenir au Comité la copie d'une inscription romaine découverte près d'Aflou, annexe militaire de la subdivision de Mascara, province d'Oran. Voici les renseignements qui accompagnent son envoi : « C'est une colonne[1] en forme de parallélépipède rectangulaire, mesurant environ $2^{m},50$ de hauteur, inscrite sur deux faces adjacentes et trouvée en deux tronçons gisant encore bout à bout sur la berge droite de l'Oued-Agueneb, un des affluents de droite de l'Oued-Q'sob. »

D'après les croquis qui accompagnent cet envoi, l'inscription est excessivement mutilée. Comme le monument était gravé sur deux de ses faces, la fracture de la pierre en deux morceaux dans le sens de l'épaisseur a naturellement séparé chacune des deux surfaces inscrites, de sorte que nous nous trouvons ainsi en présence de quatre fragments d'inscription.

Dans le courant du mois de mars 1881, M. Jules Quicherat avait eu l'obligeance de me mettre en relations avec un ancien officier de marine, M. A. Trotabas, président honoraire de la Société de géographie d'Oran, possesseur d'une copie du même texte. Cette copie, que M. Trotabas a bien voulu me confier, lui a été transmise par M. Mounié, chef de bataillon, directeur des affaires arabes; elle est l'œuvre de M. Tournade, lieutenant adjoint au bureau arabe.

Les deux copies Colin et Tournade paraissent avoir une commune origine et dériver d'un croquis primitif appartenant probablement à

[1] Il faut lire probablement « un pilier ».

M. Tournade, qui a vu et dessiné la pierre sur place, ainsi que le prouvent les renseignements très précis dont sa copie est accompagnée :

« Sur l'un des affluents de l'Oued-Q'sob, appelé Oued-Agueneb, et sur sa rive droite, sur le territoire des Oulad-Sidi-En-Nasseur, de l'annexe d'Aflou, on rencontre sur la berge deux fragments qui gisent à terre. Vu leurs dimensions et leur forme en tronc de prisme, ils ont dû être renversés par l'action du temps. Les cassures des deux morceaux ne s'adaptent pas, de sorte qu'il y a une solution de continuité dans les caractères qui composent l'inscription. Ou la colonne se composait de deux pierres dont les surfaces de contact se sont effritées et même cassées, ou bien la colonne s'est fracturée en tombant, et alors il en manque un morceau pouvant servir en quelque sorte de trait d'union entre les deux fragments. Dans tous les cas cette portion absente est certainement très petite si on considère les dimensions de la base du fragment supérieur et le sommet du fragment inférieur. *A notre arrivée sur les lieux*, les deux fragments de la colonne gisaient à terre bout à bout. L'une des faces adjacentes portait une inscription moins longue que celle de la face voisine. La nature de la pierre est du grès ordinaire devenu très dur par l'action du temps. »

Ces explications sont claires ; quant aux copies, elles ont dû être faites avec soin, mais elles sont fort insuffisantes ; elles prouvent que le texte est très mutilé et très fruste. Aflou est situé au sud de la province d'Oran, dans un pays agité depuis dix-huit mois par une insurrection violente [1] ; il n'est donc pas facile d'aller y faire des estampages, et j'ai dû me contenter de ces copies défectueuses pour faire mon rapport au Comité [2].

J'ai présenté le document sur deux colonnes : celle de gauche contient la copie de M. H. Colin, celle de droite renferme le texte redressé et augmenté des compléments, qui me paraissent indiscutables :

[1] Ce rapport a été écrit au mois de mai 1882. J'en ai retardé le dépôt dans l'espoir d'obtenir des estampages sérieux du texte ; j'ai attendu en vain.

[2] Je dois ajouter que des empreintes sur papier, d'ailleurs mal venues et incomplètes, m'ont été communiquées par M. Poinssot, élève de l'École pratique des hautes études. Elles m'ont cependant servi à contrôler mes corrections et à améliorer le texte.

I. Face principale, partie supérieure.

	Copie du docteur Colin[1].	*Restitutions proposées.*
	PROSAIV	PRO·SALV*te.imp.m.*
	ANTO	*aur.*ANTO*nini.aug.*
	ΛIART	*ar*M·PART*h.med.germ.*
	DOM	*et* DOM*us.divinae*
5	TIΛ·IΛN	...LLΛ·DN.....
	QV NOM	QVAE·OM.....
	VOVIRNN	VOVERAN*t*.....
	PROSAL	*et* PRO·SAL·*m.aemi*
	LI·MΛCRII	LI·MACRI·L*eg.aug.*
10	PR·PR·C·V·P	PR·PR·C·V·PI.....
	CVIVSSVF	CVIVS·SVF*fragio*
	Λ·SΛCRΛTISS	A SACRATISS*imis*
	ORDINIBV	ORDINIBV*s*.....
	PΛNG·SII	.....

II. Face principale, partie inférieure.

	Copie du docteur Colin[2].	*Restitutions proposées.*
	IFΛVII	.....
	CELEGRΛI·VB	CELEBRNTVR.....
	IIC CVEΛRIΛ	..C...VEARI.....
	NCTΛMIHT	*iu*NCTA·MIHI....
5	ΝTXPLICV	....EXPLICV*it.c*
	VΛN IBV	VRNTIBV*s*.....
	ME..L	M·B*rut*T*io.cogi*
	TΛPOD	TATO·DE*c.coh*....
	POPLLIC	POPILIO·E.....
10	DEC·COH·VI·C	DEC·COH·VI·C*omm.*
	ET·FI·FELIOEE	ET·FL·FELICE·B*f·cos.*
	ETΛVRELIOO	ET·AVRELIO·O*pta*
	TO·DVPL·N·FL	TO·DVPL·AL·FL....
	FRMΛNO·TEΛ	..*g*ERMANO·SER*vi*
15	ΛNVΛRIOIVLI	*lio.i*ANVARIO·IVLI*o*
	OCESSO·ΛSINIO	*pr*OCESSO·ASINIO
	DEΚITOSESQ·	*em*ERITO·SESQ·

[1] La copie Tournade porte, ligne 5 : RM·IM.

[2] La copie Tournade porte, ligne 2 : CELEBRΛI·VE; ligne 3 : IG; ligne 9 : POPILIO.

III. Face latérale, partie supérieure.

	Copie du docteur Colin[1].	*Restitutions proposées.*
	VI·SCIΛ.	VT·SCIAS·*tu*
	QVICVM	QVI·CVM*que*
	INHAGIIΛ	IN·HAC·EX*pe*
	DITIONE	DITIONE·*sal*
5	SFVERI	*v*VS·FVERIS·*et*
	OSTITVI	HOS·TITVL*os*
	FECEIIS/Λ.V	LEGERIS AR*am*
	GENIOS	GENIO·S*ancto*
	THASVNI DF	THASVNI·*sive.de*
10	OSIIIΓDE F	O·SIN·DE*ae.nu*
	MINSANC-.	MIN·SANC*to*
	IΛEONI·	LAEONES.....
	DIEBXLII	DIEB·XL·I.....
	SCRIBSIFI	SCRIBSI·F*lac*
15	CO ET	CO·ET·*gallo*
		cos

IV. Face latérale, partie inférieure.

	Copie du docteur Colin[2].	*Restitutions proposées.*
	S·CRNN EOD	..IIIVIV·EOD*em*
	DECSVM·PRO	DEC·SVM·PRO*mo*
	TVSVOIVM	TVS·VOTVM·*so*
	IVIMIONO	LVI·MEO·NO*mine*
5	ΛTVLVS⟩L	CATVLVS·⟩L*eg*.
	III AVO	III·AVG

I. Le premier fragment, qui appartient à la face principale du monument, débute par une dédicace pour le salut d'un empereur portant le cognomen *Antoninus*, mais dont le nom reste incertain. Heureusement, à la neuvième ligne est cité un légat impérial dont le gentilicium mutilé se terminait en ...*lius* et dont le cognomen

[1] La copie Tournade porte, ligne 11 : SANGI; ligne 12 : LAEONE.
[2] La copie Tournade porte, ligne 1 : ...VNEDD.

était *Macer*. Il s'agit sans aucun doute de *M. Æmilius Macer*. Ce personnage, dont le nom complet est M. Æmilius Macer Saturninus, fut légat impérial de Numidie du 1er juillet 172 au 1er juillet 175. On peut lire ses noms sur l'attique d'un arc de triomphe encore debout à Markouna (Verecunda), près de Lambèse[1]; il est connu par six inscriptions trouvées en Numidie[2]. Il s'ensuit que le nom impérial, dont il ne reste que les lettres ANTO à la seconde ligne, doit être celui de Marc Aurèle, accompagné au moins des titres que l'empereur portait à la fin de l'année 172. Ce premier fragment peut donc être transcrit en partie :

Pro salute imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Antonini Aug(usti) Arm(eniaci) Parth(ici) Med(ici) Germ(anici) et domus divinae..... et pro sal(ute) M(arci) Æmili(i) Macri leg(ati) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), c(larissimi) v(iri), ... cujus suffragio a sacratissimis ordinibus.....

II. Le second fragment, qui forme la fin de l'inscription de la face principale, se rapporte sans doute à une expédition heureusement accomplie ou à une station terminée par une *vexillatio*, c'est-à-dire par un détachement militaire stationné à l'endroit où la pierre a été trouvée. Le texte contient les noms de deux décurions, d'un *beneficiarius*, d'un *duplicarius* et de quatre *sesquiplicarii;* les autres soldats ne sont pas nommés :

	..... explicuit, curantibus.....
2 décurions	*M. Bruttio Cogitato dec(urione) coh(ortis).....*
	Popilio E.....dec(urione) coh(ortis) VI Comm(agenorum),
1 beneficiarius	*Fl(avio) Felice b(ene)f(iciario) c(on)s(ularis),*
1 duplicarius	*Aurelio Optato dupl(icario) al(ae) Fl(aviae),*
4 sesquiplicarii	*..... Germano,*
	Servilio Januario,
	Julio Processo,
	Asinio Emerito,

sesq(uiplicariis).

Les troupes mentionnées sont des troupes de cavalerie auxiliaire aux ordres du légat de Numidie. Cette cavalerie ne campait pas à Lambèse; elle était disséminée sur toute la frontière de la province. Les vastes nécropoles de Lambèse, si bien conservées, ont fourni des centaines de pierres sépulcrales de légionnaires et à peine deux ou trois pierres tumulaires de troupes auxiliaires.

La *cohors VI Commagenorum* était déjà connue en Afrique par cinq

[1] *C. I. L.*, t. VIII, nos 4209 et 4210.

[2] *C. I. L.*, t. VIII, nos 2730, 2731, 4209, 4210, 2546, 2654.

inscriptions, dont la plus ancienne appartient à l'année 129 et la plus récente à l'année 202. L'*ala Flavia* est citée sur une seule inscription de Numidie; mais, chose remarquable, ces deux troupes mentionnées sur le monument commémoratif d'Aflou se retrouvent à Zraïa[1], dans deux textes différents, il est vrai.

La chaîne des postes romains, reliés au quartier général de Lambèse et établis sur la frontière sud de la Numidie, soit pour protéger les contrées pacifiées, soit pour assurer la marche des caravanes à travers l'intérieur, commence à être connue. Les inscriptions qui mentionnent les *praesidia* et les *vexillationes* de l'armée d'Afrique nous montrent en même temps jusqu'à quels points s'étendait le pouvoir du légat de Numidie. Au sud, le point extrême de l'occupation était *Cidamus*, aujourd'hui Gdâmes[2]; au sud-est, c'était Bonjem, où le capitaine anglais Lyon a retrouvé, en 1818, une forteresse élevée sous le règne de Septime Sévère par le légat de Numidie Q. Anicius Faustus[3]; au sud-ouest, c'était l'Oued-Agueneb, sur la rive droite duquel a été découverte l'inscription qui nous occupe. Ce texte important nous permet donc de reculer au sud-ouest la frontière de la Numidie jusque vers la région des chotts, dans la partie méridionale de la province d'Oran, et d'agrandir encore la ligne de protection formée par les troupes de la Numidie au sud de la province proconsulaire et de la Mauritanie.

L'année 172 fut marquée par une grande agitation des Maures, qui pénétrèrent en Espagne[4], et c'est à l'occasion de ce soulèvement que le gouvernement de la Bétique fut changé. Il semble naturel de supposer qu'il doit y avoir une relation entre cette révolte des Maures et la colonne envoyée par M. Æmilius Macer au sud de la Mauritanie, soit pour couper la retraite des rebelles, soit pour maintenir les autres dans l'obéissance.

III. Le troisième fragment appartient à la face latérale; il contient la partie supérieure d'une inscription datée de l'année 174 (consulat de Flaccus et de Gallus), inscription mentionnant un hommage rendu à une divinité locale, le *Genius Thasuni*. Thasunus ou

[1] *C. I. L.*, t. VIII, n° 4526, 4527.

[2] *C. I. L.*, t. VIII, n° 1.

[3] Captain G. F. Lyon, *A narrative of travels in Northern Africa in the years 1818, 1819 and 1820*, London, 1821, p. 65 et 66, avec une planche; *C. I. L.*, t. VIII, n° 6.

[4] Capitolin, in *M. Antonino*, c. 21.

Thasunum est donc le nom antique du point occupé par cette station militaire :

Ut scias tu quicumque in hac expeditione salvus fueris et hos titulos legeris aram (?) genio sancto Thasuni, sive deo sive deae[1], *numini sancto . . . . . dieb(us) XL . . . . . Scribsi Flacco et Gallo co(n)s(ulibus).*

IV. Le quatrième fragment renferme la fin de l'inscription de la face latérale :

. . . . . sum promotus, votum solvi meo nomine Catulus centurio leg(ionis) tertiae Aug(ustae).

Ce Catulus n'est pas mentionné dans l'inscription de la face principale.

Je dois ajouter, pour être complet, que des croquis représentant les quatre fragments de cette inscription ont été communiqués par le général Cérès à la Société de géographie d'Oran et gravés dans le *Bulletin* de cette société[2], accompagnés d'une transcription tout à fait inadmissible. M. H. Tauxier a également consacré un article à l'inscription de l'Oued-Q'sob dans la *Revue africaine*[3], et j'ai moi-même communiqué à M. E. Poinssot[4] mes observations et les corrections que j'avais cru pouvoir faire au texte à l'aide des copies qui étaient arrivées entre mes mains. J'ai vainement attendu un bon estampage pour éclaircir plus complètement cette importante inscription.

Ant. Héron de Villefosse,

Membre du Comité.

[1] Sur la formule *sive Deus sive Dea*, voyez dans le *Corpus inscr. lat.*, t. VI, n° 2099, le procès-verbal des frères Arvales, réunion du 13 mai 1883 : *sive deo sive deae, in cujus tutela hic lucus locusve est;* cf. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, 1878, t. III, p. 31, et *C. I. L.*, t. VI, n° 110, 111.

[2] N° 10, 1881, p. 56 et suiv.

[3] N° 149, p. 393.

[4] Qui les a insérées dans le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, 1er fascicule, juillet 1882, p. 24-30.

SÉANCE DU 15 MAI 1883.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI MARTIN.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Ramé rappelle qu'à la dernière séance il a été question de faire reproduire une ou plusieurs pages ornées de peintures du Cartulaire de Landevenec, il expose les difficultés matérielles qui empêchent de reproduire ces peintures par la photographie et demande si la Section estime qu'il y a lieu de recourir à quelque autre procédé. Après discussion, il est décidé que le manuscrit sera confié à M. Darcel, qui veut bien se charger d'en faire calquer une page.

M. le Secrétaire donne communication de la correspondance :

M. Voulot, secrétaire de la Société d'émulation des Vosges, adresse une notice et des photographies d'un bas-relief gallo-romain découvert à Xertigny (Vosges) et représentant une femme tenant un serpent. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Jules Gauthier, correspondant du Ministère à Besançon, envoie une note sur le costume d'un chevalier, en 1333, d'après un inventaire de la garde-robe de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et une note sur trois reliquaires de la vraie croix des XIVe-XVIe siècles. — Renvoi à MM. Demay et de Lasteyrie.

M. Castan, membre non résident du Comité à Besançon, communique un document qui fait connaître la date de la mort et le dernier ouvrage du compositeur artésien Pierre de Manchicourt, maître de chapelle du roi d'Espagne Philippe II. — Renvoi à M. Müntz.

M. Morel, correspondant du Ministère à Carpentras, adresse l'estampage d'une inscription antique découverte à Arles. — Renvoi à M. Charles Robert.

M. le Président désigne les membres du Comité chargés d'examiner les travaux des sociétés savantes parvenus au Ministère depuis le 1er janvier dernier.

M. le Président rappelle qu'une partie des attributions de la Commission de géographie de l'ancienne France étant devenue du ressort de la Section, par suite de l'arrêté du 13 mars dernier, il importe d'aviser au plus tôt aux moyens de reprendre les travaux de cette commission. Après échange de diverses observations, il est décidé que M. Alexandre Bertrand sera prié d'apporter à la prochaine séance un rapport détaillé sur cette question.

M. Guiffrey présente un rapport sur la demande de subvention formée par le département des Hautes-Alpes, à l'effet de pouvoir acquérir une collection de dessins archéologiques formée par M. Janson, ingénieur des ponts et chaussées. Ces dessins, accompagnés d'une volumineuse correspondance, se rapportent aux fouilles opérées, depuis 1801, à la Bâtie-Mont-Saléon, le *Mons Seleucus* des itinéraires romains. M. Guiffrey estime qu'il serait regrettable de laisser disperser cette collection, et que si le département des Hautes-Alpes ou la ville de Gap pouvait prendre à sa charge la moitié du prix d'acquisition, il serait à souhaiter que le Ministre de l'instruction publique lui accordât l'autre moitié.

M. le Directeur du Secrétariat fait remarquer que le Comité ne dispose d'aucuns fonds auxquels on puisse recourir en cette circonstance. Plusieurs membres s'associent à cette observation et regrettant que le Comité soit incompétent, émettent le vœu que cette collection soit acquise par un de nos grands établissements publics, ou que l'Administration trouve un moyen d'aider le département des Hautes-Alpes dans son projet d'acquisition.

M. Ramé dépose un rapport relatif à une demande de subvention formée par la Société historique et archéologique du Maine pour la publication des tomes X, XI et XII de ses Mémoires. Les subventions ne devant être accordées aux sociétés que pour des travaux extraordinaires, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

M. Bertrand fait un rapport verbal sur une demande de subvention formée par la Société éduenne pour la continuation des fouilles du Mont-Beuvray. Les résultats des fouilles déjà faites donnant lieu d'espérer de nouvelles découvertes, le Comité est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir cette demande.

M. Longnon lit, au nom de M. de Barthélemy :

1° Un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société d'archéologie de Beaune, en vue de faire des fouilles au village de Bouze (Côte-d'Or). Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette subvention avant que des découvertes ou des recherches préliminaires n'aient donné l'assurance que les fouilles projetées peuvent avoir des résultats intéressants.

2° Un rapport sur une demande de subvention formée par la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, pour couvrir les dépenses faites par elle pour l'installation de son musée. Après diverses observations de MM. de Lasteyrie et Bertrand, le Comité estime qu'on ne peut accorder de subventions aux musées créés par des sociétés savantes que lorsqu'il s'agit d'une dépense exceptionnelle et déterminée, par exemple pour l'achat d'un objet d'art ou d'antiquité qu'il y a intérêt à mettre à l'abri des chances de destruction, et dont les ressources ordinaires de la société ne permettraient point l'acquisition. Ce cas exceptionnel ne se présentant point dans l'espèce, il n'y a pas lieu de prendre la demande en considération.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société d'émulation de Montbéliard, à l'effet d'exécuter des fouilles à Mandeure. Le Comité, considérant que des objets antiques sont journellement découverts à Mandeure, et qu'il convient d'éviter que ces objets n'aillent enrichir les collections étrangères, en assurant aux sociétés locales les moyens d'en faire l'acquisition et les ressources nécessaires pour procéder à des fouilles méthodiques, est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande présentée par la Société de Montbéliard.

M. Alfred Darcel fait un rapport verbal sur une communication de M. Barbier de Montault relative à trois fers à hosties.

Le premier, qui provient de Pressac (Vienne), est disposé pour fabriquer quatre hosties : deux grandes et deux petites. Le Christ en croix, accosté du soleil et de la lune, est représenté sur l'une des petites hosties et sur l'une des grandes : le Christ en majesté est représenté sur l'autre grande d'une façon assez barbare. Ce fer semble appartenir au commencement du XIVe siècle

Le second fer, qui appartient au monastère de Sainte-Croix, de

Poitiers, où il est revenu après avoir émigré à Charroux, peut fabriquer cinq hosties : deux grandes et trois petites. L'*Agnus Dei* ou le Christ en croix décorent les premières. Quant aux secondes, elles portent les quatre lettres INRI, surmontées d'un ornement qui ressemble à la partie supérieure d'une fleur de lis dont une croix remplacerait le fleuron central, ou bien des arcatures terminées par des fleurons, formant comme le signe abréviatif des lettres IHS ou XPC qu'elles surmontent. Ces ornements d'un excellent style, très ferme et très gras, paraissent indiquer le XIIIe siècle.

Le troisième, qui sert encore dans l'église de Martel (Lot), peut fabriquer quatre hosties. Les motifs qui les décorent, plus compliqués que les précédents, sont : le Christ en croix entre saint Jean et la Vierge; le Christ en croix accompagné de quatre banderolles portant chacune le nom d'un évangéliste; l'agneau; le Christ en majesté dans une auréole portée par deux anges.

Tous ces sujets, sauf le dernier, sont inscrits dans des quatrefeuilles, entourés d'une inscription circulaire. Ce fer a dû être fabriqué au XIVe siècle.

M. Barbier de Montault fait observer, ainsi que le rapporteur l'avait déjà fait jadis à propos d'une autre communication du même genre, que ces inscriptions ont dû être tracées à l'aide de poinçons. Plusieurs lettres sont en effet retournées, comme le G d'*Agnus*, d'autres sont substituées à certaines, qui devaient manquer dans l'alphabet que possédait le fabricant. Ainsi l'N onciale y remplace la lettre R.

M. Darcel regrette de ne pouvoir proposer la publication des descriptions très nettes et très sobres envoyées par M. Barbier de Montault, en les faisant accompagner surtout de la représentation du fer de Sainte-Croix de Poitiers, qui est fort beau, et de celui de Martel, qui est peu ordinaire. Mais le fer de Sainte-Croix n'est point inédit, il est reproduit dans l'album récemment publié du trésor du monastère de Sainte-Croix. Quant au second, le dessin qui en a été fait à la plume par le P. Ladislas, capucin, dénote une main trop peu expérimentée pour qu'on puisse le reproduire.

La représentation du fer de Pressac est un estampage provenant du «musée eucharistique» que M. le baron Alexis de Sarachaga a fondé à Paray-le-Monial, à l'instigation de M. Barbier de Montault.

M. Alfred Darcel propose donc de déposer les descriptions et les

pièces à l'appui, soit aux archives du Comité, soit au Musée de Cluny, qui possède déjà une nombreuse collection de moulages et d'estampages de fers à hosties, si son conservateur, M. du Sommerard, croit que ces représentations peuvent entrer dans les séries qu'il a formées.

M. Demay donne lecture d'une notice sur quarante-sept matrices de sceaux appartenant à M. Rousset, à Uzès, et dont les empreintes ont été communiquées au Comité par M. l'abbé René. Dix-huit de ces sceaux appartiennent au moyen âge, les vingt-neuf autres consistent pour la plupart en cachets anonymes ne remontant pas au delà du XVIe siècle. — Renvoi de la notice à la Commission de publication [1].

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une communication de M. Tholin, correspondant du Ministère à Agen, contenant la transcription d'un curieux contrat passé en 1510, entre les habitants de la Plume (Lot-et-Garonne) et Guillaume Mas-Gautier, maçon de Neyrac, pour la construction de l'église. Ce document n'est pas complètement inconnu. L'abbé Barrère l'a analysé dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, mais le texte même n'en a jamais été publié et il mérite de l'être. M. Tholin y a joint un court commentaire dans lequel il a fort bien résumé les principales observations auxquelles peut prêter le document. M. de Lasteyrie propose d'insérer cette communication dans le *Bulletin* du Comité. — Renvoi à la Commission de publication [2].

M. Charles Robert fait savoir au Comité que M. le lieutenant-colonel Pothier, directeur de l'École d'artillerie à Tarbes, a reconnu la richesse archéologique des crêtes du contrefort qui règne sur la rive droite du gave de Pau. C'est un terrain qui n'a pas moins de 75 à 80 kilomètres de longueur depuis les tombelles d'Ossun jusqu'aux *tumuli* voisins de Dax.

M. Pothier a fouillé déjà une trentaine de *tumuli*, qui lui ont procuré plus de deux cents vases en terre et une quantité considérable d'armes en pierre, en fer et en bronze.

Les objets découverts forment, à l'École d'artillerie, un petit musée dont le Ministre de la guerre a autorisé la création.

[1] Voir ci-après, p. 69.
[2] Voir ci-après, p. 73.

M. Pothier a fait photographier tous les objets recueillis; il a fait le plan, la coupe et l'élévation des *tumuli* qu'il a fouillés, des *allées couvertes* mises au jour et des traces d'une voie romaine allant de Dax à Saint-Bertrand (*Lugdunum Convenarum*). Il a, en un mot, tous les éléments d'un mémoire des plus curieux, qu'il enverrait au Comité si M. le Ministre de l'instruction publique voulait bien le lui faire demander par M. le Ministre de la guerre.

M. Charles Robert demande au Comité d'émettre un vœu en ce sens. Le Comité s'associe unanimement au désir exprimé par M. Robert.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,
R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

MATRICES DE SCEAUX APPARTENANT À M. ROUSSET, D'UZÈS.

Communication de M. l'abbé René, à la Capelle.

La valeur vénale acquise dans ces dernières années par les matrices de sceaux ne pouvait manquer d'encourager l'industrie des faussaires. Les collections sont inondées de leurs produits, obtenus facilement par le surmoulage d'un type original.

Les épreuves tirées d'une matrice ne permettant pas de constater si elles proviennent d'un original ou d'un surmoulé, il convient de les présenter avec la plus grande réserve et d'éviter ainsi d'attribuer à une matrice un prix qu'elle pourrait bien ne pas mériter.

C'est avec cette restriction, applicable comme je viens de le dire à toutes les collections, que je vais examiner les épreuves communiquées par M. l'abbé René. Elles sont au nombre de quarante-sept. Dix-huit appartiennent au moyen âge; les vingt-neuf autres, relativement modernes, c'est-à-dire ne remontant pas au delà du XVIe siècle, consistent la plupart en cachets anonymes.

Voici l'inventaire des types que leur ancienneté, la juridiction qui s'en servit, les fonctions du personnage dont ils portent le nom, l'exécution de la gravure recommandent principalement à l'attention du Comité :

COUR DU CHÂTEAU DE FIGARET? (XIVe siècle).

Sceau rond, de 29 mill. — Écu parti : au 1, un griffon rampant

à la bordure engrêlée; au 2, quatre fasces ondées sous un chef chargé de deux étoiles :

✱ S' CVRIE CASTRI DE FIGURETO

Curia Fontis Regualis? (xive siècle).

Sceau rond, de 26 mill. — Écu portant trois bandes sous un chef chargé d'une couronne :

✱ S' CVRIE FŌTIS REGVALIS

Siège royal de Roquemaure. (xviie siècle).

Sceau rond, de 34 mill. — Écu de France surmonté de la couronne royale fermée :

S DV SIEGE ROYAL DE ROQVEMAVRE

Juridiction de Saint-Maximin. (xviiie siècle).

Sceau ovale, de 34 mill. — Écu au chevron accompagné de trois croissants, dans un cartouche, surmonté d'une couronne de comte et supporté par deux lions :

SCEAV DE LA JURISDICTION DE SAINT MAXIMIN

Cour de Vallabrègues. (xve siècle.)

Sceau rond, de 45 mill. — Écu à l'aigle éployée chargée d'une étoile en abîme, sur champ festonné.

sigillū curie volobrice

Cour des appels du Comtat-Venaissin. (xve siècle.)

Sceau rond, de 37 mill. — Écu portant trois fasces ondées, sous un chef à la bande accompagnée de deux léopards, accosté des deux clefs papales en sautoir, dans un quadrilobe :

✱ S' CVRIE APELLATON D COITAT VANNVSINI

Raimond Lunard, notaire. (xive siècle.)

Sceau rond, de 29 mill. — Écu portant cinq croissants versés, 2, 2 et 1, sous un arc supporté par deux colonnes :

✱ S' RAIORVNDI LVNARDI NOTARII

Société des Bonsignori de Sienne. (xive siècle.)

Sceau rond, de 34 mill. — Dans une rose gothique, un écu à la fasce bretessée contrebretessée, surmonté d'un mot que je crois pouvoir lire NIMES. S'il en était ainsi, nous aurions le sceau de la maison des Bonsignori à Nîmes.

✠ S' SOCIETATIS BONSINIORI DE SENIS

Joffrette, dame d'Agrain. (xiiie siècle.)

Sceau rond, de 26 mill. — Dame debout en surcot déceint à manches courtes, coiffée d'un couvre-chef, tenant à chaque main un écu : celui de gauche au dragon rampant; celui de droite à la bande :

S' GAVFRIDE DNE DAGREN

Nota. — Les armoiries ne concordent pas avec le blason donné par les héraldistes à la famille d'Agrain.

Michel de Beauvoir. (xive siècle.)

Sceau rond, de 19 mill. — Un renard passant sur un arbre :

MIRIEL DE BIOVERE

Roux du Jau? (xive siècle.)

Sceau rond, de 20 mill. — Écu portant trois coqs.

✠ S RAFVS DE GALLO

Barthélemy Gerla. (xive siècle.)

Sceau rond, de 24 mill. — Dans le champ, le monogramme BS (Bartholomeus) :

✠ S' BERTOMIEV GERLA

Raimond Lambert. (xive siècle.)

Sceau rond, de 21 mill. — Écu portant trois rameaux en chef, une fleur de lis en pointe et une étoile à chaque flanc :

✠ S' RAIMON LAMBERT

Contre-sceau. — Le monogramme de Lambert Ibet.

Bérenger Nilcort. (xive siècle.)

Sceau rond, de 21 mill. — Un édifice à galerie surmonté d'une toiture conique.

✠ S' BERENGVIER NILCORT

Contre-sceau. — La même représentation.

✠ ..R NILCORT

Jaume Trévélian. (xive siècle.)

Sceau rond, de 20 mill. — Un bœuf passant surmonté d'une croix à double traverse couchée :

✠ S' IAVME TREVELIAN

Jean de Vezere? (xive siècle.)

Sceau ogival, de 32 mill. — Un lévrier courant.

✠ S IOAN DE VEZERA

François de Lastic de Saint-Jal, évêque et coseigneur d'Uzès. (1729-1736.)

Sceau ovale, de 48 mill. — Écu de gueules à la fasce d'argent, dans un cartouche, surmonté d'une couronne entre la mitre et la crosse. Au-dessus, le chapeau épiscopal :

FRANCIS DE LASTIC DE S^T JAL EPIS
ET CONDOMINUS UCETIENSIS

Henri-Benoît-Jules de Béthisy, évêque d'Uzès. (1780-1790.)

Sceau ovale, de 55 mill. — Écu d'azur fretté d'or, dans un cartouche, surmonté d'une couronne de marquis entre la mitre et la crosse. Au-dessus, le chapeau épiscopal sous une banderole portant : VIRTUS ET SANGUIS.

HENRICUS BENEDICTUS JULIUS DE BETHISY
EPISCOPUS UCETIENSIS

Type anonyme. (xive siècle.)

Une croix cantonnée de quatre croisettes, rappelant les armes de

Jérusalem, mais en différant par la croix qui n'est pas potencée. La matrice en marbre rouge me paraît destinée à poinçonner des objets fabriqués et pourrait bien être une marque de potier.

Tels sont les types les plus saillants du groupe d'empreintes confié à mon examen.

Les sceaux de la dame d'Agrain et des Bonsignori de Sienne, le premier par son ancienneté et sa disposition naïve, le deuxième par la finesse du travail et l'élégance de la composition, méritent une mention spéciale.

Je conclus en exprimant le désir que des remerciements soient adressés à M. Rousset et à M. l'abbé René et en demandant que les épreuves des matrices de M. Rousset soient déposées et conservées aux Archives nationales.

DEMAY,

Membre du Comité.

DOCUMENTS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE LA PLUME (LOT-ET-GARONNE).

L'église de Saint-Barthélemy de la Plume doit être classée parmi les édifices de second ordre, en raison de la vulgarité de son plan et de ses proportions modestes. Je rappellerai en deux mots, pour ne pas répéter la description que j'en ai faite ailleurs[1], qu'elle se compose essentiellement d'un chevet à cinq pans et d'une nef à quatre travées, les trois premières bordées de chapelles latérales, la dernière attenant au nord avec un porche que surmonte le clocher. Elle se rattache à un groupe important d'églises gothiques réparti dans l'ouest de la Provence, dans le nord-est de l'Espagne, dans l'est de la Guyenne et qui a pour centre la région toulousaine. Je veux parler du type bien caractérisé des églises à nef unique, aux contreforts très développés, en partie renfermés dans œuvre, de façon à mettre des chapelles latérales en correspondance avec chaque travée.

L'église de la Plume, complètement voûtée, est ornée de sculptures d'une assez bonne exécution. Ceci ne nous arrêtera pas non plus, et nous nous bornerons à faire l'histoire de sa construction. Le contrat passé pour cet effet nous a été conservé parmi les vieux

[1] *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, in 8°. Paris, Didron, 1874. P. 246.

papiers de la commune. Bien que ce document ne remonte pas au moyen âge, bien qu'il ait été analysé par M. l'abbé Barrère[1], il m'a paru digne d'être encore mieux connu. J'en ai transcrit le texte, qui peut donner lieu à diverses observations.

Les consuls et les notables de la Plume, de l'an 1511, sont, à vrai dire, les architectes de leur église, et le rôle des maîtres maçons est simplement celui d'entrepreneurs, qui n'ont pas à créer, qui exécutent.

Rien d'ailleurs n'est livré au hasard : on veut faire une copie à bon escient. Le modèle adopté est la chapelle du couvent des Frères prêcheurs de Lectoure[2] : on en reproduira la structure et même la façon des voûtes, dont les ogives sont en pierres et les remplissages en briques.

Les mesures de largeur et de longueur sont exactement déterminées. Pour la hauteur, on a tout à côté un élément d'appréciation. A quinze cents pas de la ville s'élève l'ancienne chapelle bénédictine de Saint-Pierre de Cazaux, avec sa façade romane et sa grande nef gothique non voûtée. L'église neuve aura la même hauteur « et davantaige d'une canne ».

Ainsi, pas d'erreur possible : à l'avance on peut se rendre compte de l'effet que produira l'édifice tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

N'est-il pas vraisemblable qu'un grand nombre d'actes de fondation de nos églises du moyen âge furent passés dans les mêmes termes que celui-ci ? Les analogies si fréquemment constatées entre des édifices situés même à de grandes distances les uns des autres peuvent s'expliquer par des clauses analogues imposées aux architectes.

Il faut reconnaître que les rédacteurs de notre contrat ignoraient les termes du métier; la définition de l'objet est toujours substituée au mot technique : le trumeau du portail est « ung pilier de pierre pour retenir la clausion dudit portal »; l'œil-de-bœuf ou la rosace au-dessus de la porte s'appelle tout simplement « ung O »; les doubleaux, ce sont « les arcz au travers de ladite esglise ». Il ne faut point trop s'en étonner : une grande partie du vocabulaire spécial employé de nos jours par les architectes et les archéologues est toute moderne.

[1] *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, Agen, Chairou, 1855, t. II, p. 177.

[2] Lectoure est situé à 20 kilomètres de la Plume.

Des détails importants sont laissés à la bonne foi du constructeur : on se contente de stipuler que les piliers seront «bons et souffizans», le portail «bon et honeste, en la façon et manière que les habitans de ladite ville en seront contens».

Quelle différence avec nos devis modernes, si précis qu'ils semblent parfois empreints de quelque défiance!

La ville s'impose la fourniture des bois et des pierres communes. On compte de plus sur le zèle pieux des habitants pour effectuer les charrois et mettre la main à l'œuvre. On promet en conséquence de jeter les fondations et de fournir pour le reste mille journées d'hommes convenablement réparties [1].

Pour leurs peines et pour leurs fournitures les entrepreneurs recevront 1,215 livres tournois. Ce modique payement sera complété par un véritable fonds de commerce en vin, en blé, en pourceaux, en huile d'olive, huile de noix, sel, bois. Il faudra bien que pour réaliser tous leurs bénéfices les architectes se fassent quelque peu cabaretiers, épiciers, charcutiers; mais Guillem Mas-Gautié et Georges Prince sont de braves maîtres maçons qui ne croiront pas déroger pour cela.

En hommes prévoyants, en habiles comptables, les paroissiens de la Plume calculent que toute leur bonne volonté, toutes leurs ressources ne leur permettraient pas d'achever l'église; aussi font-ils sagement la part des générations futures : les remplissages des voûtes de la grande nef, les étages et la flèche du clocher resteront à faire.

Après avoir commenté l'acte de fondation de l'église de la Plume, il nous reste à signaler quelques autres documents qui se rapportent au même sujet.

Une enquête *de commodo et incommodo* sur la nécessité de construire cet édifice suivit de près la rédaction du contrat, et fut résolue dans un sens favorable.

La première pierre fut posée le 10 décembre 1511 [2].

En l'année 1515, l'église était assez avancée pour que l'on

[1] Ces corvées volontaires pour la construction des églises paraissent avoir été fort en usage dans le pays. Sur le tympan de l'église paroissiale de Saint-Maurin on lit une inscription, que je n'ai pu relever mot à mot, mais dont voici le sens : L'an 1525 et le 6 octobre, le présent édifice fut commencé, Bertrand de Boville, recteur. Cent vingt paroissiens ont fait les charrois et les manœuvres.

[2] Le procès-verbal de cette cérémonie a été publié *in extenso* par M. l'abbé Barrère.

songeât à garnir les fenêtres de vitraux. Un contrat fut passé pour la fabrication de ces verrières avec Berthomieu Laurens, «maistre des berrinhes», habitant d'Agen. Ledit Laurens s'engage à fournir de bonnes «berrinhes d'alamanhe», dont une partie en couleur et historiées; il «sera tenu de payer la moytié des patrons, sive portrietz des ymages desdites berrinhes, et lesditz consulz l'aultre moytié; et lesquelz portrietz, sive patrons, seront faicts par aultre maistre expert que par ledit Laurens, assavoir est par le maistre de M. de Condom».

Ce texte nous fournit le nom d'un verrier agenais, mais nous laisse regretter l'omission de celui du maître employé à la cathédrale de Condom. On remarquera que les matériaux des verrières devaient être de provenance allemande.

Nulle trace de conventions passées pour la décoration sculpturale qui fut appliquée à l'église. Très variée, à demi profane, elle comporte un certain nombre de sujets historiés, empreints de toute la fantaisie qui caractérise les œuvres de la première Renaissance.

L'église fut consacrée seulement en 1541, ainsi que l'atteste une inscription sommaire gravée sur un dosseret. A cette époque les voûtes en étoile de la nef étaient sans doute terminées.

L'église de la Plume est encore intacte aujourd'hui, moins la flèche du clocher qui existait au XVIIe siècle et les anciens vitraux, détruits par les ouragans, au témoignage des livres de *records* de la *jurade*.

G. Tholin,

Correspondant du Ministère à Agen.

Contrat passé par les habitants de la Plume pour la reconstruction de leur église. (1510.)

L'an mil cinq cens et dix et le vingt quatriesme jour du moys d'avril, en la ville de Laplume, viscomté de Brulhes, entre Jehan de Narp, Arnault Olivier, Jehan d'Escuranh, Philipes Desent, consulz de la ville de Laplume, et Guilhem de Castanh, dit Paissas, ouvrier de la glyse de ladite ville, tous ensemble, de la voulenté, mandament et consentement de Bernardon de Roy, maistre Martin de Marias, Guirault Olive, Jehan Maignan, maistre Oddet de Chausenx, maistre Martin Molard, notaires, Anthoyne Damblat, Pierre Damblat, maistre Arnault de Villeneufve, notaire, Pierre Colom, Guilhem Fortanault, Fort dit P. Vidault Despenan, Jehan Laporte, Jehan

de la Marca, Berdot Dupuy, jurés de ladite ville de Laplume, conseilher desditz consulz de la chouse publicque de ladite ville de Laplume, et aultres plusieurs gens anciens habitans de ladite ville, d'une part, et maistre Guilhem Mas Gautié, masson, aultrement dit peyrier, habitant de la ville de Neyrac, tant pour luy que pour et ou nom de maistre George Prince, son beau père, aussy masson et aspert en iceluy office de [masson], et par lequel il a promis et promet fayre ratiffier et approver les chouses icy desoubz scriptes, de jour en jour, et quant en sera requist par les parties desdits consulz ou ladite université, d'autre part, sur le bastiment et hédiffiement que les manans et habitans de ladite ville ont promis bastir et hédiffier une esglise en la présente ville de Laplume, ou auprès d'icelle, et au lieu et place ount sera dit et ordonné par lesditz habitans avecques leur conseilh.

Et ount esté faictz, passés et appoinctés et acourdés sur ledit hédiffiement de ladite esglise, entre les parties susdites, les pactes et convenences en après desoubz par articles conteneus desoubz scriptz (*sic*).

Et premièrement ledit maistre Guilhem, avecques la ratiffication susdite, a promis et promet ausdits consulz et habitans de ladite ville fère et hédiffier ladite glise en ladite ville ou auprès, au lieu que luy sera administré et ordonné par lesdits habitans, en la manière qui s'ensuyt.

Premièrement ladite esglise aura de longueur dedans œuvre de la quantité de vingt cannes [1] et de la largeur de six cannes dedans œuvre, le tout.

Item, les meuralhes de cousté de ladite esglise seronct de la hauteur de l'esglise de Saint-Pierre de Cazaulx, et davantaige d'une canne, et seront lesdites murailhes de la largeur que sera neccessayre de fayre pour pourter ledit bastiment, ensemble les pilhiers et voultes cy desoubz après déclarées.

Item, a esté dit que ledit maistre Guilhem fera en ladite esglise, de chascun cousté d'icelle, troys chapelles, en la manière que sont fectes en la esglise des Précheurs de Lectore.

Item, et lesdites chapelles seront toutes voultées de vieoulète [2] et les arcz de pierre, en la manière que sont lesdites chapelles desdits Précheurs de Lectore.

Item, a esté dit que ledit maistre Guilhem fera le cueur de ladite esglise, les arcz de pierre et la voulte de vioulète, en la fayçon desdites chapelles et de la longueur de cinq cannes.

Item, a promis et promet de fayre en ladite esglise, pour l'entrée d'icelle, ung beau pourtal bon et honeste, en la façon et manière que les habitans de ladite ville en seront contans, et où dans iceluy pourtal y aura ung pilier

[1] La canne des maçons valait, à la Plume, 1m,73.

[2] Briques; aujourd'hui *viouleto* dans la langue populaire.

de pierre, pour retenir la clausion des portes dudit portal; auquel portal aura ung O apte et convenable pour la viste[1] de ladite esglise.

Item, ledit maistre Guilhem a promis et promet de fère en ladite esglise les arcz de voulte en la manière que sont fectz en ladite esglise des Précheurs de Lectore, et les pilhiers bons et souffizans, telz que seront neccessayres, tant dehors que dedans, pour pourter le bastiment de ladite esglise et de la voulte que au temps advenir se poura fère en ladite esglise.

Item, a promis et promet ledit maistre Guilhem de laysser et mectre audit bastiment, aux lieu sont sera neccessayre, les lignes[2] pour fère la voulte de ladite esglise, pour le temps advenir, laquelle pour le présent et par les présentz pactes n'est tenu de fère, excepté les arcz au travers[3] de ladite esglise, de chapelle en chapelle, en la manière de ladite esglise des Précheurs de Lectore, en la façon desquels seront fectz en ladicte esglise.

Item, ledit Guilhem sera tenu de fère toutes fenestres de verrières et aultres fenestres de grousse pierre de talhe, et le tout au demeurant que se apartient de fère et sera neccessayre.

Item, ledit maistre Guilhem sera tenu de fère à ung cousté de ladicte esglise une petite porte voultée, et au lieu où sera advisé au prouffit de ladite esglyse par les habitans dudit lieu.

Item, ledit maistre Guilhem a promis de fère et laisser, en faysant ledit bastiment, en aulcun lieu touchant à ladite esglise les lignes pour fère et hédifier ung clochier, quant sera possible de le fère.

Item, ledict maistre Guilhem a promis et promet fère ledit bastiment en la manière que dit est et au proffit de ladite ville, et y employer de bonne et grosse pierre où sera neccessayre, et tirer ou fère tirer des perrières toute pierre grosse de tailhe, et icelle bailher et mectre en forme deue, excepté tout aultre pierre de massonnerie que ne sera tenu de fournir ne tirer.

Item, ledit maistre Guilhem a promis et promet fère tous cindres et empontamens neccessayres pour fère ledit bastiment, en luy baillant tote fuste neccessayre, laquesle fuste demeurera au prouffit et utilité de ladite esglise.

Et, pour faire les chouses susdites, les consuls, ouvriers, jurés et habitans de ladite ville ont promis et prometent et seront tenus de bailher et pouyer (*sic*) pour toute ladite matière, et fère aultres chouses, ce que s'en suyt:

Item, premièrement la somme de douze cens quinze livres tournois; item, plus quatre vingts dix pipes de vin; item, quatre vingtz dix pipes de blé; item, plus quarante porceaulx, de la valeur de quarante escus petitz; item, deux quintalz d'uilhe d'olive; item, deux quintalz d'uylhe de noys;

[1] C'est-à-dire : Un *oculus* donnant un jour convenable à l'église.

[2] Pièces de bois, peut-être tout le cintrage.

[3] Doubleaux.

item, deux pipes de sel et deux cens cinquante charges de boys; lesquelles chouses susdites luy seront bailhées et délivrées pour fère la faction susdite, et, chascun an, ainsi que icelle mactière et hédiffication sera mys par avant, rata pro rata.

Item, lesdits habitans, pour fère la matière susdite, seront tenus luy baylher troys litz garnis raysonablement, lesquelz sera tenu retourner en ladite ville après que aura achavé ledit bastiment.

Item, lesdits habitans ont promis de fère les fundemens de ladite esglise tielz que seront neccessayres, à leurs despens, et fournyr et baylher maneuvres pour fère les murailhez et servir lesditz massons, tant que lesdits fundemens seronct arazés et non aultrement.

Item, et pour fère le service des maneuvres touchant le résidu dudit bastiment, lesdits habitans seronct tenus de baylher audit maistre Guilhem mille journalz de hommes, et les partir de jour en jour, ainsi que sera neccessayre et aux despens desdits habitans; et le surplus du service de ladite matière ne serront tenus lesdits habitans de fournir ne baylher, ains les fournira ledit maistre Guilheaume.

Item, lesdits habitans seront tenus de baylher toutes maneuvres pour descouvrir les perrières ou sera tirée la pierre grousse et fournir lesdits perrières à leurs despans, non comprins en iceulx les despens dudit maistre Guilheaume et de ces gens.

Item, lesdits habitans onct promis pendant le hédiffice susdit, pour la demeurance dudit maistre Guilheaume, baylher la mayson de la ville, excepté le debas, ou une partie pour fère sa demeurance; item, plus ung jardin, en la manière de ladite mayson.

Item, plus lesdits habitans ont promis et seronct tenus de fournir toute aultre pyerre et massonnerie et icelle, ensemble la grosse pierre, charrier ou ferre charrier à leurs despens.

Item, plus seronct tenus lesdits habitans de bailher et fournir audit maistre Guilheaume et sur le lieu dudit bastiment toute aultre fourniture neccessayre.

Item, sera tenu ledit maistre Guilhem de fère en la mayson commune de ladite ville une chemynée avec claveaulx et une fenestre crosée en icelle mayson, à ces despens, en luy baylant toute fourniture à ce neccessayre, réservé qu'il sera tenu tirier à ces despens la pierre de taille.

(Archives de la Plume, Lot-et-Garonne, GG 23.)

SÉANCE DU 11 JUIN 1883.

PRÉSIDENCE DE M. RAMÉ.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le Secrétaire demande s'il doit faire figurer au compte rendu imprimé des séances les rapports et les votes du Comité relatifs aux demandes de subvention. Il est décidé que le compte rendu devra seulement contenir la mention sommaire des rapports et de l'avis favorable ou défavorable émis par le Comité.

M. Darcel dépose sur le bureau le dessin d'une des miniatures du cartulaire de Landevenec, qu'il a fait exécuter conformément à la décision prise par la Section dans la précédente séance.

M. le Président communique au Comité le cinquième volume du *Recueil des inscriptions de la France*, commencé par M. de Guilhermy et terminé par M. de Lasteyrie. Il exprime à l'auteur la satisfaction du Comité pour le soin qu'il a apporté dans l'achèvement de ce recueil.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Mme la baronne de Girardot, annonce au Comité la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. le baron de Girardot, ancien membre non résident du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. M. le Président rappelle les nombreux services rendus à l'archéologie nationale par M. de Girardot et les intéressantes communications qu'il a pendant bien des années adressées au Comité. La section s'associe unanimement aux paroles de son président et décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal et transmise à Mme la baronne de Girardot.

M. Bourbon, correspondant du Ministère à Évreux, envoie une note sur la découverte d'un cimetière mérovingien au Grand'Andely (Eure). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Charvet, correspondant du Ministère à Alais, envoie une note sur la grotte sépulcrale de Rousson. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin, adresse une notice sur la chapelle de Notre-Dame du Revest, à Esparron-de-Pallières (Var), et l'estampage d'une inscription du XVIe siècle conservée dans cette chapelle. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Société archéologique du Finistère demande une subvention à l'effet d'exécuter des fouilles. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Bottin, receveur des postes à Saint-Vallier (Alpes-Maritimes), adresse une demande analogue. — Renvoi à M. Rayet.

M. J. Pinchard demande une subvention pour continuer les fouilles entreprises à Boisseron (Hérault). — Renvoi à M. Desjardins.

M. Duhamel, correspondant du Ministère à Avignon, propose la publication d'un inventaire du mobilier et de la bibliothèque du cardinal de Brogny, camérier de Clément VII. — Le Comité décide que cette proposition sera renvoyée à la commission précédemment nommée pour examiner s'il y a lieu de publier une collection d'inventaires. Cette commission verra si le document signalé par M. Duhamel peut prendre place dans la collection.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Journal manuscrit et inédit de l'année 1777. — Un procès au XIVe siècle. — Objets de bronze découverts au Plessis-Grohan. — Sépulture gallo-romaine de Ferrières-Haut-Clocher, par M. Bourbon;

Mémoire archéologique sur les fouilles d'Herbord, dites de Sanxay, par le P. Camille de la Croix.

Épigraphie gallo-romaine de la Moselle, 2e fascicule, par MM. Ch. Robert et René Cagnat.

La monnaie Morlane au nom de Centulle, par M. E. Taillebois.

La Section décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes, et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Ramé annonce qu'il a été chargé par M. Boucher de Molandon d'offrir au Comité de faire un moulage de l'inscription de Saint-Benoît-sur-Loire, dans laquelle on a voulu voir l'épitaphe du moine Aimoin. Un membre fait observer que l'original n'est pas en très bon état,

et qu'avant d'accepter cet offre il faudrait que l'architecte du monument donnât l'assurance que l'opération du moulage peut s'exécuter sans inconvénient. Sous le bénéfice de cette réserve, le Comité accueille avec reconnaissance l'offre de M. de Molandon, et décide que le moulage sera déposé au Musée de Cluny.

MM. Bertrand, Chabouillet, Darcel, de Lasteyrie et Ramé, membres de la Commission chargée de dresser le programme du Congrès de la Sorbonne en 1884, rendent compte à la Section de l'examen qu'ils ont fait des questions proposées par diverses sociétés savantes. Après discussion une liste de seize questions est dressée. Elle sera imprimée par les soins de l'Administration et envoyée dans le plus bref délai à toutes les sociétés savantes de France.

M. Bertrand lit un rapport sur les travaux de la Commission de géographie de l'ancienne France, et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour la continuation des diverses enquêtes entreprises par cette commission, et la prompte publication des cartes et des mémoires qu'elle avait préparés. — Renvoi à la Commission centrale.

M. Courajod donne lecture d'un rapport de M. Héron de Villefosse sur une demande formée par l'Académie d'Hippone, à l'effet d'obtenir une subvention qui lui permette d'accompagner le volume de son Bulletin, actuellement sous presse, d'un certain nombre de planches exceptionnellement onéreuses. Le Comité reconnaissant le soin avec lequel cette société enregistre, depuis bientôt vingt ans, les découvertes archéologiques faites dans le nord de l'Afrique, le zèle qu'elle a mis à faire connaître les résultats des fouilles et des voyages scientifiques entrepris en Tunisie depuis l'établissement du protectorat français, les charges nouvelles qu'elle s'est imposées depuis dix-huit mois en publiant un bulletin mensuel, estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande formée par l'Académie d'Hippone, mais à la condition expresse que la subvention accordée devra être consacrée exclusivement à la publication de planches représentant des monuments archéologiques inédits.

M. de Montaiglon donne lecture d'un rapport sur la proposition faite par M. Gruyer de publier les inventaires des tableaux du roi en 1709 et 1722. Les conclusions tendant au renvoi de cette pro-

position à la Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France sont adoptées [1].

M. Chabouillet lit une notice sur un jeton de cuivre trouvé récemment à Évreux et communiqué au Comité par M. Bourbon [2]. Ce jeton porte sur la face la légende † MAIN PREVDONS EN EST DECEVS, et au revers les mots : † PARRA : M : OVS : SVI DONE, qu'il faut lire : *Par amour suis donné.*

M. Chabouillet rend compte d'une communication de M. Pasquier, correspondant du Ministère à Foix, relative à deux sceaux dont les matrices originales sont conservées à Foix.

Le premier présente un écu écartelé au 1 et 4 de Foix, au 2 et 3 de Béarn.

Il a pour légende :

†·S·COSSOLS·DE·BELLOC·

C'est le sceau des consuls de Belloc, petite ville qui ne forme plus aujourd'hui qu'un village de 211 habitants, et qui est située dans le canton de Mirepoix (Ariège). Belloc n'ayant pas d'armoiries propres, a emprunté celles de son seigneur le comte de Foix, vicomte de Béarn [3]. La matrice de ce sceau est en cuivre et paraît remonter au XVe siècle. Elle est ronde et munie au dos d'un petit anneau.

Le second sceau est celui de Jeanne d'Artois, seconde fille de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, et de Blanche de Bretagne, qui fut femme de Gaston Ier, comte de Foix (1302-1315), et mère de Gaston II, dont elle fut tutrice. La légende est ainsi conçue :

✱ S·IOHANA DA ARTASIO VXOR·G·FILII NOBIL·
COMITIS FVCX.

[1] Voir ci-après p. 89, le texte de ce rapport.

[2] Voir ci-après p. 94, le texte de cette notice.

[3] Les armes de Béarn sont d'or à deux vaches de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur. Or, il faut remarquer qu'il n'y a ici qu'une seule vache. Mais la suppression d'une des deux vaches tient sans doute au défaut d'espace, et on l'observe parfois sur les sceaux des comtes de Foix eux-mêmes. Ainsi on peut voir dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, sceaux des grands feudataires, pl. XII, n° 6, le sceau de fort petite dimension de Roger Bernard III, qui ne porte qu'une seule vache, tandis que celui de son fils Gaston (*ibid.*, n° 5), qui est un peu plus grand, en a deux.

Ce sceau doit être antérieur à 1302, puisque le mari de Jeanne d'Artois n'y est pas encore désigné comme comte de Foix, mais seulement comme fils du comte de Foix.

Le champ de ce sceau est orné de cinq écus entourés d'un encadrement en forme de quatrefeuille. Au centre est l'écu écartelé de Foix et de Béarn. Les deux écus placés à droite et à gauche portent les armes d'Artois. Les deux autres placés au-dessus et au-dessous du premier portent échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermine, à la bordure de gueules, ce sont les armes du grand-père de Jeanne d'Artois, Jean II, duc de Bretagne.

M. Courajod donne lecture d'une notice de M. Héron de Villefosse sur un curieux bas-relief découvert en 1882 dans le rempart romain de Chalon-sur-Saône, et dont M. Jules Chevrier, directeur du musée de cette ville, a envoyé une photographie au Comité. C'est un fragment de frise provenant d'un grand monument et décoré d'un centaure marin accompagné d'un amour et d'une divinité assise. M. Héron de Villefosse, en appelant l'attention du Comité sur ce monument, émet le vœu qu'une reproduction exacte en soit insérée dans le *Bulletin*. — Renvoi à la Commission de publication[1].

M. Demay fait un rapport sur une communication de M. Jules Gauthier, archiviste de Besançon, contenant copie de l'inventaire, dressé en 1333, des armes et armures de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre.

« La rareté du document, sa date (20 novembre 1333), sa division en armes de joute, de guerre et de tournoi, les termes employés, recommandent ce texte à l'attention des érudits. Si la signification de certains mots a échappé aux recherches de M. Gauthier et s'il a risqué des conjectures dont il faut lui laisser l'entière responsabilité, M. Demay avoue lui-même ne pas comprendre ce que l'inventaire désigne par des *baiseux*, un *guazigan*, des *glissières*, un *guynebaux*, des *vareingles*. Ces expressions ne se trouvent ni dans les glossaires du moyen âge, ni dans les catalogues des musées spéciaux, ni dans les ouvrages sur le costume.

« Où M. Gauthier se trompe, c'est lorsqu'il attribue au mot *plates* le sens d'armure de corps complète. Il faut simplement entendre

[1] Voir ci-après p. 96, le rapport de M. de Villefosse.

par plates des plaques de métal. Bien avant 1333 des plaques isolées protégeaient les organes essentiels de l'homme de guerre; mais de ces plaques à un ensemble articulé, emboîtant tout le corps, la distance est grande. L'armure de corps ne s'est complétée que dans les premières années du xve siècle.

« *Espingalle* signifie une espringale, sorte de baliste lançant des carreaux, et non pas une espingole.

« La traduction de *gagne-pain* par épée est fort contestable, peut-être même erronée. A la vérité, Ducange et Littré admettent cette explication; mais dans un manuscrit de 1446, publié en 1866 par M. René de Belleval, on lit page 10 : « Item à la main droite y a ung petit gantellet, lequel s'appelle gaignepain, » et Viollet-le-Duc a adopté le sens indiqué par ce texte.

« Quant au *tablier de cyprès*, il y a tout lieu de croire que c'est un échiquier égaré dans une collection d'armures. Les comptes du moyen âge fournissent de nombreux exemples de tabliers de cyprès pour jouer aux tables et aux échecs. Nous en citerons seulement deux : l'un dans un compte de l'hôtel de Jean, duc de Berry en 1370 : « un tablier de cyprès garni de jeu de tables et eschaquier « 10$ »[1]; l'autre dans un compte de l'argenterie de 1410, pour un « grand tablier de cyprès marqueté »[2].

« Ces quelques observations montrent suffisamment que l'intérêt de la communication de M. Gauthier consiste non seulement dans ce qu'elle enseigne, mais encore dans les petits problèmes qu'elle laisse à résoudre. M. Demay propose en conséquence que la liste des armes de Jean de Chalon, avec les commentaires dont elle est accompagnée, soit imprimée dans le *Bulletin* du Comité[3] ». — Renvoi à la Commission de publication.

M. de Lasteyrie rend compte d'un envoi de six estampages adressés au Comité par M. Edmond Michel, correspondant à Fontenay-sur-Loing.

M. Michel devant prochainement publier le recueil des inscriptions du département du Loiret, dont ces documents proviennent, il suffira de déposer les estampages dans les archives du Comité, en indiquant brièvement ici le sujet de ces inscriptions :

[1] Arch. nat., KK 251, f° 19.
[2] Arch. nat., KK 29, f° 128.
[3] Voir ci-après p. 98.

La première est conservée dans l'église de Châtillon-sur-Loing. Elle mentionne la reconstruction de cette église, faite en 1627, aux frais du cardinal de Richelieu, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire.

Trois autres proviennent de l'église de Patay, ce sont : une inscription de 1669, relatant les fondations faites pour le repos des âmes de Pierre Haymon, fourrier ordinaire de la Maison du roi, et de Marie Royneau, sa femme; de Louis Rossignol, garde du corps de Marie de Médicis, et de Marie Haymon, sa femme; l'épitaphe très fruste d'un certain Damien Aubert et de sa femme Pétronille Grégoire; enfin l'épitaphe de messire Pierre Daniel, curé de Patay. Cette dernière présente cette particularité que son texte primitif a été martelé et qu'une rédaction nouvelle a été gravée dans les interlignes de la première.

Deux autres des inscriptions communiquées par M. Michel ont été relevées par lui dans l'église de Pierrefitte-ès-Bois, l'une est l'épitaphe de Jeanne Gaillard, femme de Germain Pellerin, procureur fiscal de Pierrefitte († 1597), l'autre l'épitaphe de Daniel Bourguignon († 1651).

M. de Lasteyrie propose également le dépôt aux archives du Comité de diverses copies d'inscriptions envoyées par M. de Backer, correspondant à Nordpeene (Nord), qui n'a joint au texte de ces documents aucune note ni aucun des renseignements qui seraient nécessaires pour qu'on pût les publier. L'une est une épitaphe collective à la mémoire d'Antonio Gonzalès de Albeda, gouverneur de Dunkerque, et de plusieurs Espagnols de marque du commencement du XVIIe siècle. Les autres proviennent de la chapelle Saint-Thomas, à Vire (Calvados), et de l'église de Lyon-sur-mer. La plus intéressante est l'épitaphe de messire Robert-Pierre Le Sens, marquis de Lion, mort en 1773. M. de Backer y a joint le texte de l'inscription élevée à Vimont, en 1841, par les soins de M. de Caumont, en mémoire de la bataille du Val-ès-Dunes.

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une série de notices relatives à divers villages du département des Ardennes, communiquées par M. Nozot, correspondant à Sedan. Le Comité connaît depuis longtemps le zèle de M. Nozot, il sait que malheureusement ce zèle ne trouve à s'exercer que sur une région de la France singulièrement pauvre en monuments anciens, c'est dire qu'il y a bien peu à glaner pour les antiquaires dans les notices de ce cor-

respondant. Il suffit donc de les énumérer en signalant les quelques particularités intéressant l'archéologie qu'elles peuvent contenir. Ce dernier envoi concerne les communes de :

Amagne. — Église assez ancienne, en grande partie reconstruite au XVIe siècle.

Champlin. — Cloche de 1777, ayant eu pour parrain et marraine Pierre-Louis-Henri de Failly, seigneur du lieu, et sa sœur Anne-Louise-Gabrielle de Failly.

La Férée et le Fréty. — Cloche datée de 1644, provenant des Carmélites de Charleville.

Montigny-sur-Meuse. — Fonts baptismaux; épitaphes du « mayeur du lieu », Michel Petit († 1712), et de Marguerite Tamison, son épouse († 1700); autre épitaphe de François Delvaux, curé du lieu († 1766).

Mouzon. — Rectifications à une communication précédente, principalement en ce qui concerne les nombreuses épitaphes contenues dans l'église, et dont on trouve ici la liste complète.

Rémonville. — Église gothique en partie refaite au XVIIe siècle.

Sedan. — Diverses ordonnances du XVIIe siècle sans intérêt archéologique.

Servion. — Petite église du XVIe siècle, cloche de 1779 ayant eu pour parrain messire Antoine-Marie de Beffroy du Breuil, seigneur du lieu, lieutenant-colonel d'infanterie, et pour marraine dame Charlotte-Angélique de Chartogne, son épouse.

M. de Lasteyrie propose de déposer ces documents dans les archives du Comité.

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, relative à trois croix d'orfèvrerie, ayant contenu des parcelles de la vraie croix, et qui sont conservées à Besançon et à l'Isle-sur-le-Doubs. Ces croix sont ornées de filigranes et de cabochons. Les deux premières sont attribuées par M. Gauthier au XIVe et au XVe siècle, mais c'est peut-être trop les rajeunir, elles doivent être toutes deux au moins du XIVe siècle, et l'une d'elles est probablement du XIIIe. Quant à la troisième, celle

de l'Isle-sur-le-Doubs, elle est datée de 1575, et porte des armoiries dans lesquelles M. Gauthier a su reconnaître les armes de la famille d'Ortembourg-Salamanca, qui posséda de 1524 à 1622 la seigneurie de l'Isle-sur-le-Doubs. Il est fort probable que cette croix a été fabriquée en Franche-Comté; il est possible qu'il en soit de même des deux autres, quoique à vrai dire rien ne le prouve. On sait qu'au moyen âge on faisait venir parfois de bien loin les objets d'orfèvrerie destinés à contenir les reliques des églises, on ne peut donc conclure de ce qu'un reliquaire est aujourd'hui conservé dans une province qu'il a été fabriqué dans cette province, à moins qu'elle ne fût le centre d'une importante école d'orfèvrerie, comme le Limousin ou les bords du Rhin; or ce n'est pas le cas pour la Franche-Comté. Quoi qu'il en soit, la communication de M. Jules Gauthier est intéressante, et M. de Lasteyrie propose de l'imprimer dans le *Bulletin*, en y joignant, s'il est possible, le dessin de la plus intéressante de ces croix. — Renvoi à la Commission de publication [1].

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une communication de M. Jules Gauthier relative à l'église de Courtefontaine (Jura). M. Gauthier a envoyé au Comité la copie d'une charte dans laquelle il croit trouver la date de consécration du monument. M. de Lasteyrie, tout en faisant des réserves sur l'interprétation que le savant archiviste du Doubs a donnée de cette pièce, estime qu'elle est assez intéressante pour être imprimée dans le *Bulletin*. — Renvoi à la Commission de publication [2].

M. Müntz fait un rapport sommaire sur un document découvert par M. Castan, membre non résident du Comité à Besançon, et d'après lequel la date, jusqu'ici inconnue, de la mort du célèbre compositeur artésien Pierre de Manchicourt doit être fixée au 5 octobre 1564. M. Müntz propose l'insertion au *Bulletin* de la communication de M. Castan. — Renvoi à la Commission de publication [3].

M. Charles Robert rend compte d'une communication de M. Morel, correspondant du Ministère à Carpentras, relative à une inscription romaine récemment découverte à Arles.

« C'est une épitaphe en caractères très réguliers, qui occupe un

[1] Voir ci-après p. 103.

[2] Voir ci-après p. 107.

[3] Voir ci-après p. 112.

petit rectangle de marbre d'environ 25 centimètres de haut sur 16 de large. Elle est ainsi conçue :

D M
ANTIO
ANTONIO
BVCAMIA
APHRODITE
MARITO
CARISSIMO
FECIT

« Ce texte ne présente pas grand intérêt. Il est bon cependant de remarquer qu'*Antius* et *Antonius* sont l'un et l'autre des noms à proprement parler ; *Antonius* cependant s'était déjà rencontré comme surnom[1]. Le nom de la femme, *Bucamia*, paraît être nouveau ; on le rapproche tout naturellement de *Bucania*, nom que portait une *gens* romaine, originaire sans doute de *Buca*, ville des bords du golfe Adriatique (*bucca*, bouche, embouchure?). Si le C n'était pas comme l'M, parfaitement accusé, on pourrait supposer une forme *Budamia*, dont le second élément se retrouve dans *Hippodamia*. »

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. GRUYER RELATIVE À LA PUBLICATION DES INVENTAIRES DES TABLEAUX DU ROI EN 1709 ET 1722.

La proposition de publier l'ancien inventaire des tableaux du Roi est en soi excellente. Il convient de faire pour nos musées ce que l'Italie fait pour les siens. En effet, le *Ministero della publica instruzione* publie à Rome, par les soins de M. Fiorelli, le surintendant des beaux-arts, une collection de *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia*, dont les quatre premiers volumes ont paru de 1878 à 1880, et l'on trouve dans les *Scritti d'arte e d'antichità* du peintre Michele Ridolfi, mort en 1854, et publiés par son fils,

[1] Willmanns, n° 487.

chez Lemonnier, à Florence, en 1879, la réimpression de mémoires très détaillés sur les restaurations faites aux tableaux des musées, détails et renseignements excellents à mettre en lumière. Il est donc à la fois étonnant et regrettable que la publication du vieil inventaire des tableaux du Roi n'ait pas été faite depuis longtemps. Mais le Comité n'a devant lui qu'un projet. Il n'est pas saisi d'une copie annotée permettant de juger, non pas de l'intérêt et de l'utilité du sujet, qui sont indiscutables, mais de l'exécution définitive et de l'étendue matérielle de la publication. Par suite, votre Commission, se conformant aux précédents, ne peut examiner la question que d'une façon générale.

Il se trouve même qu'elle est en mesure de vous apporter sur ce point quelques renseignements précis, qui lui sont depuis longtemps familiers. La plupart de ses membres appartiennent à la Société de l'histoire de l'art français, et non seulement celle-ci a publié dans ses volumes bien des documents et même des suites de documents relatifs aux enrichissements et aux acquisitions des collections du Roi, mais, il y a dix ans déjà, elle a pensé de son côté et d'une façon très formelle à publier les inventaires dont il est aujourd'hui question. Ce qui l'a empêchée de donner suite à cette idée, c'est la longueur du travail préparatoire de refonte et d'annotations qui serait nécessaire et qui devrait être complet pour qu'on pût commencer l'impression. Ce travail se trouvant par là renvoyé à une date trop éloignée, elle a décidé de donner la priorité aux procès-verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture. Mais la publication de ceux-ci, commencée en 1875 et qui a déjà cinq volumes, doit en avoir encore quatre, ce qui, vu la modicité des ressources de la Société, comporte encore plusieurs années; la Société de l'art français serait donc très heureuse de laisser faire par d'autres la publication des inventaires des tableaux du Roi.

Dans la lettre qui a été communiquée à votre Commission, il n'est question que de l'inventaire de Bailly de 1722, dont la copie possédée par le Musée du Louvre est d'ailleurs précieuse par ses annotations successives; de la minute de 1709, qui est aux Archives nationales; d'un inventaire des tableaux cédés en 1668 par le duc de Richelieu, qui est à la Bibliothèque nationale; et de l'inventaire des tableaux du Roi par le peintre Charles Le Brun, antérieur à 1690, qui est aux Archives nationales.

Or les éléments d'information sont bien autrement nombreux et

compliqués. Les numeros 1964 à 1979 des fonds de la Maison du roi, conservés aux Archives nationales dans la série O, sont, pour ne nous en tenir qu'à eux, bien riches sur ce point, et dans d'autres parties du même fonds on trouverait encore d'autres inventaires spéciaux dont il y aurait aussi à tenir compte.

Et d'abord, le projet ne parle que des tableaux, cependant les antiques et les statues modernes ne sont pas moins intéressants pour l'histoire des collections royales, et leurs inventaires abondent :

Inventaires des statues, bustes, etc., trouvés au château de Vaux et estimés par Girardon, 1665;

Inventaire des statues et antiques du Roi vers 1696, qui a cet intérêt particulier d'indiquer les restaurations;

Inventaires des groupes, figures, statues, termes, appartenant au Roi, fait en 1707;

Inventaire des creux, statues, bustes, etc., à la garde du sieur Félibien, placés ci-devant au palais Brion et depuis au Louvre;

Inventaire général des figures, groupes, statues et bustes antiques et modernes qui sont dans les maisons royales et jardins de Sa Majesté, fait en 1722 par le sculpteur Massou. Cet inventaire commence par Versailles et finit par le Garde-Meuble à Paris.

Il ne serait pas inutile d'y joindre les bronzes, d'après l'état des bronzes du Garde-Meuble en 1788, et d'après l'inventaire des bronzes du Garde-Meuble de la Couronne fait par ordre de l'Assemblée nationale en 1791; mais si ces bronzes sont, par le lieu où ils étaient conservés, en dehors de ce qui se rapporte au Louvre et appartiendraient mieux à une publication relative au Garde-Meuble, les antiques et statues du Roi ne peuvent pas être passés sous silence et doivent certainement figurer à côté des tableaux.

Les inventaires de tableaux sont aussi nombreux :

Inventaire des tableaux confiés à Le Brun avant 1690;

Inventaire des tableaux étant à la garde du sieur Houasse, à Paris, en 1691;

Inventaire des tableaux se trouvant à Versailles, Marly et autres châteaux, vers 1696;

Inventaire des tableaux originaux appartenant au Roi en 1706, avec l'indication du lieu où ils sont placés;

Une copie du précédent à la date de 1708;

L'inventaire de Bailly fait dans les années 1709 et 1710, en brouillons et en copies; celui-ci classé par écoles;

L'autre inventaire du même, refait en 1722. Il y en a des copies non seulement aux Archives et au Louvre, mais aussi au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Des inventaires plus spéciaux se joignent à ceux-là, ainsi :

Inventaire des tableaux se trouvant dans les appartements de Versailles en 1695;

Inventaire des tableaux sous la garde du sieur Yvart, aux Gobelins, en 1695.

Enfin les procès-verbaux d'apposition de scellés à la mort de Le Brun, de Mignard et de Van der Meulen contiennent encore la mention de nombreux tableaux appartenant au Roi.

Quelques-uns de ces documents, par leur caractère spécial, pourraient être conservés dans leur forme originale et figurer dans des appendices comme pièces annexes, mais les gros inventaires devraient forcément être fondus ensemble. Les imprimer tous à la suite les uns des autres serait énorme et occasionnerait des répétitions innombrables. Le mieux serait de prendre l'un d'entre eux comme point de départ, celui de 1709 ou de 1722, par exemple; pour les tableaux, d'en établir la copie sur de grandes fiches séparées que l'on collationnerait avec les autres inventaires, en ajoutant à chacune de ces fiches toutes les différences notables, toutes les additions, toutes les mentions de mesures (celles-ci ne sont pas dans tous les inventaires) ou de changements d'emplacement.

Il faudrait nécessairement y ajouter bien des renvois, en particulier au catalogue des tableaux du Roi imprimé par Lépicié. La présence des tableaux dans les châteaux royaux de Paris et des environs, dans le Cabinet des tableaux du Roi à Versailles, l'exposition d'une partie de ces tableaux au palais du Luxembourg, à partir du milieu du XVIIIe siècle, devraient être soigneusement notées à la suite de l'article principal. On ajouterait de même, d'après les Comptes des Bâtiments, dont une partie est déjà publiée, la date et le prix des acquisitions, ce qui donnerait en même temps les provenances, la date aussi et le prix des planches (maintenant à la chalcographie), exécutées d'après les tableaux anciens et les statues antiques pour la collection de gravures dite le Cabinet du Roi, et dont la date et le prix sont aussi dans les Comptes des Bâtiments. Ce sont autant de dépouillements à effectuer et à répartir, c'est un travail qui doit être entrepris et mené à fin, mais qui est encore tout entier à faire.

Nous n'avons donc pas à entrer dans la discussion du parti qu'il faudrait prendre pour la classification des articles qui en résulterait. Faudra-t-il les classer par écoles ou dans un ordre alphabétique général? Faudra-t-il adopter, en les rectifiant en note, les anciennes attributions fausses? Faudra-t-il les remplacer par les attributions critiques postérieures, en maintenant bien entendu dans l'article les attributions anciennes? Il y aurait bien d'autres questions de détail et de fond à examiner, et bien des difficultés qui se révéleraient à mesure et dont la solution aurait besoin d'être examinée; mais votre Commission n'a pas à s'en occuper, puisqu'elle est simplement en face d'un projet, sans être saisie du travail.

Dans tous les cas, il ne semble pas que ce soit dans la collection des *Documents inédits* que l'ouvrage doive paraître; il est relativement moderne et ne doit pas être la publication d'un texte unique, mais la condensation des inventaires les plus divers. Le Musée du Louvre, dont c'est proprement l'histoire, serait particulièrement intéressé à le faire; la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, à laquelle on s'adresse, doit ses efforts à des sujets plus généraux et plus historiques; mais la Direction des beaux-arts pourrait se charger de l'impression des inventaires du Roi quand la copie, et, dans un certain sens, la rédaction, la condensation en seraient faites. Dans ses publications, la Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France a compris la réunion des pièces qui constituent l'histoire de la formation du musée des Petits-Augustins, dont un premier volume est presque achevé et dont le second est en préparation. Les inventaires des anciennes collections du Roi sont plus importants, plus anciens et en même temps plus actuels, puisque l'ensemble de ces collections subsiste encore, c'est donc à la Commission de publication de l'inventaire des richesses d'art de la France que votre Commission vous propose de renvoyer le projet et la demande que vous l'avez chargée d'examiner, et dont elle est heureuse de reconnaître l'importance et l'utilité.

Anatole de Montaiglon,

Membre du Comité.

Jeton de cuivre du XIVe siècle.

Communication de M. Bourbon, correspondant à Évreux.

M. Bourbon a envoyé le dessin d'un jeton de cuivre trouvé récemment à Évreux, dont il a fort bien lu les légendes. Les a-t-il aussi heureusement interprétées? J'en doute.

Et d'abord, sur le côté principal de ce jeton, où paraît un lion passant, M. Bourbon a cru voir un renard; c'est là ce qui l'a induit dans l'explication, selon moi erronée, qu'il expose dans cette communication.

On lit sur la face principale de ce jeton :

✠ MAIN PREVDONS EN EST DECEVS

Et sur l'autre, autour d'une croix dans une rosace :

✠ PARRA : M : OVS·SVI·DONE.

Selon M. Bourbon, nous aurions ici d'un côté cet axiome : *Maints prud'hommes sont déçus par les fourbes*, lesquels seraient figurés par le prétendu renard; tandis que de l'autre côté il faudrait voir le nom du distributeur du jeton, *Raymond*, transformé en RAMOVS.

Ces deux hypothèses sont aussi inexactes l'une que l'autre. L'axiome de la face principale du jeton d'Évreux s'applique au jeton lui-même, qui pouvait tromper les plus habiles gens. En effet, un jeton de laiton, c'est-à-dire de cuivre jaune, avec ses types monétaires, comme ceux du monument en question, pouvait fort bien, lorsqu'il était *battant neuf*, être pris pour une monnaie. C'est même de ce fait que vient le dicton : *Faux comme un jeton*, qui fait penser à cet autre : *Tout ce qui reluit n'est pas or.*

Quant au revers, pour peu que l'on rectifie la disposition incorrecte des points destinés à séparer les mots de la légende, et que l'on modifie la place de certaines lettres, au lieu de lire avec M. Bourbon : *Par Ramous suis donné*, on aura la légende : *Par amour suis donné.*

Cette explication n'est pas une hypothèse; c'est une assertion dont voici la preuve.

Dans la curieuse *Histoire du jeton* de MM. Rouyer et Hucher[1], dont

[1] *Histoire du jeton au moyen âge*, par MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher. Paris, 1858, 1 vol. 8°

il n'a malheureusement été publié qu'un volume, on rencontre plusieurs fois la légende : *Par amour suis donné*, qui fait allusion à l'usage de distribuer en certaines occasions des jetons, lesquels parfois étaient en argent, et même, mais rarement, en or [1]. On la voit sur certains jetons complétée ainsi :

BIEN DOI ESTRE GARDES.

MM. Rouyer et Hucher [2] citent, entre autres jetons où on la lit plus ou moins correctement écrite, un jeton, frappé peut-être précisément à Évreux, qu'ils attribuent avec toute raison à Jeanne, fille de Louis de France, comte d'Évreux, troisième femme de Charles IV dit le Bel. Sur ce jeton de laiton on lit d'une part :

✠ PAR AMOVRS SVI DOVNE·BEIN.

et l'on distingue clairement un écu semé de France parti d'Évreux, tandis qu'au revers, autour d'un écusson, sans doute semblable à celui de la face, mais cette fois fort effacé, on lit :

PAR AMOVRS SVI DONES BE
(pour BEIN, ou mieux BIEN).

Cette communication qui nous fait connaître un jeton qui manque à la collection nationale et est sans doute inédit, est un nouveau témoignage à ajouter à bien d'autres des difficultés qu'éprouvent les travailleurs des départements à se procurer les livres nécessaires aux études archéologiques. Un savant du mérite de M. Bourbon n'aurait pas passé à côté de la vérité, comme il l'a fait dans cette circonstance, s'il avait eu à sa disposition une bibliothèque bien pourvue de livres d'archéologie.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

---

[1] Précisément, la reine Jeanne d'Évreux, dont nous allons parler, fit frapper des jetons d'argent. Voyez un compte de 1372, cité par MM. Rouyer et Hucher. (*Hist. du jeton*, p. 17.) Les mêmes auteurs nous apprennent que Charles le Téméraire fit faire des jetons en or. (*Ibid.*)

[2] *Ibid.*, p. 17, 27 et 46.

Bas-relief antique découvert à Chalon-sur-Saône.

Communication de M. Jules Chevrier.

M. Jules Chevrier, directeur du musée de Chalon-sur-Saône, a adressé au Comité une notice sur un bas-relief antique découvert au mois d'avril 1882, dans le mur d'enceinte romain de cette ville. Cette notice est extraite du journal *le Courrier de Saône-et-Loire*, du 14 mai 1882.

Six grands blocs en pierre calcaire, provenant de différents monuments antiques et revêtus d'une décoration architecturale assez riche, ont été trouvés récemment dans la partie du mur romain de Chalon qui traverse la rue de Thiard, mur qui, toutes les fois qu'il a été attaqué, n'a jamais manqué de fournir des matériaux d'un grand intérêt. Ces précieux débris se composent de deux chapiteaux de pilastres, de deux frises ornées de rinceaux, d'un caisson de corniche et d'un bas-relief mutilé, qui paraît être un fragment de la frise d'un grand édifice. C'est ce que démontre l'architrave au-dessus de laquelle il se déroule.

Ce fragment de frise se compose de trois figures principales dont les têtes manquent et semblent avoir été enlevées systématiquement. La première figure est celle d'un personnage divin représenté presque entièrement nu; une draperie, sur laquelle il est assis, recouvre en même temps sa cuisse gauche; de la main droite il tient un attribut malheureusement mutilé et peu reconnaissable; sa tête était légèrement tournée à gauche dans le sens de la marche de l'animal marin sur la croupe duquel il est assis[1]. Après lui un Centaure marin est représenté au galop, marchant dans le même sens que le premier animal; sa queue forme plusieurs enroulements au-dessus desquels vole un Amour, qui saisit le bras gauche du Centaure et le contraint à se jeter en arrière[2]. Le mouvement du Centaure marin, qui forme le milieu de ce fragment de frise, est vigoureusement rendu. Les fonds étaient peints en bleu et les reliefs en rouge.

[1] Sur le devant d'un sarcophage romain conservé au Louvre, qui représente la *Naissance de Vénus*, une Néréide du cortège de la déesse est assise exactement de même que cette figure. On voit aussi des Centaures marins et des Amours voltigeant au-dessus d'eux. (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 224, n. 82; cf. n. 83.)

[2] Cf. dans les *Annali dell' Instituto*, t. XIII, 1841, p. 288 et 289, ce que dit Otto Jahn de la puissance d'Eros sur les Centaures.

M. Chevrier croit voir la représentation d'un *phare* dans l'attribut que porte la première figure, qu'il considère comme celle du dieu *Portumnus*. Sans le suivre sur ce terrain, il est impossible de méconnaître l'intérêt du bas-relief. Il est certain que c'est un débris d'une grande frise, dont le sujet ne sera reconnu d'une manière définitive que si le hasard des fouilles fait sortir de terre de nouveaux fragments. Ce qu'il faudrait retrouver, ce sont les figures centrales de cette frise, qui fourniraient sans doute l'explication de la scène représentée. Le fragment actuel ne contient que des figures du cortège ou de la suite d'une divinité marine; ce sont des figures tout à fait accessoires. Néanmoins il serait très important de faire reproduire la photographie que M. Chevrier a jointe à son envoi et de mettre ainsi sous les yeux du lecteur du Bulletin une image exacte de ce bas-relief.

Une frise analogue bien connue doit être rapprochée du fragment de Chalon-sur-Saône, c'est la grande et célèbre frise de Munich, qui a servi aussi d'ornement architectural. Conservée d'abord à Rome, au palais Santa Croce, elle passa dans la collection du cardinal Fesch, puis dans celle du roi de Bavière, où elle est restée[1]. Elle représente les *Noces de Neptune et d'Amphitrite*[2]. Le couple divin est assis au centre dans un char traîné par des Tritons; des figures secondaires assises sur les croupes de divers animaux marins s'avancent à droite et à gauche vers le groupe central. Il est facile de constater que le fragment de Chalon-sur-Saône provient d'une frise analogue quoique moins considérable, et si on remarque le mouvement des figures qui se dirigent vers la droite, on reconnaîtra de suite la place que ce fragment occupait par rapport aux figures centrales; il appartenait évidemment à la partie gauche de la frise[3].

Ant. Héron de Villefosse,

Membre du Comité.

---

[1] Il est regrettable de penser que cette frise a été achetée à Paris, en 1816.

[2] Otto Jahn, *Berichte der königlich. Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, t. VI, 1854, p. 160-194; taf. III-VIII; Overbeck, *Atlas der griechischen Kunst-mythologie*, taf. XIII, 16.

[3] Il s'agit, bien entendu, de la droite et de la gauche du spectateur.

L'armement d'un chevalier au XIVe siècle, d'après l'inventaire de la garde-robe de Jean de Chalon, comte d'Auxerre [1].

Au mois de novembre 1333, un des plus brillants seigneurs franc-comtois, je pourrais dire français, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, sire d'Orgelet (Jura), congédiait un de ses serviteurs, Guyonnet de la Chambre, et confiait à Perrin Grivel la clef de sa garde-robe. En consciencieux dépositaire, Grivel dressa immédiatement l'inventaire des armures de son maître; son procès-verbal nous a fort heureusement conservé le tableau précis des pièces qui constituaient l'armement d'un seigneur à la mode, dans la première moitié du XIVe siècle, et cela au triple point de vue des joutes, de la guerre et des tournois. Cette triple division que j'emprunte, du reste, à l'inventaire même, nous donne une classification très logique des trois circonstances dans lesquelles un chevalier des XIIIe-XVe siècles quittait le vêtement civil pour le costume militaire.

La joute, préparation immédiate soit à la guerre, soit au tournoi, était l'exercice d'assouplissement, la leçon d'armes tout à la fois théorique et pratique, donnée en présence d'un petit nombre de spectateurs et sans apparat, avec l'emploi alternatif d'armes courtoises ou d'armes émoulues. Dans la joute, les luttes corps à corps, l'escrime, les exercices d'agilité, mettaient peu à peu l'élève attentif et intelligent à même de devenir tout ensemble un bel et bon chevalier. Ainsi préparé, assoupli, il pouvait courir hardiment les chances de la guerre, parer les mauvais coups, savoir en donner, frapper vite et fort, et aux bons endroits.

Quant au tournoi, ce n'était ni la guerre avec ses incessants périls, ni la joute avec le sans-façon de la salle d'armes; c'était la parade, le défilé brillant, où la souplesse du cavalier, l'adresse du manieur d'épée et de lance étaient mises en relief par la splendeur du décor, et où l'assaut d'armes se compliquait entre adversaires d'un assaut de courtoisie.

Suivant ces situations différentes, on conçoit aisément que l'armure du tournoi, où l'on n'exposait que l'amour-propre, devait différer de celle de la guerre, où la vie était en cause, et que celle de la joute devait les résumer toutes deux, en recueillant et en utilisant leurs rebuts dépareillés ou démodés.

[1] Voy. p. 84, les observations de M. Demay sur cette communication.

C'est ce qui me semble résulter de la lecture du très sobre mais très instructif inventaire des harnais de Jean de Chalon, dont j'analyserai rapidement les trois chapitres, en soumettant au jugement du Comité et mes hypothèses et mes doutes.

I. *Harnais de joute.* Les articles réservés aux armures de joute (nos 1-2) mentionnent des pièces d'armure de fer, des vêtements, des armes ou accessoires, enfin des harnais de chevaux.

Parmi les pièces de fer, citons : 2 heaumes (1), 2 *picières* ou pansières (2 et 11), armures de poitrine, dont l'une est peinte aux armes de Chalon; 2 flancards (2); 2 garde-bras (6) et 2 brassières armorées (11); 4 rouelles d'avant-main (8), c'est-à-dire des pièces rondes en acier, protégeant le coude au défaut du bras et de l'avant-bras; 2 poignets de fer (6); 1 gantier d'acier (5); 5 mains de fer (6); 3 paires de harnais de jambes, grèves et cuissots, plus 1 cuissot dépareillé (1); 2 plates, c'est-à-dire deux armures de corps complètes, pansière et dorsal (4); enfin 12 goussets d'articulations (8 et 12).

Les pièces d'étoffes plus ou moins *gambesées* ou rembourrées sont : un harnais de broderie (7) et trois paires de *parements de bature de l'Ordre Meliadus* (10), c'est-à-dire des cottes avec dessins ou armoiries imprimées en or, couleur ou argent battus, et cela vraisemblablement d'après les types énoncés dans le *Roman du roi Meliadus.* Faudrait-il rattacher aux pièces d'étoffe ou aux pièces métalliques *unes jaretières d'argent* (3), et y voir soit une sorte d'écharpe, soit au contraire une bossette de métal protégeant et décorant l'articulation du genou?

Les armes et accessoires de joute se réduisent à 24 *rochets* (9) ou lances, 4 écus (5), trois bannières, dont une aux armes de Chalon, trois bannières de l'*Ordre Meliadus* (11 et 10) et 4 pennons. Les seuls harnais de chevaux sont 3 selles à jouter (9) et une *croupière* armoriée (11).

Un terme m'arrête, c'est celui-ci : *trois baiseux* (art. 8). Faudrait-il lire III *braseux* ou brassières?

II. *Harnais de guerre.* Ce chapitre est très varié et très abondant en armes offensives ou défensives de toute sorte.

L'armure de tête est représentée par 3 heaumes (14), 3 bassinets (14) et 3 chapeaux.

L'armure de corps fournit : 4 paires de plates (21), 3 paires de *musequins*, armures de dos (24), 1 hoqueton (21); l'armure de cou : 4 collerettes (23) et 4 gorgières pendantes ou camails de fer

(23); celle de bras : 2 paires de brassards d'acier et 1 paire de cuir (15), enfin 2 paires de gants de fer (16); celle de jambes : 2 paires de chausses, de mailles sans doute (25), 1 paire de cuissots et 1 paire de grèves (13). L'habillement complémentaire des pièces de fer se compose : de 2 *cottes à armer*, en broderie (17), de 1 haubergeon (25), 2 paires de *treillis* ou cottes treillissées (32), 1 corset de *serge besanté*, c'est-à-dire semé de besants (18), 3 paires de pans ou petites jupes (24), enfin de 3 paires de manches, vraisemblablement doublées de mailles (24).

Les armes et accessoires constituent un véritable arsenal : 5 épées garnies d'argent, 10 autres épées et 3 couteaux (27), 6 arbalètes (29), 5 arcs (30), 1 espingole (30), 1 masse d'acier (28), 2 lances de guerre et 1 fer de lance (*glaive*) non monté (31). Qu'on y joigne 4 écus (19), une petite targe (28), et 1 *tablier de cypris*, où je verrais un écu échiqueté en cuivre émaillé (?), 6 bannières et 2 pennons armoriés (18), et des éperons dorés (19), et l'on aura le mobilier de guerre du comte Jean de Chalon, seigneur d'Orgelet. J'oubliais le harnachement de ses destriers : 3 harnais gambesés (20), une couverture de mailles *jazerant* (26) et une seconde couverture de velours (17).

Deux termes inexpliqués sont les suivants : III *glissières* (22), et I *guazigan* (18). La *glissière*, que nous retrouvons à l'art. 40, accouplée au *gaignepain*, c'est-à-dire à une épée, me semble être une lance légère. Quant au *guazigan*, vraisemblablement c'est une pièce de costume, une pièce d'étoffe, car nous le rencontrons à l'art. 18 entre des bannières et un corset.

III. *Harnais de tournoi.* Le harnais de tournoi ajoutera peu de chose à la nomenclature des harnais de joute et de guerre.

L'armement défensif se borne à : 1 heaume, 1 bassinet (41), 1 gorgière et une pièce [de poitrine] (36), 2 épaulières ou spallières (38), 2 hanchières (39) et 1 paire de cuissots (39). Ces pièces de fer sont complétées, soit en mailles, soit en étoffes gambesées, d'une paire de chausses (35), de trois paires de manches et de pans (35), et de 2 camails de tournoi (34).

Les armes offensives sont : 1 *gaignepain* (épée?) et 2 *glissières* ou lances (40).

Le harnachement de cheval compte : deux freins (41), 4 selles et 4 *cuiriées* ou harnais de cuir (37).

Reste à expliquer le terme *guynebaux* (art. 38) et l'art. 42 :

XII vareingles garnies et quatre pièces neuves de fiz de vareingles longues. Que veut dire *guinebaux?* Si l'on traduit *vareingles* par *garance*, *étoffe teinte en garance*, j'inclinerais à voir dans ces draperies les housses rouges dont on habillait, dont on caparaçonnait les chevaux de tournoi. Mais je n'insiste nullement sur cette hypothèse.

En terminant cette trop longue analyse d'un texte inédit dont le Comité appréciera j'en suis sûr l'intérêt au point de vue de l'histoire du costume du XIVe siècle, j'aurais voulu accompagner ce commentaire de quelques dessins d'armures empruntés aux dalles funéraires et aux sceaux franc-comtois contemporains de l'inventaire de 1333. Mais la longueur et la minutie d'une pareille recherche m'ont arrêté, et j'attendrai pour la reprendre que les observations du Comité aient complété, confirmé ou rectifié les interprétations de termes que je me suis permis de formuler.

JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant à Besançon.

INVENTAIRE DES ARMURES DE JOUTE, DE GUERRE ET DE TOURNOI DU COMTE D'AUXERRE, JEAN DE CHALON, SEIGNEUR D'ORGELET (JURA).

(20 novembre 1333.)

«Ce sont les parties du harnais monseignour, qui demorèrent en la garderobbe monseignour d'Orgelet, dont Perrin Grivel a la clef, après ce que Guyonnet de la Chambre s'en fut parti, le samedi XXe jour de novembre l'an MCCC et XXXIII.»

Premièrement. Du harnais de jostes.

1. Troiz harnais de jambes touz entiers et uns cuissoz par dessus et II heaumes.
2. *Item* une pissière, II flancaux et... lape...
3. *Item* une jaretières d'argent.
4. *Item* II plates et II baynnères et IIII pe[nnon]s.
5. *Item* IIII escuz et I gantier d'acier.
6. *Item* V mains de fer et II garde-braz et II poingnez de fer.
7. *Item* I harnais tout entier de brodeure.
8. *Item* IIII roelles avant main et VIII goucez et III baiseux.
9. *Item* XXIIII rochez et III selles à joster.
10. *Item* trois paires de paremenz de bature de l'ordre Meleadus, touz garnis et trois bennières de la dicte ordre.

11. *Item* cropière, picière, benière et bracière des armes de Chalon.
12. *Item* IIII goucez à joster.

Item. Du harnais de guerre.

13. *Premièrement* unes grèves et ung cuissoz.
14. *Item* III heaumes et trois bacinez.
15. *Item* II paire de braceux d'acier et I de cuir.
16. *Item* deux paire de ganz de fer.
17. *Item* deux cottes à armer de brodeure et une couverture de cheval de veluel.
18. *Item* VI bennières et II penonceaux de Chalon et I guazigan et I corcet de serge besanté.
19. *Item* uns esperons dorez et V chanfrains et quatre escuz.
20. *Item* III harnais de cheval de gambeseure.
21. *Item* IIII paires de plates et une auquetonière de fer.
22. *Item* troiz glissières.
23. *Item* IIII gorgières pendanz et IIII coleretes.
24. *Item* III paires de panz et de manches et IIII paires de musequins.
25. *Item* II paires de chauçons et I hauberjon.
26. *Item* unes couvertes de jazerant pour cheval.
27. *Item* V espées garnies d'argent et dix autres espées et III cousteaux.
28. *Item* une mace d'acier et I tablier de cypris et trois chapeaux et une targete.
29. *Item* V selles, que de guerre que autres petites, et VI arbalestes.
30. *Item* V ars et une petite espingalle.
31. *Item* II lances de guerre et ung fer de glayve.
32. *Item* II paires de trailliz.
33. *Item* XIX pièces, que frains que brides.

Item. Du harnais de tornoy.

34. *Premièrement* II quamaix à tornoyer.
35. *Item* III paires de manches et uns chauçons et III paires de panz.
36. *Item* une gorgière et une pièce.
37. *Item* IIII selles et IIII cuyriées.
38. *Item* II espaulières et uns guynebaux.
39. *Item* unz cuissoz et II hanchières.
40. *Item* II glissières et uns gaingnepains.
41. *Item* I heaume, I bacinet et deux frains.
42. *Item* XII vareingles garnies et quatre pièces neuves de fiz de vareingles longues.

(Original sur un feuillet simple de papier, filigrane : *une aiguière.* — Archives du Doubs, fonds Chalon, série E.)

Note sur trois reliquaires de la vraie croix conservés en Franche-Comté.

Au XVIe siècle il était peu d'abbayes, de prieurés ou d'églises notables du diocèse de Besançon où ne fussent exposés à la vénération des fidèles quelques fragments de la vraie croix. Rapportés de Constantinople avec d'autres reliques dont les inscriptions longtemps inexpliquées, faute d'hellénistes, authentiquaient la provenance, ces fragments, émiettés pour satisfaire de pieuses convoitises, avaient été distribués par les croisés franc-comtois aux monastères dont ils étaient les gardiens ou aux sanctuaires choisis pour leur sépulture. Enchâssées dans des reliquaires, généralement dans des croix en métal précieux, en or quelquefois, ou en argent doré rehaussé de pierreries, ces morceaux de la vraie croix n'ont point traversé impunément les guerres d'extermination du XVIIe siècle ni les destructions du siècle dernier. La rareté de ces reliquaires donne un intérêt de plus aux quelques spécimens qui subsistent, c'est le motif qui m'a engagé à en dessiner trois qui datent des XIVe-XVIe siècles et à en adresser au Comité le croquis et la description.

Ces trois croix-reliquaires, à part les différences de forme ou de dessin qui caractérisent leur style et leur âge, ont ces traits communs : 1° qu'elles appartiennent à la catégorie des croix lamées, c'est-à-dire des croix dont la forme ou plutôt l'âme est de bois, recouverte de lames métalliques; 2° que leurs lames sont d'argent, jadis doré; 3° qu'au moins sur une face (la croix n° 2 l'est sur le droit et le revers) elles sont décorées de dessins en filigranes délicatement soudés aux plaques et sertissant des pierres ou des perles montées en cabochons; 4° que les fragments de la vraie croix, assemblés en forme de croisette, sont incrustés au centre des croisillons et recouverts d'un verre dans la croix n° 1, d'une croix d'argent mobile sur charnière et décorée de filigranes ou de cabochons dans les deux autres; 5° que, destinées à être exposées sur un autel, elles ont toutes trois été jadies munies d'une fiche au bout de la branche principale, que l'on plantait dans un pied ou socle qui assurait leur fixité.

Ces traits communs constatés, j'examinerai rapidement chacun des trois types, en résumant leurs caractères dans une description sommaire.

La croix reliquaire n° 1 est haute de $0^m,144$, large de $0^m,94$, défalcation faite de trois pinacles d'argent ajoutés, à une date médiocrement ancienne, à ses trois croisillons. La plaque antérieure ou principale, portant au centre une croix à branches égales dessinées par un grènetis et remplies de filigranes très déliés, laisse apparaître sous un verre la relique de la vraie croix; le surplus de la plaque est décoré de rinceaux formant des bouquets symétriques, sur lesquels s'épanouissent des fleurs à 6 pétales ou des boutons formés d'une pétale unique ou d'un point. Le contour extérieur de la croix est formé d'un grènetis en relief, 4 cristaux et 1 grenat montés en cabochons sont plantés sur les extrémités des croisillons ou au milieu du croisillon principal, des traces de dorure ornent le fond de la plaque et les parties non saillantes des filigranes. Le revers de la croix est plus intéressant quoique moins riche. La plaque d'argent doré, rivée à l'âme de bois par de nombreux clous de même métal, est bordée d'un double trait gravé et fendu de hachures, le champ de la croix est recouvert de rinceaux; entre ce champ et la bordure règne un bandeau sur lequel est gravée l'inscription suivante en capitales du XIVe siècle [1] :

✱ HAC : EST : PAR : LIGNI : ONI ✱ DE : SEPVLCRO : DNI : DE : SEPVLCRO : XRI ✱ BE : MARIE : VGIN BEAVE MARIA GRACIA[P]LA DO

Notre croix comprenait donc, outre un morceau du *Lignum Domini*, deux pierres, ou peut-être davantage, rapportées du tombeau de Notre-Seigneur et quelque relique de la Vierge, ces pierres et cette relique étaient enchâssées vraisemblablement à l'extrémité des croisillons, sous des cristaux disposées de façon à les laisser apercevoir.

Cette croix est conservée dans la chapelle des dames du Sacré-Cœur de Saint-Ferréol, près Besançon.

La croix n° 2, moins ancienne que la précédente mais plus élégante de forme et plus riche de décoration, est aujourd'hui conservée dans la chapelle des religieuses de la Sainte-Famille, place du Palais, à Besançon. Haute de $0^m,150$, large de $0^m,108$, ses croisillons s'amortissent en trèfles, précédés d'un léger ressaut analogue au lien qui réunit les trois hampes de la fleur de lys. Au lieu de se

[1] M. de Lasteyrie pense que cette inscription est plutôt du XIIIe siècle. (Voir ci-dessus, p. 87.)

couper à angle droit, les croisillons se fondent dans un noyau circulaire central, de 25 millimètres de diamètre, où est encastrée la vraie croix, recouverte d'une croix pattée d'argent décorée de filigranes et maintenue par deux charnières, l'une fixe, l'autre mobile. Dans l'extrémité des quatre croisillons sont serties et montées en cabochons quatre dents humaines mises en pal; des grenats et des perles, alternant avec des filigranes à un seul rang, moins compliqués et moins riches pris en eux-mêmes que ceux de la croix n° 1, mais très habilement agencés avec les cabochons et les sertissures, couvrent la surface du revers; le revers comporte une décoration identique de pierres et de filigranes symétriquement et régulièrement agencés, comme on peut le voir sur les deux planches ci-jointes.

On ignore la provenance exacte de ces deux croix, mais il est probable qu'elles ont été fabriquées en Franche-Comté.

La croix n° 3 a, au contraire, une origine absolument certaine. Un seigneur de Neuchâtel (Doubs) aurait, d'après la tradition, rapporté d'une des croisades du XIIIe siècle un morceau de la vraie croix. Il fonda, pour l'y placer, à l'Isle-sur-le-Doubs, près de son château, une église connue dès le XIVe siècle sous le nom de chapelle de la vraie croix, et dota un chapelain, remplacé sous ses successeurs par une *familiarité*, que le siècle dernier a vu disparaître avec les vieilles constructions de la chapelle primitive et les tombeaux des sires de Neuchâtel. Mais la croix-reliquaire contenant la vraie croix rapportée par Thibaud de Neuchâtel a survécu et on la conserve encore dans l'église moderne de la petite ville de l'Isle-sur-le-Doubs. Les fragments assez notables du *Lignum Domini* sont insérés dans le centre d'une croix de bois, lamée d'argent doré, qui mesure 0m,210 sur les deux dimensions. Une croisette d'argent, mobile sur quatre charnières, comme dans la croix n° 2, cache la relique aux regards profanes, cette croisette est ornée de cinq grenats; les croisillons amortis en trèfles portent une décoration analogue, complétée de filigranes en rinceaux, qui relient entre eux les cabochons à un dessin d'ensemble symétrique; l'espace libre entre l'extrémité des croisillons et la partie centrale porte sur chaque bras un grenat et des filigranes, enfin une bordure en relief fait le tour de la face antérieure de cette croix. Le revers est complètement uni, mais porte trois indications précieuses, un gros blason gravé au centre de la croix, et à la partie infé-

rieure un second blason plus petit avec les initiales N C et la date 1575.

Le blason central, qui a exercé vainement et pendant longtemps la curiosité des investigateurs, est celui des Ortembourg-Salamanca[1], famille bavaroise, qui, par une acquisition faite de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, fut de 1524 à 1622 nantie de la seigneurie de l'Isle-sur-le-Doubs. Ce fut sans doute de leur consentement comme seigneurs du lieu et propriétaires collateurs de la chapelle de la vraie croix, et sans doute avec leurs subsides, que fut renouvelé en 1575 le reliquaire de Neuchâtel. Quant au second blason : une pomme d'où sort en pal une fleur de lis flanquée des initiales N C, je considérais depuis longtemps comme probable qu'il appartenait au chapelain Nicolas Carlin, fondateur des écoles de l'Isle en 1573, quand j'ai acquis la certitude de mon attribution par la découverte d'un cachet du neveu de ce personnage portant les mêmes armoiries. Plus heureuse que les croix n°s 1 et 2, la croix de l'Isle a donc son histoire aussi complète que possible, et, sauf le nom de l'orfèvre, sans doute bisontin, qui l'exécuta en 1575, rien ne manque à sa monographie sommaire.

J'ai involontairement dépassé dans cette note les limites que je comptais lui tracer, mais la Franche-Comté est un pays si pauvre en orfèvrerie aussi bien qu'en architecture de tous les âges, que la réunion de ces trois reliquaires de la vraie croix m'a paru une réelle découverte et que je leur ai attribué, je le crains, plus d'importance qu'ils n'en méritent.

Jules Gauthier,

Archiviste du Doubs, correspondant à Besançon.

---

[1] Ortembourg porte : écartelé aux 1 et 4 de gueules à un demi-vol d'argent chapé, ployé du même à deux demi-vols adossés de gueules; aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de cinq aiglettes de même, 3 au-dessus, 2 en dessous de la fasce, et sur le tout d'azur à la fleur de lis de sable, chapé, ployé de gueules à deux lions affrontés d'argent. — Voir *Neu-Wapenbuch*, Nuremberg, 1605, pl. 15.

Notice sur l'église de Courtefontaine (Jura).

Communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.

M. Jules Gauthier a découvert, dans le riche dépôt dont la garde lui est confiée, une charte grâce à laquelle il croit pouvoir déterminer avec exactitude la date de construction de l'église, autrefois prieurale et paroissiale, aujourd'hui simple succursale, de Courtefontaine. Ce document est d'autant plus intéressant qu'il autorise à fixer la construction de cette église, qui est encore purement romane, à une date fort avancée du XIIe siècle.

J'emprunte d'abord à notre correspondant la description du monument. Nous verrons ensuite ce qu'il faut penser de sa date.

L'église de Courtefontaine est exactement orientée; elle est longue de 33^m^,50, large de 18^m^,23 dans œuvre et haute de 10^m^,15 du sol au plafond de la nef, et de 15 mètres environ du sol au sommet du pignon qui surmonte la façade; elle se compose d'une nef flanquée de bas côtés, d'un transept formant une faible saillie au delà des bas côtés et d'un chœur rectangulaire accosté de deux absidioles qui s'ouvrent sur les bras du transept. La nef compte quatre travées; elle est couverte d'un simple plafond, qui remplaça, sans doute au XVIIe siècle, l'ancienne charpente apparente brûlée en même temps que les bâtiments prieuraux. Le transept est couvert de même; le chœur est voûté en berceau; un doubleau porté sur deux culs-de-lampe le divise en deux travées; les absidioles sont couvertes en cul-de-four. La nef est séparée des bas côtés par de grandes arcades en plein cintre, qui portent sur des piliers carrés dénués d'ornement. Chaque travée est éclairée par une fenêtre percée au-dessus des grandes arcades et par une fenêtre correspondante ouverte dans le mur du bas côté. Il faut y ajouter une grande fenêtre, ornée extérieurement d'une archivolte en forme de tore portée sur deux colonnettes, qui occupe la partie haute de la façade. Une ouverture moderne éclaire le bras droit du transept; elle n'a pas de pendant dans le bras gauche, à cause des bâtiments prieuraux qui sont accolés à cette partie de l'église. Enfin le chœur reçoit la lumière de trois fenêtres pratiquées dans le mur du chevet et posées une et deux.

La façade est fort simple; elle est percée au rez-de-chaussée d'une grande porte en plein cintre à double voussure, ornée de billettes retombant de chaque côté de la baie sur deux colonnettes à chapiteaux décorés de feuillages. Le tympan ne paraît pas avoir jamais

reçu le moindre ornement. La partie haute du mur de façade est légèrement en retraite sur le rez-de-chaussée; elle est percée de la fenêtre dont j'ai parlé plus haut, et amortie par un fronton triangulaire, dont les rampants portent sur des modillons de forme carrée. Deux demi-frontons, ornés de modillons tout semblables, correspondent aux toitures en appentis qui couvrent les bas côtés. Deux contreforts de peu de saillie s'élèvent le long de la façade dans l'axe des murs de la nef. D'autres contreforts très épais, sortes d'éperons certainement postérieurs au reste de la construction, soutiennent les angles de la façade. Au-dessus de la dernière travée du collatéral de droite, contre le transept, s'élève le clocher, massive construction carrée à un étage et dont le toit en pyramide à quatre pans surpasse de peu la toiture de l'église. Sur trois de ses faces il est éclairé par de petites fenêtres géminées et décoré de ces petites arcatures que les Allemands nomment *bogenfries* et qui sont si fréquentes dans l'est de la France et sur les bords du Rhin. Malgré sa simplicité, l'église est bien construite; la façade est en grand appareil, les flancs et le chevet en petit appareil avec un soubassement formé de pierres de plus grand échantillon, qui s'élève à 1 mètre environ au-dessus du sol.

De son mobilier primitif l'église n'a gardé qu'un autel placé dans l'absidiole de droite; il est formé d'une table de pierre blanche sur laquelle sont gravées cinq croix de consécration et qui est portée par deux jambages, dont la partie antérieure est ornée de massives colonnettes avec bases munies de griffes et chapiteaux à crochets.

« D'après ces caractères architectoniques, dit M. Jules Gauthier, on ne peut hésiter à attribuer au XIIe siècle la petite église de Courtefontaine. Mais un document précis permet d'assigner une date certaine, 1178, à sa consécration. En 1178, Éberard, archevêque de Besançon, entouré de ses archidiacres et des chanoines des deux cathédrales, vint solennellement consacrer cette église, dont la construction, commencée vers 1160 par le prieur de Bellefontaine, Rambaud, grand bâtisseur de monastères, venait d'être achevée par son successeur Harduin. Jusque-là simple dépendance, simple domaine rural de l'église mère de Bellefontaine, qui y entretenait quelques religieux augustins, Courtefontaine devint dès lors un prieuré régulier, et pour compléter sa dotation l'archevêque Éberard lui donna l'église voisine d'Osselle avec les chapelles d'Abbans-la-Ville et de Torpes, en faisant confirmer et reconnaître ce don par ses redoutables voisins Humbert et Louis d'Abbans. »

Voilà comment M. Jules Gauthier interprète la charte qu'il a trouvée aux archives du Doubs; mais je crains qu'il n'en ait pas pesé les termes d'assez près. Il ressort, en effet, de son contexte qu'elle n'a pas été passée le jour même de la consécration du prieuré de Courtefontaine, et que, par suite, elle ne nous donne aucunement la date précise de cette consécration.

Voici, ce me semble, ce qu'elle nous apprend : Évrard, archevêque de Besançon, fait savoir à tous que lors de la consécration de l'église de Courtefontaine, qu'il avait célébrée jadis avec toute la solennité convenable, il avait donné à cette église celle d'Osselle alors vacante — *tunc* et non pas *nunc vacantem.* — Il avait le droit d'en disposer, ainsi que le prouvait une charte de son prédécesseur Anseric, qu'il invoque. Mais Humbert, seigneur d'Abbans, osa prétendre que l'église d'Osselle lui appartenait par droit d'héritage; de là conflit entre le seigneur et l'évêque, mise en interdit de l'église, puis finalement soumission du seigneur d'Abbans et conclusion d'un accord, que la charte de 1178 a pour but de confirmer.

On voit donc qu'il résulte clairement de cette pièce que la consécration de l'église de Courtefontaine eut lieu assez longtemps avant la rédaction de cet acte de 1178. Mais il en ressort aussi que c'est bien l'archevêque Evrard qui fit cette consécration. Or, comme il monta sur le siège de Besançon en 1171, M. Jules Gauthier n'a pu se tromper, quant à la date de consécration de l'église de Courtefontaine, que de six ou sept ans tout au plus. C'est bien peu de chose, il faut l'avouer, et cela ne diminue guère l'intérêt de la charte, qu'il a pris la peine de copier et dont je proposerai l'impression.

Ce document a d'autant plus de prix que les monuments remontant à l'époque romane sont plus rares en Franche-Comté. M. Jules Gauthier en donne la liste. Ce sont les églises de Saint-Lupicin, de Saint-Hymethière, de Saint-Maur, de Saint-Désiré de Lons-le-Saulnier, de Baume-les-Messieurs, la chapelle de Lieu-Dieu, les clochers d'Abbans et de Boussière. La brièveté de cette liste est d'autant plus frappante que le style roman s'est conservé dans cette région, comme on le voit par l'église de Courtefontaine, jusqu'à une époque où l'on bâtissait dans d'autres parties de la France des édifices complètement gothiques.

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

Confirmation par Évrard, archevêque de Besançon, de la donation de l'église d'Osselle au prieuré de Courtefontaine.

E., divina miseratione Bisuntine sedis humilis minister, presentibus et futuris rem gestam in perpetuum. Cum ex officii commissi sollicitudine teneamur aliorum benegesta, ne per oblivionem dep[ereant], memorie commendare, circa illa precipue que a nobis pia devotione facta sunt, ne vel malicia hominum possint subverti vel [inter]capedine temporis deleri, propensiorem decet diligentiam adhibere. Sciant igitur quos scire oportuerit quod in consecratione ecclesie Curtifontis, quam per gratiam Dei ea qua decuit sollempnitate peregimus, multis canonicis et archidiaconibus nostris et aliis supplicantibus, ecclesiam Auriselle[1] in manu nostra tunc vacantem cum capellis et appenditiis suis predicte ecclesie et fratribus ibidem sub regula sancti Augustini Deo famulantibus, salvo jure et consuetudine nostra et ministrorum nostrorum, concessimus. Hanc autem ipsam Auriselle ecclesiam, quotiens vacaverat, predecessores nostri dederant, sicut ex carta domini Anserici[2] bone memorie, sigillo ejus insignita, qui eam cuidam Guidoni contulit, manifeste poterit cognosci. Et quoniam bono semini inimicus semper invigilat superseminare zizania, Humbertus, dominus de Abens[3], ausus dicere quod hereditate possideret sanctuarium Dei, predictam ecclesiam feodo quod a nobis habebat nitebatur permiscere, unde cum sacrilego ausu sui manus ad oblationes et elemosinas extendissent, eandem ecclesiam cessare et eis divina fecimus interdici. Tandem jam dictus Humbertus ad cor rediens, mediantibus Bernardo venerabili abbate Bellevallis[4] et Humberto cantore sancti Stephani et cancellario nostro, consilio Lodovici patris sui et quorumdam suorum, se observaturum quicquid judicio vel concordia super hoc diceremus, in presentia nostra sub fidei religione firmiter promisit. Nos vero, communicato consilio et ex canonico jure et ex supramemorato predecessoris nostri Anserici scripto instructi, diximus quod ecclesia Curtifontis ecclesiam Auriselle, cum capellis de Abensvilla[5] et de Torpa[6] et cimiteriis earum, oblationibus et elemosinis ex eis provenientibus, cessante omni inquietatione Humberti presentis domini de Abens et futurorum, de cetero quiete possideret. Si quis vero hominum domini de Abens domum vel aliud congruum edificium in cimiteriis Auriselle et de Torpa facere voluerit, a prelato Curtifontis requiret et ei, sub solita de talibus pensione, non negabitur. Quod sic fieri intelligimus ne platea corporibus sepeliendis

[1] Osselle, canton de Boussières (Doubs).

[2] Anseric, archevêque de Besançon, 1117-1134.

[3] Abbans-Dessus, autrefois Abbans-le-Château, canton de Boussières (Doubs).

[4] Bellevaux, abbaye cistercienne, commune de Cirey, canton de Rioz (Haute-Saône).

[5] Abbans-Dessous, autrefois Abbans-la-Ville, canton de Boussières (Doubs).

[6] Torpes, canton de Boussières.

dedita indecenter occupetur. Cappellano autem licebit in cimiterio domum congruentem et necessariam facere, et nisi alias terras a domino de Abens habeat, non tenebitur ei servire. De grossis decimis IIII^ta pars recognita est ecclesie. De minutis hoc habeat quod tunc usque possederat. Et quoniam de terris et possessionibus ad illam ecclesiam pertinentibus ab ipsis certimanentibus et ab ipso qui ante eas tenuerat ad liquidum dignoscere non potuimus, pro bono pacis statuimus ut infra insulam Auriselle sepedicti fratres preter supradicta nichil haberent, nec ibi vel alibi de terris et casamentis domini de Abens sine ejus assensu adquirant. Quod vero per consensum ejus adquisierant, precipue terram de Wolope [1], sicut ipse Humbertus eis antea concesserat, sine omni reclamatione quiete possideant. Terram ad capellam de Abensvillâ pertinentem, quam prior Loci Dei [2] cum eis participat, secundum portionem suam habeant. Nos igitur hanc pacem assensu utriusque partis ordinatam, ratam et inviolabilem teneri precipientes, ecclesiam Auriselle, omni sopita inquietatione dominorum de Abens, ecclesie Curtifontis nostri sigilli munimine et nostri anuli impressione confirmamus, anathematizantes eos quicumque domini de Abens hanc institutionem infringere presumpserint, nisi semel secundo terciove commoniti resipuerint et ad plenam venerint satisfactionem. Testes supradicte donationis nostre : Jheremias, prior sancti Pauli [3]; Wichardus, electus sancti Vincentii [4]; Guido, Willelmus, Milo, Henricus, archidiaconi; Humbertus, cantor sancti Stephani [5] et cancellarius; Stephanus, thesaurarius sancti Stephani; Jocerannus, canonicus sancti Pauli; Humbertus, canonicus Colomonasterii [6]. Testes autem supradicte pacis : Bernardus, abbas Bellevallis [7]; Harduinus, magister Curtifontis; Humbertus, cantor sancti Stephani et cancellarius; Lambertus capellanus noster; Landricus de Sancto Vito [8], Humbertus de Abensvillà, capellani; Lodovicus, pater Humberti domini de Abens; Petrus de Lysla [9], Odilo Bones, milites; Amedeus, Auriselle prepositus, et alii plures. Actum anno ab Incarnatione Domini M° C° LXXVIII°, indictione XI^a.

Datum per manum Humberti cantoris et Stephani cancellarii.

(Original sur parchemin; le sceau qui pendait sur double queue manque. Arch. du Doubs. Fonds Saint-Paul, Courtefontaine n° 2.)

---

[1] La Veloupe, hameau, commune d'Osselle, canton de Boussières.

[2] Lieu-Dieu, prieuré bénédictin sur le territoire d'Abbans-Dessous.

[3] Saint-Paul de Besançon, chapitre de chanoines réguliers (ordre de Saint-Augustin).

[4] Saint-Vincent de Besançon, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît.

[5] Cathédrale Saint-Étienne de Besançon.

[6] Chapitre de Calmoutier, près Vesoul (Haute-Saône).

[7] Bellevaux, commune de Cirey, canton de Rioz (Haute-Saône).

[8] Saint-Vit, canton de Boussières (Doubs).

[9] Liesle, canton de Quingey (Doubs).

La date de la mort du compositeur Pierre de Manchicourt.

Parmi les musiciens renommés du XVIe siècle, il en est peu dont la biographie soit aussi bien en règle que celle du compositeur Pierre de Manchicourt.

Né à Béthune en Artois vers 1510, il fut d'abord chanoine d'Arras, puis maître des enfants de chœur de l'église cathédrale de Tournai, position qu'il conserva jusqu'en 1557. Ayant quitté ce poste et s'étant fixé à Anvers, il fut appelé, en 1560, à Madrid pour remplir l'emploi de maître de la chapelle royale. Ses messes, ses motets et ses chansons l'avaient rendu célèbre. On savait qu'il était mort peu de jours avant le 7 octobre 1564, car à cette date le roi d'Espagne Philippe II écrivait à sa sœur, la gouvernante des Pays-Bas, que son maître de chapelle venant de mourir, il la priait de lui en trouver un autre dans les Flandres[1].

De la même date est une lettre qui nous renseigne encore plus complètement sur la mort de Pierre de Manchicourt. Cette lettre fut écrite de Madrid au cardinal de Granvelle, alors retiré en Franche-Comté, par Josse de Courteville, secrétaire d'État du roi Philippe II pour les affaires des Pays-Bas. La mort du maître de chapelle y est annoncée en ces termes :

« Le service de l'Empereur se fist hier en ceste ville. Le bon maistre de la chapelle, Manchicourt, ne s'y peut trouver pour avoir esté apellé ailleurs le jour précédent. Dieu veuille avoir son âme! Sa composition donnera encoires souvent souvenance de luy[2]. »

L'Empereur dont on fit le service funèbre à Madrid le 6 octobre 1564 était Ferdinand Ier, oncle du roi d'Espagne, mort à Vienne le 25 juillet précédent. Pierre de Manchicourt avait composé pour cette circonstance une messe en musique, qui fut son dernier ouvrage, car il mourut la veille du jour où se fit le service, c'est-à-dire le 5 octobre 1564.

A. Castan,

Membre non résident du Comité.

[1] Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édit., t. I, p. 17; t. V, p. 422 et 423.

[2] *Mémoires de Granvelle*, mss. de la bibliothèque de Besançon, t. XIV, fol. 224.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1883.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI MARTIN.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Chabouillet fait part à la section de la mort de M. Édouard Fleury, l'auteur bien connu d'un important ouvrage sur les antiquités du département de l'Aisne et de nombreux mémoires archéologiques. La section d'archéologie, dont M. Édouard Fleury a été pendant bien des années un des meilleurs correspondants, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Louis Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, adresse une communication sur un camp préhistorique à Peu-Richard. — Renvoi à M. Bertrand.

M. l'abbé Esnault, correspondant du Ministère au Mans, envoie copie de l'« Inventaire des meubles quy ont esté baillez et dellaissez dans le château de Lymours à Mgr., frère du Roy, en exécution du contract passé entre Mgr. et le Cardinal de Richelieu, le 24 Décembre 1626 ». — Renvoi à M. Darcel.

La Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix, demande une subvention pour l'entretien du musée départemental et pour exécuter des fouilles. — Renvoi à M.

La Société de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) renouvelle une demande de subvention qu'elle avait déjà présentée au Ministre et qui n'avait pu être accueillie. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié, demande une subvention pour l'aider à la publication de ses travaux. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

La grande ligne des mardelles gauloises de la Loire-inférieure, par M. René Kerviler.

Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne,

5e fascicule; *Antiquités gauloises découvertes dans le département de la Haute-Marne*, par M. Flouest.

M. le Président communique à la Section les décisions prises par la Commission centrale dans sa dernière séance, relativement aux conclusions du rapport de M. Bertrand sur les travaux de la Commission de géographie de l'ancienne France, lu à la Section d'archéologie dans sa séance du 11 juin dernier. La Commission centrale ayant approuvé les propositions faites par le rapporteur et adoptées par la Section d'archéologie, en ce qui concerne les projets de publications qui pourraient être mis à exécution dans le plus bref délai, il y a lieu de nommer les commissaires chargés de veiller à la bonne exécution de ces divers travaux.

En conséquence, la Section décide qu'il y a lieu de pourvoir en premier lieu au prompt achèvement du *Catalogue des monnaies gauloises*. L'ouvrage formera deux parties: la première rédigée par M. Muret, attaché au cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale, comprendra le catalogue des pièces conservées à la Bibliothèque; la seconde, qui sera confiée aux soins de M. Anatole de Barthélemy, comprendra la description de toutes les pièces gauloises qui ne figurent pas dans la grande collection de la rue de Richelieu. M. Chabouillet est nommé commissaire responsable pour la première partie du travail, M. Charles Robert pour la seconde.

La Section décide ensuite qu'une commission, composée de MM. Alexandre Bertrand, Ernest Desjardins, Le Blant et Longnon, sera chargée d'examiner la *Carte des bornes milliaires de la Gaule* et le *Recueil des inscriptions milliaires* préparés par M. Héron de Villefosse, et d'aviser aux moyens d'en hâter l'impression.

Une autre commission, composée de MM. Alexandre Bertrand, Longnon et Charles Robert, est chargée d'examiner le travail préparé par M. le commandant de Lanoë sur les *oppida* ou enceintes fortifiées.

Enfin la Section vote la publication de la *Carte de la Gaule au temps de César*, préparée par M. Longnon, et nomme M. Ernest Desjardins commissaire responsable pour cette publication.

M. Guiffrey lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner s'il y a lieu d'entreprendre la publication d'un recueil d'anciens inventaires[1]. Il propose au Comité les résolutions suivantes:

[1] Voir ci-après page 127, le texte de ce rapport.

1° Un recueil de *Mélanges archéologiques* sera créé et consacré d'abord à la publication d'anciens inventaires.

2° Cette nouvelle publication sera faite dans le format et avec le caractère du *Bulletin* du Comité.

3° Une commission nommée par le Comité sera spécialement chargée de diriger et de surveiller cette publication.

4° Chaque volume, composé d'un ou de plusieurs inventaires, sera accompagné d'une table-glossaire aussi détaillée que possible. Le premier volume des *Mélanges* contiendra en outre un relevé de tous les inventaires publiés jusqu'à ce jour, soit isolément, soit dans les revues scientifiques de Paris et de la province.

5° Les inventaires des princes d'Orléans, proposés par M. Roman, et l'inventaire de Valentine de Milan seront publiés dans le premier volume des *Mélanges archéologiques*, ainsi que le procès-verbal de la vente des biens de l'archevêque de Rouen, mort en 1381, annoté par M. Le Breton.

Après discussion, la Section d'archéologie adopte la 1re des proposition contenues au rapport.

Sur la 2e, plusieurs membres contestent les avantages du format in 8°. Ils font valoir les inconvénients qu'il présente dans le cas où l'on voudrait joindre des planches au texte, la nécessité où l'on est de donner aux *Mélanges* publiés par la Section d'archéologie le même format qu'aux *Mélanges* de la Section d'histoire. M. Charmes, directeur du secrétariat, est d'avis qu'on pourrait adopter pour ce recueil le format in-4° à deux colonnes. Le Comité décide qu'il s'en rapporte pour résoudre cette question à la commission qui surveillera l'exécution du travail et qui devra s'entendre à cet égard avec l'Administration et la Commission centrale.

La 3e proposition est adoptée, après observation faite par M. Charmes que le Comité ne nomme point de commission permanente, que par suite une commission spéciale devra être élue pour chacun des volumes de *Mélanges* et que ses pouvoirs expireront dès que le volume dont la surveillance lui aura été confiée sera terminé. En conséquence la Section nomme une commission chargée de réunir les inventaires qui devront former le premier volume des *Mélanges archéologiques*. Cette commission sera composée de MM. Chabouillet, Darcel, Demay, Guiffrey, de Lasteyrie et de Montaiglon.

Le Comité décide qu'il laisse à cette commission le soin de décider sur les 4e et 5e propositions du rapport.

M. Chabouillet lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique du Finistère, à l'effet d'opérer des fouilles à Quimperlé, au lieu où l'on suppose que campa l'empereur Louis le Pieux dans la guerre contre les Bretons. Le Comité, considérant qu'il est impossible de savoir si l'hypothèse relative à l'emplacement du camp de Louis le Pieux est exacte, tant que certaines recherches préliminaires n'auront pas été faites; qu'il ne semble pas que la Société ait fait jusqu'ici la moindre dépense en vue d'exécuter ces recherches; que les subventions doivent être réservées aux sociétés qui ont préalablement fait des sacrifices en vue des fouilles pour lesquelles elles réclament l'assistance de l'État, estime que la demande de la Société archéologique du Finistère ne saurait être accueillie.

M. Charles Robert demande ce que les membres du Comité doivent faire des articles des Sociétés savantes qui leur ont été adressés. Doivent-ils consacrer un rapport spécial à chacun de ces articles? Ces rapports doivent-ils être publiés dans le *Bulletin* du Comité? doivent-ils être lus en séance ou simplement transmis au secrétaire de la Section ?

M. Charmes, directeur du Secrétariat, répond que les membres du Comité ne doivent pas se croire obligés de faire un rapport sur tous les articles imprimés qui leur sont adressés. Ils ne doivent s'occuper que de ceux qui méritent d'être signalés pour l'intérêt véritable qu'ils présentent, ou qui peuvent fournir l'occasion d'observations critiques dont les auteurs feront leur profit. Il est d'avis que les rapports écrits soient lus en séance, mais souvent il suffira d'une simple appréciation verbale. Enfin les travaux qui ne paraîtraient pas dignes de l'attention du Comité devront être complètement passés sous silence.

M. de Lasteyrie croit être l'interprète de plus d'un de ses collègues en répétant devant la Section les objections qu'il a déjà faites devant la Commission centrale au sujet des rapports que l'on demande au Comité sur les travaux des Sociétés savantes. Si l'on revient à l'idée, abandonnée depuis deux ans, de confier aux membres du Comité le soin de rendre compte des travaux des Sociétés savantes, il est bien difficile de ne pas préférer le système suivi jadis

à celui que l'Administration soutient aujourd'hui. Autrefois chaque rapporteur rendait compte de tous les travaux d'histoire ou de tous les travaux d'archéologie compris dans un même volume, le même rapporteur était généralement chargé d'examiner tous les volumes publiés par une même société, il pouvait ainsi suivre ses travaux, apprécier son activité, signaler ses défaillances, et le Comité était constamment au courant du mouvement scientifique dû aux Sociétés savantes. Aujourd'hui on veut découper chaque volume en autant de morceaux qu'il contient d'articles et renvoyer chaque article au membre du Comité plus spécialement compétent. Comment pourra-t-on ainsi avoir des vues d'ensemble sur les travaux d'une société? N'est-il pas certain qu'on arrivera aux disparates les plus choquants? Tel rapporteur par trop scrupuleux viendra parler d'un article de peu de valeur, quand tel autre se sera cru autorisé à ne rien dire d'un travail beaucoup plus important. Enfin quelle physionomie aura le *Bulletin du Comité*, si l'on doit y insérer sans ordre une foule de petits comptes rendus que tout le talent des membres du Comité aura peine à rendre intéressants. Comme secrétaire, plus encore que comme membre du Comité, M. de Lasteyrie a cru devoir protester contre ce système; plusieurs des membres les plus autorisés de la Section d'histoire ont appuyé ses observations devant la Commission centrale, celle-ci a décidé que chaque section serait libre de rendre compte, comme elle le jugerait convenable, des travaux des Sociétés savantes. M. de Lasteyrie tient à dégager sa responsabilité de secrétaire en rappelant cette décision à la Section d'archéologie.

M. Charmes répond qu'il est parfaitement exact que la Commission centrale a déclaré s'en rapporter à chaque section du soin de régler les détails qui concernent la publication de son *Bulletin*, mais il y a des difficultés matérielles dont il est nécessaire de tenir compte. Le Comité compte aujourd'hui cinq sections, il est donc bien difficile d'avoir un nombre suffisant d'exemplaires des publications des Sociétés savantes pour en revenir aux errements d'autrefois. De plus, si chaque volume était soumis en son entier à un rapporteur pris dans chacune des cinq sections, il serait impossible d'empêcher qu'il n'y eût souvent double emploi, que le même article ne fût souvent l'objet d'appréciations parallèles, parfois peut-être contradictoires, de la part de deux rapporteurs appartenant à deux sections différentes. En détaillant les volumes et en renvoyant chaque ar-

ticle au membre spécialement compétent, on évite ces inconvénients et l'on est certain de ne pas faire juger des mémoires importants par des membres du Comité dont les études habituelles ont trait à des sujets tout autres. Il y a donc de fort bons arguments à faire valoir à l'appui du système préconisé par l'Administration; avant de le condamner, il faut au moins en faire loyalement l'essai.

Après quelques observations présentées par MM. Bertrand, Darcel et autres membres, le Comité reprend son ordre du jour.

M. Charles Robert signale divers travaux d'épigraphie antique qui lui paraissent mériter l'attention de la Section d'archéologie. M. Charles Tissot a commencé, dans le *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran* [1], un important mémoire sur les *Fastes des provinces africaines.*

« Le travail de M. Tissot doit comprendre trois parties : province d'Afrique, Numidie et Maurétanie. Il commence par la province d'Afrique. Cette province, comme on le sait, était formée à l'origine du territoire propre de Carthage, elle s'accrut de la Numidie en 729, elle la perdit sous Septime Sévère, et fut réduite sous Dioclétien à la partie de l'ancien territoire de Carthage qu'on appelait la Zengitane. L'auteur fait commencer les fastes de la province d'Afrique à l'année 146 avant J.-C., où l'administration des pays conquis fut organisée par Scipion l'Africain. L'histoire des gouverneurs successifs de la province est habilement restituée. Les dates du commencement et de la fin de leurs fonctions sont solidement discutées; lorsque les monuments ou les textes ne les indiquent pas formellement, elles sont établies par divers arguments, tels que l'intervalle légal qui séparait l'année du consulat de l'obtention des charges proconsulaires. Les matériaux employés dans la composition de l'ouvrage surprennent par leur nombre et leur variété; auteurs anciens, ouvrages numismatiques, recueils épigraphiques, *Acta triumphorum*, fastes consulaires, fastes des provinces asiatiques, *Corpus juris* et *Codex theodosianus*, enfin des monuments nouveaux et des manuscrits inédits de Borghesi, tout a été mis à contribution avec une précision et un discernement qui révèlent un savant consommé. »

M. Maxe-Werly a publié dans le dernier volume des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* [2] une bonne mono-

[1] 4e trim. de 1882, p. 153-184.
[2] T. II, 2e série 1883.

graphie des inscriptions antiques rencontrées dans l'ancien *pagus Barrensis*[1].

« M. Maxe-Werly a recueilli soixante-six inscriptions existant ou ayant existé sur des monuments, des vases, des plaques métalliques, des bagues et des fibules; ces inscriptions paraissent antiques, sauf celle qui a pris place à tort à la page 214. Elles sont accompagnées de bons commentaires. Un chapitre spécial est consacré aux dix cachets d'oculistes découverts successivement à Nasium. L'auteur a terminé son travail par l'étude des inscriptions fausses inventées par des latinistes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et présentées comme trouvées à Nasium ou dans le Barrois; quelques-unes de ces inscriptions, composées avec art au moyen de fragments de divers textes antiques, avaient trompé le public érudit, et leur origine ne pouvait être démasquée que par une enquête locale. Parmi les inscriptions faites à plaisir, il faut citer celle qui aurait été lue sur une plaque dite « d'esclave », qu'on prétendait avoir été trouvée à Ligny; ce texte avait été tout simplement emprunté par un amateur au n° 358, page 522, de Fabretti, avec changement des mots REVOCA ME IN SEPTIS en REVOCA ME IN NASIV. Duchalais ayant édité et commenté la copie qu'il avait reçue, ce pastiche a été accepté par tous les épigraphistes de notre pays et même par un homme qui devait devenir notre maître à tous, M. Léon Renier[2]. »

M. Charles Robert signale encore l'étude consacrée par M. Florian Vallentin à l'*Épigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes*[3]. Ce mémoire, dont la première partie seule a paru, risque malheureusement de rester inachevé, car l'auteur vient de mourir en revenant de Rome. Bien jeune encore, M. Florian Vallentin avait enrichi la science de plusieurs travaux importants. Il était correspondant du Ministère de l'instruction publique et dirigeait avec succès une publication justement estimée, la *Revue épigraphique de la Gaule*.

Enfin M. Charles Robert dit quelques mots du *Recueil des inscriptions latines découvertes dans le département des Landes*, communiqué par M. Émile Taillebois au congrès scientifique tenu à Dax.

« Ces textes peu nombreux sont reproduits en fac-similé et com-

[1] Elle porte le titre de *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*.

[2] *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 104.

[3] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, V^e vol. 1er trim. de 1883.

mentés avec le plus grand soin. On peut même reprocher à l'auteur d'avoir poussé trop loin ses tentatives de restitution. Ainsi, dans une inscription il veut rétablir l'expression numérale indiquant l'âge d'un défunt, bien que le premier chiffre X en soit seul visible; calculant l'espace libre à la fin de la ligne, il repousse le nombre XIV qui ne renferme que trois chiffres, sans remarquer que ce nombre peut aussi s'écrire XIIII. De même, un peu plus haut, dans un texte réduit à deux fins de ligne

.....OS
.....MAIIS

M. Taillebois se demande s'il ne faut pas voir la consécration d'un acte accompli aux calendes de mai par quelque consul ou proconsul, ou tout au moins l'épitaphe d'un de ces hauts personnages. Des hypothèses aussi peu fondées sont fort dangereuses, et le Comité ne saurait trop recommander à ses correspondants de ne proposer que des restitutions motivées. »

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une communication de M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin, sur la chapelle Notre-Dame du Revest, à Esparron-de-Pallières (Var). Cet édifice consacré en 1033 contient deux tables d'autel de date très reculée, deux inscriptions romaines et une du XVIe siècle. — Renvoi à la Commission de publication[1].

M. Alexandre Bertrand communique au Comité des renseignements circonstanciés sur les fouilles de Grand (Vosges) et sur l'importante mosaïque qu'elles ont fait découvrir. Le terrain sur lequel elle se trouve appartient à la commune, il est enclavé dans le jardin de l'école des filles, et le conseil municipal a voté une somme de 5,000 francs pour assurer la conservation de ce précieux monument.

M. Bertrand dépose sur le bureau deux photographies exécutées d'après les dessins de M. Henri Poulain, architecte à Grand, et donne connaissance d'une note qui lui a été adressée par M. Voulot et qui contient une description sommaire de cette découverte. Voici les principaux passages de cette note :

« Le 25 avril 1883, dit M. Voulot, je visitai les abords de l'éta-

[1] Voir ci-après p. 133, le texte de ce rapport.

blissement des écoles de filles de Grand. J'étais averti depuis plusieurs années par un maçon qu'on avait rencontré jadis des « crayons « de pierre blanche et noire » en construisant un petit mur de soutènement près de la maison. J'avais conclu de ces données à l'existence d'une mosaïque bicolore, et d'après la vue du terrain, à la probabilité d'une bonne conservation. Je soupçonnais quelque chose d'important, le lieu étant voisin de l'emplacement, assez indéterminé, il est vrai, d'où l'on avait tiré jadis un fragment d'architrave portant l'inscription suivante[1] :

ƆINVI
ACDEINDEC
NTONINVM
S NVMINI I
MI SER

« Je commençai, muni de l'autorisation des propriétaires et usufruitiers du terrain, un sondage contre le mur précité, et je rencontrai en effet une mosaïque bicolore, formée de prismes de pierre blanche et violacée, d'environ 14 millimètres de côté. Ces dimensions des prismes et la largeur des dessins me firent présumer que j'avais affaire à un pavé de grandes dimensions. Toutefois, comme je faisais les fouilles à mes frais et risques, et que la mosaïque se trouvait à plus de 2 mètres sous le sol, j'avançais prudemment par tranchées. L'affluence des spectateurs attirés par la découverte m'obligeait à ne décaper qu'un étroit rayon à la fois, ce qui me fit supposer d'abord l'existence de plusieurs mosaïques. Mais quand je vis que j'avais atteint la moitié d'une salle régulière, je reconnus l'unité parfaite d'une mosaïque de dimensions exceptionnelles. Elle a $14^{m},12$ de largeur dans œuvre et $13^{m},81$ de longueur, auxquels il faut ajouter un hémicycle de $5^{m},32$ de profondeur qui s'ouvre sur une des parois. La longueur maximum est donc de $18^{m},42$. La salle est orientée assez exactement, l'hémicycle étant ouvert au sud 5 degrés sud-ouest. La forme générale de cette salle et l'état de la mosaïque, qui n'a jamais supporté ni colonnes ni statues, me firent supposer que j'étais au fond d'une basilique dont la moitié septentrionale est en partie occupée aujourd'hui.

[1] Voir le nouveau *Catalogue du musée des Voges*. — Voir aussi : Jollois, *Quelques antiquités des Voges*, 1843, 1 vol. in-4°.

« Le rectangle central, qui a $8^m,65$ de longueur sur $5^m,50$ de largeur, est d'une si grande richesse et d'une si élégante complication de lignes, qu'il défie toute description.

« Aux extrémités du rectangle central, s'élancent quatre animaux qui semblent sortir d'élégants cartouches. Ce sont : un chien armé, un léopard, une panthère, un sanglier. Au centre se trouvaient quatre arcades garnies chacune d'un personnage. La moitié de ce sujet a malheureusement disparu, ainsi qu'une partie des figures géométriques qui l'entouraient. Des deux personnages qui restent, l'un est complet : c'est un berger portant un masque de loup ou de chien. Il est serré dans un haillon frangé, il tient d'une main une cornemuse ou une houlette, il lève l'autre timidement comme pour consulter un gros personnage placé à sa gauche, sous l'arcade voisine. Celui-ci, sous son masque léonin, ne manque pas de majesté. Il étend la main droite vers son interlocuteur, tandis que le mouvement de son corps, comme celui de sa tête tournée vers la gauche, semble indiquer quelque chose sous une arcade disparue. Le costume de ce gros personnage est fort intéressant.

« Le rectangle central, exécuté en prismes beaucoup plus fins que les parties environnantes et en teintes bien plus variées, est séparé de l'hémicycle par deux longues bandes rectangulaires : l'une est composée de fleurons gracieusement encadrés, l'autre se développe en rinceaux d'acanthe enroulés avec un goût parfait. Dans l'hémicycle, une sorte d'imbrication composée de demi-cercles superposés est entourée d'un liséré de denticules aigus. Enfin, le vaste encadrement du rectangle central précité est formé d'un quadrillé encadrant deux figures géométriques alternantes, et ceint lui-même d'une bande blanche où se détachent des espèces de croix pattées.

« Les murs rectilignes du bâtiment ont $1^m,95$ d'épaisseur, ceux de l'abside 1 mètre. Le parement extérieur est en petit appareil romain d'une régularité parfaite, les joints étant placés sur une même verticale. A l'intérieur, le stuc les recouvre encore en grande partie. Dans ses épaisses couches, appliquées à l'aide de planches, qui ont laissé l'empreinte de leurs bords, on voit encore affleurer des fragments de marbre retenus par des crochets de bronze. Ces fragments étaient destinés sans doute à faire adhérer davantage le revêtement de stuc qui couvrait les parois. Ce revêtement devait être décoré lui-même de mosaïques en minces plaquettes de marbre

découpées et formant tableaux. J'ai recueilli une grande quantité de ces plaquettes, comme aussi des moulures qui les encadraient.

« Le haut des murs paraît avoir été tapissé de stuc blanc, jaune, rouge et bleu, au lieu de marbre.

« Le sommet et la base de ces murs étaient garnis de moulures de marbre brun et blanc, dont j'ai conservé de nombreux fragments, et un cordon de marbre rouge joignait la mosaïque aux murs. L'abside s'ouvrait sur une arcade supportée par deux épais pilastres, dont une base et une corniche sont conservées; j'ai aussi recueilli de nombreux claveaux de l'arcade et des fenêtres. La couverture était une charpente de chêne garnie de planches de sapin. C'est ce qui résulte des empreintes produites par l'incendie sur la mosaïque, lors de la destruction de l'édifice. La pente même du toit, pente très faible, peut se déterminer exactement d'après la taille des pierres qui portaient les chevrons.

« Chose étonnante! dans l'énorme cube de décombres que j'ai dû enlever pour mettre à jour la mosaïque et dégager les murs, il ne s'est pas rencontré le moindre objet, la moindre médaille de l'époque romaine. Deux fragments d'un crâne humain, deux canines et un énorme fémur de félin de très grande taille, voilà tout ce que l'époque romaine a laissé sur ce passé.

« Après l'effondrement de l'édifice, des familles de l'époque mérovingienne ont dû y vivre dans une extrême misère. Elles n'ont laissé qu'une bractée, une marmite de bronze et quatre crémaillères avec quelques rares débris de leur vaisselle à demi cuite. Leurs épais foyers étaient adossés à six mauvais murs en pierres sèches, dont un seul a endommagé la mosaïque qu'il recouvrait. Un nouvel incendie ayant détruit ces cases de l'époque mérovingienne, des familles nouvelles les ont remplacées dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Leur séjour est marqué par deux testons de Charles IX, une bague d'argent doré portant des figures géométriques, un éperon d'acier ciselé et un petit crucifix de bronze dont la croix est élégamment ouvragée.

« Un troisième incendie réduisit en cendres ce nouvel habitat, sans doute en 1595 [1].

« Je citerai seulement pour mémoire un moyen bronze de Vespa-

[1] La ville de Grand fut prise, reprise, démantelée, saccagée, presque détruite en 1595.

sien que j'ai recueilli à dix pas de la basilique, avec laquelle il n'a qu'une relation problématique. Toutefois je dois rappeler que le père Benoist disait de Grand : « On y a trouvé grand nombre de médailles dont la plupart sont de Vespasien[1]. »

M. Voulot, en terminant cette note, exprime le vœu que le curieux monument découvert à Grand soit conservé intact, entouré d'un mur et surmonté d'un toit protecteur ; ensuite, comme il fait partie d'un vaste ensemble, il serait du plus haut intérêt de poursuivre les fouilles sur le terrain à peine cultivé qui le touche à l'ouest.

M. Bertrand ajoute que M. Voulot est sur les traces d'une autre découverte ; qu'il croit pouvoir affirmer que les gradins des arènes de Grand, décrites par Jollois, ne sont point assis, comme le croyait cet archéologue, sur une colline naturelle, mais qu'ils appartiennent à une construction sur voûte.

M. Bertrand propose qu'une nouvelle subvention soit accordée à M. Voulot pour l'aider à achever ses explorations, et que la suite de l'affaire soit renvoyée à la Commission des monuments historiques, puisque les arènes de Grand sont classées. — Cette proposition est adoptée.

M. de Grandmaison, correspondant à Tours, annonce au Comité la destruction récente, par un propriétaire désireux d'agrandir la cour de sa maison, d'une assez notable portion des murailles gallo-romaines de la ville de Tours. « La partie détruite s'étendait entre le côté nord de la rue Saint-Pierre-des-Corps et la Loire, et formait l'angle nord-est de l'enceinte. Elle mesurait 40 mètres du sud au nord, perpendiculairement à la Loire, et 15 mètres en retour d'équerre du côté de l'ouest et parallèlement au fleuve. Nulle trace de tour à cet angle, où du reste une porte avait été ouverte au moyen âge. Le mur, de $4^{m},30$ d'épaisseur, était revêtu d'un parement en petit appareil avec cordons de briques à des distances un peu inégales et variant de 75 à 90 centimètres. Le blocage intérieur était composé de matériaux de petite dimension et de toute nature : pierres tendres, pierres dures, moellons, débris de constructions antérieures, petits blocs cubiques ornés sur leur face externe de losanges et qui ont pu appartenir à un mur plus soigné. Il s'y est même rencontré

[1] *Histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Toul.*

un assez grand nombre de briques rondes de 22 à 23 centimètres de diamètre et de 6 à 7 d'épaisseur, qui semblent provenir de colonnes faites de plusieurs pièces. Les débris de sculpture étaient assez rares et se composaient surtout de fragments de chapiteaux aux feuillages profondément fouillés, et de modillons sculptés sur trois faces. Le mortier très dur et très résistant qui liait le tout était composé de chaux pure et de sable de Loire, et généralement très blanc. Cependant quelques coulées étaient rouges et accusaient probablement une restauration postérieure à la construction primitive

« Au-dessous de la muraille étaient les fondations, formées de gros blocs mesurant en général un mètre cube et simplement juxtaposés et superposés sans aucun ciment. Ils étaient presque tous en pierre dure analogue à celle de Sainte-Maure. La plupart avaient été non seulement équarris mais dressés au marteau, plusieurs même avaient gardé le trou de louve qui avait servi à les mettre en place, et tout indiquait qu'ils provenaient de monuments antérieurs. Parmi eux se trouvaient plusieurs tambours de colonnes, dont l'un aux profondes cannelures avait 85 centimètres de diamètre, et dont un autre, simplement arrondi, ne mesurait pas moins de 95 centimètres, ce qui indique un monument de dimensions considérables.

« Enfin il a été rencontré dans ces fondations des morceaux de sculpture dont quelques-uns paraissent devoir être signalés :

« 1° Sur une pierre coquillière, de médiocre qualité et assez peu favorable à la sculpture, se détache en ronde-bosse et de grandeur naturelle une femme assise, vue jusqu'à la ceinture, ayant à sa gauche un enfant ailé vers lequel elle se penche, mais dont elle est séparée par une grappe de fruits trop gros pour être des raisins. L'enfant, qui représente probablement l'Amour ou quelque génie, est entièrement nu, la femme est vêtue et bien drapée. Les visages des deux personnages ont beaucoup souffert, mais celui de la femme, mieux conservé que l'autre, présente des traces incontestables de peinture, ce qui est rare dans nos contrées sur les monuments antiques. Les yeux sont entourés d'un cercle rouge, et des points également rouges marquent les prunelles. Ce groupe devait faire partie d'une composition plus étendue et destinée à être vue de loin ou de haut.

« 2° Une sorte de faune barbu, d'un relief très bas, au nez écrasé, aux joues bouffies, aux lèvres épaisses, coiffé d'uue calotte ronde surmontée d'un bouton. Sa large figure emplit un cercle placé

dans un losange encadré lui-même dans quatre baguettes formant un carré dont les angles sont occupés par des arabesques qui rappellent par leur forme la *pelta* antique.

« 3° Un fragment de frise d'un relief également très bas, contenant des arabesques disposées en losanges dont les angles sont décorés du même ornement en forme de *pelta*.

« 4° Un pied et un bas de jambe, en très haut relief et plus grand que nature, le pied mesurait 40 centimètres.

« 5° Un chapiteau d'ordre composite d'un mètre de haut, très mutilé.

« 6° Un encadrement d'un bon style; de 50 centimètres sur 60, destiné sans doute à recevoir une inscription, qui manque malheureusement.

« Enfin plusieurs gros blocs portant des traces de sculptures impossibles à déterminer et dont plusieurs paraissent même n'avoir jamais été achevées.

« Quel peut être l'âge de ces débris?

« Ils sont évidemment antérieurs à la construction de nos remparts, que l'on attribuait autrefois au commencement du ve siècle ou tout au plus à la fin du vi^e. Mais on tend de plus en plus à la faire remonter, avec tous les ouvrages du même genre, à la fin du iiie siècle, ainsi que, l'un des premiers, j'essayais de l'établir dans une note insérée en 1859 dans le tome XI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Ces fragments seraient donc au moins du iiie siècle, et rien dans leur style et dans leur facture ne s'oppose à cette attribution.

« Si l'on considère que trois couches de blocs seulement ont été enlevées des fondations, qu'il en reste au moins deux, et que l'on n'a guère exploité que la trentième partie de la muraille gallo-romaine de Tours, on pourra se faire une idée du nombre considérable de monuments publics qui embellissaient l'antique Cæsarodunum, car des pierres de la dimension de celles qui ont été mises au jour ne pouvaient appartenir qu'à des monuments publics ou à des palais.

« Les fouilles n'ont donné aucune monnaie romaine; quant aux monuments épigraphiques, la récolte s'est bornée à trois fragments d'inscriptions, dont un seul même est certainement antérieur à la construction de la muraille, puisque seul il a été trouvé dans les fondations.

« Ils sont tellement mutilés que la restitution en est bien difficile, mais des estampages en seront prochainement envoyés au Comité. »

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie.

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UN PROJET DE PUBLICATION D'UN RECUEIL D'ANCIENS INVENTAIRES.

Par une lettre en date du 25 février dernier, M. Roman, correspondant du Ministère, proposait au Comité des travaux historiques de publier dans les *Mélanges* plusieurs inventaires d'objets d'art et de joyaux possédés par les princes de la maison d'Orléans et portant diverses dates comprises entre 1392 et 1481. M. Roman offrait en même temps de joindre aux pièces inédites, dont la copie accompagne sa lettre, un état des bijoux apportés en France, en 1389, par Valentine de Milan, état déjà imprimé, mais fort incomplètement, dans le grand recueil de Muratori.

Cette communication devint le point de départ de plusieurs propositions émanées des membres du Comité, qui ont singulièrement élargi les limites de la question. Nous allons les indiquer sommairement :

1° Proposition de créer un recueil de *Mélanges archéologiques* consacré particulièrement à la publication d'anciens inventaires;

2° Impression dans cette collection, s'il y a lieu, des inventaires anciennement adressés au Comité et déposés aux Archives;

3° Confection d'une liste bibliographique des inventaires publiés jusqu'ici, liste qui paraîtrait en tête du recueil projeté.

Ces diverses propositions furent renvoyées, avec celle de M. Roman, par les Sections, alors réunies, d'histoire et d'archéologie, à l'examen d'une commission composée de MM. Chabouillet, Darcel, de Lasteyrie et Guiffrey. Le nom seul des commissaires, tous membres de la Section actuelle d'archéologie, indique suffisamment à quelle classe du Comité revient aujourd'hui l'examen de la question. Aussi, dans une de vos dernières réunions, avez-vous confirmé, au nom de la Section d'archéologie, les pouvoirs des commissaires antérieurement désignés.

Premier point à examiner : convient-il de créer un recueil de mélanges archéologiques et d'en consacrer le premier volume à un choix d'anciens inventaires ?

Ce n'est pas la première fois que pareille question se pose devant la Section d'archéologie. Une proposition identique a été discutée ici et résolue par l'affirmative, il y a bientôt trente ans. On lit en effet dans le procès-verbal imprimé de la séance du 3 juillet 1854[1] : « M. Guessard fait remarquer que la Section d'archéologie a désigné plusieurs inventaires pour entrer dans la portion du volume de *Mélanges* qui lui est réservée; mais ces inventaires paraissent devoir exiger plus de place qu'il n'en devrait régulièrement être laissé à la disposition de la Section. M. Guessard signale en outre l'inconvénient de séparer ces documents de l'inventaire de Charles V, qui doit être publié à part et qui sera accompagné d'un glossaire auquel il sera indispensable d'avoir recours pour les inventaires destinés à paraître dans les *Mélanges*. En conséquence, il propose de demander à M. le Ministre d'autoriser M. de Laborde à publier deux volumes d'inventaires, l'un comprenant l'inventaire de Charles V et le second les divers inventaires primitivement admis pour les *Mélanges*. — Adopté. »

Six mois après cette séance, un rapport sur les travaux du Comité, présenté au Ministre de l'instruction publique à la date du 31 janvier 1855, reproduit presque littéralement la proposition de M. Guessard, en ajoutant la phrase suivante : « Cette proposition a été agréée et Votre Excellence a bien voulu mettre en même temps à la disposition de l'éditeur les moyens de faire commencer immédiatement la gravure des dessins sur bois qui seront joints au texte et qui reproduiront les types des principaux objets indiqués dans ces inventaires. »

Pourquoi n'a-t-il pas été donné suite à un projet si favorablement accueilli à l'origine? Il importe peu de le rechercher. Qu'il nous suffise d'avoir établi l'ancienneté de la proposition qui se représente aujourd'hui. Il s'agit en effet de reprendre un projet déjà bien vieux, dont maintes fois les anciens membres de la Section d'archéologie ont déploré l'abandon.

Le moment actuel semble d'ailleurs particulièrement favorable pour mettre ce projet à exécution. Jamais on n'a recherché avec

[1] Tome II, page 427.

autant d'ardeur que depuis quelques années les textes riches en renseignements sur le mobilier, la parure, le costume et les mœurs de l'ancien temps. Aucun document ne vaut, à ce point de vue, un inventaire. Peut-être, avec l'activité fébrile qui distingue notre époque, s'est-on jeté avec trop d'ardeur sur tout ce qui se présentait, a-t-on accueilli indistinctement, avec une trop grande complaisance, tous les documents rencontrés, sans égard à leur intérêt, à leur date, à leur provenance. Bien des inventaires d'une importance capitale restent inédits, tandis que nous en voyons paraître chaque jour d'autres d'une utilité contestable pour les études historiques ou archéologiques. Il appartiendra au Comité de discerner parmi les propositions soumises à son examen celles qui mériteront de passer les premières, de signaler même aux travailleurs les documents dignes de leur attention.

N'est-il pas regrettable, par exemple, que l'état des trésors de toute nature réunis par un prince aussi éclairé, aussi intelligent que le duc de Berry, n'ait pas encore été mis en lumière? Voilà une tâche de nature à tenter un jeune archéologue et à lui faire honneur. Certainement un pareil document serait accueilli avec empressement dans la collection dont le plan vous est aujourd'hui soumis.

Votre Commission a pensé qu'il y aurait réelle utilité à réunir, à grouper, à éclairer l'un par l'autre ces inventaires disséminés aujourd'hui dans vingt recueils différents et dont la *Revue des Sociétés savantes* a, pour sa part, recueilli un certain nombre.

Une Commission spéciale serait investie par le Comité du soin d'examiner les travaux proposés, de les accepter, de surveiller leur publication; mais la tâche de suivre de près l'impression du volume d'en coordonner les éléments divers, et surtout de rédiger les tables et le glossaire, indispensables en pareille matière, doit être réservée à une seule personne, à un éditeur responsable, pris dans le sein du Comité.

En effet, l'intérêt principal de la collection que votre Commission est d'avis de commencer le plus tôt possible consiste dans le rapprochement et la comparaison de plusieurs textes, d'époques et de localités différentes. Or il importe, aussi bien pour assurer l'unité d'une publication de cette nature que pour en tirer tout l'avantage dont elle est susceptible, qu'un éditeur compétent en suive de près la composition, en résume la substance dans une table bien complète et dans un glossaire offrant tous les éclaircissements désirables.

La tâche est lourde, il est vrai; mais le Comité ne manque pas d'érudits capables de la mener à bonne fin.

Une objection s'est produite, dont il convient de dire quelques mots. Une fois le volume commencé, n'est-il pas à craindre qu'il reste longtemps en suspens, faute de matériaux? Une pareille préoccupation ne doit pas vous arrêter. Les manuscrits renvoyés à votre Commission occuperont au moins un demi-volume. Il ne sera pas difficile de trouver la matière nécessaire pour compléter ce tome premier de Mélanges, en s'adressant, au besoin, aux membres mêmes du Comité.

Toutefois il n'entrerait dans la publication projetée que des documents relatifs à la France, d'une réelle valeur historique ou archéologique. Ceux que propose M. Roman appartiennent tout à fait à cette catégorie. Les inventaires des princes de la maison d'Orléans, surtout l'état des joyaux et pierreries du malheureux frère de Charles VI, fournissent les détails les plus précis et les plus curieux sur le luxe inouï de cette époque en fait de costume et de parure.

Aux inventaires fournis par les collections de la Bibliothèque nationale M. Roman a joint des pièces plus courtes, quittances, ordres de payement, décharges et autres documents présentant tous les éléments d'une annotation substantielle. Les plus longues de ces pièces détachées trouveraient place dans un Appendice, à la suite des inventaires.

M. Roman voudrait en outre réimprimer l'inventaire des bijoux et objets de prix apportés en France par Valentine de Milan, en faisant observer toutefois que ce document a été publié déjà, mais incomplètement, par Muratori.

La Commission a pensé que cette proposition devait être favorablement accueillie, après avoir constaté par un examen attentif que le texte de Muratori diffère sensiblement de celui du manuscrit conservé aux Archives nationales. D'ailleurs le Muratori, qui manque à beaucoup de bibliothèques, ne se trouve pas à la portée du plus grand nombre des travailleurs. Ajoutons que les recherches y sont parfois difficiles quand les documents ont été oubliés dans les tables qui remplissent le tome XXVIIe; c'est précisément le cas pour l'inventaire de Valentine de Milan.

Les quatre inventaires de la maison d'Orléans proposés par M. Roman feraient la matière de cent vingt à cent quarante pages d'impression.

D'autre part, M. Gaston Le Breton, aussi correspondant du Ministère, envoye la copie de l'état des biens d'un archevêque de Rouen, Guillaume de Lestrange, mort le 11 mars 1389. A l'intérêt qui s'attache au nom du personnage, ce document joint une particularité curieuse : les biens de l'archevêque furent vendus, après son décès, aux enchères publiques. Nous avons donc ici, non une estimation arbitraire de leur valeur, mais leur prix vénal précis. Les textes de cette époque et de cette nature offrent rarement un pareil renseignement.

Si l'on joint aux documents qui précèdent les inventaires communiqués par M. l'abbé Albanès, annotés par M. Darcel et non encore publiés, on a déjà plus d'un demi-volume, c'est-à-dire de trois cents à trois cent cinquante pages [1].

Une description détaillée des tapisseries appartenant au roi Charles VI, vendues par les Anglais en 1421, publication depuis longtemps prête pour l'impression, fournirait encore un contingent d'une centaine de pages.

Il serait aisé, on le voit, avec les pièces qui surviendront pendant l'impression, avec le glossaire et les tables, de former dès à présent un premier volume de *Mélanges archéologiques* comprenant exclusivement des inventaires.

Si nous ne faisons pas entrer dans ce tome Ier le bel inventaire du duc de Berry dont nous parlions tout à l'heure, c'est d'abord parce que ce morceau capital exige de son éditeur une préparation sérieuse; de plus, il mérite par son étendue, par son intérêt et son importance, de faire l'objet d'une publication spéciale.

La Commission a été unanime à penser qu'il y aurait grande utilité à joindre à ce premier volume une liste aussi complète que possible des inventaires de toute nature publiés jusqu'à ce jour, soit isolément, soit dans les Revues de Paris et de la province. Un premier travail de dépouillement, comprenant la *Revue des Sociétés savantes* et la *Revue archéologique*, donne un total de cinquante articles. Le dépouillement des Revues scientifiques de province, entrepris en ce moment pour le Ministère par un de nos collègues, sera une mine de renseignements précieux et nous permettra de rendre aussi complet que possible ce relevé des inventaires déjà imprimés. On

[1] Il reste bien entendu que les pièces de peu d'étendue dont le Comité voterait l'impression trouveraient place dans le *Bulletin* plutôt que dans les *Mélanges*.

verra mieux, quand on possédera cet état, ce qui reste à faire et de quel côté doit se porter la sollicitude du Comité.

Une dernière question a préoccupé votre Commission. Jusqu'ici la plupart des volumes appartenant à la *Collection des documents inédits* ont été publiés dans le format in-quarto. La Section d'histoire s'est conformée pour sa collection de *Mélanges* aux usages anciens. Convient-il de suivre la même règle pour les *Mélanges archéologiques?* N'y aurait-il pas avantage à adopter, pour une série entièrement nouvelle, un format plus commode et moins dispendieux?

La Section d'archéologie, un des membres de la Commission l'a fait remarquer, ne s'est jamais astreinte sous ce rapport, comme la Section d'histoire, à une loi inflexible. La dimension des volumes qui forment en quelque sorte le patrimoine propre de notre Section a varié suivant la nature et les exigences des publications. Nous avons des in-folio de toutes les tailles à côté de nos in-quarto; certains textes ont paru dans le format ordinaire, accompagnés d'un atlas de grandes planches. Quelques chiffres feront ressortir les avantages que présenterait l'adoption du format in-octavo pour la nouvelle publication qui vous est proposée.

Prenons le *Bulletin* du Comité comme type de l'in-octavo ordinaire. Il compte 39 lignes à la page et 50 lettres en moyenne à la ligne, soit 1,950 lettres à la page; tandis qu'une page in-quarto d'un volume des *Documents inédits* ne contient que 33 lignes faisant, avec 55 lettres en moyenne à la ligne, un total de 1,815 lettres à la page. La page in-octavo a donc déjà à son avantage 135 lettres de plus que la page in-quarto.

A calculer par feuille sur les données qui précèdent, on trouve que la feuille in-octavo renferme 31,200 lettres, et la feuille in-quarto 14,520 lettres seulement, c'est-à-dire moins de moitié. Cette différence devient plus sensible encore s'il s'agit de pièces présentant de nombreux alinéas; plus les lignes sont longues, plus on perd de place. Ainsi, une feuille in-octavo tient plus du double de la matière qui entre dans une feuille in-quarto, ou, autrement dit, un volume de quarante feuilles in-octavo correspond à peu près, comme matière, à un volume in-quarto de cent feuilles. Soit, pour la dépense du papier, économie de plus de moitié, et, sans avoir de bases certaines, on peut affirmer que la feuille d'impression de 16 pages in-octavo ne coûte pas le double de la feuille de 8 pages in-quarto.

Qu'on veuille bien considérer encore ceci : les documents dont il

s'agit ne se lisent pas d'un bout à l'autre, ainsi que des textes historiques ou littéraires, on les parcourt, on les consulte comme un répertoire ou un dictionnaire, et c'est pour cela que des tables bien ordonnées, complètes, paraissent indispensables. Un gros caractère est donc moins nécessaire pour une publication de cette nature que pour des pièces d'une lecture courante.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette question, c'est au Comité d'apprécier si des volumes in-octavo ne sont pas plus commodes à manier que les lourds in-quarto.

Telles sont les questions que soulèvent les diverses propositions renvoyées à l'examen de la Commission. Elle soumet à votre approbation, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° Un recueil de *Mélanges archéologiques* sera créé et consacré d'abord à la publication d'anciens inventaires.

2° Cette nouvelle publication sera faite dans le format et avec le caractère du *Bulletin du Comité.*

3° Une Commission nommée par le Comité sera spécialement chargée de diriger et de surveiller cette publication.

4° Chaque volume, composé d'un ou de plusieurs inventaires, sera accompagné d'une table-glossaire aussi détaillée que possible.

Le premier volume des *Mélanges* contiendra en outre un relevé de tous les inventaires publiés jusqu'à ce jour, soit isolément, soit dans les Revues scientifiques de Paris et de la province.

5° Les inventaires des princes d'Orléans, proposés par M. Roman, et l'inventaire de Valentine de Milan seront publiés dans le premier volume des *Mélanges archéologiques*, ainsi que le procès-verbal de la vente des biens de l'archevêque de Rouen, Guillaume de Lestrange, annoté par M. Le Breton.

La chapelle Notre-Dame du Revest à Esparron-de-Pallières (Var).

Communication de M. Rostan, correspondant à Saint-Maximin.

La chapelle de Notre-Dame du Revest, à Esparron-de-Pallières (Var), ne figure pas dans la belle monographie des églises romanes du midi de la France, de M. Revoil, cependant elle paraît offrir un certain intérêt.

« La chapelle Notre-Dame du Revest, dit M. Rostan, est située au quartier de ce nom à Esparron-de-Pallières, elle s'élève sur l'em-

placement d'un établissement romain dont il subsiste encore quelques vestiges. A cet établissement avait succédé un monastère, ruiné très probablement par les Sarrasins au VIIIe siècle [1]. Au XIe, le sol de cet édifice religieux avec les terres environnantes fut donné à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. C'est de cette époque que date la construction d'un nouveau monastère ou prieuré aujourd'hui détruit, et d'une chapelle encore conservée que l'archevêque d'Aix Pierre Ier consacra en 1033, sous l'invocation de Sainte-Marie, mère de Dieu, et de saint Jean-Baptiste [2]. De nombreuses chartes de l'abbaye de Saint-Victor font mention de ces faits.»

M. Rostan estime qu'une partie de cette chapelle peut remonter à l'époque même de la consécration mentionnée dans le *Cartulaire de Saint-Victor*, le reste serait du XIIe siècle. Les monuments à date certaine, ceux qui remontent au commencement de l'époque romane principalement, sont assez peu communs, il serait donc fort à désirer qu'une bonne étude fût consacrée au monument signalé par M. Rostan. Malheureusement les renseignements que ce très zélé correspondant nous a transmis sur les dispositions architectoniques du monument manquent de précision. Nous y voyons seulement que la chapelle du Revest est un petit édifice de quatre travées, voûté en berceau garni de doubleaux. Elle doit avoir des bas côtés, car M. Rostan nous apprend que les arcades latérales de la nef sont en plein cintre, sauf la première qui est en arc brisé; mais à cela se bornent à peu près les renseignements qu'il nous fournit sur la structure du monument. Le berceau de la nef est-il en plein cintre ou brisé? Quelle est la forme des voûtes des bas côtés? Quelle est la forme des piliers qui soutiennent l'église? N'y a-t-il pas des fenêtres percées dans les murs des bas côtés? Ce sont là, entre plusieurs autres, des points importants sur lesquels M. Rostan est resté muet. J'ajoute que des photographies ou tout au moins un bon plan nous en eussent appris plus que toutes les descriptions.

La chapelle de Notre-Dame du Revest possède deux tables d'autel probablement fort anciennes, car elles sont creusées de plusieurs centimètres et entourées d'un cadre de moulures; l'une d'elles me-

[1] «Qui jam, longo vero tempore, destructus fuit a paganis.» (*Cartul. de Saint-Victor*, t. I, n° 269.)

[2] «Unde domnus Petrus Aquensis antistes, cum canonicis suis ammonitus consacrat atque sanctificat Domino hanc ecclesiam in honorem sancte Marie Dei genitricis et sancti Johannis Baptiste.» (*Ibid.*, t. I, n° 268.)

sure 1m, 20 de longueur sur 65 centimètres de largeur; l'autre mesure 1m, 85 sur 1 mètre. Cette dernière sert, paraît-il, de marchepied au banc des marguilliers; M. Rostan a protesté auprès du curé d'Esparron contre une profanation aussi choquante au point de vue religieux que regrettable au point de vue archéologique. Il serait à désirer que l'Administration prît les mesures nécessaires pour mettre en lieu plus convenable et plus sûr un objet aussi intéressant.

On voit encore dans la chapelle du Revest deux inscriptions romaines. La première sert de support à une table de pierre, elle est admirablement conservée, et ainsi conçue :

T·DOMITI·L·F·TER·PEDVLLO
ARELATENSI·OMNIBVS·
HONORIB·IN·COLON·
SVA·FVNCTO·EVTYCHON·
LIBERTVS·

Tito Domitio, Lucii filio, Teretina, Pedullo, Arelatensi, omnibus honoribus in colonia sua functo, Eutychon libertus[1].

La plupart des auteurs qui ont publié cette inscription ont lu *Perdullo* au lieu de *Pedullo*. La seconde forme paraît la meilleure. M. Charles Robert la croit dérivée de *Pedo*, comme *homullus* de *homo*.

La seconde porte :

C·IVLIO
VITIONI·Q
IVLIVS·SP
ESTES·FRATRI·
IVLIAE·Q·F·AVI
TAE·Q·LVCANIVS
INSEQVENS·OP
TVME·VXSORI[2]

Il faut y joindre une inscription du XVIe siècle encastrée dans le sol de l'église à l'entrée de l'abside et qui recouvre la sépulture de deux membres de la famille d'Arcussia, anciens seigneurs d'Espar-

[1] M. Rostan interprète mal cette inscription. Du mot TER il fait un *gentilicium Terencius*, tandis que c'est le sigle bien connu de la tribu *Teretina*. Cette pierre a du reste été signalée depuis longtemps. M. Rostan en a trouvé le texte dans Bouche, *Hist. chorog. de Provence*, t. I, p. 232; Papon, *Hist. de Provence*, t. I, p. 247; La Lauzière, *Hist. d'Arles*, inscript. p. XXIV, n° 169; l'abbé Féraud, *Hist. géogr. et statist. des Basses-Alpes*, p. 243; Noyon, *Statistiq. du Var*; Bonstetten, *Carte archéol. du Var*, p. 18; etc.

[2] Cette inscription, très connue comme la précédente, a été également publiée par Bouche, Bonstetten, etc.

ron. Le frottement des pieds l'a rendue assez fruste, et les deux estampages que M. Rostan en a joints à sa copie ne permettent de lire avec certitude que ce qui suit :

Cy gist francoys de arcussia seigr desparr[on]
fiz de loys côte de capri haultemure me[ner]
[b]ã et serignole au royaulme de naples sei[gr]
de torrès et plusieurs autres places en
prouence fina la vie 1505[1] ou moys de no
uembre
1546 et du moys doctobre Jehan de [arcu]ssia
seigr desparrã fiz de francoys est decede . . .
. . . . . repose[2].

M. Rostan a retrouvé les armoiries de la famille d'Arcussia[3], jointes à celles des Glandevès[4], peintes sur une litre funèbre à l'intérieur de la chapelle. Il rappelle à cette occasion que François d'Arcussia avait épousé en 1480 Madeleine d'Esclapon, dame d'Esparron de Pallières, dont il eut le fils mentionné dans l'inscription. Celui-ci eut lui-même deux fils, dont l'un fut chevalier de Malte, et l'autre, Gaspard d'Arcussia, vicomte d'Esparron, épousa en 1546 Marguerite de Glandevès. C'est ce dernier évidemment qui fit graver l'épitaphe de son père et de son grand-père et qui fit peindre la litre dans la chapelle de Notre-Dame du Revest.

En remerciant M. Rostan de cette intéressante communication, je proposerai au Comité de s'associer au vœu que notre correspondant exprime de voir classer l'édifice qu'il nous signale parmi les monuments historiques, et je demanderai qu'à cet effet sa communication soit renvoyée à l'administration des beaux-arts, pour être soumise à la Commission des monuments historiques.

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Ou 1501.

[2] Cette dernière ligne est très fruste. M. Rostan a lu : « est décédé la . . . . année de son temps, ici repose. » Je croirais plutôt distinguer sur l'estampage les mots : « est décédé et [près du corps] de son feu père repose. » Mais cette lecture est trop incertaine pour que j'ose la proposer.

[3] D'or à la fasce d'azur accompagnée de trois arcs de gueules posés en pal.

[4] Fascé d'or et de gueules de six pièces.

BULLETIN

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1883.

PRESIDENCE DE M. HENRI MARTIN.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Commission des monuments historiques de la Gironde demande une subvention en vue d'exécuter des fouilles pour le dégagement de la mosaïque de Plassac. — Renvoi à M. Desjardins.

L'Académie d'Hippone demande une subvention pour l'installation de son musée épigraphique. — Renvoi à M. de Villefosse.

La Société de statistique des Deux-Sèvres demande une subvention pour continuer les fouilles qu'elle a entreprises à Rom. — Renvoi à M. Bertrand.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie demande une subvention en vue de fouilles qu'elle voudrait entreprendre aux abords du lac du Bourget. — Renvoi à M. Bertrand.

La Société historique et archéologique du Périgord demande une subvention pour l'indemniser des frais que lui ont occasionnés les fouilles qu'elle a exécutées en 1883 à Castel-Sarrazi. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le Ministre de l'instruction publique consulte le Comité sur la demande en reconnaissance légale formée par la Société archéologique de Montauban. — Renvoi à M. Ramé.

M. Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, envoie la copie d'un inventaire de la sacristie du Moutiers d'Ahun (Creuse), rédigé en 1656. — Renvoi à M. Guiffrey.

Le même correspondant envoie la copie d'un catalogue des reliques de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. — Renvoi à M. Le Blant.

M. Charvet, correspondant du Ministère à Alais, envoie la photographie des principaux objets trouvés dans la grotte de Rousson, dont il avait entretenu le Comité dans une communication précédente [1]. — Renvoi à M. Bertrand.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), envoie la description des objets découverts dans les fouilles du Mont de Hermes. — Renvoi à M. Le Blant.

M. Leclercq de la Prairie, correspondant du Ministère à Soissons, communique le texte de treize inscriptions qu'il a relevées sur des cloches du département de l'Aisne. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Auguste Nicaise, correspondant du Ministère à Châlons-sur-Marne, adresse une note sur les sigles figulins découverts dans les gisements gallo-romains du département de la Haute-Marne. — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Payen, correspondant du Ministère à Sétif (Algérie), envoie une notice sur la découverte d'un champ funéraire à Sétif. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Pottier envoie la copie de trois inventaires relatifs à l'église Saint-Jacques de Montauban. — Renvoi à M. Demay.

M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens, adresse une notice sur la découverte à Boves, près d'Amiens, d'une construction du XIIIe siècle dépendant de l'ancien Hôtel-Dieu de cette localité, ainsi que des dessins représentant les principaux ornements sculptés de ce monument. — Renvoi à M. Ramé.

M. l'abbé René, à la Capelle (Gard), envoie copie d'un inventaire des joyaux de l'abbaye de Psalmody, d'un inventaire des ornements de l'église d'Aigues-Mortes et d'un inventaire des reliquaires et joyaux de la même église. — Renvoi à M. Darcel.

M. Siegen, conducteur des ponts et chaussées à Luxembourg, envoie une carte archéologique du grand-duché de Luxembourg,

[1] Voir à la séance du 11 juin 1883, ci-dessus p. 81.

avec une notice explicative de cette carte. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Trois inscriptions nouvelles du département de l'Hérault, par M. Cazalis de Fondouce.

Quelques observations sur les premières monnaies des Comtes de Flandre, par M. Deschamps de Pas.

Vitrail de l'église du collège de Courdemanche (Sarthe). — Vitrail de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'abside de l'église de Solre-le-Château (Nord), par M. Eugène Hucher.

L'art en Saintonge et en Aunis, tome I, arrondissement de Saintes, par M. l'abbé Julien Laferrière et M. Georges Musset.

Sceaux picards de la collection Charvet, par M. de Marsy.

Le cimetière de la Fosse Jean-Fat, à Reims, par M. Auguste Nicaise.

Enfin M. Henri Martin fait hommage au Comité, de la part de l'auteur, de l'*Inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine*, par M. P. Bézier.

La Section décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Desjardins expose qu'il n'a pu obtenir de renseignements assez précis sur les demandes de subvention présentées par MM. Pinchard et Morand, et dont l'examen lui avait été précédemment confié. Il prie la Section de lui adjoindre un autre membre qui puisse l'aider à apprécier ces deux demandes. La Section désigne M. de Lasteyrie.

M. de Lasteyrie dépose un rapport sur une demande de subvention formée par la Société philomatique vosgienne. Cette société motive sa demande sur les frais qu'elle a dû faire pour la publication d'un important mémoire, accompagné de nombreux dessins, relatif à l'église de Saint-Dié. Le Comité, considérant que ce mémoire ne constitue pas une publication exceptionnelle, qu'il fait partie d'un assez mince volume du *Bulletin* de la Société philomatique, et que les subventions du Ministère ne doivent servir qu'à

encourager les publications ou les travaux extraordinaires des sociétés savantes, estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

M. de Lasteyrie dépose un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Cette société avait fait, il y a quelques mois, une première demande qui n'avait pu être accueillie. Elle n'a publié depuis lors aucun travail qui soit de nature à faire revenir le Ministre sur sa décision. Le Comité estime donc qu'il n'y a pas lieu d'émettre un avis favorable.

M. Rayet dépose un rapport sur une demande de subvention présentée par M. Bottin, receveur des postes à Saint-Vallier (Alpes-Maritimes), à l'effet d'entreprendre des fouilles. Le Comité, ne se trouvant pas suffisamment édifié sur l'intérêt que peuvent offrir les recherches que M. Bottin se propose de faire, estime qu'il n'y a pas lieu actuellement de donner suite à sa demande.

M. Darcel fait un rapport verbal sur l'*Inventaire de l'église métropolitaine d'Aix en 1533*, dont copie a été envoyée par M. l'abbé Albanès, correspondant du Ministère à Marseille.

Cet inventaire, riche en pièces d'orfèvrerie et en vêtements sacerdotaux, ne soulève guère de questions d'interprétation. Tous les termes employés sont connus, sauf un : c'est celui d'*or dame*, qui sert pour désigner l'or de certains orfrois, en opposition à celui d'*or fin* appliqué à certains autres. Le mot est une fois écrit avec une barre sur l'*m*, mais le plus souvent sans signe abréviatif.

Le rapporteur a vainement cherché dans les anciens traités sur la fabrication des filés d'or quelle pouvait en être la signification. Il suppose que c'était de l'or demi-fin, comme celui dont les Milanais avaient le monopole, et qui était fait de cuivre argenté et doré d'un seul côté.

M. l'abbé Albanès a d'ailleurs pris soin de traduire dans des notes nombreuses tous les mots d'un latin par trop provençal que renferme le document.

Ces notes sont reléguées à la fin de la copie, mais il conviendra de les rétablir, en imprimant cet inventaire, au bas des pages qui contiennent chacun des articles auxquels elles se rapportent.

M. Darcel conclut, en effet, à la publication du document communiqué et commenté par M. l'abbé Albanès. — Renvoi à la Commission de publication [1].

M. Demay rend compte d'un intéressant travail de M. Philippe de Bosredon sur la *Sigillographie du Bas-Limousin*, dont la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze [2] a entrepris la publication. Il en reparlera avec plus de détail quand la fin du travail lui sera parvenue.

M. Desjardins dépose sur le bureau deux estampages d'une importante inscription latine découverte au mois de juin dernier, par M. Maspero, à Coptos, sur les bords du Nil. Ce précieux texte, que M. Desjardins a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 29 juin 1883, donne la liste des légionnaires qui ont réparé, vers la fin du IIe siècle, les citernes creusées aux lieux d'étape de la route commerciale de Coptos à Bérénice, port situé à l'entrée de la mer Rouge. M. Desjardins donne un commentaire de ce monument et demande qu'une reproduction en soit faite pour le *Bulletin*. — Renvoi à la Commission de publication [3].

M. Desjardins entretient également la section d'un diplôme militaire récemment découvert et dont il s'engage à apporter prochainement le texte exact.

M. Guiffrey communique la photographie d'une dalle de pierre sur laquelle sont gravées les figures de deux jeunes gens agenouillés, en costume du XIVe siècle. Cette pierre est aujourd'hui conservée dans une maison particulière du village de Soisy-sous-Étioles. Les inscriptions qui se lisent au-dessous des deux figures font connaître que ces jeunes gens sont les fils de Giles Malet, dont l'église de Soisy possède encore un curieux monument, qui a été fidèlement reproduit dans le *Recueil des inscriptions du diocèse de Paris* [4]. Nul doute que la pierre signalée par M. Guiffrey n'ait appartenu au même monument,

[1] Voir le texte de cette communication, ci-après p. 149.

[2] *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de la Corrèze*, à Brive, t. II, p. 721; t. III, p. 35, 293, 475, 701, et t. VI, p. 205, 369, 457 et 701.

[3] Voir le texte de la communication de M. Desjardins et les planches représentant l'inscription, ci-après p. 178.

[4] T. IV, p 206-208.

car l'ornement de fond sur lequel se détachent les deux figures se retrouve avec un dessin analogue sur le fragment principal conservé dans l'église de Soisy.

Plusieurs membres demandent que l'on fasse prendre un estampage de ces deux figures et qu'on les fasse reproduire dans le prochain numéro du *Bulletin*[1]. — Renvoi à la Commission de publication.

M. de Lasteyrie entretient la Section d'une inscription du xve siècle relevée par M. Roman, correspondant du Ministère, dans le mur extérieur d'une maison de la commune de Restoul (canton de Guillestre, arrondissement d'Embrun, Hautes-Alpes). C'est la seule inscription en langue vulgaire qui ait été signalée jusqu'ici dans le département. Peu de régions de la France sont d'ailleurs aussi pauvres en monuments de la langue vulgaire du moyen âge. Ce petit texte est ainsi conçu :

LAN DE IHV XPI NOSTRE SENHOR
CORENT MIL CCCC°L QUE YOV PEYRE
PINATEL E MON FIHL SANDRON NOS
FESON AQVEST OSTAL

Il est gravé sur une pierre de grès, et par une exception assez rare dans le pays, dit M. Roman, il est gravé en creux.

M. Le Blant lit un rapport sur une inscription chrétienne communiquée par M. Delort :

« Cette épitaphe, dit M. Le Blant, a été trouvée à Saint-Victor, près de Montluçon ; c'est la pierre tumulaire d'une femme portant le nom germanique de Sigegonde :

✠ VHIC REQVIESCIT FAMO
LA DĪ SIGGECONDIS VIXIT
ANNVS XXVIIII DEFVNC
TA EST VIII KAL IVNIAS

« Cette inscription, gravée sur une plaque de grès, était encastrée, dans le couvercle d'un tombeau et, si j'ai bien compris la note de M. Delort, tournée vers l'intérieur. Elle provient d'un cimetière mé-

[1] Voir ci-après p. 186, la reproduction de cette pierre et le texte de la communication de M. Guiffrey.

rovingien existant autour de l'église de Saint-Victor, et c'est le seul débris que notre correspondant, par malheur averti trop tard, ait pu recueillir de la fouille pratiquée en ce lieu. Lors de son arrivée, de nombreux sarcophages de pierre, sortis de la nécropole, avaient été employés pour construire des passerelles dans des propriétés particulières. Sur un couvercle demeuré en place était inscrite en beaux caractères la syllabe

MŌM

surmontée d'un signe d'abréviation.

« L'épitaphe de Sigegonde, au revers de laquelle sont gravés quelques caractères sans suite, ne présente aucune difficulté de lecture. Je ne vois à y relever que quelques particularités orthographiques. La permutation entre le *c* et le *g* dans le nom de *Sigegondis* est des plus connues; nous trouvons de même sur les marbres QVADRACINTA, GARTACO, CONIVCI[1]. Un trait plus curieux par sa rareté consiste dans l'addition du *v* en tête de l'adverbe HIC. Je l'attribue à l'accent guttural des langues germaniques et je crois y voir une marque de l'analogie existant, dans ces idiomes, entre le son du *v* et celui de l'aspiration *h;* elle nous est déjà attestée par le nom de *Vlodoar*, dont le radical est *Hlod*[2], et par celui de *Hwido*, et de *Huitan*[3], où l'*h* est insérée avant le *v*.

« L'épitaphe de Sigegonde appartient au VIe siècle. »

M. Alexandre Bertrand dépose sur le bureau un compte rendu sommaire des principaux articles qui lui ont paru dignes d'être signalés dans les volumes des Sociétés savantes dont l'examen lui a été confié :

« Un des membres de la section d'archéologie du congrès tenu à Dax en 1882 a fait, dans le compte rendu de ce congrès[4], sous le titre : *Les tumulus de Tarbes*, un intéressant résumé de la communication verbale faite au congrès par le colonel Pothier, directeur de l'école d'artillerie de Tarbes, au sujet des fouilles qu'il a entreprises sur un plateau qui domine toute la plaine de l'Adour à l'ouest de la

[1] Reinesius, XX, 44; Gori. *Inscr. Etruriæ*, t. III, p. 332; etc.

[2] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 251.

[3] Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. VIII, p. 24; *Codex Laureshamensis*, t. II, p. 213.

[4] *Congrès scientifique de Dax*, 1re session, mai 1882.

ville de Tarbes. Ce plateau, couvert de landes appartenant aux communes d'Ibos, d'Azereix et d'Ossun (Hautes-Pyrénées), de Ger et de Pontacq (Basses-Pyrénées), présente de légères ondulations d'où s'écoulent les deux petits cours d'eau dits la Geline et le Rieutord. Les tombelles sont situées sur les crêtes des bassins de ces deux ruisseaux. Elles ont en général 24 à 30 mètres de diamètre sur une hauteur moyenne de $2^{m},50$. La structure de ces tumulus est des plus variées. « On peut dire, affirme le rapporteur, que chaque monument possède une construction particulière, car jamais nous n'avons découvert deux combinaisons identiques. Seule, la forme circulaire apparaît partout. Elle semble avoir eu une importance spéciale dans les rites funéraires. » A côté d'un tumulus dont le centre est formé par un dolmen recouvert d'une plaque de granit de 6,000 kilogrammes, d'un autre renfermant une *allée couverte* de 5 mètres de long, il en est où se rencontrent seulement des cercles de pierre, souvent concentriques, dont le plus grand paraît avoir servi de base au tumulus. Sur deux ou trois points ont été constatés des pavages presque rectangulaires. Ces tombelles ne se distinguent pas seulement les unes des autres par le mode de construction, elles se distinguent par la variété du rite funéraire. Les unes sont à inhumation, les autres à incinération. La pratique de l'inhumation est propre aux tertres qui contiennent des monuments mégalithiques; ces sépultures ne renferment pas d'objets en métal. Dans les sépultures incinérées se sont toujours trouvés, au contraire, sauf une seule exception, des objets en bronze et en fer. Tous les tumulus renferment des poteries. Les vases des sépultures à inhumation sont d'une pâte grossière, façonnée à la main, mais ils dénotent un remarquable sentiment artistique. Les vases destinés à l'incinération, d'une pâte plus soignée, sont beaucoup moins élégants. Cette distinction est très sensible. « De l'examen des poteries se dégagent, dit le colonel « Pothier, ces deux faits caractéristiques : les poteries de l'époque néo- « lithique prouvent à la fois de la part de leurs auteurs une grande « ignorance de la fabrication des pâtes céramiques et des sentiments « artistiques très développés. Les poteries de l'époque des métaux, « au contraire, sont l'œuvre d'artisans connaissant la confection des « matières premières, mais maintenus par l'imperfection de leur « outillage industriel dans une fabrication primitive sans originalité. « L'industrie semble avoir tué l'art. » Ajoutons qu'il existe, au point de vue des formes, la plus grande ressemblance entre les vases re-

cueillis dans les sépultures et les vases employés encore aujourd'hui d'une manière usuelle par les populations des environs de Tarbes.

« Nous devons relever une dernière remarque du colonel. « L'âge « du bronze, s'il a existé dans la région explorée, n'a eu, dit-il, « qu'une courte durée. Le fer y est presque toujours mêlé au bronze. » Des observations analogues ont déjà été faites sur plusieurs autres points de la Gaule.

« Il faut signaler dans le même volume le travail de M. Testut sur *La nécropole préhistorique de Nauthery, canton d'Aire (Landes).*

« On sait que de nombreux *tumuli* à incinération renfermant, outre les urnes cinéraires, des objets de bronze et de fer, appartenant à la plus ancienne époque d'importation des métaux en Gaule, ont été signalés depuis quelques années dans la Haute-Garonne, les Basses et les Hautes-Pyrénées et le département des Landes. M. le Dr L. Testut signale un nouveau groupe de monuments analogues, situés non loin d'Aire, sur le territoire du petit village de Nauthery. Ce groupe se compose de onze tombelles, dont sept ont été fouillées par M. Testut. Les fouilles ont donné les résultats suivants :

« Le tumulus n° 1 a fourni une épingle de bronze, une perle en quartz hyalin et de nombreux fragments de poterie. Le n° 3, outre un grand nombre de tessons de poterie se rapportant à cinq vases au moins, contenait une fibule de bronze brisée, dix rouelles de bronze, les restes d'un torque de bronze à bouton, un petit anneau de fer. La plupart des objets de bronze étaient recouverts, par place, d'oxyde de fer. L'urne cinéraire du n° 5, placée au centre du tumulus, était entourée de débris de fer paraissant avoir appartenu à une épée ou à son fourreau. Les tombelles nos 4, 6 et 7 ne contenaient que de la poterie mêlée aux cendres; le n° 2, des cendres seulement. Les vases étaient en général d'une pâte très grossière d'un rouge brun. Une planche accompagne cette note.

« Dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*[1], M. A. Durieux a publié, sous le titre : *Les souterrains de Sailly-lès-Cambrai*, la description d'un vaste souterrain à branches multiples exploré en janvier 1882 par MM. Durieux et Ronnelle, architectes. Aucun fait nouveau n'a été signalé par les explorateurs. Ce souterrain-

[1] T. IV, 2e livraison.

refuge, comme tous les autres souterrains de la contrée, se compose de longs couloirs flanqués à droite et à gauche d'un nombre considérable de réduits sensiblement circulaires, de 4 mètres de diamètre environ sur une hauteur à peu près égale sous plafond. Toutes ces chambres recèlent des traces d'habitation. Des trous régulièrement percés dans la craie font reconnaître la place de rateliers pour les bestiaux. Quelques rares inscriptions s'y rencontrent : deux ou trois noms : Guill. Antienne, Tribou; quatre ou cinq millésimes, 1506 (?), 1633, 1640, 1660, 1711, le monogramme du Christ gravé avec art en caractères de la fin du XVIe siècle.

« L'exploration avait lieu le 26 janvier, par 3 degrés de froid. Les explorateurs font remarquer que le thermomètre indiquait dans le souterrain 15 degrés au-dessus de zéro. Un plan du souterrain relevé à la boussole est annexé à ce rapport.

« M. Marcel Gouyon, dans le *Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze*[1], a décrit sous le titre : *Puits funéraires ou silos de la commune de Rosiers*, l'existence d'excavations antiques creusées dans le grès rouge, au-dessus du hameau de Laleu, commune de Rosiers, près de Juillac. Ces excavations, dont la forme est à peu près celle du vase romain dit *dolium*, ont $1^{m},30$ environ de profondeur. L'orifice, relativement fort étroit, mesure à peine $0^{m},35$, alors qu'à l'intérieur le diamètre atteint jusqu'à $1^{m},25$ dans la partie renflée. Les cavités sont séparées les unes des autres par un intervalle de 2 mètres. L'auteur se demande par quel procédé on a pu creuser dans une roche assez dure des excavations dont l'orifice est si étroit, et dans quel but ? Sont-ce des tombes analogues aux puits funéraires signalés dans d'autres contrées ? sont-ce des silos ? Il déclare ne pouvoir résoudre le problème. Les fouilles n'ont rien produit de concluant. Il se contente d'appeler l'attention sur ces faits nouveaux.

« Enfin, M. le comte de Contades, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*[2], a publié une note sur des fouilles opérées au hameau de la Bertinière, commune de la Sauvagère (Orne).

« Le monument fouillé est un monument mégalithique sépulcral connu dans le pays sous le nom de *Grotte aux fées*. Les supports,

[1] *Bull. de la Soc. scientif. hist. et archéol. de la Corrèze*, t. IV, p. 389.
[2] T. XI, 1881-1882.

sauf deux, étaient encore intacts, mais des neuf tables qui formaient la toiture trois seulement étaient en place. Deux pierres de granit (les autres pierres étaient en quartz grenu), fermant l'allée du côté de l'occident, portaient des traces évidentes de taille et parurent un remaniement relativement récent. Le monument avait été déjà exploré. Dans ces conditions, les fouilles ne pouvaient donner que peu de résultats. Aucun objet intéressant n'a été découvert. Nous relèverons un seul détail mentionné dans le rapport. « La chambre « sépulcrale était distincte de l'allée couverte. On y pénétrait par un « orifice formé de deux pierres juxtaposées, dont la partie supérieure « était de forme ovale. » La chambre constituait-elle une sorte de *dolmen troué*, précédé d'une avenue? Le monument s'étendait sur une longueur de $14^{m},70$.

M. Rayet rend compte de divers articles qu'il a remarqués dans les publications des Sociétés savantes dont l'examen lui a été confié.

« Dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*[1], M. Jandet a publié sous le titre : *Un peintre mâconnais inconnu*, une notice sur Philibert Barbier, peintre du roi et de la ville de Mâcon, d'après des documents tirés, les uns de la collection de l'auteur, les autres des archives municipales de Mâcon. Barbier naquit à Mâcon en 1618, il mourut à Solutré en 1687; il existe encore une Notre-Dame-de-Pitié peinte par lui dans la chapelle de Pouilly.

« Dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*[2], M. de Longpérier a publié sous le titre : *Un portrait de la Pythie delphique*, une notice sur une petite pièce d'argent de Syracuse, du poids de 2 1/2 *libræ*; elle porte au droit une tête d'Apollon, au revers une femme debout, violemment agitée, les cheveux au vent, tenant dans la main droite une tablette, dans la main gauche un rameau[3].

« M. de Longpérier reconnaît avec Cavedoni, dans cette femme, la Pythie donnant à Archias l'oracle relatif à la fondation de Syra-

[1] 2e série, tome IV, p. 335.

[2] Tome XLII, p. 1 à 8.

[3] Neumann, *Populorum et regum nummi veteres inediti*, t. I, p. 50, pl. 2, 7. — Cavedoni, *Spicilegio numismatico*, p. 30. — *Catalogue of greek coins in the British Museum*, I, Sicily, p. 224, n° 662. — Head, *Chronological sequence of the coins of Syracuse*, pl. 13, n° 9.

cuse. Il voit de même l'image de la Pythie dans la tête féminine aux cheveux hérissés de la belle pièce d'argent n° 195 du British Museum[1].

« Sous le titre de *Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal à Bourges*, MM. Alph. de la Guère, Vallois, de Goy et Buhot de Kersers donnent, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*[2], le compte rendu détaillé et accompagné de nombreuses planches du résultat des fouilles faites à Bourges en 1881-1882. Des travaux de voirie ont amené la découverte de nombreuses sépultures, quelques-unes gauloises, la majeure partie romaines; il en est résulté la trouvaille de plusieurs fragments de stèles sculptées en pierre, et une ample collection de débris de vases en terre noire, en terre rouge sigillée et en verre, ainsi que de menus objets en pâte de verre et en bronze. »

M. Chabouillet fait savoir qu'il a reçu communication d'un important inventaire, qui pourrait figurer dans le volume de *Mélanges* actuellement en préparation, il demande si la commission chargée de recueillir les éléments de ce volume doit se réunir prochainement, et s'il n'y aurait pas lieu de lui renvoyer ce document. La Section approuve cette proposition et renvoie l'affaire à la Commission des Mélanges, qui doit se réunir à bref délai.

M. le Président rappelle à la Section qu'il y a lieu de désigner trois membres qui devront faire partie de la commission mixte chargée de régler toutes les questions de détail relatives au Congrès de la Sorbonne en 1884. La Section décide qu'elle se fera représenter dans cette commission par son Bureau.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Head, pl. 4, n° 5.
[2] Tome X, 1882, p. 33.

Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Aix au commencement du XVIe siècle.

Les églises de Provence étaient loin d'avoir les ressources et l'opulence que possédaient la plupart des églises du Nord. Ravagées et pillées pendant plus de deux cents ans par les Sarrasins, elles demeurèrent, du xe à la fin du xve siècle, sous le gouvernement de comtes particuliers dont les finances ne furent jamais brillantes, et desquels elles n'avaient pas à espérer les dotations qui ailleurs constituèrent à certaines cathédrales des domaines et des revenus si considérables. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans l'inventaire qui va suivre, quoiqu'il s'agisse ici de la première église de la capitale du comté de Provence, les richesses et la profusion d'ornements que l'on admire dans d'autres documents de ce genre. Comparée à beaucoup d'autres, l'église métropolitaine d'Aix était pauvre. Il nous semble néanmoins que l'acte qui nous fait connaître son modeste trésor n'est pas dépourvu d'intérêt, et peut donner lieu, sous plus d'un rapport, à de curieuses observations.

Les objets qui y figurent sont classés, à peu près méthodiquement, en six subdivisions principales : les reliquaires, l'argenterie et les joyaux, les calices, les ornements, les tapisseries, les livres.

En fait de reliques, l'église d'Aix ne fut jamais bien partagée, car aucune église peut-être ne compte moins de saints. A l'exception du martyr saint Mitre, qui est le patron de la ville, elle ne possédait aucun corps saint. Ses deux premiers évêques, qui sont honorés d'un culte public traditionnel, avaient été ensevelis loin d'elle, dans la crypte de Sainte-Madeleine et auprès du tombeau de celle-ci. Il est vrai que la cathédrale avait obtenu d'avoir le chef de saint Maximin; elle lui avait fait construire un reliquaire orné de perles et de pierres précieuses, qui est décrit au commencement de notre inventaire (n°s 1-9), et qui paraît très riche à côté de celui qui contenait la tête de saint Mitre (n° 19), lequel était d'une remarquable simplicité. Après ces deux reliques principales, il n'y a à citer que celles de deux compagnes de sainte Ursule (n°s 10-18), d'un des Dix-mille martyrs (n° 20), et quelques autres de peu d'importance (n°s 27, 29, 31, 35, 36, 37), le tout évidemment venu du dehors.

L'argenterie et les joyaux donnent lieu à un bon nombre d'articles (n°s 26-52, 80-125). La série commence par une grande cus-

tode d'argent doré, pour l'exposition du Saint-Sacrement, formée d'un ange qui portait dans ses mains la demi-lune où l'on plaçait le *Corpus Christi* (n° 26). C'était la même, croyons-nous, pour la fabrication de laquelle l'archevêque Avignon Nicolaï avait légué, dans son testament du 30 mai 1443, une partie notable de sa vaisselle d'argent [1].

Nous ne ferons pas l'énumération des objets divers qui composaient le trésor; nous renvoyons au texte de notre document pour se faire une idée des croix, chandeliers, vases, paix, crosses, bourdons, images et statues qui y figuraient. Presque toutes ces pièces étaient précieuses par la matière et par les perles et les pierres qui les décoraient; quelques-unes ont une histoire et portent les noms de leurs anciens possesseurs. Signalons, en passant, une Vierge à l'oiseau (n° 32), qui nous semble avoir été remarquable autant par sa valeur artistique que par la richesse de la matière.

La série des calices forme une collection assez notable (n°s 53-79) : ils étaient numérotés et s'y trouvaient au nombre de vingt-sept. Ils sont en général du poids de deux à trois marcs, excepté pourtant le grand calice des jours solennels (n° 53), qui pesait cinq marcs et au delà.

Bien plus longue est la description des ornements et des vêtements sacerdotaux (n°s 126-193 et 236-277). On avait inventorié en tête de la série (n° 126) la chape bleue à fleurs de lis d'or qui avait appartenu au petit-neveu de saint Louis, roi de France, saint Louis, évêque de Toulouse; la mitre du même saint, à cause de sa richesse, avait été placée dans la série des joyaux (n° 89). Saint-Sauveur devait ces précieuses reliques au roi Charles II, qui, après la mort de son fils, avait distribué aux principales églises de Provence les ornements qui avaient été à l'usage de celui-ci [2]. De

[1] Item, legavit ... pro construi faciendo, ad honorem, gloriam, laudem et decorem tam precelsi et salutiferi sacramenti gloriosissimi corporis Christi, unam solemnem custodiam, in qua reponatur et honorifice portetur, in die celebritatis heucaristie et aliis solemnitatibus opportunis, videlicet quemdam suum magnum sive altum pitalphum de argento, in ejus cupercello et supercilio coronatum; item et unam magnam cupam, majorem quam habeat, de argento, totam bolhonatam et notabiliter deauratam, cum suo cupercello, habente desuper unum penoncellum cum armis domini imperatoris; in qua quidem custodia idem dominus testator, ad eternam sui memoriam, jussit et ordinavit apponi et construi debere arma sua.» (Arch. des Bouches-du-Rhône, *Fonds de l'archevêché d'Aix*, Reg. G 150).

[2] «XIIII kalendas septembris. Eodem die obiit dominus Ludovicus, Tholosanus

là venait aussi le chapeau pontifical du saint prélat, conservé à Aix dans l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem, ainsi que nous l'apprenons d'un inventaire fait en 1305 [1].

En rapprochant les deux articles 95 et 190, nous pouvons constater que l'on suivait dans la métropole de Saint-Sauveur le singulier usage, que l'on retrouve en tant d'endroits, de faire, le jour des Innocents, un évêque des fous. La chose n'est pas douteuse, puisque notre document fait mention explicitement de la mitre de velours bleu et de la chape noire qui servaient dans cette cérémonie [2]. Quant au reste de cette partie de l'inventaire, nous ne sommes pas compétent pour disserter sur les diverses étoffes qui figurent dans la composition de ces nombreux vêtements ecclésiastiques ni sur la provenance de ces tissus de toute espèce.

Les tapisseries suivent les ornements (n°s 194-235), et l'énumération qui en est faite mérite d'attirer l'attention des connaisseurs. L'église d'Aix était riche en tentures de soie et de laine; quarante-deux numéros sont consacrés à les décrire. Elle en avait pour décorer son grand autel, pour parer le presbytère, pour tendre d'un bout à l'autre son grand et son petit chœur. Dix pièces de tapisseries de laine bien assorties pouvaient être ainsi alignées. Elles étalaient aux yeux les principaux traits de la vie de la sainte Vierge et de Notre-Seigneur (n° 216). C'est l'archevêque Olivier de Pennart qui en avait fait don à son église. Nous retrouvons également (n°s 202, 220) les tentures qu'Avignon Nicolaï avait laissées à Saint-Sauveur, et dont il est question dans son testament [3], et celles

episcopus, filius domini regis Karoli; qui dictus dominus rex K. dedit ecclesie Sancti Salvatoris mitram pulcram dicti domini episcopi filii sui, anno domini M°.CC°.XC.VII°.» (*Martyrol. de S. Sauveur*, fol. 92, ms. de la Bibliothèque d'Aix.)

[1] «Item, unum capellum magnum de lana, quod olim fuit venerabilis domini Ludovici, episcopi Tholose.» (Arch. des Bouches-du-Rhône, *Ordre de Malte*, liasse 175.)

[2] Ce fait est encore mieux constaté par un inventaire de 1380, que nous n'avons pas retrouvé, et qui est mentionné par un auteur de la fin du siècle dernier : «Item, quatuor mitre antique, pro episcopis fatuis faciendis. — Item, alia cappa de sindone rubeo, cum frizo, laborata cum avibus, et cum pectorali de lotono, cum ymagine beate Marie, et cum tribus ymaginibus aliis, que vocatur cappa episcopi stulti.»

[3] «Item, legavit dictus testator, et dari jussit dicte sue cappelle nove, et tam pro paramento ejusdem quam sancte cathedralis ecclesie, omnia panna sive tapissarie, preter et exclusa bancalia sua.» (Arch. des Bouches-du-Rhône, *Archevêché d'Aix*, G. 150.)

que l'on avait reçues depuis peu de l'archevêque Pierre Filholi (n° 194). Du reste, les armoiries qui y étaient dessinées rappelaient les donateurs. Les sujets représentés sur ces diverses tapisseries étaient des plus variés. En dehors des dix grandes pièces, qui formaient un ensemble, on y voyait de grands crucifix, l'histoire du Buisson ardent, l'Annonciation de la sainte Vierge, les six jours de la création, le Jugement dernier, saint Thomas touchant le côté du Sauveur. On y trouvait d'autre part le tableau d'une grande chasse, une lionne et une licorne, une horloge, une famille de sauvages, servant de tapis au devant de l'autel, et bien d'autres pièces encore avec de nombreux personnages. Les détails fournis par notre inventaire sont bons à recueillir. L'église de Saint-Sauveur possède encore de nos jours d'antiques tapisseries, au sujet desquelles le président de Saint-Vincent a publié, au commencement du siècle, un curieux mémoire [1]. Il en est d'autres aussi qui recouvrent les murailles des grands appartements de l'archevêché d'Aix. Il pourrait être utile, pour un travail de comparaison, d'avoir sous les yeux les indications contenues dans l'acte du XVIe siècle.

Nous arrivons à la dernière série, celle des livres (n°s 278-295), laquelle n'est pas à dédaigner, bien qu'il n'y soit question à peu près que de livres liturgiques. A peine y trouve-t-on deux ouvrages qui n'aient pas exclusivement ce caractère, à savoir, le *Rational* de Durand de Mende et les *Fleurs des Saints*. Tous les autres sont des livres qui servaient à la célébration des messes et des offices. On y remarque surtout quinze missels manuscrits, tous en parchemin, comme en général tous les livres liturgiques portés à l'inventaire. Quatre missels seulement, non compris dans les quinze, étaient écrits sur papier; mais on les regardait comme des objets sans valeur, «pauci valoris» (n° 293). Il nous semble hors de doute que tous ces missels devaient être des livres spéciaux à l'église d'Aix, c'est-à-dire des missels d'Aix, «secundum usum Aquensem», et non des missels romains. On sait qu'à cette époque chaque église avait une liturgie qui portait son nom; et bien que le fonds de celle-ci fut romain, on y trouvait pourtant, réunis en un seul tout avec le fonds commun, les usages locaux, les fêtes particulières et les cérémonies diverses qui variaient d'église à église. Hélas!

[1] *Mémoire sur la tapisserie du chœur de l'église cathédrale d'Aix*, par L. P. D. S. V. — A Aix, de l'impr. d'Aug. Pontier, 1816, in-8°, 33 pages — Publié d'abord dans le *Magasin encyclopédique*, décembre 1812, puis tiré à part, chez Sajou, 1812.

toute cette belle collection de missels aixois a disparu, et il nous serait bien difficile de signaler, dans nos bibliothèques provençales, l'existence d'un seul manuscrit de ce genre qui permît d'étudier les vieux usages de l'illustre métropole.

Un seul missel imprimé figure au milieu des nombreux missels manuscrits que nous venons de mentionner, et, comme à une chose rare ou à une nouveauté, on lui a assigné le premier rang dans cette partie de l'inventaire (n° 278). Il sera de quelque utilité de rechercher si ce «Missale de pressa», qui était, lui aussi, en parchemin, a pu être un missel d'Aix, ou s'il faut y voir tout simplement un missel romain; ceci nous fournira l'occasion de préciser les dates de l'impression des livres à l'usage de l'église d'Aix.

Rien n'autorise à penser que le livre en question pût être un missel d'Aix, et une observation bien facile à faire donne à supposer le contraire. Si le chapitre d'Aix s'était mis en frais pour faire imprimer son missel, à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe, comme il fit imprimer son bréviaire, nous trouverions dans le présent inventaire l'inverse de ce que nous y lisons; les missels imprimés y paraîtraient en bien plus grand nombre que les manuscrits, puisque l'édition tout entière aurait été à la disposition des chanoines, et qu'on aurait eu hâte d'utiliser les produits d'une invention nouvelle. Or, puisque nous constatons que l'on continuait à se servir des missels manuscrits, et que l'imprimé se présente comme une exception unique, il est évident que nous sommes ici en face d'un objet de curiosité et de luxe, et non d'un livre usuel, et que le missel d'Aix imprimé n'existait point encore à cette époque ou n'existait que depuis peu de temps. La série chronologique des livres sortis de la presse pour l'église d'Aix confirme ce que nous venons de dire.

En 1499, le chapitre d'Aix fit imprimer son bréviaire à Lyon. C'est un petit in-octavo, dont il devait être tiré, selon les accords, cinq cents exemplaires; mais l'imprimeur n'en put livrer en réalité que quatre cent quatre-vingt-sept, qui furent rendus à Aix le 9 novembre 1499[1]. Ils furent vendus aux particuliers au prix de trois

[1] «Eadem die (9 nov. 1499), breviaria facta noviter et impressa Lugduni, numero V^c^, ad usum Aquensem, reddita fuerunt in capitulo, per illum impressorem cum quo capitulum contraxit. Die lune, capitulum recepit IIII^c^ LXXXVII volumina breviariorum, qui ascendunt, ad rationem XX grossorum, VIII^c^ et XI flor. gr. VIII^to^.» (Arch. des Bouches-du-Rhône, *Saint-Sauveur d'Aix*, Reg. 121, fol. 1.)

florins [1]. Malgré l'importance du tirage, ce volume est devenu d'une extrême rareté; nous en connaissons un bel exemplaire sur vélin à la bibliothèque publique de la ville d'Aix [2].

Ce bréviaire eut une seconde édition en 1526, toujours à Lyon et dans le même format [3]. Ce ne fut pas une simple réimpression; car, par une délibération du 23 décembre 1524, le chapitre avait nommé une commission de chanoines et de bénéficiers pour reviser l'ancien bréviaire, y insérer des rubriques bien ordonnées et y faire les suppressions et les adjonctions convenables [4].

Cette fois l'impression du missel d'Aix suivit de près l'impression du bréviaire. La commission qui avait préparé celle-ci avait aussi été chargée de s'occuper du missel [5], et les deux opérations marchèrent de front, de manière que les deux livres purent paraître à une année d'intervalle [6]. Les exemplaires du missel d'Aix furent mis en vente pour quatre florins et quatre gros, comme nous l'apprennent les registres du chapitre [7].

Bientôt ce fut le tour du diurnal d'Aix, qui vit le jour en 1532 [8]; et enfin son rituel, ou «Liber ordinarius», que nous décrivons ci-dessous, à la note du n° 290, sortit en 1577 des presses de Thomas Maillou.

[1] «Anno domini M°CCCC° nonagesimo nono et die IX^a mensis octobris, fuerunt recepta IIII^c LXXXVII breviaria... Primo, dominus Johannes Joye, Aquensis canonicus, habuit unum, pro quo debet solvere... — Item, dominus vicarius de Manoasca, unum breviarium, flor. III. Dominus Stephanus Durenti, unum, fl. III, etc.» (*Ibid.*, Reg. 11, fol. 114 v°.)

[2] *Breviarium insignis ecclesie Aquensis.* — In fine : *Breviarium secundum Aquensem ecclesiam.* — 1499.

[3] *Breviarium secundum consuetudinem sancte metropolitane Aquensis ecclesie noviter impressum*, M.CCCCC.XXVI.

[4] Arch. des Bouches-du-Rhône, *Saint-Sauveur d'Aix*, Reg. 12, fol. 93 v°.

[5] «Et idem fuit ordinatum de missalibus faciendis et ordinandis.» *Ibid.*

[6] *Missale s(ecundu)m vsum Metro=politane ecclesie Aquen.* — In fine : Lugduni, arte et industria Dionysii de Harsy, calcographi disertissimi. Sumptib' et expensis honesti viri Johannis Osmōt, bibliopole eiusdē ciuitatis, M CCCCC XXVII, die vero penultiā mēsis nouēbris. — In-fol. goth., car. rouges et noirs, 12 feuillets non chif., CCXXXII et XXXIX feuillets, grav. sur bois.

[7] «Millesimo V^cXXX et die XXVI mensis marcii, probi viri Johannes Chauveti et Johannes Armandi, de Laureis, habuerunt unum missale, precio flor. IIII^or, gros. IIII^or. Die 4 maii, sindici de Montejustino habuerunt unum missale, precio fl. IIII^or, gr. IIII^or. Die XIIII decembris, sindici de Buco habuerunt unum missale, precio fl. IIII^or, gr. IIII^or.» (Arch. des Bouches-du-Rhône, *Saint-Sauveur d'Aix*, Reg. 12, fol. 184.)

[8] *Diurnale secundum usum metropolitane ecclesie Aquensis.* 1532.

Telles sont les dates d'impression des livres à l'usage de l'église d'Aix. On n'en connaît point d'autre édition que celles que nous venons d'indiquer, et ni dans les bibliothèques, ni dans les délibérations du chapitre, ni dans aucune autre partie de ses archives, il n'y a trace d'une édition de son missel antérieure à celle de 1527. Il y a donc bien des probabilités pour que le missel imprimé qui figure à l'inventaire de 1533 (n° 278) fût un missel étranger, probablement un missel romain, employé peut-être dans certains jours, ou à l'usage de certaines personnes.

J.-H. Albanès,
Correspondant du Ministère.

Inventaire de l'église d'Aix.
(13 décembre 1533.)

Sequitur inventarium reliquiarum et joqualium existentium in seristia[1], hac etiam ornamenta et paramenta existentium in dicta seristia, factum per dominos Bernardinum Rascacii et Honoratum Penchinati, canonicos ecclesie Sancti Salvatoris, et dominum Jacobum Grossi, beneficiatum, receptum per dominum Johannem Tribleti, modernum subsacristam, sub anno domini millesimo quingentesimo tricesimo tertio, die decima tertia mensis decembris.

1. Et primo, caput sancti Maximini, cum mitra et pendentibus, et cum duobus angellis hinc inde. Et in dicta [mitra] sunt xxvii rose cum lapilis vitreis; et in collo ejus, quedam zona argentea cum textuto[2] veluti rubei, cum decem clavelis[3] argenteis, et funela[4] et mordenti argenteis deauratis.

2. Item, quedam parva crux deaurata, cum viginti una perlis, et duobus lapilis viridibus.

3. Item, quedam alia parva crux, in qua est Crusifisus.

[1] Nous avons dû respecter l'orthographe du rédacteur de notre inventaire, bien qu'elle soit passablement singulière et inconstante; il y aurait eu trop à faire pour la réduire à une forme régulière. Pour lui, la sacristie se rend en latin par *seristia;* au lieu d'*argenti*, il écrit *argentei* (5); il transpose les consonnes, *crupeo* (25) pour *cupreo*, puis *cradatra* (27) pour *cadrata;* les emploie les unes pour les autres, *cruxem* (27) et *exmalho* (27), et d'autre part *crusifisus* (3); les redouble ou les supprime à son gré, *angellis* (1), *annulli* (7), *tabulle* (27), et par contre, *clavelis* (1), *lapilis* (1, 2); allonge les *s* initiales, *escriptura* (14), *estellarum* (16), *espine* (31); écrit *une* pour *unius*, *martii* pour *marce*, etc. Nous signalons une fois pour toutes ces irrégularités.

[2] *Textuto*, tissu. Du Cange *testutus*.

[3] Des clous d'argent, pour ornements. Du Cange *clavellus*.

[4] Petite corde, cordon pour agrafer.

4. Item, quedam alia parva crux, in qua sunt decem perle.

5. Item, quidam lapilus, in quo est quidam anullus argentei, et due pecie argentei, pauci valoris, simul alligati.

6. Item, quidam patres nostres de coralh, partim ex coralheo partim ex argenteo, cum uno botono parvarum perlarum.

7. Item, duo annulli in dos patres nostres, in quorum altero sunt sex perle et in altero quatuor, cum uno lapillo in quolibet annullo.

8. Item, circa pe[c]tus dicti capitis Sancti Maximini sunt sex rosee argentee, cum certis lapilis vitreis diversorun collorum [et] certis parvis perlis.

9. Item, subtus pectus dicti capitis sunt sex imagines argentee sanctorum et sanctarum.

10. Item, est aliud capud sancte Cecillie, de numero undecim milium virginum, cum corona argentea deaurata, cum lapillis vitreis; et circa corona[m] sunt perle, tam parve quam magne, numero quadraginta; et sunt quinque loca vacua, in quibus desunt sex lapilli.

11. Item, quedam fronteria perlarum, habens quatuor ordines sive tieros[1], in qua tamen defficiunt certe perle, circiter octo vel novem.

12. Item, habet circa collum duos pater nostres de coralh, in quorum altero sunt quinquaginta sex de argento, et de coralh nonaginta, cum botono ubi est unus pater noster grossus de coralho, et due perle; in altero vero omnes sunt de coralh; in quorum botono est unus grossus botonus de coralh, et alius pater est confectus perlis. Et desubtus pendet Agnus Dey, habens circa se certos parvos paternostres de coralh, et octo botonos perlarum. Pendet etiam in dictis paternostres unus lapillus jaspidis, habens garnituram argenti. Et etiam pendet in dictis paternostres una parva crux argentea, habens in una parte Crucifixum, et in altera parte imaginem Virginis Marie.

13. Item, alia crux argentea, habens imaginem virginis Marie et Crusifixi.

14. Item, alia crux deaurata, habens in una parte, in medio, Agnus Dey, et in quatuor summitatibus Evangelistas, cum certa escriptura.

15. Item, quedam parva tabella de argento deaurato, habens in medio imaginem beati Johannis Batiste, cum certis reliquiis.

16. Item, unum parvum monille[2], sive paternostres esmallias, ad formam de ○ et ** sive estellarum, in quo pendet parva crux argentea et deaurata, cum Crusifixo.

17. Item, dictum capud habet pectorale cum XI perlis et sex lapillis vitreis, diversorum collorum.

18. Item, aliud capud Undecim millium virginum, in quodam calice,

[1] *Tieros*, provençal; quatre rangs de perles.

[2] *Monille* pour *monile*, collier.

partim de argento deaurato, et partim cupro deaurato. Et in dicto capite est fronteria parvarum perlarum ad formam rozarum, numero XIII, in qua multe perle defficiunt, et unum capelletum de estanpetos[1] cericarum.

19. Item, quoddam capud argenteum Sancti Mittrii, cum diademate argentea (*sic*).

20. Item, quoddam aliud capud argenteum Decem millia martirum, habens supra capud quandam fronteriam veluti rubey; et circa collum ipsius capitis sunt quidam patrenostres de coralh, satis longi, habentes in fine botonum filli argenti, et floquetum ceruley colloris, sive pers[2], filli cericey.

21. Item, unum Agnus Dey garnitum de argento, cujus interius est lapillis de nacro.

22. Item, unum satis magnum annullum auri, cum quodam lapillo albo per medium perforato.

23. Item, unum alium annullum auri, tortum.

24. Item, unum alium annullum parvum argenti.

25. Item, quoddam brachium sancti Mitri; et in digitis ejus sunt quatuor annuli; et circa dictum brachium sunt lapilli vitrey diversi colloris, numero quadraginta duo, satis magni, et multi alii incerti qui sunt minutisime forme; ponderis decem et septem marcarum, unsias sex, inclusis reliquiis infrapositis et pede crupeo (*sic*).

26. Item, quedam magna custodia argentea, tota deaurata, cum cruce desuper, habentem Cruxiffixum; et intra dictam custodiam est angellus deauratus, tenens in manibus formam medie lune argentee et deaurate, super qua collocatur Corpus Christi; ponderis marcarum decem et octo, unsiarum septem, cum suis portis vitreys.

27. Item, quedam crux argentea deaurata, cum Cruxiffixo, in qua est alligata quedam tabella cradatra tota de auro, habens in summitate cruxem cum roza, et sex magnarum perlarum habentium circum circa quinque lapillos dictos *robins;* habetque in se dicta tabella imaginem sancti Sebastiani; ad hujus pedes sunt alligate reliquie ipsius sancti Sebastiani; et in pede dicte tabulle sunt depicti et exmalhati quatuor evangelliste; ponderis quatuor marcarum, unsiarum sex. Et etiam in dicta cruxe pendet etiam tabella auri in forma A[g]nus Dey, que habet infra imagines Cruxiffixi, et beate Marie, et beati Johannis, elevatas; et ab alia parte, imaginem beati Johannis Batiste, cum exmalho rubeo; et circum circa habet octo perlas; quam dedit Monetus Regis, de Aquis.

28. Item, quedam crux argenti deaurata, partim de cristallo et partim gespidina[3], habens magnum pedem argenteum, cum duobus imaginibus

[1] Une couronne de petites images de cire. Voir Du Cange, au mot *stampus*, d'où provient le provençal *estanpetos*.

[2] *Pers*, bleu.

[3] *Gespidina* pour *jaspidina*, de jaspe.

a dextris et a senistris summitatum dicti pedis, et sunt imagines beate Marie virginis et beati Johannis; ponderis marcarum quindecim, unsiarum sex, dempto cristallo et jaspide.

29. Item, quedam parva capsea argentea deaurata, habens circumcirca decem et octo imagines exmalhatas, infra (quas) sunt certe reliquie; ponderis marquarum quatuor, untiarum quatuor, reliquiis exceptis.

30. Item, quidam pes, instar pes magni calicis cuppri, habens loquo cupe unum ramum coralhi, sustinens quandam cruxem parvam, et tres rozas; que tenetur communiter in magno altari, dominica de Roza [1]; ponderis marcarum trium, et unsiarum quatuor cum dimidia.

31. Item, quoddam reliquiarium argenti deauratum, habens vitreum cristallum, ubi sunt tres espine de corona Domini; in lateribus habens imaginem virginis Marie; et juxta dictas espinas est alligatum quoddam frustullum ligni crucis domini nostri Jesu Christi; pendetque ad dictum reliquiarium quedam untia [2] digiti beate Marie Madalene, garnita de argento; ponderis, cum cristallo, trium marcarum, untiarum duarum.

32. Item, quedam imago virginis Marie argentea, altitudinis duorum palmorum cum dimidio, cum capillis deauratis, et corona et diademate etiam deauratis; et tenet in manu sinistra filium suum parvullum, qui tenet quamdam aviculam deauratam inter duas manus.

33. Item equidem, ad brachium dicti fillii pendet quidam Agnus Dey, ubi sunt certe reliquie; et in diademate dicti fillii sunt viginti tres perle.

34. Item, equidem habet duos patres nostres de coralh, unus magnus, ad quorum sumitate pendet botonus ciriceus, copertus de perlis, et unus annullus conquassatus; ponderis marcarum tresdecim, untiarum trium [3].

35. Item, quedam crux deaurata, cujus pes est cupreus deauratus, cum Cruxiffixo; ad cujus pedes est quoddam speculum affixum, intra quod est una parva pecia de cruxe Domini; cui cruci est alligata una costa Inoce[n]tum, quam dedit dominus Nicholaus Bruni quondam benefficiatus; ponderis, cum pede, trium marcarum, untiarum sex cum dimidia; que tenetur in festis duarum capparum.

36. Item, quoddam reliquiarium parvum argenteum, habens quatuor arma exmalhata in pede, et in sumitate quamdam petram cristaligni, continens in se de carne sanctarum Marie Jacobi et Sallome.

37. Item, quoddam parvum vas cristalinum, cujus pes et summitas sunt de argento deaurato, et in cacumine quidam parvus gallus argenteus deauratus, continens in se quamdam petiam beati Laurentii.

[1] Le dimanche de *Lætare*, ou de la mi-carême, jour où le Pape bénit avec solennité la Rose d'or. On conservait à Saint-Sauveur la Rose d'or que Raymond Bérenger V, comte de Provence, avait reçue d'Innocent IV au concile de Lyon, et on l'exposait ce jour-là, ce qui faisait qu'on appelait ce dimanche le dimanche de la Rose.

[2] *Quedam uncia digiti*, une phalange du doigt.

[3] Le poids ici indiqué est le poids de la statue de la Vierge à l'oiseau.

38. Item, duc bacille argentee, cum armis quondam R. D. Olivarii de Panart[1], archiepiscopi, ponderis marquarum XIII.

39. Item, duc alie bacille argentee mediocres, cum armis in medio quondam domini Avinionensis[2], quondam Aquensis archiepiscopi, ponderis marcarum novem.

40. Item, duc alie bacille argentee, cum armis in medio quondam domini Armandi de Narcissio[3], Aquensis archiepiscopi, que arma sunt tres barre[4]; cum Agnus Dey desuper; ponderis septem marquarum et medie untie.

41. Item, quedam cupa argenti deaurata, facta a goderons, cum copertura deaurata, et estandardo desuper, et pomicello[5] cum armis damjoph[6] (*sic*) et aquilla; in qua solebat manere caput sancti Mitri; ponderis marcarum quatuor, unsiarum quatuor cum dimidia.

42. Item, duo magna candelabra argentea, cum tribus pomellis in pede deauratis et emalhatis, et aliis armis; ponderis marcarum quindecim cum dimidio.

43. Item, duo alia parva candellabra argentea, que tenentur in festis duarum capparum; ponderis marcarum quinque, unciam unam cum dimidia.

44. Item, quoddam magnum turrubullum de argento, cum quatuor catenis argenteis, et cum naveta etiam argentea, ponderis quinque marcarum cum dimidia.

45. Item, aliud parvum t[u]ribulum, cum catenis argenteis et naveta argentea, ponderis marcarum quatuor, unciarum septem cum dimidia.

46. Item, duc idrie argentee, martellate, pro diebus solemnibus, ponderis marcarum duarum et unciarum duarum.

47. Item, alie due parve idrie argentee, que teneri consueverunt singullis diebus in magno altari, ponderis unius marci, unciarum septem.

48. Item, quedam alia tabella trium palmorum, quasi cadrata, tecta argento, in qua est imago virginis Marie in medio, et cum quatuor evangelistis et armis Capituli emalhatis, cum lapilis vitreis diversorum colorum circumcirca.

[1] Olivier de Pennart, archevêque d'Aix, du 8 août 1460 au 28 janvier 1484.

[2] Avignon Nicolaï, qui tint le siège d'Aix du 3 juillet 1422 au 15 juin 1443, jour de sa mort.

[3] Armand de Narcès. Il n'y eut à Aix point d'autre archevêque qu'Armand, du 19 juillet 1329 jusqu'au 20 ou 21 juillet 1348.

[4] *Trois fasces*. Les armes d'Armand de Narcès sont encore visibles sur son sceau attaché à une charte du 7 mai 1341, conservée aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, fonds du chapitre métropolitain de Saint-Sauveur.

[5] Peut-être faudrait-il là *penuncello*.

[6] Nous verrions volontiers ici *les armes d'Anjou;* mais nous devons faire remarquer qu'on avait écrit d'abord *de Anjo*, et qu'on a effacé ces mots pour les remplacer par *damjoph*.

49. Item, duo textus sive due tabulle facte argento, que tenentur in festis duarum capparum; in quarum altera est imago Cruxiffixi, habens in latere sinistro ymaginem sancti Johannis evangeliste; in altera vero est ymago sancti Johannis Batiste scribentis.

50. Item, quoddam pinaculum eburneum, incisum, in quo sunt diverse ymagines, cum cruce desuper, cum tribus patrenostres de coralh; infra quod asseritur esse de ligno crucis Domini, cum sua teca sive stuch.

51. Item, quedam tabella eburnea, elaborata, in qua sunt ymagines virginis Marie, cum aliis quatuor a destris et a sinistris.

52. Item, quedam ymago virginis Marie parva, lignea, et desuper deaurata.

Sequuntur calices.

53. Item, quidam magnus calix, qui tenetur in missis solemnibus, ponderis marcarum quinque et unsiarum duarum. N° I.

54. Item, alius calix novus, argenteus deauratus, in cujus pomello sunt ymagines beati Ludovici, regis Francorum, ponderis marcarum duarum, unsiarum duarum, denariorum sex. N° II.

55. Item, alius calix novus, cum armis unius aquile et duarum columbarum; ponderis marcarum duarum, unsiarum duarum cum dimidia. N° III.

56. Item, alius calix quondam domini canonici Merindoli, argenteus totus deauratus, cum suis armis; ponderis marcarum duarum, unsiarum sex cum dimidia. N° IIII.

57. Item, quidam calix argenteus quondam domini Rostagni, Regis consiliarii, totus deauratus, cum armis dicti quondam Rostagni, videlicet tribus stellis; ponderis marcarum duarum, unsiarum trium cum dimidia. N° V.

58. Item, alius magnus calix, qui habet foramen in pede, cum patena in qua scriptum est: *Christus rex venit*, etc.; ponderis marcarum trium, unsiarum sex. N° VI.

59. Item, alius magnus calix, datus per quondam R. D. Vapincensem episcopum, in cujus pede sunt arma dicti episcopi, cum patena habente ymaginem Christi *Venite ad judicium;* ponderis marcarum duarum, unsiarum septem. N° VII.

60. Item, quidam alius calix, argenteus deauratus; in pomello sunt sex leones; cum patena ad modum roze; ponderis marcarum duarum et unsiarum trium. N° VIII.

61. Item, alius calix, argenteus deauratus; in pomello sunt depicta cappita apostolorum, et in pede ymago Cruxiffici, virginis Marie, et beati Johannis; cum patena manu benedicentis, circumcirca deaurata in medio; ponderis marcarum duarum, unsiarum sex. N° IX.

62. Item, alius calix, deauratus argenteus, in cujus pomello sunt de-

picti dracones et griffones; cum patena habente manum benedicentis; ponderis marcarum duarum, unsie une, et denariorum decem et octo. N° x.

63. Item, alius calix, argenteus deauratus, Bertrandi de Alpis, in cujus pomello defficiunt duo annulli, et habet patenam in forma benedicentis; ponderis marcarum duarum, unsie unius cum dimidia. N° xi.

64. Item, alius calix argenteus, signatus in pede cum crucibus que habent tres clavos; et habet patenam cum signo Christi venturi ad judicium; ponderis marcarum duarum, unsiarum trium cum dimidia. N° xii.

65. Item, quidam alius calix, argenteus deauratus, cum sex botonis in pomello, et Cruxiffixo in pede emalhato, cum ymaginibus beate Marie et beati Johannis, cum patena in superficie deaurata; ponderis marcarum duarum, unsiarum quatuor, denariorum decem et octo; et habet certum lignum infra pedem. N° xiii.

66. Item, quidam alius calix argenteus, habens in pomello octo botonos, cum sole tenente cuppam, cum patena et manu benedicentis; ponderis duarum marcarum, unsie unius. N° xiiii.

67. Item, alius calix argenteus, habens in pomello sex botonos ad modum rosarum, et in pede quedam crux deaurata, cum patena manu benedicentis; ponderis marcarum duarum, untiarum duarum, denariorum decem et octo. N° xv.

68. Item, alius calix argenteus deauratus, cum pomello rotundo, habens in pede crucem, et patenam cum manu benedicentis, tota deaurata; ponderis marcarum duarum, untiarum duarum, denariorum decem et octo. N° xvi.

69. Item, quidam alius calix argenteus, habens in pomello sex rosas, et crucem in pede deauratam, cum patena manu benedicentis; ponderis duarum marcarum, untiarum trium. N° xvii.

70. Item, quidam alius calix argenteus, domini Venales, ubi sunt sex rose in pomello, et in pede crux deaurata, cum patena habens cruxiffixum deauratum; ponderis marcarum unius, untiarum quinque. N° xviii.

71. Item, est quidam alius calix, deauratus intus, quondam magistri Petri Poncii, cum patena habente crucem in medio; ponderis unius marci, untiarum duarum. N° xix.

72. Item, quidam parvus calix argenteus, ubi sunt sex flores in pomello deaurato, habens crucem in pede deauratam, et patena cum cruce, intus deaurata; calix est desubtus scriptus : *Juhan Jaume;* ponderis marcarum unius, untie une cum dimidia. N° xx.

73. Item, quidam alius parvus calix argenteus, cum pomello albo, cum cruce in pede deaurata; patena habet crucem in medio deauratam; ponderis marcarum unius, untiarum duarum, et denariorum decem et octo. N° xxi. (*Nota marg.* Habet ecclesia Marie Magdalene.)

74. Item, alius parvus calis argenteus, cum pomello deaurato, habens

in pomello tres rosas, et patena cum manu benedicentis, intus deaurata; ponderis unius martii, decem et octo denariorum. N° XXII.

75. Item, quidam alius calix argenteus, fractus, quem tenent curati, sine patena; ponderis unius martii, untiarum duarum. N° XXIII.

76. Item, quidam alius parvus calix argenteus, cum sex botonis in pomello deaurato; ponderis unius marcii, untie unius, et denariorum decem et octo, cum armis R^mi D. canonici Penchenati. N° XXIV.

77. Item, quidam alius calix, argenteus deauratus, cum armis domini de Salernis; ponderis duarum marcarum, quatuor testutorum (festucarum?) cum dimidio. N° XXV.

78. (*En marge*). Alius calix, ponderis unius marci, untie unius, denariorum XII; qui quidem calix est de Nostra Domina de Sede, fractus.

79. (*Item*). Alius calix argenteus, ponderis unius marci, untiarum trium.

80. Item, due patene argentee, quarum major habet manum benedicentis, et parva crucem deauratam; ponderis untiarum sex, denariorum decem et octo.

81. Item, quedam custodia, sive cuppa argentea deaurata, facta a Paris, cum pomissello habente sex botonos, cum ymaginibus emalhatis, in qua curati portant Corpus Christi; ponderis unius marci, untiarum septem, denariorum sex.

82. Item, quedam pax rotonda, argentea deaurata, ubi est quedam crux de Jherusalem[1] deaurata; ponderis untiarum sex cum dimidia.

83. Item, quedam alia pax de argento deaurato, cum ymagine *Noli me tangere*[2], et armis quondam D. Ludovici Rostagni, benefficiati; ponderis quatuor untiarum.

84. Item, quedam pax eburnea, habens ymaginem Annuntiationis, circumdata argento deaurato.

85. Item, quedam massa argenti, habens in sumitate Agnus Dey; in longitudinem habet nodos quinque; ponderis marcarum quatuor, untiarum quatuor.

86. Item, quedam parva crux argentea, habens pomellum ex cupro deaurato, cum armis quondam domini Ludovici Rostagni; ponderis marcarum duarum, untiarum quinque.

87. Item, quedam crux argentea deaurata, cum pede cupreo; et habet subtus pedes quandam parvam crucem nigram, ut fertur, de cruce Domini.

88. Item, quedam parva crux argentea, sine pede, habens novem lapides vitreos, diversorum colorum.

88 *bis*. Item, quedam parva crossa argentea.

[1] La croix de Jérusalem est une croix grecque, cantonnée de quatre autres petites croix semblables.

[2] C'est-à-dire, l'apparition du Sauveur à la Madeleine, après sa résurrection.

89. Item, quedam mitra sancti Ludovici[1], ornata multis lappillis, cum viginti quatuor perlis in sircuitu, et multis aliis perlis, et pendentibus, in quibus multe parve perle defficiunt; et in fine pendentium, sunt novem campanelle parve argenti, et cum quinque perlis aliis.

90. Item, quedam alia mytra, cum diversis lapidibus preciosis et parvis perlis; in cujus medio deest, a parte posteriori, unus magnus lapis, et in parte anteriori, desunt duo magni lapides; et habet pendentia habentia in fine v^e campanellas argenteas, sine perlis.

91. Item, duo ciroteca habentia ab estra rosas argenteas deauratas, cum decem lapidibus preciosis, quibus utitur R. D. archiepiscopus, cum annullo argenteo deaurato, et quinque lapidibus ad instar rosarum.

92. Item, quedam parva crux aurea, habens tresdecim parvas perlas, qua utitur R. D. archiepiscopus, quando facit officium; habetque infra de ligno crucis.

93. Item, quedam crosea[2] argentea, qua utitur R. D. archiepiscopus, habens in somma et in toto quatuor petias, cum multis lapidibus vitreis, et multi lapides desunt; ponderis duodecim marcarum, unctiarum duarum.

94. Item, quedam alia mitra confecta fillo argenti et auri, cum multis perlis circumcirca, et in medio, cum pendentibus.

95. Item, quedam alia mitra de velluto perso, qua utitur episcopus Innocentium.

96. Item, alie tres mitre albe, sine testura[3].

97. Item, duo magni bordoni argentei, cum propignaculis, habentes in summitate Agnus Dei, cum vacolis[4].

98. Item, alii duo bordoni[5] argenti.

99. Item, tres crateres argenti, quas dedit dominus Claudius de Ruppe, et una dominus Guillelmus Croserii; ponderis duarum marcarum.

100. Item, quidam baculus coopertus argento, dictus *la ferlo*[6], in quo, desuper, est Agnus Dei, cum parvo vexillo argenteo, et diademate.

101. Item, quedam magna crux argentea deaurata, cum certis lapidibus vitreis, et in multis locis vacuis, que fertur diebus solemnibus.

[1] Saint Louis, évêque de Toulouse, mort à Brignoles en 1297, dont plusieurs églises de Provence recueillirent les ornements. On conserve encore de nos jours à Saint-Maximin la chape de ce prélat. Saint-Sauveur avait eu, pour sa part, sa mitre précieuse et la chape mentionnée au numéro 126.

[2] La même chose que *crocia*, *crossia*, crosse épiscopale.

[3] *Sine testura*, sans broderie?

[4] *Vacolis* nous paraît devoir signifier de petits vases, *vasculis* [ou plutôt de petits étendards, *vexillis*, montés sur la croix hampée, que l'Agneau divin tient habituellement entre ses pattes. Cf. n° 100.]

[5] *Bordoni*, bourdons, grands bâtons en métal pour les chantres.

[6] Du Cange, *Ferla*, pro *ferula*, béquille. Mais ici *la ferlo* doit être un bâton de commandement pour le directeur des cérémonies.

102. Item, quedam alia crux mediocris, argentea deaurata, in qua, a parte posteriori, sunt quattuor evangeliste, et in medio Agnus Dei.

103. Item, duo bordoni pro corareis[1], de lotono.

104. Item, alia crux argentea, mediocris, non deaurata, cum pomello cupreo, non arjentato nec deaurato.

105. Item, quedam alia crux magna argentea, cum multis lapidibus vitreis, facta a l'antiqualho[2], que tenetur die veneris sancta, et die sancte Lucie.

106. Item, quedam alia crux argentea deaurata, que est in ecclesia Magdalenes; et in ermario est quedam ymago argentea ipsius crucis, beate Marie Magdalenes, in modum manus benedicentis.

107. Item, due pecie cupree deaurate, que sunt colligate et flecibiles, et habent imaginem Annunciationis.

108. Item, quedam parva crux cooperta de argento, cum pede cupreo non argentato nec deaurato.

109. Item, tres rami de coralho, duo magni et unus parvus; et unus ex magnis est munitus ex argento, cum parva cruce decenti et elaborata, et deaurata, cum xv parvis perlis; et parvus ramus est munitus argento; alius magnus vero est sine garnitura.

110. Item, octo pessie argenti emallat. (Fuerunt mutate in uno calixe. *Nota marg.*)

111. Item, quedam bogeta[3] nigra, in qua sunt ea que sequuntur : Primo, una zona broquata auro, in qua sunt octo clavi argenti deaurati, cum bloca et mordenti.

112. Item, bursa texta auro, cum perlis.

113. Item, quedam corona argentea deaurata, cum lapidibus vitreis, que est de magna cruce superius designata.

114. Item, quidam leo argenteus deauratus.

115. Item, quidam flos argenti, cum quatuor lapidibus vitreis et IX perlis, ad modum rose.

116. Item, quidam flos argenti.

117. Item, quattuor fremaus[4] de argento deaurato, quorum duo fuerunt de magno missali.

118. Item, sex parve pecie coralhi, tres munite argento et tres non.

119. Item, duo pater noster de couralh, longi sed minuti, quorum alius habet floquetum de ceda viridi, et (alter) habet floquetum vieulatia[5], cum testa fillo auri, cum parvo Agnus Dei.

[1] *Corareis* pour *chorariis*, chantres, choristes.

[2] Faite à l'antique.

[3] *Bogeta* est une boîte ou un petit sac. Voy. Du Cange au mot *Boieta*, et Littré au mot *Bougette*.

[4] *Fremaus*, fermoirs.

[5] *De ceda violacea*, de soie violette.

120. Item, quedam fronteria de tres tieros[1], cum multis perlis dispersis in quadam crumena linea.

121. Item, due alie fronterie, quarum una est completa et altera incompleta.

122. Item, duo sygnarelia[2] librorum, de argento, quorum unum est fractum.

123. Item, quoddam parvum massapanum, coopertum fillo serico diversi colloris, et una parva capsula cadrata in qua sunt multe reliquie.

124. Item, tres cruces argentee, quarum majorem habent curati pro sacramentis, que est deaurata; et altera est argentea, et pomellum est ereum; et minima est argentea deaurata, cum pomello et pede ereo deaurato.

125. Item, quedam alia crux nova, que fertur quando Corpus Domini fertur ad infirmos, cum pomello rotondo deaurato et ymagine Crucifixi a parte anteriori.

Sequitur inventarium indumentorum, tam capparum quam casullarum, dalmaticarum et tunicellarum.

126. Et primo, cappa beati Ludovici, de satino percici colloris, sive esura, cum floribus liliorum.

127. Item, quedam cappa de auro fresato, cum offris ad Passionem, d'or miee, cum armis R. D. Petri Philholi[3] archiepiscopi.

128. Item, due alie cappe de drapt d'or ras, cum offris d'or fin, cum armis R. D. Petri Philholi, archiepiscopi.

129. Item, casula, dalmatica, tunicella, cum stollis et manipulis, ejusdem panni auri, cum offris d'or fin, cum armis[4] predicti domini archiepiscopi.

130. Item, due alie cappe de drap d'or velutat blanc, cum casula, dalmatica et tunicella, cum stollis et manipulis ejusdem panni, cum offris d'or fin, et cum armis predicti reverendi domini Philholi.

131. Item, quedam alia cappa de drapt d'or velutat, rubea, una cum casula, dalmatica, tunicella, cum stollis et manipulis ejusdem panni, cum offris d'or dome, cum armis domini Balthezaris Jarente[5], canonici ejus[dem] ecclesie.

132. Item, gremiale de auro, cum armis domini Aquensis.

133. Item, aliud gremiale de satino azurat, cum armis domini Aquensis.

[1] A trois rangées de perles.

[2] *Signarelia*, signets pour marquer dans les livres les pages auxquelles on doit recourir. N'est pas dans Du Cange.

[3] L'archevêque Pierre Filholi gouverna l'église d'Aix depuis 1506 jusqu'en 1541.

[4] Les armes de Pierre Filholi et d'Antoine Filholi, son neveu et successeur, sont d'azur à la bande d'or, accostée de deux glands, tigés et feuillés d'or, l'un en chef, l'autre en pointe.

[5] Balthasar Jarente, évêque de Vence en 1530, puis évêque de Saint-Flour,

134. Item, quedam cappa ex veluto brocato rubeo, cum casula, dalmatica et tunicella, quondam domini Olivarii, archiepiscopi Aquensis.

135. Item, quedam cappa de velluto viridi, cum offris d'or fin, ad ystoriam Pationis, cum armis R. D. Rascacii[1].

136. Item, quedam cappa de satino cremesin[2], cum offris d'or fin, cum armis R. D. de Forlivio.

137. Idem, quedam cappa de auro velutato de velut pers, cum offri sad Passionem, d'or fin, cum armis R. D. Bartholomei Delphini, precemptoris hujus ecclesie.

138. Item, quedam cappa de velluto rubeo, cum offris d'or fin, habetque in caputio Rubrum quem viderat Moyses[3], cum casula, dalmatica et tunicella, cum paramento de velluto viridi.

139. Item, quedam cappa de velluto violeto, cum offris d'or fin, cum armis domini Johannis Duranti, canonici.

140. Item, quedam alia cappa de veluto rubeo, cum armis domini Pugeti, quondam canonici, videlicet cum bove et stella in fronte.

141. Item, quedam alia cappa de velluto rubeo, cum armis R. D. Elziarii de Turri; et habet pro armis, turrim cum collumbis desupert (*sic*).

142. Item, quedam alia cappa de velluto rubeo figurato, cum caputio, habens in caputio figuram Domini defferentis crucem, cum casula, dalmatica et tunicella; et palio de velluto rubeo figurato, cum duabus stollis et manipulis; cum armis quondam domini Johannis Martini[4], cansellarii, et habet pro armis collumbam albam vollantem, cum ramo ollive in rostro, et stella desuper.

143. Item, quedam alia cappa de velluto rubeo figurato, habens pro pectorali tabernaculum, habensque caputium cum ymagine Virginis portantis filium, cum duobus angelis hinc inde.

144. Item, quedam alia cappa de damatio albo, cum offris de auro; et in caputio habet ystoriam *Quem genuit adoravit*[5]; habet et in pectorali de argento emalhat, cum quattuor lapidibus; cum casula, dalmatica et tunicella, cum armis quondam domini Alardoni[6], episcopi Massiliensis; et palio pro magno altari.

archevêque d'Embrun, président de la chambre des comptes de Provence, portait d'or au sautoir de gueules.

[1] Chacun des chanoines d'Aix était tenu, après sa réception, de fournir une chape à la sacristie de Saint-Sauveur; de là les nombreux ornements mentionnés à partir de ce numéro 135, avec les armes de ceux qui les avaient donnés.

[2] De satin cramoisi.

[3] C'est-à-dire la représentation du Buisson ardent.

[4] Jean de Martin, seigneur de Puyloubier, chancelier du roi René, comte de Provence.

[5] La vierge Marie à genoux devant son fils nouveau-né.

[6] Avant d'être évêque de Marseille (1466-1496), Jean Alardeau était chanoine

145. Item, quedam cappa de velluto persico figurato, cum offris de auro; habetque in caputio sancti Michaelis ymaginem cum dracone desubtus; et in pectorali habet manum, sive brachium, et barram in medio, in modum crucis.

146. Item, quedam alia cappa de velluto violeto, cum armis domini Ludovici Rostagni, quondam benefficiati, pauci valoris.

147. Item, quedam cappa de damatio croseo, cum offris d'or dome.

148. Item, unam cappam damacii albi, cum offris d'or dome, in cujus caputio est la saumeto[1], cum casula, dalmatica et tunicella, ejusdem panni, cum paramentis de velluto rubeo.

149. Item, quedam cappa alba damacii, cum offris d'or fin, cum armis, habet martem in pectorali.

150. Item, quattuor cappe albe damacii albi, pro corariis, cum offris d'or dome.

151. Item, quedam cappa damacii albi, cum offris d'or fin, enbe[2] ymages doubles, sine caputio, que habet in pectorali tabernaculum ad modum trioletorum.

152. Item, due cappe de mieja ostado[3] alba, cum offris d'or fin, cum casula, dalmatica et tunicella.

153. Item, quedam casula de satino albo, cum stolla et manipulo, que erat quondam domini Merindoli.

154. Item, quattuor cappe de dalmatio rubeo, cum offris, pro corariis.

155. Item, quedam casula de auro, et offris de flodalis[4].

156. Item, quedam cappa de dalmatio rubeo, que erat quondam domini Andree Morges, cum ejus armis in pectorali.

157. Item, casula, dalmatica, tunicella, cum tribus capis de ostado rubeo, pro corariis.

158. Item, due casule dalmacii rubei, cum offris auri, pauci valoris.

159. Item, duo floqueti cum casula, dalmacii rubei, ad formam rosarum, sive a rosos d'or et leons[5].

160. Item, capa de veluto rubeo, pro illo qui facit officium in festis duarum caparum.

161. Item, due cappe de dalmatio violatio, pro corariis.

d'Aix; ses armoiries, dont nous ignorons les couleurs, avaient une fasce surmontée de deux vires, avec trois rameaux en pointe; parfois son écusson est parti, et l'on voit au second une étoile à huit rais. C'est ce que l'on peut vérifier à la cathédrale de Marseille, au monument de Saint-Lazare, construit sous son épiscopat.

[1] *Saumeto* signifie en provençal une petite ânesse.

[2] *Enbe*, provençal, avec.

[3] *Ostada*, species panni (Du Cange). En provençal *mieja* signifie *demi*. Ce devait être une étoffe mélangée de soie et de laine.

[4] Avec les orfrois semés *de fleurs de lis*.

[5] Avec des roses d'or et des lions.

162. Item, casula, dalmatica et tunicella, pro missa domini Aquensis.

163. Item, quedam casula de dalmatio violatio, cum offris d'or fin, cum dalmatica et tunicella, cum paramentis de damatio viridi.

164. Item, casula, dalmatica et tunicella de satino violetio, cum paramentis de satino turquino, cum armis quondam domini Ludovici Rostagni.

165. Item, quedam casula cum offris d'or fin, de damatio violeto cum rosis aureis, cum dalmatica et tunicella ejusdem panni.

166. Item, alia dalmatica et tunicella ejusdem panni, pauci valoris, cum duabus stollis et manipulis pauci valoris.

167. Item, quedam casula de damatio violeto, dalmatica et tunicella, pauci valoris, pro missa populi.

168. Item, quedam casula de damatio violeto, et offris de satino cremesino, cum stolla.

169. Item, due cappe de damacio viridi, pro corariis, cum capuciis, pauci valoris.

170. Item, casula, dalmatica et tunicella de damatio viridi, cum offris fachas a flos d'or [1], et paramentis de auro, cum stolla et manipulis.

171. Item, casula de damatio viridi, cum offris d'or dome, stolla cum manipulo.

172. Item, casula, dalmatica, tunicella, de velluto viridi ramegat [2], cum offris de tavello.

173. Item, casula, dalmatica, tunicella, de tella viridi, cum paramentis de saya rubea.

174. Item, tres cappe de ostade viridi, pro corariis.

175. Item, una cappa de bonbasina viridi, pauci valoris.

Indumenta crosei coloris.

176. Et primo, casula, dalmatica, tunicella, de damatio crosei coloris, cum paramentis velluti nigri, pauci valoris ipsius paramenti.

177. Item, tunicella, dalmatica, de camellot crosei coloris, cum paramentis de veluto violatio.

178. Item, una cappa de damatio croseo, a coulour de palha [3], cum offris d'or dome.

179. Item, una cappa de satino croseo, pro corariis, pauci valoris.

180. Item, quedam casula de drapt turquino, pauci valoris.

Indumenta nigra.

181. Et [primo] quedam cappa de veluto nigro, cum offris d'or fin, et armis Capituli, cum caputio.

[1] Faites à fleurs d'or.

[2] *Ramegat*, provençal, à ramages.

[3] Couleur de paille, jaune.

182. Item, casula, dalmatica et tunicella, de velluto nigro, que quidem casula est pauci valoris, cum offris d'or dome, dalmatica, tunicella, cum paramentis de velluto cremesino et armis capituli.

183. Item, casula, dalmatica, tunicella, de veluto nigro, pauci valoris.

184. Item, casula de velluto nigro, cum offris de velluto cremesino.

185. Item, casula, dalmatica, tunicella, de velluto nigro, pauci valoris.

186. Item, une casula de camellot negre[1], cum offris de velluto violatio, cum armis domini Rostagni, quondam beneficiati.

187. Item, due cappe de damatio nigro, cum paramentis sive offris de camelloto rubeo.

188. Item, tres cappe de ostada nigra, cum paramentis sive offris de cameloto turquino.

189. Item, casula, dalmatica, tunicella, de ostada nigra, cum paramentis de tavella, pro singulis diebus.

190. Item, cappa de damatio nigro, que servit per l'evesque fol[2].

191. Item, tres casule de bordo[3], crosei rubeique colloris, de sado, pro diebus festivis.

192. Item, due alie casule de miege ostado roge[4], cum stollis et manipulis, pro diebus festivis.

193. Item, tres alie casule de bordo, diversorum collorum, pro diebus ferialibus.

Inventarium paramentorum, sive tapissarie[5], tant serica quam lanea.

194. Et primo, duo palia de satino esurat[6] R^mi domini Petri Philholi, in quorum altero est Crucifixus, cum certis aliis ymaginibus de auro, et cum suis armis, et in altero cum duabus litteris de auro, videlicet L. A.

195. Item, aliud paramentum de velluto rubeo, pro magno altari, circumcirca cum veluto persico.

196. Item, duo alia paramenta de velluto rubeo, pro scabellis magni altaris.

197. Item, quoddam aliud palium, in quo est Passio Christi, de broquat, et circumcirca de taffatat viridi, pro paramento magni altaris.

198. Item, aliud palium de satino rubeo, et circumcirca de veluto purpureo, in quo est Rubrum quem viderat Moyses.

199. Item, aliud palium de seda rubea, cum certis figuris de auro, et circumcirca de taffatat viridi, in quo est Annunciatio beate Marie.

[1] *Negre*, provençal, noir, de camelot noir.
[2] Pour l'évêque des fous.
[3] *Bordum*, panni species, dit Du Cange, qui n'a rien pour interpréter *de sado*.
[4] D'ostade rouge mêlée.
[5] Tapisseries.
[6] Azuré, bleu.

200. Item, tria palia de satino persico, cum floribus lilii de auro, circumcirca de taffatat viridi, pro paramento presbiterii.

201. Item, tria alia palia de damatio griso, ramato de jaune, et circumcirca de satino nigro.

202. Item, aliud palium de serico deaurato, cum Crucifixis, circumcirca de taffatat turquino, cum armis domini Avinionensis, olim archiepiscopi Aquensis.

203. Item, aliud palium de brocato, cum leonibus et griffonibus in medio, circumcirca de taffatat rubeo.

204. Item, aliud palium de veluto nigro, circumcirca de veluto rubeo.

205. Item aliud palium de seda crosea, in quo sunt arma Capituli in medio, et desuper duo pavones, et circumcirca de tella rubea, pro paramento presbiterii.

206. Item, aliud palium magnum de taffatat viridi, de v taffatas.

207. Item, aliud palium parvum de taffatat viridi.

208. Item, aliud palium de seda figurata, circumcirca de ostada nigra, cum armis capituli.

209. Item, duo palia de tella persica, circumcirca . . . , ubi sunt arma domini Saltus[1].

210. Item, aliud palium de seda, circumcirca de tello perso[2], in quo sunt alique cruces.

211. Item, aliud palium de seda, circumcirca de tella rubea, cum armis Jherusalem et floribus lilii.

212. Item, aliud palium antiquum de seda, brocatum, circumcirca de tella rubea.

213. Item, aliud palium, factum en modo de vano[3], de taffatat roge, circumcirca de tella persica.

214. Item, quedam cortina magna de taffatat viridi, cum frangis de seda, ejusdem coloris.

215. Item, quedam alia pessia de taffatas viridi, VII palmorum.

216. Item, decem pessie de tapisserie confecte ex lana, pro ornamento cori; et in parte magni cori est depicta vita Christi, et in parte parvi cori est depicta vita beate Marie; quas dedit olim quondam dominus Olivarius, archiepiscopus Aquensis.

217. Item, tres pessie cortinarum, de tella diversorum collorum, que ponuntur, due in sommitate cori, et alie due in pavilhone magni altaris.

218. Item, due petie de tapissarie, ex lana facte, cum personagis, et in una est lea[4], et in altera unicornis.

[1] Les armes des d'Agout, seigneurs de Sault, étaient d'or au lion ravissant d'azur.

[2] De toile bleue.

[3] *Vanna*, *vanoa*, couverture, Du Cange; en forme de couverture, de taffetas rouge.

[4] *Lea*, laie, Du Cange. Nous nous demandons si le rédacteur de l'inventaire n'a pas, en écrivant ce mot, cru désigner une lionne.

219. Item, quattuor alie pessie de tapissarie a borduro [1], inter quas est una magne forme, et tres alie mediocris forme.

220. Item, sex petie de draperie viridi, in quibus sunt arma reverendi domini Avinionensis, archiepiscopi [Aquensis].

221. Item, due pessie de tapissarie, in quarum [una] est Opus sex dierum, et in altera ymago Christi [venientis] ad judicium.

222. Item, quedam tapissaria, in qua est homo silvester cum uxore et filio, que ponitur ante altare, super terram.

223. Item, alia pessia parva, in qua est ymago sancti Thome inferentis digitum in latus Domini.

224. Item, alia pessia magna, vocata La cassa [2].

225. Item, quedam alia magna pessia de panno diversorum collorum, in qua est orologium.

226. Item, duo banqualia fachs a personages, quattuor in quolibet banquali, de viridi ramato.

227. Item, duo alia banqualia fachs a testos, diversi coloris.

228. Item, quedam cortina de tapissaria fach a borduro, pauci valoris.

229. Item, duo paramenta de tella viridi, pro magno altari, circumcirca de tella rubea.

230. Item, quoddam paramentum de veluto, factum a triules.

231. Item, quedam frangeria, pro magno altari, de seda viridi, cum litteris continentibus *Jhesus, Maria*, foderata de tella alba, pauci valoris.

232. Item, quoddam aliud palium, sive paramentum de damatio albo, pro capella sancti Salvatoris.

233. Item, sex petie de tapissario turquoise, tres magne et tres parve.

234. Item, quedam cortina de taffatat viridi, rubeo et croseo, pro credentia.

235. Item quoddam banquale fach a personages, et appellat Lo Solenne [3].

Sequuntur stolle et manipuli.

236. Et primo, quedam stolla et manipulo script [4], a personages.

237. Item, quoddam manipulum fach a quayrons [5] d'or.

238. Item, quedam stolla cum manipulo fach a medalhos de auro.

239. Item, quedam alia stolla cum manipulo, de seda violacea, fach a quayrons d'or.

240. Item, quedam alia stolla, scripta, contexta ex auro et seda de esur [6], facta cum crucibus, et foderata de tella rubea.

[1] Tapisseries à bordure.

[2] La chasse.

[3] Et appelé le Solennel, le plus beau.

[4] Écrit, où il y a quelque chose d'écrit.

[5] A compartiments.

[6] De soie bleue.

241. Item, stolla cum manipulo, de damatio crocei coloris, foderata de tella rubea.

242. Item, quedam stolla contexta ex ceda auro et rubea, facta a quayrons, foderata ex satino aeris coloris.

243. Item, quedam stolla de damatio rubeo de cremesin, foderata de tella viridi.

244. Item, quedam stolla contexta ex auro, in qua sunt octo personages.

245. Item, stolla cum manipulo, de taffatat viridi, foderata de tella rubea.

246. Item, duo collaria pro diacono et subdiacono, argentea, cum ceda percica.

247. Item, duo alia collaria, contexta ex argento et auro, cum ymaginibus.

248. Item, alia stolla cum manipulo, fach a borduro, pauci valoris.

249. Item, stolla de camelloto nigro, foderata de tella rubea, cum manipulo.

250. Item, duo collaria, contesta ex auro et ceda persica, fach a personages.

251. Item, quedam alie stolle et manipuli, diversorum collorum, pauci valoris.

252. Item, due stolle cum uno manipulo, de camelloto nigro, foderate de tella persica.

253. Item, due stolle cum duobus manipulis, de damaso albo.

254. Item, duo collaria de velluto nigro.

255. Item, tres stolle de damaso albo, cum sex manipulis.

256. Item, due stolle de damaso violeto, fach a rosas de auro, cum duobus manipulis, pauci valoris.

257. Item, due stolle de damaso viridi, fach a rosos et flours d'or [1], cum duobus manipulis.

258. Item, quedam vestis de taffatat gris, pro ymagine virginis Marie.

259. Item, quoddam palium de taffatat albo.

Pro pueris.

260. Et primo, due parve tunicelle, albi coloris.

261. Item, due tunicelle, rubei coloris, pauci valoris.

262. Item, due tunicelle de mieje ostado, violacei coloris.

263. Item, due tunicelle crosei coloris, de sayo.

264. Item, due tunicelle de sayo, viridi coloris.

265. Item, due tunicelle nigre, de ostado.

266. Item, quedam ymago Magdalenes de bordure aurea [2].

[1] Avec des roses et des fleurs d'or.

[2] Brodée en or.

267. Item, quidam angelus de bordure d'or.

Sequuntur albe et amictus.

268. Et primo, tres albe cum amictis, pro diebus solemnibus, cum paramentis de drap d'or ras.

269. Item, tres alie albe, pro festivitatibus, quarum una est cum paramento de drap d'or blanc velutat[1], et alie due cum paramentis de veluto rubeo, et amicti tres parati de drap d'or velutat blanc.

270. Item, tres alie albe parate, pro magnis festivitatibus, cum paramentis fach a personages et a bordure.

271. Item, albe cum amictis LVII.

272. Item, VII cortine telle.

273. Item, quatuor cortine de serico, diversorum collorum.

274. Item, due mapule pro pulpitro, de tella diversorum collorum, pro magnis festivitatibus, quando dicitur evangelium et epistolla.

275. Item, XIIII mape pro magno altari.

276. Item, LXIIII pro aliis altaribus. (*Alia manu :* Habet, inclusis illis de ceda, LXXXII.)

277. Item, quatuor longerie.

278. Item, quoddam missale de pressa[2], de pergameno, quod dedit dominus Bernardinus Rascacii, canonicus hujus ecclesie.

279. Item, duo alia magna missalia de pergameno, scripta a la man[3].

280. Item, aliud missale, mediocris forme, in pergameno, descriptum ad manum, quod dedit dominus Ludovicus Rostagni, benefficiatus ecclesie Aquensis.

281. Item, aliud missale de pergameno, descriptum, pro missa [populi].

282. Item, undecim missalia de pergameno, descripta ad manum.

283. Item, unum pontifficale de pergameno, descriptum a la man.

284. Item, liber benedictionum pontifficalium, de pergameno, descriptum a la man.

285. Item, unum *Rationale divinorum officiorum*, in papiro descriptum.

286. Item, *Flores sanctorum*, in papiro descripte.

287. Item, liber in pergameno descriptum et notatum, in quo continentur benedictio candellarum, ramorum, quattuor passiones, et benedictiones fontium et serei pascalis, lectiones majoris ebdomade.

288. Item, alius liber, in quo continentur quattuor passiones, et evangelia *Liber generationis*, et *Factum est autem*[4].

[1] Velouté.

[2] Missel imprimé sur parchemin.

[3] A la main, manuscrits.

[4] Évangiles que l'on chantait solennellement, dans certaines églises, à la fin des Matines, à Noël et à l'Épiphanie.

289. Item, duo collectaria, unum pro diebus festivis, et aliud pro diebus feriatis.

290. Item, *Liber ordinarius* [1], in pergameno descriptus.

291. Item, duo libri testuum evangeliorum, in pergameno.

292. Item, duo testus epistolarum, in pergameno.

293. Item, quattuor Missalia, in papiro descripta, ad es. . .pan, pauci valoris.

294. Item, testus evangeliorum et epistolarum, pro missa reverendi domini Aquensis, in pergameno.

295. Item, liber missarum beate Marie, ad notam, pro missa reverendi domini Aquensis.

296. Item, quedam cassea in qua portatur Corpus Christi in die dominica Ramis palmarum, in qua sunt beleti [2] (?) pauci valoris.

297. Item, quedam pessia de tella crusa [3], in qua continentur cane [4].

298. Item, quedam pessia de ostada negro [5], XL palmorum.

299. Item, VII pulvinaria, sive coyssi de plumo [6].

300. Item, 1533 et 18 mensis novembris, dominus canonicus de Leone. . ., pro suo felici ingressu, dedit presenti ecclesie quandam pacem argenteam, quadratam, factam cum tribus propinaculis, in qua est ymago [Cru]ci[fixi], habens hinc inde ymagines beate Marie et beati Johannis evangeliste, totam deauratam, et extra, cum suo reclinatorio sive stuch ex corio bolhito, ponderis trium unciarum, denariorum tres (*sic*).

301. Item, quattuor baculi parvi de bresil [7], garnis in qualibet summitate de argento.

302. Item, due caysie, quarum una est de noguier [8], talhado a personages, et alia est de sap [9]; et quedam alia de noguier, quattuor palmorum, in capella sancti Mitri.

Borrilli, notarius.

[1] Le *Liber ordinarius* était le Rituel de l'église d'Aix. Il a été imprimé en 1577; mais il est d'une si grande rareté que nous croyons devoir le décrire ici. Le titre est en rouge : *Liber ordinarius, sive modus baptizandi secundum usum et consuetudinem sancte metropolitanæ Aquensis ecclesie, ordinem ad benedicendũ aquã diebus dominicis, et multa alia continens. Aquis Sestũs. Apud Thomam Maillou.* 1577. — Petit in-8° de 220 pages et 1 feuillet, rouge et noir. Il y a des bois au recto et au verso du titre, et à la fin.

[2] Mot de lecture douteuse.

[3] De toile écrue.

[4] Il s'agit probablement de la mesure de longueur nommée *canne*.

[5] D'ostade noire.

[6] Coussins de plumes.

[7] De bois rouge. Voir Du Cange, v° *Brasile*.

[8] De bois de *noyer*, taillée à personnages.

[9] De bois de *sapin*.

Sequitur inventarium bonorum mobilium ecclesie Nostre Domine de Sede[1], extra muros civitatis Aquensis.

303. Et primo, uno grosso grabelle de metalh, per faire uno petite campano a ladicte eglise Nostre-Dame.

304. Item, viginti due mappe altaris, tam grosse quam parve.

305. Item, una servieta fina, et valde bona.

306. Item, una callota, velluti nigri et rubei.

307. Item, ungs pendens[2] [ambe] crous, de diversas coullors.

308. Item, ung aultre pendent, tout blanc.

309. Item, dous amictz de [tello] blanche.

310. Item, una coopertura calicis.

311. Item, una casibla de camellot aurengat[3].

312. Item, alia casibla de mieja ostada alba.

313. Item, una alia casibla, panni violeti, cum cruce de thaffatas vert.

314. Item, una alia casibla, de fino escarlato rouge, cum cruce veluti nigri.

315. Item, una alia de drap gris, cum cruce de mieja ostada jauno.

316. Item, ung mantel de Nostre-Dame, de taffatas violet chanjant[4].

317. Item, ung aultre mantel de blanc, pauci valoris.

318. Item, ung aultre mantel, de fino escarlato rouge.

319. Item, uno petito robo de Nostre-Seignour.

320. Item, uno petito robo de camellot negre, de Nostre-Seignour.

321. Item, doas albas de tello grosso, uno novo et uno fort usado.

322. Item, una stolla de ramages, de seda.

323. Item, ung cordon.

324. Item, uno petito longiero obrada.

325. Item, ung vels de crespo per Nostro-Dame, et ung petit cordon, dintre ung petit coffre[5].

326. Item, una frange de seda roge et jauna.

Borrilli, notarius.

327. Anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo quinto, et de mense novembris, honesta mullier domina Johanna Boche, soror quondam domini Bartholomei, canonici, dedit presenti ecclesie, [de rebus] dicti quondam domini Boche, sui fratris, videlicet, unam mapam, longitudinis duarum cannarum et palmorum duorum, vel circa, in medio adjustata[6].

[1] Notre-Dame de la Sed, église métropolitaine d'Aix jusqu'au XIe siècle, actuellement hors de l'enceinte de la ville, au couchant.

[2] Un fanon de mitre, avec une croix.

[3] De couleur orange.

[4] Un manteau de Notre-Dame de taffetas violet changeant.

[5] Un voile de crêpe pour Notre-Dame, et un petit cordon, dans un petit coffre.

[6] Ajoutée, formée de deux pièces.

328. Item, duo indumenta pulvinariorum, operata ex filis cericis et de auro, diversorum colorum.

329. Item, unum flabellum, sive deffendalh [1], ex plumis pavonum, cum gemmis et medalhis in medio.

330. Item, unum parvum pavalhonum pro corpore Christi, ex tella subtillissima, operatum ex auro, cum suis frangis ex auro et cirico.

M V^c XXX quinto, die XXVII mensis septembris, dominus Nicolaus Fabri, subsacrista, confessus fuit habuisse inventarium jurium sacristie. Et fidejusserunt pro eo nobilis Spiritus Stephani, dominus de Venellis, et Galacius de Rocca, de Lambisco, et quilibet eorum in solidum; constante nota sumpta manu mei Imberti Borrilli, notarii de Aquis.

Borrilli, notarius.

331. Anno domini millesimo quingentesimo trigesimo sexto, et die XXV mensis decembris, die nativitatis Christi, dominus Bernardinus Rascassii, de Modio [2], canonicus Aquensis, dedit presenti ecclesie indumenta sequentia, videlicet : planetam sive casulam, dalmaticam, tunicellam, cum suis stollis et manipulis, ex tella aurea tecto frizado, in quibus sunt arma dicti domini canonici.

332. Item, quoddam pallium sive paramentum, pro magno altari, de damassio cremesin, munitum in circuitu de velluto viridi, cum armis dicti domini Rascassi.

333. Item, quandam magnam tobaleam factam a damas, longitudinis duarum cannarum cum dimidia, et latitudinis unius cane.

334. Item, etiam dedit pro pueris duas tunicellas ex cameloto albo.

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône. *Fonds de l'archevêché d'Aix.* Liasse G. 192.)

Monnaies gauloises inédites attribuées à Strasbourg.

(Rapport sur un mémoire de M. Bretagne [3].)

On connaît certaines monnaies gauloises de bronze qui ont au revers un bœuf marchant placé au milieu d'une couronne, et mon-

[1] Le mot *defendalh*, dans le sens que lui applique son correspondant *flabellum*, n'a pas été connu par Raynouard, qui l'a traduit seulement par *retranchement*, *barrière* (*Lexique Roman*, IV. 362).

[2] Du Muy. Le Muy, commune de l'arrondissement de Draguignan, canton de Fréjus, département du Var.

[3] Publié dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3e série, t. X, p. 311 à 315, avec une planche.

trent sur leur face l'effigie d'Auguste et la légende ARG ou ARC et MBACTV (pour AMBACTVS). C'est ainsi qu'on lit cette légende sur un exemplaire du Cabinet des médailles, où cette série monétaire, dont les spécimens se rencontrent en Lorraine, est réunie à celle des *Mediomatrici*. La découverte de trois variétés inédites de monnaies de cette série a amené M. Bretagne à en faire le sujet d'une étude nouvelle. Selon ce savant, il faut lire sur ces pièces non pas ARC mais ARG, commencement du mot ARGENTORATVM; aussi les attribue-t-il aux Argentoratenses, peuple de Strasbourg, à qui jusqu'à présent on n'a pas encore donné de monnaies. Se fondant ensuite sur la légende BACTI, reste d'AMBACTI, qu'il lit sur un des exemplaires, il propose de reconnaître sur ces pièces des vestiges d'une légende qui, sur des exemplaires complets que l'on peut retrouver, devrait être lue ARG*entoratenses* AMBACTI, avec le mot AVGVSTI sous entendu, c'est-à-dire *les Argentoratenses, sujets d'Auguste*.

Il y a bien des objections à faire à cette hypothèse. Et d'abord, est-il bien avéré qu'il faille lire ARG au lieu de ARC sur ces pièces? Je lis ARC même sur la planche de M. Bretagne, mais je n'insiste pas sur ce détail; les lettres C et G sont aussi voisines par la forme que par le son, et M. Bretagne pourrait répondre que l'on écrit Caius et Gaius, et que, même aujourd'hui, on prononce Glaude et Claude. Mais il y a d'autres motifs plus concluants de douter de l'attribution de ces monnaies à Strasbourg. La fondation de cette ville remonte-t-elle jusqu'au temps d'Auguste? Ptolémée n'est-il pas le plus ancien auteur qui mentionne le nom essentiellement romain d'Argentoratum? Les lettres ARG, ou plutôt ARC, peuvent commencer tant d'autres noms propres de chefs, comme *Arcantodon* qui paraît avec *Roveca* sur d'autres pièces classées avec celles des *Mediomatrici*, qu'il est téméraire d'y voir les initiales d'*Argentoratum*. Ce n'est pas tout. La légende supposée par M. Bretagne serait tellement en dehors des usages monétaires, que l'on ne saurait l'accepter que si elle venait à se produire écrite nettement, en entier, et sans qu'on ait à sous-entendre AVGVSTI. Jusque-là il sera sage de s'abstenir de compléter ces abréviations. J'ajouterai qu'il est peu probable que le mot *ambactus* soit sur ces médailles le qualificatif d'un nom de peuple. Certainement, chez les Gaulois, le terme *ambactus*, quelle que soit son étymologie et sa véritable forme dans leur langue, signifiait client, vassal; à cet égard il est impossible de récuser les

témoignages concordants de César[1] et du vieux glossaire de Philoxène, qui, s'appuyant sur le poëte Ennius, le traduit par δοῦλος[2]. Mais, de ce que l'on nommait *ambactus* le suivant d'un homme puissant par sa noblesse et sa richesse, peut-on conclure que l'on ait désigné par ce même terme la sujétion d'un peuple vis-à-vis d'un autre peuple, ou vis-à-vis d'un souverain? Et en admettant même que ce terme ait exprimé cette infériorité, l'aurait-on inscrite sur les monnaies? D'ailleurs n'est-il pas possible qu'Ambactus soit ici un nom propre? Il y a dans l'antiquité des exemples de noms analogues, par exemple celui du roi de Rome Servius Tullius?

Je ne suis pas le premier (M. Bretagne me le rappellerait si je l'avais oublié) qui ait émis cette opinion. On la trouve dans un excellent travail de M. Charles Robert, publié il y a déjà trois ans[3].

Ce n'est pas sans regret que je me vois amené à combattre un savant dont personne plus que moi n'apprécie les services et avec qui j'ai l'honneur d'entretenir d'amicales relations; mais c'est ici le cas de répéter le vieil adage sur le respect dû à la vérité, ou du moins à ce que l'on croit être la vérité. J'ai d'ailleurs, en terminant, le plaisir de féliciter M. Bretagne d'avoir fait connaître des pièces nouvelles de cette numismatique gauloise, dont on ne peut espérer dissiper les désolantes obscurités qu'à l'aide de découvertes multipliées.

CHABOUILLET.
Membre du Comité.

L'Inscription de Coptos.

Document nouveau pour l'histoire du commerce dans l'antiquité.

M. Maspero nous a envoyé de Boulaq, à la date du 16 juin dernier, l'estampage d'une inscription récemment trouvée par lui à Coptos, et que le Comité a jugée assez importante pour la reproduire dans son *Bulletin* par le procédé de l'héliogravure.

L'intérêt épigraphique et historique qui recommande ce monument nous a décidé à le communiquer d'abord à l'Académie des Inscriptions, en l'accompagnant de quelques explications, qu'on

[1] *Comm.*, l. XV, ch. 6.
[2] Voir ce mot dans l'édition de Labbe.
[3] *Monnaies gauloises de la collection de M. Charles Robert.* Paris, 1880, p. 72.

pourra lire dans les comptes rendus des séances de cette Académie pour cette année, pages 217-226.

L'inscription de Coptos est incomplète. Nous ne possédons que deux tablettes sur les six qui devaient composer le monument dans son ensemble; chacune d'elles mesure seulement 36 centimètres de haut sur 30 de large. Les lettres n'ont que 1 centimètre, leur forme annonce l'époque des Antonins.

La première (A) des deux tablettes que nous reproduisons ici devait être la troisième du monument complet, et la seconde (B) devait être la sixième et dernière.

C'est une liste de légionnaires romains répartis par centuries et par cohortes.

Les six centuries dont chaque cohorte de la légion était composée sont désignées dans notre inscription, selon l'usage, par les noms des centurions qui les commandaient; mais il n'y a qu'un seul soldat de nommé par centurie. Ce militaire est inscrit avec : 1° son prénom, 2° son nom, 3° sa filiation, 4° son état civil (inscription dans sa tribu), 5° son lieu de naissance.

Comme il y avait toujours dix cohortes dans la légion et que nous avons sur la pierre A trois cohortes seulement : la quatrième, la cinquième et la sixième de chacune des deux légions qui se trouvaient en Égypte à cette époque, la *II^a Trajana Fortis* et la *XXII^a Dejotariana Primigenia Pia Fidelis*, on doit nécessairement supposer que :

La première tablette devait donner le titre exposant l'objet du monument;

La deuxième, les soldats des 1re, 2e et 3e cohortes de chacune des deux légions;

La troisième, que reproduit notre planche A, les 4e, 5e et 6e cohortes;

La quatrième, les 7e, 8e et 9e cohortes des deux légions;

La cinquième, la 10e cohorte et le commencement de la liste des soldats prélevés dans les corps auxiliaires, ailes de cavalerie et cohortes auxiliaires.

Enfin la sixième, que figure notre planche B, donne la fin de la liste des soldats prélevés dans les corps auxiliaires et une récapitulation générale.

Cette dernière tablette nous apprend qu'il s'agit d'un grand travail accompli dans le désert, sur les deux routes qui conduisaient

de *Port de Bérénice* et de *Myos Hormos*, sur le golfe Arabique, à *Coptos*, sur le Nil, près de la moderne Kénet.

Ce travail consistait à construire des citernes, afin de rendre plus accessibles ces deux voies, qui suppléaient, par les caravanes, à la navigation du golfe Arabique, plus dispendieuse dans la partie septentrionale de la mer Rouge, et beaucoup trop longue surtout, à cause des vents régnants dans ces parages pendant les deux tiers de l'année.

Strabon nous apprend[1] que c'est Philadelphe qui ouvrit cette route du désert avec une armée et y établit des stations avec des citernes, ὑδρεύματα (dans notre inscription, *lacci*, mot latin forgé du grec λάκκοι). La difficulté de la navigation dans le nord de la mer Rouge fut le motif de cette création; «l'expérience a démontré la grande utilité de cette route, disait le géographe grec au temps de Tibère, car toutes les marchandises de l'Inde, de l'Arabie et de l'Éthiopie qui nous arrivent maintenant par le golfe Arabique sont ainsi transportées, par cette voie, à Coptos, entrepôt de tout ce commerce». De Coptos, elles gagnaient Alexandrie par le Nil et le canal, qui correspondait au Mahmoudieh d'aujourd'hui.

Les navires, qui pouvaient remonter un peu plus haut dans la mer Rouge, trouvaient un second port à Myos Hormos (Koseir), et une seconde route à travers le désert conduisait également de ce point à Coptos.

Il y a 258 milles romains (380 kilomètres) entre Port de Bérénice et Coptos.

On compte 150 milles romains (222 kilomètres) de Port de Bérénice à Myos Hormos.

Les commerçants, qui gagnaient cette dernière station, avaient un chemin bien plus court à travers le désert pour atteindre Coptos. Sur cette seconde route, Strabon nous apprend qu'il y avait aussi des citernes.

Pline[2] confirme le témoignage de Strabon et estime à 50 millions de sesterces, soit 10 millions de francs, les exportations annuelles de l'Empire dans l'Inde, et au centuple le chiffre des importations, soit 5 milliards de sesterces ou 1 milliard de francs.

Pour un commerce aussi considérable, on comprend qu'une

[1] XVII, I, 45.
[2] VI, XXVI, 6 et 7.

distance de 380 kilomètres, qu'il fallait franchir dans le désert, entre Port de Bérénice et Coptos, avait exigé que toutes les facilités possibles fussent données au commerce par la création de lieux de repos, et surtout de citernes pour l'eau et de stations militaires pour la protection des voyageurs.

Aussi l'espace qui sépare Coptos de Bérénice avait-il été partagé en dix parties à peu près égales par des stations, qui sont nommées dans l'Itinéraire d'Antonin [1] et dans la Table de Peutinger[2] et dont cinq sont désignées dans Pline [3], ce sont celles où l'on trouvait des citernes : « On va depuis Coptos avec les chameaux, des stations sont disposées pour l'eau, *a Copto camelis itur, aquationum mansionibus dispositis.* » Les noms mêmes de ces cinq stations indiquent leur but :

1° *Hydreum*, 2° *Hydreuma*, 3° *Hydreum Apollinis*, 4° *Hydreum*, 5° *Hydreum Troglodyticum.*

L'inscription nouvellement découverte à Coptos mentionne cinq citernes, qui ont été l'objet de travaux accomplis par les soldats détachés des deux légions stationnées en Égypte : c'est d'abord *Compasi*, la station postale à 90 milles de Coptos, voisine de la citerne désignée par Pline comme étant à 95 milles de Coptos; elle est située « dans la montagne », c'est la première *Hydreum.*

La seconde citerne de l'inscription est *Apollonos Hydreuma*, qui est évidemment la même que l'*Hydreum Apollinis* de Pline, à 184 milles de Coptos (les itinéraires donnent 186 milles entre cette ville et *Apollonos*); cette citerne est à 72 milles de Bérénice, ce qui correspond exactement à la distance donnée par les itinéraires.

Les trois citernes auxquelles ont travaillé les soldats, sans parler des *castra*, partageaient donc la distance entre les points extrêmes de la route, en trois parties à peu près égales :

1° de *Coptos* à *Compasi*	90	milles.
2° de *Compasi* à *Apollonos Hydreuma*	96	
3° de *Apollonos Hydreuma* à *Port de Bérénice*	72	
	258	

La troisième citerne à laquelle ont travaillé les légionnaires ro-

[1] Pages 171-173 de l'édition de Wesseling.

[2] Segm. VIII, 2, de la nouv. édit.

[3] VI, XXVI, *alias* XXIII, § 7 et 8, éd. Littré.

mains est celle de *Port de Bérénice* et la cinquième est celle de *Myos Hormos;* ces stations maritimes n'étaient évidemment pas mieux approvisionnées d'eau naturelle que ne l'est Suez de nos jours.

L'explication épigraphique de l'inscription de Coptos a été donnée par nous à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au reçu même de l'estampage de M. Maspero, dans la séance du 29 juin dernier.

Nous nous bornerons à rappeler ici nos conclusions, qui ne sont que provisoires, car nous croyons savoir que M. Mommsen prépare un travail d'ensemble sur les légions stationnées en Orient, travail dans lequel trouveront place ses observations sur l'inscription de Coptos. Mais nous n'avons pas voulu différer les explications que nous a suggérées à première vue un document d'une telle importance.

Telles sont donc nos conclusions : L'inscription de Coptos doit être comprise entre les années 98, époque de la création de la *légion II^a^ Trajana*, et l'année 180, date de la suppression de la *VII^a^ Dejotariana.*

Le travail dont il s'agit a été exécuté par des soldats pris dans ces deux légions. Leur nombre total, exprimé dans la dernière tablette, ligne 8, était de 788, pour les fantassins, à raison d'un par centurie et de six par cohorte. Les cavaliers, fournis par trois ailes de cavalerie, étaient au nombre de 450; de plus, 61 cavaliers étaient prélevés dans la cohorte auxiliaire *Prima Thebaeorum* (*equitata*). Ce qui fait en tout, en comptant les sous-officiers, 1,275 hommes détachés ou réquisitionnés pour les travaux des citernes des deux stations maritimes de la route du désert.

Il s'en faut que tous ces soldats aient été mentionnés dans le monument. Car, en ne tenant compte que des 788 fantassins, on remarquera que le texte n'en nomme qu'un par centurie; or, comme la légion était composée de 60 centuries, cela fait 60 hommes par légion, ou 120 pour les deux légions, ce qui ne représente qu'un peu plus du sixième du nombre 788. Il restait donc 668 soldats non inscrits, et par suite les 120 hommes qui figuraient sur la liste, avec l'indication de leur patrie et de leur état civil, devaient être dans une condition supérieure. Nous pensons que chaque centurie devait fournir aux chantiers six à sept travailleurs sous les ordres du soldat d'élite, dont les noms et condition figurent sur

l'inscription[1]. C'étaient donc de petites escouades détachées des cohortes et ayant chacune son chef.

Les deux planches ci-jointes donnent une reproduction parfaitement fidèle de l'inscription de Coptos, voici de quelle façon elle doit être lue :

PIERRE A (3e de l'inscription).

1re colonne.

[COH(ORS) QUARTA.]

Centuria Longi : C(aius) Marcius, C(aii filius), Pol(lia tribu), Alexand(rinus);

Centuria Catti : L(ucius) Longinus, L(ucii) f(ilius), Ser(gia tribu), Tauio(nensis);

Centuria Vedi(i) : L(ucius) Licinius, L(ucii) f(ilius), Pol(lia tribu), Sebastop(olitanus);

Centuria Servati(i) : M(arcus) Lollius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);

Centuria Caecili(i) : C(aius) Cornelius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria Aquilae : C(aius) Sossius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Pompeiop(olitanus).

COH(ORS) QUINTA.

Centuria Publili(i) : C(aius) Didius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);

Centuria Gavisidi(i) : C(aius) Helvius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Gang(renus);

Centuria Justiana : T(itus) Antonius, T(iti) f(ilius), Ser(gia tribu), Tauio(nensis);

Centuria Licini(i) Veri : C(aius) Sentius, C(aii) f(ilius), Ser(gia tribu), Tauio(nensis);

Centuria Numeri(i) : C(aius) Julius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Alexan(drinus);

Centuria Lucretiana : L(ucius) Julius, L(ucii) f(ilius), Gal(eria tribu), Lugdun(ensis).

COH(ORS) SEXTA.

Centuria Treboni(i) : M(arcus) Valerius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Sid(etes);

[1] Voir nos remarques sur les tribus dans lesquelles sont inscrits les soldats d'élite et sur les ethniques géographiques. (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, p. 225 et 226.)

Centuria Curti(i) : C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Pap(iria tribu), Nicae(us);

Centuria Mini(i) : C(aius) Granius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria Coti(i) : C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Gal(eria tribu), Lugd(unensis);

Centuria Curiati(i) : C(aius) Trebius, C(aii) f(ilius), Pup(inia tribu), Paraet(onensis);

Centuria Galbae : C(aius) Aveidius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Cast(abaleus).

COH(ORS) SEPTIMA.

. . . . . .

2e colonne.

[COH(ORS) QUARTA.]

Centuria Etri : L(ucius) Longinus, L(ucii) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);

Centuria Vetti(i) Rufi : C(aius) Longinus, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria Casti : M(arcus) Cassius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Isinad(ensis);

Centuria C(aii) Mammi(i) : M(arcus) Petronius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria P(ublii) Mammi(i) : Cn(aeus) Otacilius, Cn(aei) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria Oeniana : M(arcus) Longinus, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Eten(nensis).

COH(ORS) QUINTA.

Centuria Canini(i) : C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria M(arci) Corneli(i) : M(arcus) Julius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria Materni : M(arcus) Lollius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);

Centuria Cliternia : Sex(tus) Lusius, Sex(ti) f(ilius), Pol(lia tribu), Tanio(nensis);

Centuria Clementis : C(aius) Vibius, C(aii) f(ilius), Ani(ensi tribu), Verg(ellensis);

Centuria Gavisidiana : C(aius) Aveidius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus).

COH(ORS) SEXTA.

Centuria Firmi : C(aius) Spedius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Cyren(aeus);

Centuria Longi : C(aius) Antonius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria Flacci : P(ublius) Papirius, P(ublii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria Vari : C(aius) Longinus, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Cast(abalens);

Centuria Pacci(i) : P(ublius) Flavius, P(ublii) f(ilius), Anien(si tribu), Paph(a)r(ensis);

Centuria Hordoni(i) : C(aius) Romanus, C(aii) f(ilius), Fab(ia tribu), Ber(ytensis).

con(ors) [vii].

. . . . . .

Pierre B (6e de l'inscription).

1re colonne.

Alarum trium decuriae sex :
Dupl(arius) unus, sesquiplic(arii) quattuor;
Equites quadringenti quattuor et viginti.

2e colonne.

Cohors Prima Theb(aeorum), cui praeest Sex(tus) Pompeius Merula [praefectus].
Centurio : S(extus) Terentius Maximus;
Centurio : C(aius) Julius Montanus;
Centurio : L(ucius) Domitius Aper.
Sum(ma) : centuriones tres.

F(iunt) s(upra) s(criptae) coh(ortes) septem, centuriae decem[1].
Eq(uites) unus et sexaginta;
Mil(ites) septingenti octoginta et octo.

Colonne unique.

Per eosdem, qui supra scripti sunt, lacci[2] *aedificati dedicati sunt : Apollonos Hydreum*[3], *a(nte) septimum (diem) k(alendas) januar(ias); Compasi, k(alendis) Augustis; Berenicide, [ante] decimum et septimum [diem] k(alendas) januar(ias); Myos Hormi, idus januar(ias); castra m(ilites) aedificaverunt, duo refecerunt.*

[1] Ce sont les troupes auxiliaires.
[2] i. e. λάκκοι, *cisternae.*
[3] i. e. *Apollinis Hydrei.*

Pierre conservée à Soisy-sous-Étiolles représentant les enfants de Gilles Malet, garde des livres de Charles V.

Le monument que nous signalons se trouve dans une propriété particulière du village de Soisy-sous-Étiolles, à 4 kilomètres de Corbeil. Il a échappé jusqu'ici aux investigations des archéologues. S'il l'eût connu, M. de Guilhermy n'eût pas manqué d'en donner une description détaillée, sinon une gravure, dans son ouvrage sur les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris. Son existence nous a été révélée par une photographie de M. Georges Mauban, qui le premier a pressenti l'intérêt de ce monument et l'a tiré de son obscurité.

Il consiste en une pierre plate, portant gravée en creux, par des traits d'une faible profondeur, l'effigie de deux personnages agenouillés, l'un de profil, l'autre de trois quarts, dont les noms sont inscrits sur la partie inférieure. On remarque tout d'abord que le monument est incomplet. Un fragment notable manque à droite; un personnage tout entier a disparu. En effet, l'inscription, bien qu'incomplète, elle aussi, annonce au moins trois figures. D'après la disposition de celles qui subsistent, on peut conjecturer que la troisième, agenouillée comme les deux autres et ayant la même attitude, se présentait de profil, tournée vers la gauche, faisant face à ses deux compagnons. Le deux priants sont encore dans la fleur de l'âge; celui de gauche a quinze ou dix-huit ans à peine; l'autre paraît un peu plus vieux. Tous deux portent le même costume: tête nue, les cheveux coupés droit sur le front, les jambes et les bras protégés par l'armure en fer battu. La poitrine, défendue par une cotte de mailles qui ne paraît qu'au cou et vers le haut des cuisses, est presque entièrement recouverte d'un pourpoint très collant avec de larges manches s'évasant au coude. Ce vêtement de dessus est décoré des armoiries reproduites sur l'écu qui surmonte la tête de chaque personnage. Le champ du fond est orné de compartiments carrés, garnis de rosaces et d'ornements géométriques, terminés par des feuilles d'une forme bien particulière. Le tout est gravé dans la pierre par le même procédé que les figures. Une seule des trois inscriptions encore visibles est entière. Une partie de celle de droite, nous l'avons déjà observé, a été enlevée par la fracture de la dalle; quant à celle de gauche, le frottement en a

effacé quelques lettres; mais il est facile d'en reconstituer le texte. L'inscription centrale se lit : MESSIRE JEHAN MALET, CHEVALIER, CHAMBELLENC DU ROY. Cette légende nous permet de rétablir l'inscription de gauche de la manière suivante : CHARLES MALET, ESCUIER. On ne distingue plus, il est vrai, que les lettres ...ARLES ... LET ...IER; mais sur le nom et le prénom pas de doute. Les lettres *ier* forment aussi bien la terminaison du mot *chevalier* que celle du mot *escuier*; or nous voyons par la seconde colonne que le graveur abrège chevalier en *chlr*, tandis que, dans la troisième, *escuier* est écrit en toutes lettres comme dans la première. Cette qualité d'ailleurs s'accorde avec l'âge du personnage, visiblement plus jeune que son voisin.

La troisième colonne donne en quatre lignes les lettres suivantes : PHELIPP... — ESCUIER... — DE BALE... — PANNETIE... Le nom de famille fait défaut; la lacune est grave. Mais y a-t-il trop de témérité à supposer qu'il s'agit d'un frère, d'un beau-frère ou d'un proche parent des précédents? La lecture suivante paraît donc assez plausible : PHILIPPE [MALET] ESCUIER [SEIGNEUR] DE BALE- [NCOURT] (OU DE BALLENVILLIERS) [1] — PANETIER [DU ROI].

La présence de cette pierre dans la commune de Soisy-sous-Étiolles s'explique de la manière la plus naturelle. Haute de 70 à 80 centimètres, elle vient fort heureusement compléter un autre monument caché pendant de longues années et retrouvé depuis peu : nous voulons parler de la précieuse dalle gravée découverte en 1854, quand on répara le pavage de l'église, et qui, retournée, avait servi jusque-là de marche d'autel. Signalée par M. T. Pinard dans la *Revue archéologique*[2], cette dalle, «le titre le plus précieux des archives de l'église de Soisy», suivant l'expression de M. de Guilhermy, a été soigneusement décrite dans le recueil des *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, ancien diocèse de Paris*[3]; une bonne planche, gravée d'après l'estampage exposé à la Bibliothèque nationale, reproduit exactement l'ensemble de la scène, tandis qu'un dessin plus grand nous fait mieux connaître la physionomie du principal personnage, Gilles Malet, représenté avec

[1] La commune de Ballancourt se trouve dans l'arrondissement de Corbeil, canton de Mennecy (1,182 hab.). Celle de Ballainvilliers, également dans l'arrondissement de Corbeil, canton de Longjumeau, a 504 habitants.

[2] 1856-1857, 13e année, 2e partie, p. 563-566, avec une planche.

[3] Tome IV, p. 206-210.

Nicole de Chambly, sa femme. La pierre retrouvée récemment a conservé l'effigie de leurs enfants.

Quand on rapproche les deux monuments, les points de ressemblance sautent aux yeux : mêmes procédés de gravure en creux et au trait; mêmes ornements symétriques à rosaces et à feuilles, inscrits dans des compartiments carrés. Ni l'une ni l'autre des deux pierres n'était destinée à un tombeau. Leur taille et leurs caractères intrinsèques interdisent absolument cette hypothèse. Sur une dalle tumulaire les personnages sont presque toujours représentés, non pas priant, c'est-à-dire en état de vie, mais morts et couchés. En outre, l'inscription n'entoure pas le dessin, suivant l'usage presque invariablement suivi pour les pierres tombales; sa place indique que la dalle devait être dressée dans une position verticale, contre le mur. Enfin, une dalle funéraire n'eût pas manqué d'enregistrer la date de la mort des personnages, ce qui était impossible si le monument était élevé de leur vivant, quand ils avaient à peine atteint l'âge viril. Pour tous ces motifs, il est impossible de voir un caractère funéraire dans la pierre consacrée à l'effigie des fils de Gilles Malet. Elle appartient bien plutôt à un ensemble commémoratif, à une sorte d'ex-voto rappelant la résidence et les bienfaits d'un des anciens seigneurs du village.

En effet, Gilles Malet, valet de chambre et garde des livres du roi Charles V, parmi les nombreux titres que son monument prend soin de rappeler, possédait celui de seigneur de Soisy et avait très certainement (les témoignages contemporains le prouvent) établi dans le village de Soisy sa résidence favorite. Comblé de faveurs par les rois Charles V et Charles VI, Gilles Malet était, vers la fin de sa vie, seigneur de Villepècle, conseiller et maître d'hôtel du Roi, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, vicomte de Corbeil, enfin seigneur de Soisy. Les mandements de Charles V fournissent la preuve que le souverain pensait souvent à ce serviteur dévoué, quand il répandait sur son entourage les marques de sa libéralité. Parmi les titres énumérés sur la pierre de Soisy, devrait figurer celui de capitaine du château de Beaumont-sur Oise, octroyé par le roi à Malet le 17 mars 1379, lors de la résignation du précédent titulaire.

La bienveillance royale avait ainsi fait du modeste domestique un personnage de marque. Gilles Malet semble avoir partagé cette faveur avec un autre valet de chambre du Roi, dont le nom revient souvent à côté du sien sur les documents du temps : nous voulons

parler de Jean de Vaudetar. Ces deux familiers du bon roi Charles manifestèrent en diverses circonstances un goût très vif pour les beaux livres richement enluminés et pour les diverses manifestations de l'art, tendances qui contribuèrent sans doute à leur assurer la protection de leur maître.

C'est Jean de Vaudetar qui paraît à côté du roi de France sur la belle miniature due au talent de Jean de Bruges, qui décore la Bible de Charles V, conservée à la Bibliothèque royale de la Haye. On sait que M. Labarte a fait reproduire cette miniature en fac-similé en tête de l'inventaire du Roi qu'il a publié.

Quant à Gilles Malet, les témoignages de son amour pour les arts ne manquent pas. Le monument de Soisy à lui seul suffirait pour le classer parmi les connaisseurs émérites de son temps; il reste une autre preuve de ses goûts éclairés.

On voyait en 1814, chez Hyacinthe Langlois, le savant antiquaire normand, un vitrail venant de l'abbaye de Bonport en Normandie, représentant Gilles Malet et sa femme. Qu'est devenu ce vitrail? On l'ignore. Heureusement Alexandre Lenoir a publié un dessin des figures principales dans le dernier volume de son ouvrage sur le *Musée des monuments français*[1].

Ainsi, le garde des livres du roi Charles V prenait plaisir à reproduire son effigie et celle de ses proches. Il est tout naturel qu'il ait choisi le village de Soisy, sa résidence préférée, pour y édifier un monument destiné à perpétuer le souvenir de sa famille. La dalle aujourd'hui replacée dans l'église se trouvait autrefois, sans aucun doute, dans la même chapelle que celle dont nous publions la reproduction, à côté de la lame de cuivre signalée par l'abbé Le Beuf[2], qui rappelait la fondation de deux messes pour le repos de l'âme de Gilles Malet et de sa femme.

Par une suite de circonstances singulières, tandis que le vénérable auteur des *Recherches sur l'ancien diocèse de Paris* signalait l'inscription relatant cette fondation pieuse, les deux autres monuments relatifs à Gilles Malet et à sa famille échappaient à ses investigations. L'abbé Le Beuf n'eût pas manqué de mentionner ces monuments s'il les eût rencontrés, car il connaissait le rôle que Gilles Malet avait joué comme premier garde des livres du roi. C'est au

[1] Tome VIII, p. 93, pl. 289. Le portrait de Gilles Malet, d'après le vitrail de Bonport, a été aussi reproduit dans le tome XXIX du *Magasin pittoresque*, p. 236.

[2] *Hist. du dioc. de Paris*, tome XIII, p. 196.

savant abbé que nous devons des détails précis sur la famille de notre personnage. Selon lui, Gilles Malet serait mort vers 1410, laissant Nicole de Chambly veuve avec deux fils : Jean, maître d'hôtel du roi, et Charles, licencié ès lois. Tous deux paraissent sur la dalle nouvellement retrouvée; mais l'abbé Le Beuf ne dit rien du troisième, de ce Philippe, seigneur de Ballancourt, ou de Ballainvilliers, pannetier du roi, dont l'effigie est perdue. Faut-il l'ajouter aux enfants déjà signalés du garde des livres de Charles V? Malheureusement le nom de famille primitivement inscrit sur la pierre n'a laissé aucun vestige, et Philippe peut aussi bien être un gendre qu'un fils du seigneur de Soisy [1].

N'est-il pas étrange que cette précieuse pierre, après avoir échappé à la curiosité de l'abbé Le Beuf, revienne au jour, par un accident tout fortuit, un siècle après la publication de l'éminent érudit? Voici donc un acte de vandalisme qu'on ne saurait imputer à la Révolution. Bien avant 1789 nos deux dalles avaient été employées comme matériaux à des usages infimes, qui devaient assurer leur conservation. M. T. Pinard, auteur de l'article publié dans la *Revue archéologique* en 1857, suppose que le monument de Gilles Malet fut enlevé de l'église de Soisy pendant les troubles de la Fronde. C'est pure hypothèse; rien n'empêcherait de faire remonter sa disparition aux désordres et aux pillages des guerres de religion, dont la ville de Corbeil et le pays avoisinant eurent tant à souffrir; il y a là un point d'histoire locale qu'il serait trop long de chercher à éclaircir ici.

Malgré les mutilations qu'elle a subies [2], malgré l'enlèvement d'une portion importante de sa surface, la pierre consacrée à l'effigie des enfants de Gilles Malet nous offre un spécimen très remarquable de l'art du commencement du xve siècle. Bien que les personnages ne soient indiqués que par un simple trait, le dessin des

[1] Cette circonstance permettrait presque de supposer l'existence d'une troisième dalle sur laquelle auraient été représentées les filles ou brus du seigneur de Soisy et qui aurait fait pendant à la pierre dont nous publions la gravure. Le monument complet aurait ainsi présenté l'aspect d'une sorte de tryptique fixe, dont un volet n'a pas encore été retrouvé.

[2] La principale consiste en un trou carré, creusé dans la tête de Jean Malet, très visible sur notre planche. Il nous a été dit que ce trou fut pratiqué pour pouvoir fixer la dalle quand elle était employée comme marche d'escalier. Un traitement analogue a fait disparaître une partie du dessin de la robe de Nicole de Chambly sur la pierre de l'église de Soisy.

têtes annonce un artiste habile. N'est-il pas charmant et bien caractéristique ce profil du jeune Charles Malet? Il semble qu'on reconnaîtrait facilement et à première vue cette mine éveillée, ce nez court et retroussé, ce menton arrondi et juvénil. Quel charmant portrait dans cette légère silhouette! La représentation de Gilles Malet sur la pierre de l'église de Soisy offre un type aussi caractéristique. Évidemment c'est à un imagier de mérite que le seigneur de Soisy a eu affaire.

Qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu en terminant. A n'en pas douter, la pierre des enfants de Gilles Malet fut faite pour accompagner celle qui occupe une place d'honneur [1] dans l'église de Soisy, complètement restaurée, grâce aux libéralités de M. de Vandeuil, le maire actuel de la commune. Séparée d'elle depuis de longues années, depuis des siècles peut-être, par suite d'événements qu'il est impossible de préciser, elle gagnerait singulièrement à reprendre sa place dans l'ensemble dont elle a fait jadis partie. Le possesseur de ce monument, si précieux par les souvenirs qu'il évoque, ferait acte d'intelligente libéralité en l'offrant à l'église paroissiale, son ancienne et naturelle propriétaire.

Mais souhaitons en même temps que l'état actuel de cette curieuse relique soit respecté. La pierre des enfants du seigneur de Soisy devra être placée, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous, dans la chapelle du village, à côté de l'effigie de leur père. Et il n'y aura pas beaucoup d'églises dans les environs de Paris qui puissent montrer un monument aussi ancien, aussi complet, aussi respectable à tous égards.

J.-J. Guiffrey,
Membre du Comité.

[1] Elle sert actuellement de retable dans la chapelle des fonts; elle est adossée au mur de la façade, à gauche en entrant dans l'église.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED RAMÉ.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. le Président annonce à la Section la perte douloureuse que le Comité des Travaux historiques vient de faire en la personne de M. François Lenormant, membre de l'Institut. M. Lenormant était entré récemment au Comité; sa profonde érudition, l'extrême variété de ses connaissances archéologiques l'appelaient à y rendre les plus grands services. M. le Président est donc certain d'être l'interprète des sentiments de tous ses collègues en demandant que l'expression des regrets du Comité soit consignée au procès-verbal.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Albanès, correspondant du Ministère à Marseille, adresse au Comité une copie de l'Inventaire des meubles d'Avignon Nicolaï, archevêque d'Aix, en 1443. — Renvoi à M. Darcel.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, envoie la description et les empreintes de trois sceaux du XIIIe et du XIVe siècle. — Renvoi à M. Demay.

M. le baron de Baye, correspondant du Ministère à Baye (Marne), envoie le compte rendu de l'exploration qu'il a faite d'un cimetière gaulois à Mareuil-le-Port, canton de Dormans, Marne. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Émile Molinier, attaché au Musée du Louvre, fait savoir qu'il possède la copie de l'Inventaire de Valentine de Milan, dont l'original est aux Archives nationales et dont partie a été publiée jadis par Muratori. M. Molinier comptait publier ce document dans une revue étrangère qui le lui a demandé; mais ayant su que la Commission des Mélanges d'archéologie avait manifesté l'intention d'en faire prendre copie pour l'insérer dans le recueil d'inventaires dont

elle s'occupe de recueillir les éléments, il offre sa copie au Comité et demande, si on l'insère dans le recueil, à être chargé d'en surveiller l'impression. — Renvoi à la Commission des Mélanges.

M. le colonel Pothier adresse au Comité le procès-verbal des fouilles qu'il a faites au champ de tir de Ger (Hautes-Pyrénées). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Charles Robert fait hommage au Comité d'un travail intitulé : *Les étrangers à Bordeaux, étude d'inscriptions de la période romaine portant des ethniques.*

M. le Président adresse à M. Charles Robert les remerciements du Comité.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une demande d'indemnité formée par la Société historique et archéologique du Périgord, pour les fouilles qu'elle a exécutées au mois de juin dernier à Castel-Sarrazi, près d'Excideuil (Dordogne), dans un camp-refuge entouré de murs vitrifiés. Ces fouilles ont été méthodiquement conduites et les résultats qu'elles ont produits ont été soigneusement exposés par M. Michel Hardy, dans un mémoire qui est soumis au Comité. De plus, à la requête de M. le secrétaire de l'ancienne Commission de topographie des Gaules, la Société du Périgord a fait dresser un plan fort exact et fort bien exécuté du camp de Castel-Sarrazi et de ses abords. Le Comité, estimant qu'il est juste de tenir compte à cette société des dépenses qu'elle a faites, à la demande d'une commission qui est aujourd'hui fondue dans la section d'archéologie du Comité, émet le vœu qu'une indemnité soit accordée à la Société archéologique du Périgord.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une demande de subvention présentée par M. Pinchard, pour fouiller une « caverne de troglodytes » auprès de Boisseron, village situé sur les limites des départements du Gard et de l'Hérault, en un lieu où de précédentes recherches auraient fait découvrir « un autel druidique; une fontaine à sang », les traces d'un cromlech, etc. Les renseignements que le Comité possède sur les résultats des recherches entreprises jusqu'ici par M. Pinchard ne permettant pas d'attendre grand profit des fouilles pour lesquelles il demande l'appui du Ministère, la Section estime qu'il n'y a pas lieu de prendre cette demande en considération.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur un inventaire des meubles du château de Limours, dressé en 1626, à l'occasion de la cession de ce château faite par le cardinal de Richelieu à Gaston d'Orléans, frère du roi. M. Darcel propose l'impression du document. — Renvoi à la Commission de publication [1].

M. Darcel rend compte sommairement de plusieurs articles qui lui ont paru mériter d'être signalés dans les publications des sociétés savantes qui ont été soumises à son examen.

Sous le titre de *L'Enfant à la crèche*, M. Maxe Werly a cherché à déterminer l'origine d'une figure qui appartient aujourd'hui au Musée du Louvre. C'est une sculpture en pierre de la Meuse, qui semble identique à la pierre employée dans les sculptures de Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc, attribuées à Ligier Richier. Elle proviendrait de l'église Saint-Maxe de Bar-le-Duc et non du château ou de la collégiale de Ligny, comme le dit la notice des sculptures du Musée du Louvre rédigée par M. Barbet de Jouy. Aucun des auteurs lorrains qui ont parlé des monuments de Ligny ne parle de cette sculpture, tandis qu'il est certain qu'une grande *Nativité* sculptée par Richier existait dans l'église Saint-Maxe avant la Révolution. Il est donc très probable que *L'Enfant à la crèche* est un fragment provenant de ce monument.

M. de Linas, à propos d'une *Croix ouvrante de travail espagnol* [2], a fait un travail très développé sur les croix ayant servi de reliquaires, les *encolpium*, comme il les appelle. Cette dissertation est un hors-d'œuvre très savant dans lequel il y a beaucoup à prendre.

M. Demay lit un rapport sur trois courts inventaires des reliquaires, joyaux et ornements de l'église Saint-Jacques de Montauban en 1542, copié dans un des registres des archives de cette ville par M. le chanoine Pottier. Il estime que ces trois documents méritent de figurer dans le Bulletin. — Renvoi à la Commission de publication [3].

[1] Voir ci-après, p. 202, le rapport de M. Darcel et le texte de cet inventaire.

[2] Publiée dans le *Bull. de la Soc. scient., hist. et archéol. de la Corrèze* (à Brive), t. IV, p. 253 et suiv.

[3] Voir ci-après, p. 219, le rapport de M. Demay et le texte de ces trois documents.

M. Desjardins rend compte de divers mémoires publiés par des sociétés savantes et dont l'examen lui avait été renvoyé :

Dans un article intitulé : *César chez les Vénètes*[1], M. E. Orieux prétend répondre à deux mémoires publiés l'un par M. Blanchard, sous le titre de *Vénètes, Nannètes et Samnites*, l'autre par M. Kerviler, sous le titre d'*Études critiques sur l'ancienne géographique armoricaine*. M. Orieux soutient que la lutte de César contre les Vénètes eut lieu dans les parages du Morbihan et non vers l'embouchure de la Loire, comme l'ont démontré les *Études archéologiques* de M. de Kersabiec et les observations de M. de Closmadeuc. Il termine en disant que «les appréciations de MM. Kerviler et Blanchard sur les ports des Vénètes n'ont aucune valeur, et leur affirmation que la presqu'île Guérandaise appartenait à ces peuples n'a pas le moindre fondement». M. Desjardins ayant lui-même[2] soutenu l'opinion de MM. Blanchard et Kerviler, on comprendra sa réserve à l'égard de leur contradicteur.

M. Desjardins parle ensuite d'une *Note sur la date probable de l'inscription romaine de Hasparren*, par M. Henry Poydenot[3].

M. Desjardins rappelle comment l'opinion qu'il avait adoptée touchant la date de l'inscription de Hasparren[4] s'est modifiée, lorsque M. Sacaze lui eut envoyé un estampage de l'original. Il fut amené dès lors à des conclusions nouvelles, qui ont été exposées dans un mémoire inséré dans les publications du Comité : à savoir, que cette inscription ne saurait, par la forme des lettres, être du temps d'Auguste, mais qu'elle date vraisemblablement de la fin du IIIe ou du IVe siècle; que l'on demeure convaincu, si l'on examine de près tous les textes des géographes anciens, qu'il n'a existé, avant la rédaction de la *liste de Vérone* sous Dioclétien, que *cinq* peuples, et non pas *neuf*, dans l'Aquitaine *ethnographique*, celle du temps de César, et pendant les trois premiers siècles de l'empire (répondant au *Novem Populi* de la liste de Vérone, à la *Novempopulania* de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* et à la Gascogne moderne avec le Béarn); que dans les Tables de Ptolémée elles-mêmes, composées au milieu du IIe siècle, on ne trouve, pour ce pays, que

[1] Publié dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, p. 177-237.
[2] *Géogr. hist. et admin. de la Gaule romaine*, t. I, p. 277-300.
[3] Publiée dans le *Congrès scientifique de Dax*, p. 209-221, avec une planche.
[4] *Géogr. de la Gaule Rom.*, t. II, p. 360 et suiv.

cinq cités; et que l'on pourrait dire seulement de l'inscription de Hasparren que, si elle datait matériellement du temps de Dioclétien, elle pourrait bien reproduire un texte plus ancien *modifié*, mais que cette modification avait dû, en ce cas, précisément consister en ceci : les mots *novem populi* substitués à ceux de *quinque populi*.

La note de M. Henry Poydenot, dont il s'agit, suppose que l'inscription de Hasparren est du temps d'Hadrien, qu'elle correspond à de grands changements que cet empereur aurait accomplis, et à un remaniement des divisions provinciales de la Gaule. L'auteur, comme témoignage de ce qu'il avance, cite Mazure[1], mais il ne peut produire, bien entendu, aucun texte ancien, par la raison qu'il n'y en a pas et que Ptolémée, qui est postérieur à Hadrien, est contraire à cette assertion, ainsi que M. Desjardins l'a démontré de concert avec M. Longnon. M. Poydenot croit que le *Verus* de l'inscription, duumvir, questeur, flamine de sa cité et *magister* de son *pagus*, est *Ælius Verus*, qui fut adopté par Hadrien. Cela dispense peut-être d'examiner ce mémoire plus en détail.

Enfin M. Desjardins signale un article de M. le Dr G. de Closmadeuc intitulé : *Le Cromlech d'Er-Lanic*[2].

« On se rappelle, dit-il, que M. le Dr de Closmadeuc a découvert en 1866 le cromlech de l'île d'Er-Lanic, petit îlot désert de 100 mètres de diamètre, situé entre Gavr'inis et la presqu'île de Rhuys, à l'entrée du Morbihan et à gauche du grand courant ou chenal creusé dans le golfe par le prolongement de la rivière de Vannes.

« Ce qui faisait l'intérêt exceptionnel de cette découverte, c'est qu'elle était la preuve certaine de l'affaissement du Morbihan depuis les temps anciens, puisqu'à 5 mètres environ sous l'eau, à marée haute, il existait des monuments mégalithiques, qui avaient nécessairement dû, aux âges historiques, poser sur un sol immergé. Nous avions déjà signalé cette observation et les applications qu'on en pouvait tirer pour la guerre de César contre les Vénètes[3]. Cette découverte d'un cromlech sous-marin semblait confirmer la conjecture de M. de Kersabiec et la nôtre, adoptée depuis par M. Élisée

[1] *Histoire du Béarn et du pays basque*, Pau, 1839.

[2] Publié dans les *Mém. de la Soc. polymathique du Morbihan*, p. 8-24, avec deux cartes.

[3] *Géogr. hist. et administr. de la Gaule rom.*, t. I, p. 299-304; t. II, p. 641.

Reclus et M. Kerviler, touchant l'adaptation du texte de César aux parages de Guérande, au lieu des îles du Morbihan, lequel n'aurait pas existé au temps de César, ce golfe devant être de formation plus moderne.

« M. de Closmadeuc rend compte d'une visite récente qu'il vient de faire à Er-Lanic. Il a confirmé ses premières observations touchant l'affaissement progressif du sol et l'envahissement de l'Océan. Il a reconnu que soixante menhirs de granit, dont une partie était sous l'eau, formaient un vaste cercle irrégulier, presque ovale, de 54 à 62 mètres de diamètre et de 180 mètres de circonférence. L'intervalle qui les sépare est, en certaines parties, de 50 centimètres seulement; la plupart sont renversés, mais ils sont à leur ancienne place, « comme des soldats tombés dans les rangs »; quatre ou cinq sont encore debout. Leur longueur moyenne est de 3 mètres. Un des peulvans couchés atteint cependant 5^{m},30.

« Le fait important à signaler, c'est que la moitié de ce cromlech est sur le rivage et même dans la mer, et qu'on ne peut embrasser d'un coup d'œil le cercle entier du cromlech qu'à marée basse. La découverte de ce premier cromlech date du mois d'août 1866 et les fouilles pratiquées depuis, à diverses reprises, dans l'enceinte ont produit un grand nombre de haches dites *celtae*, de poteries noires grossières et de meules en granit, etc. En octobre 1872, M. le Dr de Closmadeuc, pendant la marée la plus basse de l'année, aperçut distinctement, plus bas que le cromlech déjà découvert, un second cromlech, tangent au premier et formant également un cercle de mêmes dimensions. Sept ou huit menhirs seulement étaient immergés; mais les autres, quoique submergés pendant cette marée exceptionnelle, montraient leur sommet à fleur d'eau. A l'extrémité du cercle, un menhir colossal faisait une saillie d'un mètre au-dessus de l'eau : c'est le *Careck-er-gô* (la roche du forgeron), signalé comme roc à éviter sur la carte marine de Beautemps-Beaupré (1820). A marée haute, le quart de ces deux cromlechs est visible : l'envahissement de la mer sur ce point, depuis l'érection du double cromlech d'Er-Lanic, est de 5^{m},50. Ce phénomène ne peut être dû qu'aux oscillations de la côte. La seconde des cartes qui accompagnent ce mémoire est la reproduction de celle que nous avions publiée pour expliquer la formation du Morbihan pendant l'âge historique. M. de Closmadeuc apporte quelque restriction à nos conclusions; ne voulant pas limiter la question à l'époque ro-

maine, il croit ne pouvoir les accepter que dans ces termes : «Depuis la construction du cromlech d'Er-Lanic, des modifications «considérables ont eu lieu sur nos côtes et il est infiniment probable «que le golfe du Morbihan n'existait qu'à l'état rudimentaire lorsque «la plupart des monuments mégalithiques ont été dressés sur le sol «de nos îles et de nos côtes.»

M. Guiffrey rend compte de l'envoi fait par M. l'abbé Barbier de Montault d'un inventaire de la sacristie du Moutier-d'Ahun, daté de 1656, et copié par M. Georges Callier, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de la Creuse. Cet inventaire offre cette particularité intéressante, que deux des objets signalés en 1656 existent encore. Le premier est une croix de cuivre, que l'inventaire dit «fort ancienne»; l'autre un devant d'autel de cuir doré, aussi «fort vieil». L'abbé Barbier de Montault, qui a ajouté quelques notes au document copié par M. Callier, regrette avec raison que celui-ci n'ait pas décrit avec détail la croix-reliquaire signalée dès 1656 et qu'il a pu voir au Moutier-d'Ahun. L'existence de cette croix donne un certain intérêt à l'inventaire de 1656, et comme il est d'ailleurs fort court, M. Guiffrey en propose l'insertion dans le *Bulletin*[1]. — Renvoi à la Commission de publication.

M. de Lasteyrie fait un rapport sur une communication de M. Morand, qui fait savoir au Comité qu'en creusant une conduite d'égout dans la haute ville de Boulogne-sur-Mer, on a découvert cinq énormes blocs de pierre qui paraissent arrachés à des constructions antiques. L'un est de forme carrée et entouré de moulures, il semble que ce soit la base ou l'imposte de quelque pilier; le second, fort détérioré, affecte une forme analogue; quant aux trois autres, ce sont des blocs rectangulaires sans ornement. Il paraîtrait, par la disposition que ces pierres occupaient, qu'elles formaient les montants d'une porte. On les a enlevées pour les porter au Musée de la ville, mais on a peut-être procédé à leur enlèvement avec trop de précipitation et sans remarquer que leur position en travers de la rue de Lille, autrefois nommée rue des Cuisiniers ou de Notre-Dame, qui est une des plus anciennes rues de Boulogne, pouvait

[1] Voir ci-après, p. 224.

prêter à des observations fort intéressantes pour la topographie de la ville. M. Morand pense en effet que ces pierres proviennent de quelque construction de l'époque romaine; mais il serait possible qu'elles appartinssent à quelque enceinte élevée hâtivement à l'époque des invasions avec des matériaux arrachés aux principaux édifices publics. On sait combien nombreuses sont les villes de la Gaule où l'on a retrouvé des constructions de ce genre. Il est à souhaiter que quelqu'un ait pu étudier les substructions dont parle M. Morand, et reconnaître si elles appartiennent à une ancienne enceinte de la ville. En tous cas, il n'est pas inutile de conserver le souvenir de cette découverte, dans l'espoir que des fouilles nouvelles pourront peut-être un jour donner le mot du petit problème archéologique qu'elles soulèvent.

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Leclercq de la Prairie relative aux anciennes cloches du département de l'Aisne. Le même érudit a déjà envoyé au Ministère, à différentes époques, huit communications sur ce sujet. Il en adresse aujourd'hui une neuvième, qui mentionne quatorze cloches nouvelles. M. de Lasteyrie propose d'en faire le dépôt aux archives du Comité, où cette communication se joindra fort utilement aux précédentes. Il se contente d'indiquer ici sommairement la provenance de ces cloches :

Cys-la-Commune, cloche datée de 1575.

Dammard, cloche datée de 1583, bénie par Charles de Roussy, évêque de Soissons, porte les noms de Mre Nicolas de Lion et dame Josseline de Pisseleux, dame de Vignory; Mre de Fleurigny et la dame de Lenoncourt, sa femme, etc.

Oulchy-le-Château, cloche de 1600.

Saint-Martin de Soissons, cloche de 1667, est aujourd'hui au Musée de cette ville.

Fussigny-Courtrisy, cloche bénie en 1657, ayant pour parrain et marraine Me Charles Le Danois, seigneur de Fussigny, etc., et madame Catherine de Bezanne, dame de Prouvay, son épouse.

Venizel, cloche de 1742.

Coucy-la-Ville, cloche de 1770, ayant pour parrain et marraine Me Alexis du Bois, conseiller au parlement de Paris, seigneur du lieu, et madame Joly de Fleury, sa nièce. Les registres de l'état civil de cette commune mentionnent en cette même année 1770

le baptême de deux autres cloches dont les parrains furent Me Du bois de Pinon, conseiller au Parlement, et sa femme, X. du Couélin de Kerdrain; Louis-François Joly de Fleury, avocat du roi au Parlement et Louise-Prospère-Hyacinthe Buniâtre.

Bourguignon, cloche de 1774; l'inscription apprend qu'elle avait été fondue pour le village d'Ossencourt.

Cufies, cloche de 1788.

M. Ramé fait un rapport sur une communication de M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens :

M. Robert, juge de paix du canton de Boves, ayant remarqué, sous une ferme située près du pont Saint-Nicolas de Boves, les restes d'un édifice du moyen âge, les a signalés à M. Pouy, qui a adressé à ce sujet au Ministère une notice accompagnée de croquis de M. Robert. Ces dessins très sommaires donnent l'idée d'une construction de la seconde moitié du XIIIe siècle : c'est une salle carrée de 5m,50 de diamètre, dont la voûte est formée de quatre croisées d'ogives, reposant sur une colonne centrale; les clefs de la voûte représentent soit ces ornements de fantaisie que Vilars de Honnecourt appelait fort justement des «testes de feuilles», soit une tête de femme voilée, soit un masque informe entouré de huit petites roses. Il n'y a dans tout cela rien que d'assez vulgaire. M. Pouy ne dit pas comment cette salle recevait le jour de l'extérieur. Il y voit la chapelle de l'hôpital de Saint-Nicolas de Boves, dont l'emplacement était jusqu'ici inconnu et dont la construction était projetée en 1264. Cette date conviendrait assez aux restes récemment retrouvés, autant qu'on peut l'apprécier sur de simples croquis. M. Pouy doit être dans le vrai quand il considère ce fragment d'architecture comme un débris de l'hôpital Saint-Nicolas, mais il a négligé de mentionner les signes auxquels on pourrait reconnaître avec certitude un édifice religieux plutôt que les substructions d'un édifice civil. On y descend par un escalier de douze marches, mais le niveau inférieur a été fort exhaussé, et il a fallu des fouilles dont nous ignorons la profondeur pour retrouver le dallage primitif. Peut-être M. Pouy a-t-il trop aisément cédé au préjugé si général qui assigne une consécration religieuse à la plupart des constructions à ogives établies en sous-sol, même aux simples caves.

M. Ramé, tout en faisant ses réserves sur la destination de la

salle souterraine ainsi rendue à l'étude, propose l'insertion au Bulletin de la notice de M. Pouy, qui a, en tous cas, le mérite de signaler le dernier reste d'un établissement hospitalier, dont l'emplacement même était ignoré avant la découverte de M. Robert.

M. Charles Robert analyse une communication de M. Auguste Nicaise, correspondant du Ministère à Châlons-sur-Marne, intitulée : *Sigles figulins découverts dans le département de la Marne.*

« Sous ce titre, dit M. Robert, M. Nicaise a réuni une série de noms de potiers qui se lisent sur des vases ou fragments de vases faisant partie de sa collection. L'expression *sigle figulin* est, je le sais, généralement admise, mais elle n'est pas exacte, surtout dans le cas actuel, où la plupart des noms, lorsqu'ils ne sont pas écrits en toutes lettres, ne sont pas abrégés plus sommairement que dans les inscriptions lapidaires de l'époque romaine.

« Les noms relevés par M. Nicaise paraissent bien lus. Nous regrettons toutefois que ce zélé correspondant n'en ait pas joint les estampages à sa note.

« Voici ces noms ; je les ferai suivre, lorsqu'il y aura lieu, d'une courte observation :

« 1. PEREGRIVS, imprimé au fond d'un vase trouvé à Reims; M·I·INGIINVI, tracé à la pointe sur la panse. PEREGRIVS, nom du potier, est peut-être là pour *peregrinus*, plus connu. Les mots M(*arci*) I(*ulii*) INGIINVI paraissent former les dénominations, au génitif, du propriétaire du vase. Le surnom Ingenuus s'est déjà rencontré à Reims dans une épitaphe découverte en 1882.

« 2. OF·VINII, à rapprocher de OF(*ficina*) VIN, dans Schuermans [1].

« 3. ALBVCIM, *Albucius*, gentilicium romain, s'est déjà rencontré comme nom de potier : *Albuci ma(nu)* [2].

« 4. DAVA F, à rapprocher de *Deva*, nom de potier connu, et de *Davus*, nom d'esclave.

« 5. MONTAN, *Montanus* se rencontre fréquemment comme nom de potier.

« 6. PVBLIVS, même observation.

« 7. VIDVCIMN, ce nom se lit aussi sur une poterie de l'Allier et sur un fragment trouvé à Metz. Les lettres D et S se prononçant

[1] Schuermans, *Sigles figulins*, n° 5740.

[2] Schuermans, n° 203.

de la même manière (*Epad* sur les monnaies du chef Arverne, *Epas* dans César), *Viducus* fait penser à *Visucius*, surnom gaulois que portait Mercure à Nancy et dans les contrées rhénanes.

« 8. PRIMVS. Surnom latin très commun.

« 9. POΓ T. Le gamma, qui sert de troisième lettre au nom du potier, est peut-être un L retourné[1]; mais il faudrait remplacer le T par un F (*fecit*), et la note de M. Nicaise donne nettement un T.

« 10. MOTVCVS, variante de *Mutacus*, dont on a un exemplaire au Musée de Bordeaux.

« 11. SECCOF. *Secco* semble gaulois; c'est un nom fréquent dans les Germanies rhénanes et la seconde Belgique[2].

« 12. OF·CINI[3].

« 13. MINVI. M. O.

« 14. LVCIITVS, *Lucetus*, variante du gaulois *Loucotos*, Loucotiknos, fils de *Loucotos*, que l'on rencontre sur des monnaies des environs de Narbonne.

« 15. T c E, empreinte d'un petit vase découvert à Châlons-sur-Marne. La marque du potier se présente ici en sigles, difficiles à interpréter, s'ils sont correctement transcrits.

En somme, la communication de M. Auguste Nicaise est intéressante et apporte un contingent d'une certaine importance au corpus des noms de potiers. »

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

Inventaire des meubles du château de Limours en 1626.

Communication de M. l'abbé Esnault.

M. l'abbé Esnault a envoyé au Comité, sans commentaire d'aucun genre, sans même dire où il en avait découvert l'original, une copie de l'inventaire des meubles du château de Limours, dressé en 1626.

[1] Schuermans, n°s 4354 et 4358.

[2] Brambach, *passim*. — Maxe Werly, *Épigr. du Barrois*, n° 23.

[3] Cf. Schuermans, n°s 1371 et 1376.

L'intitulé du document nous apprend que ce château, qui appartenait au cardinal de Richelieu, ayant été cédé au duc d'Orléans avec tous ses meubles, il fut nécessaire d'en dresser un inventaire pour la régularité de la cession.

Malgré la date récente de cet acte, le détail du mobilier garnissant le château d'un aussi grand personnage que le cardinal de Richelieu ne peut que présenter un intérêt certain.

Les objets que contiennent les différentes pièces du château de Limours sont décrits chacun à leur place, comme si tout était prêt à recevoir les hôtes de l'endroit, qui semblent avoir été concurremment : le cardinal, la duchesse d'Orléans et le roi.

L'histoire des tissus recevra quelques contributions d'un certain nombre d'articles de cet inventaire.

Ainsi il y est question de tentures en tapisserie de Beauvais; comme le document ne désigne pas le sujet de ces tapisseries, ainsi qu'il le fait pour d'autres tentures, mais qu'il se contente de spécifier le nombre de pièces dont chacune d'elles est composée, il s'ensuit que les produits de Beauvais sont fort probablement le résultat d'un tissage particulier, ce qui est confirmé d'ailleurs par un document de 1589, fort explicite à cet égard [1].

Il en doit être de même pour les tapis de Rouen, qui généralement recouvrent des tables et qui se rencontrent en assez grand nombre.

Parmi les tapisseries, suspendues aux murs de la plupart des chambres, on remarque celle du *Pastor*, en neuf pièces, qui garnit la salle du roi (art. 126); on sait qu'il est question du *Pastor fido* dans l'histoire de la tapisserie parisienne. Il y a aussi une tenture dite *des triomphes*.

Le cardinal, s'il avait acquis quelques tapisseries flamandes comme celle de *Saint Jean* (art. 104), avait aussi commandé des tentures où il avait fait tisser ses armes. L'article 81 vise en effet «une tenture de tapisserie à grands bouquets contenant huit pièces, ausquelles sont les armes dudit seigneur cardinal».

Mais il s'en fallait que toutes ces tentures fussent des chefs-

[1] Une tente de tapisserye de Beauvais de coulleur rouge à brodeures blanches et bleues servant à lad. chambre, valant LXVI escus et demy; une tente de tapisserie verte de Beauvais, XL escus. (*Sommaire déclaration des meubles appartenant au sieur de Bourgtheroulde*, publiée dans le *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Normandie*, année 1877-1878, p. 246.)

d'œuvre, car le hasard nous a fait apercevoir une verdure aux armes du cardinal, accompagnées de tridents, qui était d'un tissu assez grossier.

La tenture de l'une des chambres du château de Limours, composée de neuf pièces, était aux armes de la reine mère, Marie de Médicis, et était à fleurs (art. 131).

En même temps que des tapis d'Orient et de Rosette (art. 141), il y avait des tapis de Tournay (art. 101 et 157).

Il est enfin plusieurs fois question de meubles garnis de moquette (art. 45-67) et d'un grand tapis de moquette (art. 79).

Plusieurs garnitures de lit sont faites de serge de Beauvais (art. 92 et 93, 154-170), qui semble plus estimée que la serge de Mouy, laquelle est souvent de couleur pensée (art. 99, 144, 151).

Notre document prouve que l'industrie des tissus imprimés remonte plus loin qu'on ne le supposerait, car il note (art. 34) «trois ciels de serge jaulne imprimée».

Avec les tentures de tapisserie on rencontre deux tentures de cuir doré d'Espagne (art. 60 et 122).

Après les lits plus ou moins richement garnis, et parfois accompagnés de leur couchette, suivant l'ancien usage (art 132-137), les meubles principaux sont des armoires ou guichets, que l'on rencontre si rarement au siècle précédent. En revanche il n'y a que quelques coffres, dont un seul bahut (art. 24), alors qu'on en rencontre si souvent dans les inventaires plus anciens. Les mœurs nomades commencent à se perdre.

Les autres meubles sont, avec les tables, dont plusieurs s'allongent, des bancs et des chaises, les uns et les autres de plusieurs genres :

La «forme» (art. 77) est le banc à dossier.

Le «banc à couche» (art. 1 et 11) qui est aussi orthographié «banc à coucher» (art. 183), nous semble être à deux fins : siège pour le jour, lit pour la nuit, ainsi qu'il est expliqué par l'article 35, «un banc à couche garni d'une paillasse, traversin et couverture».

Nous ignorons ce qu'est «le banc à selle» (art. 1 et 10). Il est parfois couvert d'une étoffe (art 17); c'était sans doute un banc sans dossier sur lequel on pouvait s'asseoir à califourchon.

La «chaise caquetière» (art. 37 et 65), garnie de cuir, qui se trouve dans la chambre des gentilshommes, et dont deux exem-

plaires, garnis de velours bleu à fond d'or, se trouvent dans le cabinet du cardinal, est, ainsi que son nom l'indique, un siège plus mobile que les chaïères anciennes, qui semblent désigner les noms plus modernes de chaise et de grande chaise, dans l'inventaire qui nous occupe.

La «chaise à vertugadin» (art. 78, 98, 113, 141) doit être une chaise d'usage ordinaire, car l'inventaire en note dix-sept. Elles sont garnies, en général, d'étoffe assortie au mobilier. L'article 78 en vise six qui sont «garnyes de leur housse et tapisserie». Mais quelle était leur nature? Le vertugadin était, comme on sait, un bourrelet que les femmes posaient sur leurs hanches, afin de donner plus d'ampleur à la jupe qu'on passait par-dessus. Plus tard la vertugade ou le vertugadin est devenu le panier, puis la crinoline. La chaise à vertugadin est-elle un siège sans bras, mais à dossier, muni tout autour d'une garniture rembourrée faisant saillie sur la monture en bois? Ou bien, le mot vertugadin s'étant étendu au jupon qui le recouvrait, la chaise à vertugadin est-elle garnie d'une étoffe tombant du siège, ainsi que le ferait supposer l'article 78, où il est précisément question de housses garnissant des sièges de cette espèce?

Il n'est pas besoin de dire ce qu'est la chaise percée, qui joue un si grand rôle dans les comptes et dans les inventaires de jadis.

Les «placets», qui se trouvent en nombre, sont des tabourets.

Il n'est point encore question de rideaux de fenêtre dans l'inventaire du château de Limours, si les rideaux de lit s'y trouvent à foison. Mais il est un détail de mobilier qui nous semble nouveau : ce sont «deux portes garnyes de drap vert» (art. 62), dans la chambre du cardinal, et «ung huis de drap vert» (art. 176) dans le garde-meuble.

Notons encore une galerie peinte ornée des portraits des rois et des reines de France, comme c'était la mode en ce temps-là (art 129).

De nombreux tableaux décoraient d'autres pièces, surtout l'antichambre et la salle du roi, ainsi que la salle du commun, où l'on voyait les douze empereurs (art. 43). Parfois des tableaux étaient placés sur le manteau de la cheminée (art. 108, 117, 133).

Nous en comptons soixante-deux en tout. Les désignations en sont sommaires. Il y a une *Cléopâtre*, une *Conversion de saint Paul* et un *David*. Si le *David* du Dominiquin, qui est venu de Mazarin

dans le Cabinet du roi, n'avait pas été directement apporté d'Italie, ainsi que le dit le catalogue Villot, on pourrait supposer que c'est le *David* du château de Limours qui se trouve au Louvre aujourd'hui.

Nous espérons que cette analyse du document envoyé par M. l'abbé Esnault justifiera la proposition que nous ferons de lui donner place dans les publications du Comité.

ALFRED DARCEL,
Membre du Comité.

Inventaire des meubles quy ont esté bailléz et dellaisséz dans le chatteau de Lymours à Monseigneur, frère unique du Roy, en exécution du contract passé entre mondict seigneur et Monseigneur le cardinal de Richelieu, le XXIIIIe jour de décembre dernier passé mil six cens vingt-six.

Premièrement dedans les offices quy sont soubs terre, à commancer par l'une des cuisines, quy est en la tour du chatteau à main droicte entrant en icelluy, s'est trouvé :

1. Trois grandes tables, deux bancs à couche, deux bancs à selle, deux chenets, une cramaillière.

Dans le garde manger :

2. Une table, deux aiz, deux escabeaux.

3. Item, une grande marmitte, ung grand poislon, une casserolle et deux cuillières.

4. Item, une grande marmitte, deux moyennes, une petite cuvette, cinq poisle à confiture, une grande poisle à frire, deux moyennes, ung grand bassin jaulne, deux chaudrons, trois lichefrittes, deux broches, quinze chaudières de cuivre, ung poislon, trois tourtières, unze placques de cuivre, dix-huict bassins de chambre, trente deux pots de chambre, quatre flambaux d'estain, ung gril, un réchault, un trépier, deux chenetz de fer et garde manger garny de thoille.

Dans le fournil :

5. Deux huches, une table et ustancilles qui servent au four, une couverture et deux traversins.

Dans la salle du commun où les estafiers mangent :

6. Une grande table contenant vingt sept pieds de long avec quatre tréteaux et quatre bancz.

Dans l'office du vin :

7. Une paillasse, ung mathelas, ung traversin, une couverture blanche.
8. Item, deux bancs à selle et ung escabeau.

Dans la sommellerie :

9. Dix tables, dont il y en a une quy se tire.

Dans la cuisine d'en hault, à costé de la porte à main gauche en entrant au chambre :

10. Une couchette, une pailliasse, ung matelas, un traversin, une couverture blanche, ung coffre de bois, deux tables avec tresteaux, deux autres tables, quatre escabeaux, deux bancz à selle, six platz d'estain, six assiettes, [deux] esquières, deux sallières.

Dans une chambrette proche ladite cuisine :

11. Ung banc à couche, une pailliasse, deux mathelas, ung traversin et une couverture.

Dans celle atenant où estoyt le suisse :

12. Une couschette, une paillasse, ung mathelas, une couverture, ung traversin, une table avec son chassis.

Item, dans toutes les chambres garderobes, salle et cabinetz du premier estage, à commancer par la chambre du concierge estant près du pont levy, en entrant à main droite dans le chatteau.

Dans la chambre du concierge s'est trouvé :

13. Deux chenetz de fer, pelle et fourchette.
14. Item, deux tables, sçavoir l'une sur son chassis, l'aultre simple, le tout de bois de noyer.
15. Item, neuf escabeaux de bois de noyer.
16. Item, ung tappis de coulleur jaulne et noyr, de droguer, ayant deux aulnes de long.
17. Item, ung banc à selle couvert de serge rouge.
18. Item, ung grand coffre de bois de noyer, dedans lequel s'est trouvé ce quy s'ensuict :
19. Sept douzaines de draps de lin, plus quarente-trois draps neufs quy servent pour le commum.
20. Plus, une douzaine, neuf draps tels quels.
21. Item, ving-cinq nappes blanches ouvrées, quy servent pour le commung.
22. Item, dix huict douzaine et cinq serviette pour le commung.
23. Item, quinze grandes nappes pour la table de mondict seigneur.

24. Item, un bahu où il y a vingt douzaines, moings deux, de serviettes servant à la table de mondict seigneur.

25. Plus, seze nappes de cuisine.

26. Item, quatre douzaines de torchons.

27. Item, une grande armoire fermant à trois grands guichets.

28. Item, une aultre armoire à quatre guichetz fermant à clef.

29. Item, une douzaine de flambeaux de cuivre.

30. Item, un banc à couche, où il y a dedans ung lict de plume, deux traversins et une couverture blanche.

31. Item, ung bois de lict de noyer, de cinq pieds, garny de serge vert brun, ciel et rideaux passementé d'un passement de soye blanc et vert, pailliasse, ung lict et traversin de plume, ung mathelas de bour lanesse (?) et une couverture verte.

32. Item, une petite armoire à guichet fermant à clef.

33. Item, six chaises, couvertes de tapisserye, de bois de noyer.

Dedans la chambre des gentilzhommes estant au premier estage de la tour :

34. S'est trouvé trois bois de lict garnys de trois pailliasses, trois mathelas, six couvertures, trois traversins, trois cielz de serge jaulne imprimée, garnye de leurs pantes et dossiers.

35. Item, ung banc à couche, garny d'une paillasse, traversin et couverture.

36. Item, une table de bois de noyer, garnye de son chassis.

37. Item deux chaires, scavoir une chaire percée, garnye l'une de serge verte et l'autre de cuir, qui est une cacquetoire.

Dedans la chambre attenant à celle des gentilzhommes :

38. S'est trouvé une paire de chenetz de fer, garniz de pommes de cuivre.

39. Item, ung grand coffre de bois de noyer fermant à clef.

40. Item, une petite table, trois chaires, et ung tappis de Rouen.

41. Item, ung bois de lict garny de sa paillasse, lict de plume, ung mathelas, deux traversins, deux couvertures, une blanche et l'aultre verte, ung ciel de serge verte, garnye de son dossier et rideaux, passementé de mesmes d'un passement de soye et...

Dans la salle du commung :

42. S'est trouvé une grande table de quinze pieds de long, sur son chassis et deux bancs à scelle.

43. Item, douze tableaux d'empereurs.

Dans la chambre du contrôleur attenant à ladite salle :

44. S'est trouvé ung bois de lict garny de sa paillasse, deux mathelas,

ung traversin, deux couvertures, une blanche et l'aultre violette, ung tour de lict de serge de Mouy, coulleur de panser, garny de passemens de soye orange et violet et de trois pommes dorées.

45. Item, deux petites tables de bois de noyer avec leur tappis de Rouen, et deux chaires de mocquette avec une autre de bois.

Dans la chambre neufve :

46. S'est trouvé ung lict garny de paillasse, ung mathelas, ung traversin, une couverture rouge, ung lict de taffetas tracé d'or, trois chaires et trois placetz.

Dans la garderobbe de ladicte chambre :

47. Premièrement, ung bois de lict garny d'une paillasse et deux mathelas, ung traversin, une couverture verte, ung ciel de serge de Mouy de pareille coulleur, garny de ses rideaux, passementé de passements de soye incarnat, blanc et vert.

48. Item, ung bois de lict où il y a des armoires.

49. Plus, deux chenetz de fer.

Dedans une aultre garde robbe servant à la chambre dudict seigneur Cardinal :

50. S'est trouvé premièrement une table de bois de noyer avec son chassis.

51. Item, ung tappis de Rouen.

52. Quatre tabouretz de mocquette et six chaires.

53. Item, un grand rideau de serge tannée garny de frange de soye.

Dans la chambre basse dudit seigneur Cardinal :

54. S'est trouvé premièrement ung bois de lict garny de trois mathelas, ung traversin, une couverture tannée, ung ciel de vellours tanné, en broderye d'or de soye, où il y a trois pantes de vellours, deux cantonnières, trois soubzbassements, trois rideaux doubles de satin, le fonds, le dossier, les foureaux, le tout garny de frange de soye et or avec la couverture de satin à fleurs, quatre pommes et quatre bouquestz d'or et soye, un tour de serge tannée.

55. Item, ung tappis de satin à fleurs de mesme coulleur, et frange d'or et soye.

56. Item, une chaire garnye de vellours en broderye avec la frange de mesme.

57. Item, ung cabinet d'ébeyne noir estant sur son chassis.

58. Item, six chaires de serge violette, frangés de soye.

59. Item, une grande forme de serge violette avec l'escran de mesme.

60. Item, une tanture de cuir doré d'Espaigne contenant neuf pièces.

61. Item, une grande paire de chenetz de cuivre avec la garniture de fer.

62. Item, deux portes garnyes de drap vert.

63. Item, une table brisée, de bois de noyer.

64. Item une autre table avec son chassis, aussy de bois de noyer.

Dans le cabinet de mondict seigneur le Cardinal :

65. S'est trouvé ung petit lict, quy sert de lict... où il y a deux mathelas de mocquette, garny d'un traversin avec une housse et traversin de vellours bleu à fondz d'or, sans soubzbassement de pied, avec deux tabouretz et deux cacquettoires de mesme estoffe.

66. Item, deux chaires, l'une de vellours rouge à fondz d'argent, et l'aultre de drap d'or.

67. Item, deux petits coffres garnys de mocquette.

68. Item, une table brisée de bois de noyer.

69. Item, une petite tanture de tappisserie de Beauvais, contenant quatre pièces.

70. Item, ung tappis persien contenant deux aulnes de long et une aulne de large.

Dedans la chappelle :

71. S'est trouvé premièrement deux paremens de damas blanc, une chappe, une tunicque, ensemble la suicte, ung oreillier de damas blanc et ung corporallier.

72. Item, une petitte tappisserye de Rouen.

73. Item, six oreilliers de serge avec un marchepied.

74. Item, deux prie-Dieu de bois.

Dedans la salle où les gentilz hommes mangent :

75. S'est trouvé cinq grandz tableaux de villes.

76. Item, une grande table avec deux tresteaux et deux aultres tables garnyes de leurs chassis.

77. Item, trois formes garnies scavoir deux de tappisserye et l'aultre de serge rouge.

78. Item, six chaises à vertugadin, garnyes de leur housse et tappisserye.

79. Item, ung grand tappis de mocquette.

80. Item, deux chenetz de cuivre.

Dedans la chambre proche ladite salle et le grand escallier neuf, où logeoict Mr le commandeur de la porte :

81. S'est trouvé premièrement une tanture de tappisserye à grandz bouquestz, contenant huict pieds [pièces], ausquelles sont les armes dudict seigneur Cardinal.

82. Item, ung bois de lict, trois mathelas de bourre lanisse, ung tra-

versin, un tour de lict de damars rouge cramoisy, ung soubzbassement, une couverture rouge, trois rideaux, quatre quantonnières, le fondz, le dossier et les foureaux, quatre pommes, neuf cordons garnis de crépine de soye, avec un tour de serge.

83. Item, une table brisée avec son tappis de damars et ung tappis de cuir rouge.

84. Item, six placetz garnys de damars avec une chaire aussy garnye de damas.

85. Item, ung tableau de l'*histoire de Caïn et Abel*.

86. Item, deux chaires de vellours rouge à ramaiges, avec leurs franges.

87. Item, ung petict lict de vellours vert en forme de lict de salle.

88. Item, deux chenetz de cuivre garnys de leurs pommes et le fert.

Dedans la garderobbe servant à ladite chambre c'est trouvé :

89. Premièrement, un bois de lict garny d'une paillasse, deux mathelas, ung traversin, une couverture blanche, un tour de lict de droguet blanc et rouge, un tappis de mesme estoffe et une table brissée.

90. Item, une chaire percée, quatre escabeaux de bois de noyer et ung tabouret de droguet.

Dans le cabinet dessoubz la gallerye d'en bas :

91. Une paillasse, deux mathelas et une couverture blanche.

Dedans la chambre basse de la seconde tour :

92. Premièrement, ung bois de lict, une paillasse, ung lict de plumes, ung mathelas, ung traversin, deux couvertures, l'une blanche et l'aultre verte, ung tour de lict de serge de Beauvais, passementé et garny de frange, le tout de soye, avec quatre pommes dorées.

93. Item, une table garnye de son tappis de serge de Beauvais à frange de soye, deux escabeaux ployans garnys de serge, avec une grande chaire aussy garnye de serge.

94. Item, ung banc à couche, une paillasse et ung mathelas, ung traversin et une couverture, une table garnye de son chassis, dix-neuf escabeaux de bois de noyer et une chaire percée.

95. Dedans le cabinet de ladicte chambre : une table, une paire d'armoires avec deux grandz guichetz et une paire de chenetz.

Dedans la chambre du second estaige au-dessus celle des gentilshommes :

96. S'est trouvé une tanture de tappisserie à feuillaige.

97. Item, ung bois de lict, une paillasse, deux mathelas de futaine, ung traversin, deux couvertures, une blanche et une violète, ung lict

de vellours noir, scavoir six pantes, quatre cantonnières, trois rideaux de damas, le fondz, le dossier de vellours, quatre pommes de vellours à pannaiches, une table avec ung tappis de vellours garny de franges et larges passemens de soye.

98. Item, six placetz et deux vertugadins couvertz de mocquette blanche et noir, une autre chaire de vellours blanc et noir, une chaire percée garnye de serge, deux chenetz de cuivre avec le fer.

Dans la chambre du maistre d'hostel :

99. Premièrement, ung bois de lict garny d'une paillasse, deux mathelas, ung traversin, deux couvertures, une blanche et une violette, ung ciel, quatre rideaux de serge de Mouy, coulleur de pansée, chamarée de passemens de soye jaulne et tannée avec quatre pommes dorées.

100. Plus une couchette, une paillaisse, ung mathelas, ung traversin et une couverture blanche.

101. Item, une table garnye de son chassis avec un tappis de Tournay.

102. Item, une armoire à quatre guichets fermans à clef.

103. Plus deux chaires à vertugadin, une chaire percée de serge tannée, deux escabeaux et deux petits chenetz.

Dans la chambre blanche :

104. S'est trouvé une tenture de tappisserie de Flandre, de l'*histoire de sainct Jehan.*

105. Plus, ung bois de lict, trois mathelas, ung traversin, deux couvertures.

106. Ung lict de vellours violet, garny de foureaux et cantonnières avec pantes, le fondz et le dossier de vellours, trois rideaux de damas violet, une couverture de taffettas picquée, deux tappis de table de serge, six chaises violettes et une table brissée avec quatre pommes dorées.

107. Item, une paire de chenetz avec le fer.

108. Item, ung tableau sur la cheminée.

Dans ung passaige :

109. Premièrement, une tanture de Beauvais, contenant quatre pièces.

110. Une table de bois, un tappis de Turquye, plus six chaires de tappisseries.

Dans la chambre de Mme la duchesse d'Orléans :

111. Premièrement, une tanture de tappisserie contenant cinq pièces de jardinages.

112. Plus, ung bois de lict garny de trois mathelas, ung traversin, deux couvertures avec ung lict de vellours vert garny de six pantes, le fondz et le dossier, quatre quantonnières, le soubzbassement, le tout de

vellours; trois grandz rideaux, une couverture de parade de damas, une table brisée, ung tappis de vellours, le tout passementé et garny d'ung grand passement d'or à jour, avec franges et crespines d'or, fors le tapis qui n'est poinct passementé.

113. Plus, six placets, six chaires à vertugadin, deux grandes chaires, le tout garny de vellours avec franges d'or et soye.

Dans la garde robbe :

114. Plus dans la garde robbe c'est trouvé ung grand pavillon de damars vert, une couchette garnye de paillasse, deux mathelas, traversin, couverture, avec une table et une paire de chenetz.

Dans l'antichambre de Madame :

115. S'est trouvé une tanture de tappisserye de jardinages, contenant six pièces.

116. Plus, six chaires à bras garnyes de tappisserye.

117. Plus, ung tableau de *Cléopastre,* sur la cheminée.

118. Plus, deux tables, deux tappis, l'un de Turquie, l'autre de Rouen, et quatre escabeaux.

Dans la chambre du Roy :

119. S'est trouvé une tanture de tappisserie de bergerye, contenant huict pièces.

120. Plus un bois de lict garny de trois mathelas, ung traversin, deux couvertures, ung lict de vellours tanné, en broderye d'or, garny de trois pantes, quatre quantonnières, trois rideaux, trois soubzbassemens, le tout de vellours, et le dedans doublé de satin à fleurs bordées d'or, avec la couverture de parade et quatre pommes d'or.

121. Une table, ung tapis de vellours, deux chaires brisées, six placetz, ung dais de vellours en broderye, le tout garny de franges et crespines d'or, avec une table et ung tappis persien.

Plus, une paire de chenetz de cuivre.

Dans le cabinet du Roy :

122. Une tappisserie de cuir d'Espaigne doré, dont il n'y en a pas sur la porte, ung bois de lict garny de trois mathelas, ung traversin, deux couvertures, un tour de lict de damas violet, quatre quantonnières, trois rideaux, le fondz, le dossier, le soubz bassement et ung entour de serge, neuf cordons de soye, quatre pommes, une table, ung tapis de damas à housse, une grande chaire et six placetz.

123. Plus, une chaire à layette garnye de vellours tanné.

Dans l'antichambre du Roy :

124. S'est trouvé une tanture de tappisserie de *triomphe,* contenant

huict pièces, une table avec son chassis, ung grand tappis de Turquie, une paire de chenets avec le fert.

125. Item, deux tableaux, l'un de la *Charitté*, et l'aultre une *Nostre Dame*.

Dans la salle du Roy :

126. S'est trouvé une douzaine de chaires, six tabourets, trois bancs à scelles couverts de tappisserie à gros poinct de plusieurs coulleurs, une grande table quy se tire, ung grand buffect, une paire de chenetz, deux grands tappis de Turquye persiens, une tanture de tappisserie contenant neuf pièces, histoire de *Pastor*.

127. Plus trois grands tableaux : *La conversion de Sainct-Paul*, ung *David* et ung *Empereur*.

128. Dans la chambre quy est au bout de la gallerye, y a douze grandz tableaux.

Dans la grande gallerye peinte :

129. S'est trouvé vingt grandz tableaux des Roys et Roynes de France et princes de leur sang, et seize petis.

Dans le cabinet quy est au millieu de ladicte gallerie painste :

130. Cinq grands tableaux sans chassis, une couchette, une table, une paire d'armoires, quatre escabeaux et trois chaires.

Dans la chambre de la seconde tour estant au bout de la gallerye :

131. Une tanture de tappisserye à fleur contenant neuf pièces, où il y a les armes de la Royne, mère du Roy.

132. Item, ung bois de lict, une paillasse, deux mathelas, ung traversin, deux couvertures, avec un lict de vellours amarante, double pante et soubzbassement, trois rideaux, quatre cantonnières, une couverture de parrade, une table, ung tappis de vellours et une couchette garnye de paillasse, deux couvertures, ung traversin et ung pavillion de damas.

133. Item, ung tableau sur la cheminée.

Dans une petite garde-robbe :

134. Une couchette garnye.

135. Item, une paire de chenetz à pommes avec la garniture de fert.

Dans la salle du bal :

136. Une table qui se tire sur son chassis, avec une paire de chenetz de cuivre.

Dans la troisiesme chambre de la tour, à main droicte en entrant dans le château :

137. C'est trouvé une tanture de tapisserie de Beauvais, ung bois de lict, une paillasse, deux mathelas de futaine, ung traversin, une couverture

blanche et tannée, avec ung lict à double pante de damas amarante, garny de franges et crespines, une couverture de parade, quantonnières et foureaux, ung tapi de table de damas, une table, quatre pommes dorées.

138. Item, ung banc à couche, une couchette garnye de paillasse, ung mathelas, ung traversin, une couverture et une chaire percée, cinq placetz, trois chaires à vertugadin, une forme, le tout couvert de serge.

Dans la quatriesme chambre de ladite tour :

139. S'est trouvé trois licts garnys, sçavoir, bois de lict, paillaisse, mathelas, couverture et tour de lict de serge amarante, chamarée de passemens orange et tannée, une table brisée, quatre escabeaux et une chaire percée.

Dans la chambre estant à costé de la troiziesme chambre de ladite tour :

140. Ung lict de damas garny de bois de lict, une pailliasse, ung mathellas, une couverture verte, une couchette, une paillaisse, ung mathelas, ung traversin, une couverture, ung pavillon de serge, — supprimer une table avec son chassis, — ung escabeau.

Dans la chambre suivant la précédente :

141. S'est trouvé ung bois de lict garny de paillasse, ung mathelas, ung traversin, une couverture blanche, ung lict de damas blanc garny de six pantes, trois rideaux, une bonne-grâce, une couverture de parade et les foureaux, le fondz et les dossiers, une chaire de damas, trois placetz garnys de serge, trois chaires à vertugadin, une table et ung tapi de Rosette.

Dans la chambre suivante :

142. Deux impérialles garnyes une de damas vert et l'aultre de serge blanc en broderye, avec leur paillasse, mathelas et couverture, une table brisée, ung tapis de Rouen, trois escabeaux brisés, une forme de bois, deux chenetz de fer.

Dans la chambre des estaffiers :

143. Cinq couchettes garnyes de pailliasse, mathelas et couverture, une table.

Dans la chambre du secrétaire, estant proche de l'orloge :

144. Un bois de lict, une paillasse, deux mathellas, une couverture, ung traversin, ung tour de lict de serge de Mouy, chamarée de passemens orange et. . . .

145. Plus, dans la garde robbe, une couchette garnye de paillasse, ung lict de plume, un traversin, deux mathelas, une couverture, ung tour de lict de serge vert, une table, deux escabeaux, une chaire percée.

Dans la chambre joignant la précédente :

146. Ung bois de lict garny de paillasse, lict de plume, mathelas, traversin, couverture, ung ciel de drap coulleur d'ollive, garny de passemens de soye.

147. Item, une paire de grandes armoires fermans à six guichets, avec une table carrée et ung tapis de Rouen, deux chaires garnyes de serge bleue, et une aultre garnie de cuir, ung escabeau, une paire de chenetz.

Dans la garde robbe :

148. Une couchette, deux paillasse, trois mathelas, deux couvertures, deux traversins, une chaire percée.

Dans la chambre au-dessus de celle du Roy, où estoyt la bibliothèque :

149. Une grande table avec son chassis et quatre escabeaux.

Dans la chambre proche celle où estoyt la bibliothèque :

150. Une tanture de tappisserie de Beauvais, contenant six pièces.

151. Item, ung bois de lict, une paillasse, mathelas, traversin, une couverture, ung tour de lict de serge de Mouy, coulleur de pansée, garnye d'une frange de soye.

152. Item, une couchette garnye de paillasse, ung mathelas, traversin et couverture, une table avec un tappy de serge verte garnye d'une frange de soye, deux escabeaux, et une chaire percée.

Dans une aultre chambre attenant la précédente :

153. Ung bois de lict, une paillasse, ung traversin, une couverture, ung ciel de vellours en broderye, les rideaux de serge passementés d'un passement vert, une table avec un tapis de Rouen, une chaire percée garnye de serge, ung banc à coucher garny de mathelas, couverture et deux escabeaux.

Dans la chambre suivant la précédente :

154. Six pièces de tappisserie dessortyes, ung bois de lict, une paillasse, ung lict de plume, ung mathelas, ung traversin, une couverture, ung ciel de serge de Beauvais vert en broderye.

155. Item, deux tables avec ung tappi, deux chaires et deux chenetz de fer.

Dans la garde robbe :

156. Une couchette garnye d'une paillasse, mathelas, traversin et couverture, ung pavilon de serge verte, une chaire percée et ung escabeau.

Dans la chambre suivante :

157. Un bois de lict, une paillasse, deux mathelas, ung traversin,

deux couvertures, ung tour de lict de serge verte, un banc à coucher, ung mathelas, une couverture, une table, un tapis de Tournay, deux escabeaux et deux chenets de fer.

Dans la chambre de madame de Combalet :

158. Item, une tanture de tapisserie contenant six pièces, de deux aulnes et demye de hault.

159. Ung bois de lict, trois mathelas, un traversin, deux couvertures, ung tour de lict de damas coulleur de pansée, où il y a trois rideaux, quatre quantonnières, deux foureaux, le fondz et le dossier et le soubzbassement, neuf cordons de soye, quatre pommes garnyes de damas à housse, ung entour de serge, six placetz, une grande chaire à bras, le tout garny de leur crespine et franges de soye, ung tappy de cuir, une paire de chenetz à pommes avec le fer.

Dans la garde robbe de ladite chambre :

160. Ung bois de lict, une paillasse, deux mathelas, ung traversin, une couverture violette, ung tour de lict de droguet tanné et gris, ung tapy de table en housse, une table et une chaire percée.

Dans la chambre au-dessus de la précédente :

161. C'est trouvé : premièrement, une tenture de tapisserye de *bergerye*, contenant huict pièces.

162. Item, ung bois de lict, une paillasse, deux mathelas de futaine, ung traversin, une couverture blanche, ung ciel de serge coulleur de pensée, quatre quantonnières, trois rideaux, le fondz, le dossier, le tout passementé demy soye et quatre pommes.

163. Item, une table, une aultre petite table painste, quatre placetz, quatre chaires, deux chenetz et le fer.

Dans le cabinet :

164. Ung comptouer avec guichet, une paire de grandes armoires fermans à huict guichetz, une paire d'armoire painte garnye de serge, une chaire brisée de damas, deux escabeaux et une chaire, trois porte-chandelliers.

Dans la garde robbe :

165. Une paire d'armoire fermant à neuf guichets, une couchette, une paillasse, ung matellas, ung traversin, une couverture blanche, ung pavillon de serge bleue, une table avec ung tapy, deux chaires percées et ung escabeau.

Dans le grenier :

166. Une grande garderobbe, deux tresteaux et quatre aiz.

Sur la montée du grand escallier :

167. Ung banc à coucher.

Dans le cabinet aux papiers :

168. Une grande paire d'armoire fermant à neuf guichetz, une table, ung tapy de Rouen, une chaire et ung escabeau.

Dans la troisiesme chambre de la tour estant à main gauche :

169. Une tanture de tappisserie de *boccage* contenant six pièces. Deux bois de lict, deux paillasses, deux mathelas, deux traversins, deux couvertures, deux tours de lict de serge de Beauvais, deux chaires, quatre escabeaux, une table, ung tapi de serge de Beauvais, ung banc à coucher, ung mathelas et une paire de chenetz de cuivre.

Dans la quatriesme chambre de ladite tour :

170. Trois bois de lict, trois paillasses, trois mathelas, trois traversins, trois couvertures, trois tours de lict de serge bleue passementée avec trois escabeaux, une chaire percée.

Dans le garde-meubles estant sur la gallerye des painstures :

171. Quatre bois de lict.
172. Une grande paire d'armoires fermant à quatre guichetz.
173. Une grande forme quy sert de lict, vert, avec un mathelas de satin bleu.
174. Item, neuf grandes tables avec leurs tresteaux.
175. Plus, trois lenternes de verre.
176. Ung huis de drap vert.

Dans le jardin :

177. Quatre arrousoirs telz quelz.

Dans la basse-cour :

178. Une grande table avec trois tresteaux, trois mathelas, trois couvertures et deux traversins.

Nous Roger, duc de Bellegarde, pair et grand escuyer de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy ez pays de Bourgongne et Bresse, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique de Sa Majesté et surintendant de sa maison, certiffions à tous qu'il appartiendra que Louis Comping, seigneur de l'Estang, cappitaine du chasteau de Lymours, s'est ce jourd'huy chargé envers nous des

meubles estans dans ledict chasteau de Lymours, mentionnez en l'inventaire qu'il a mis entre nos mains, dont coppie est cy-dessus. En tesmoing de quoy nous avons signé la présente. A Paris, le huict mars mil six cens vingt sept.

Roger de Bellegarde.

Je soubzsigné, Pierre de Gatry, escuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur, frère unique du Roy, à présent capitaine de chasteau de Limours, recognois, suivant le commandement et ordonnance de mondict seigneur en dabte du vingt-neufvième jour d'aoust dernier, signé Gatry, et plus bas Goullet, laquelle ordonnance j'ay baillée présentement à Monsieur Compain, escuyer, sieur de l'Estang, naguères cappitaine dudit chasteau de Limours, ledit sieur de l'Estang m'a remis ès mains tous et chascuns les meubles estans dans led. chasteau de Limours et mentionnez en l'inventaire cy-dessus, signé de M. de Bellegarde, de tous lesquels meubles après les avoir tous veuz et vériffiez, je m'en suis chargé et en descharge par ces présentes ledit sieur de l'Estang.

Duquel inventaire et du présent acquict, icelluy sieur de l'Estang, m'a baillé aultant, signé de sa main. Faict audit Limours, ce vingt-sixiesme jour de septembre mil six cens trente cincq.

De Gatry.

Inventaires de l'église de Saint-Jacques de Montauban (1542).

Communication de M. l'abbé Pottier.

M. le chanoine Pottier adresse au Comité trois inventaires des reliquaires, joyaux et ornements appartenant, en 1542, à l'église paroissiale de Saint-Jacques de Montauban.

Le trésor de l'église de Saint-Jacques n'est pas bien considérable. J'y relève seulement trois objets méritant une mention spéciale : une navette à tenir l'encens, émaillée des armes de France et de la ville de Montauban; une tapisserie représentant la Vierge, le saint patron de l'église avec les écussons de France et de la ville; un reliquaire orné de deux grands anges d'argent. Mais le document emprunte une certaine valeur de quelques termes, qui ne figurent pas dans les glossaires. Ainsi la patène se nomme une *paladelle;* l'amict, un *capitel.* La chasuble et la chape y sont désignées sous le nom commun de *cape;* la première est la cape missale, la deuxième la cape processionnelle. Deux autres mots : *drague* et *surdrague* ont échappé complètement à mes recherches. Dans l'inventaire, mal rédigé du reste, les objets ainsi appelés semblent tan-

tôt concourir à l'ornementation de la cape «laquelle (art. 4) est garnye de drague et surdrague»; tantôt ils paraissent constituer un vêtement distinct, l'expression «garnie» étant employée comme synonyme «d'accompagnée». On lit en effet (art. 16) «trente-une albes garnyes de dix-huict capitels»; évidemment les aubes étaient accompagnées et non pas garnies d'amicts. M. le chanoine Pottier traduit drague et surdrague par diacre et sous-diacre. Bien que dans les comptes on donne parfois à la dalmatique le nom de «diacre», on doit regretter que M. le chanoine Pottier n'ait pas cité quelque texte probant à l'appui de son interprétation.

Les notes explicatives ne paraissent pas être toutes à l'abri de la critique. Pour caractériser la différence entre la chasuble et la chape, il y est dit : «la différence existait dans la coupure qui, pour la chape, se faisait en avant, et latéralement pour la chasuble.» Cette distinction manque d'exactitude. La chape était un manteau ouvert par devant, dont les bords étaient retenus sur la poitrine par un fermail ou par une bride; elle était de plus garnie jadis d'un capuchon dont elle garde encore le simulacre. La chasuble consistait au contraire en un vêtement fermé, percé à son centre d'une ouverture pour le passage de la tête de l'officiant.

Sous les réserves que je viens d'exprimer au sujet des notes, j'estime qu'il est utile d'insérer au *Bulletin* du Comité les inventaires de Saint-Jacques de Montauban.

G. Demay,
Membre du Comité.

C'est l'inventaire des reliquaires, joyeaulx et ornemens de l'église paroissiale Sainct-Jacques de Montauban, lesquels ont coustume estre baillez chaque année par messieurs les Consuls de la dicte ville, en garde à deux prestres de la dicte église, depputez par eulx sacristains, durant l'année de leur consulat, à la charge de les bien et honnestement entretenir et gouverner, et, au bout de l'année, en rendre compte aux Consuls successeurs; et de ce faict bailler bonnes et souffisantes cautions, moyennant les gatges ordinés que les dicts sacristains ont de la dicte ville.

1. Premièrement, une grande croix d'argent surdaurée.

2. Ung calice, nommé *Daspary* [1], avec sa paladelle [2] d'argent.

3. Une navette pour tenir l'encens, sur laquelle y sont les armes de France et de la ville émaillées.

[1] Du nom du donateur.

[2] Patène.

4. Deux cappes d'or, velouté de velours pers [1], assavoir :

Une cappe missal [2] et une processionnel [3], laquelle processionnel [4] est garnie de drague [5], surdrague [6], deux estolles, troys manipules, tout d'une mesme estophe.

5. Item, la couverte et deux pendans du pavillon [7], ensemble la garniture [8] et parement du devant du grand autel, sont de semblable dor velouté, doublez de bouracan roge, et la dicte couverture du pavillon, qui n'est poinct doublée.

6. Autres deux cappes de velours roge, une missal et une processionnel, garnyes de drague et surdrague; deux estolles et deux manipules, d'une mesme estophe.

7. Deux autres cappes d'or vieulx, processionnel et missal, avec drague et surdrague, deux estolles et deux manipules, tout d'une estophe.

8. Une autre cappe missal, nommée *Delz Cotelz* [9], garnie de drague et surdrague, deux estolles et ung manipule, d'une semblable estophe de la dicte cappe [10].

9. Une autre cappe missal verte, garnye de drague et surdrague, une estolle et ung manipule, tout d'une estophe.

10. Deux paremens d'autel d'or vieulx.

11. Autres deux cappes, c'est une missal, sans drague et surdrague, et une processionnel, d'or fort vieulx; laquelle missal est fort foyble; une estolle et ung manipule fort rompuz.

12. Une autre cappe missal, d'or mys sur damas blanc, garnye de drague, surdrague, deux estolles et ung manipule, d'une mesme estophe.

[1] Le *pers* devait tenir lieu du violet, qui n'est pas mentionné, peut-être aussi du noir, qui ne figure pas dans cet inventaire; j'ai vu, à Cologne, dans l'église des Saints-Apôtres, employer à un enterrement un drap mortuaire de couleur perse.

[2] *Cappe* est ici un terme générique, qui convient à la fois à la chasuble et à la chape. L'un et l'autre vêtement avaient, au moyen âge, la même ampleur; la différence consistait dans la coupure qui, pour la chape, se faisait en avant, et pour la chasuble latéralement.

[3] La *cappe processionnel* servait à l'officiant pour les processions.

[4] Il faut lire *missels* et non *processionnels*, puisque l'inventaire enregistre immédiatement après la dalmatique du diacre et la tunique du sous-diacre.

[5] Diacre.

[6] Sous-diacre.

[7] Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un dais portatif : la suite, parlant d'un devant d'autel, fait voir que ce pavillon se réfère à la réserve eucharistique. La *couverte* formait le fond (calotte ou ciel) et les deux *pendans* étaient les deux rideaux qui l'enveloppaient. Pour un dais de procession, il eut fallu *quatre* pentes.

[8] *Frontal* et *orfrois*, souvent mobiles.

[9] Du nom de la famille qui la donna.

[10] La couleur n'est pas indiquée.

13. Ung garniment de couverture de l'évangélistier [1], de damas roge, doublé de bouracan.

14. Ung autre garniment pour le dict évangelistier, de satin bleu, qui a esté presté aux accaptaires de l'accapte de Nostre Dame de la dicte église Sainct-Jacques.

15. Une tapisserie, en laquelle sont ces ymaiges : Nostre-Dame tenant son petit enfant au bras, et sainct Jacques, avec les escussons de France et de la ville, semées de fleurs de lyz.

16. Trente-une albes, garnyes de dix-huict capitels [2] et doutze cordons bons ou malvays.

17. Vingt-neuf nappes, sives toailles [3], bonnes ou malvayses, desquelles fust rompue une pour raccommoder les vieilles.

18. Une perne [4] prime (?) [5], servant de couverture à une croix, le tems du charesme [6].

19. Un grand linceul, qu'est croisé de finète noire à tout le long et au travers [7].

20. Ung autre linceul moyen.

21. Ung autre linceul moyen, qui a esté faict pour faire parement au grand autel de la dicte église, le temps du charesme.

22. Cinq petites esquiles [8].

23. Quatre petites bolles [9] de boys, teintes en roge, pour mettre aux quatre coins du pavillon.

Faict le dix février, l'an mil cinq cent quarante-deux.

Signé : Pogeti.

Autre inventaire :

24. Une grande croix d'argent, sans aulcune daurure.

[1] *Evangelistarium* (voir Du Cange), se dit de l'évangéliaire. Ce serait donc la housse de ce livre, suivant l'usage romain. Mais je crois qu'il s'agit plutôt ici du pupitre sur lequel on lisait l'évangile. Les inventaires parlent souvent de couvertures de lutrin.

[2] Amicts.

[3] C'est-à-dire vingt-neuf nappes *ou* toailles.

[4] Penne (?) du latin *pannus*.

[5] M. Potier interprète *fine* (?).

[6] Dans le rit gallican, les croix demeuraient couvertes depuis le premier dimanche de carême jusqu'au samedi saint.

[7] Drap mortuaire blanc, traversé par une croix noire : c'est l'inverse de ce qui se pratique depuis longtemps.

[8] Du latin *squilla*, clochette. On sonnait ces clochettes en tête des processions et des enterrements.

[9] Boules. Ces quatre boules rouges surmontaient les quatre angles du pavillon, d'où il ressort que la *couverte* était carrée (n° 5).

25. Une autre grande croix de laton estaignée[1], ronde[2].

26. Une custode d'argent, avec une petite croix à ung crucifiz par dessus, et par dedans ung goubelet aussi d'argent[3].

27. Ung reliquaire d'argent carré, avec une petite croix par dessus surdaurée.

28. Ung calice d'argent, avec sa paladelle; lequel calice a l'écusson des armes de la ville au-dessus du pied.

29. Une couverture de la custode, dans laquelle le corps de Nostre-Seigneur soule estre porté, laquelle couverture est de taffata roge[4].

30. Item, autre semblable couverture de taffata encarné[5], à six flocs[6] pendans de soye verte.

31. Une cappe missal de camelot vert, sans drague ny surdrague, ny estolle, toutesfoys garnye de albe, capitel et cordon.

Faict le onze février, l'an mil cinq cent quarante-deux.

Signé : Pogeti.

Autre inventaire :

32. Ung grand reliquaire carré, d'argent, nommé des Innocents, dans lequel y a certaines reliques et quatre escritz d'argent.

33. Ung âutre reliquaire, nommé des Anges[7], faict à deux grands anges d'argent, ung à chaque coing, à l'ung desquels anges fault une main, et est le dict reliquaire surdauré en plusieurs partz.

34. Ung grand calice, avec sa paladelle d'argent, surdaurez.

35. Ung autre petit calice, avec sa paladelle d'argent.

Faict le doutze février, l'an mil cinq cent quarante-deux.

Signé : Pogeti.

(Archives de Montauban. *Livre des serments*, f°s 155-157).

[1] Étamée.

[2] Des croix de ce genre existent à Saint-Léger-la-Pallu (Vienne) et à Brides (Savoie). Elles sont du XVIe siècle.

[3] On rencontre souvent ces deux vases ensemble : l'un contient la réserve et l'autre lui sert d'enveloppe.

[4] Cette couverture s'employait pour le saint viatique. — Comme le pavillon du n° 5, elle était rouge, couleur que le rit gallican consacre au Saint-Sacrement.

[5] Incarnat.

[6] Houppes.

[7] Le reliquaire précédent prenait son nom des reliques qu'il contenait, celui-ci le tient de sa forme.

Inventaire de la sacristie du Moutier d'Ahun (Creuse), en 1656.

Communication de M. G. Callier.

1. Premièrement, une grande croix de bois, avec un crucifix et autres représentations de saints et anges, dont un des bras du crucifié est cassé et ladite croix en assez mauvais estat.

2. Item, une autre croix fort ancienne, avec figures d'anges, le tout de cuivre, à la réserve du crucifié et de quelques autres plaques portant la figure de la Vierge et autres qui sont d'argent, ladite croix aussy en assez mauvais estat, et un des bras du crucifix rompu, dans laquelle il y a quelques reliques, ensemble quelques cristaux et pierres.

3. Item, un saint ciboire d'argent, où repose le Saint-Sacrement, fort petit.

4. Item, un calice, avec sa platine d'argent cizelé.

5. Item, un autre calice, aussy garny de sa platine, fort ancien..., pareillement d'argent.

6. Item, un autre ciboire, avec sa platine d'estaing [1].

7. Item, un soleil d'argent vermeil doré et cizelé, garny de ses cristaux.

8. Item, un autre petit soleil de cuivre, fort ancien, garny de verre.

9. Item, un vase ou empoulle pour mettre les saintes huiles, en plomb.

10. Item, six chandelliers, un encensoir et une lampe, le tout de cuivre.

11. Item, une chasube, la chappe et deux tuniques [2], garnies de leurs estolles, fanons, le tout de satin blanc à fleurs, avec passemens et franges de soye.

12. Item, une autre chasube, garnie de son estolle et fanon, de damas vert, avec des passemens d'argent fausse [3], assez vieille et usée.

13. Item, une autre chasube, avec la chappe, deux tuniques, garnies de leurs estolles et fanon, le tout de satin blanc et garny de passement d'or faux, en fort mauvais estat et tout deschiré, et qui ne sont plus propres à servir.

14. Item, une autre chasube, aussy garnie de son hestolle et fanon, de taffetas rouge, avec passement de soye meslé [4], aussy fort vieille et fort rompue.

15. Item, deux tuniques de satin rouge, garnies de satin et de passement de soye et or, et qui ne peuvent plus du tout servir.

[1] Il est probable qu'il faut lire *calice* et non *ciboire* : d'abord, nous sommes à l'énumération des calices; puis, la *platine* ou patène va toujours avec le calice dont elle est le complément nécessaire. Cependant, je dois faire observer que, dans le rite gallican, le prêtre prenait souvent une patène pour mettre sous le menton des communiants, dans le cas où l'hostie lui glisserait entre les doigts.

[2] *Tuniques* s'entend ici de la dalmatique du diacre et de la tunique du sous-diacre.

[3] *Sic* pour *faux*.

[4] *Soie mêlée* ou de différentes nuances.

16. Item, une autre chasube, garnie de son estolle et fanon, de camelot bleu [1], garny de passement de soye nieslé et laquelle est rompue en quelques endroits.

17. Item, une autre chasube, avec son estolle et fanon, de taffetas noir, sur laquelle il y a une croix de satin blanc [2], avec deux armoiries, usés, et dont l'estolle et fanon ne peuvent plus servir.

18. Item, une chappe de velours noir, fort ancienne et deschirée, garnie de vieilles broderies.

19. Item, une autre chasube, la chappe et deux tuniques, garnies de leur estolle et fanon, de soye noire, avec la croix de camelot blanc dessus, le tout fort usé.

20. Item, un devant de autel, en cuir doré [3], fort vieil.

21. Item, un autre devant d'autel de camelot vert, tout deschiré.

22. Item, un autre devant d'autel de soye noire, avec des rubans blancs, usé et mangé de verres [4].

23. Item, huict nappes de toille servant pour l'autel telles quelles.

24. Item, six aubes telles quelles, garnies de leurs amict et ceintures.

25. Item, trois missels, fort vieux et rompus.

26. Item, trois vieux livres d'esglize, qui ne sont entiers et sans couverture.

27. Item, un autre livre d'esglize, couver [5] de veau noir, avec son fermoir, en assez mauvais estat.

28. Item, une grand paire d'armoires, dans lesquelles sont lesdits ornemens.

29. Item, deux petites [6] d'armoires dans ladite sacristie.

[*Nota.* Tous ces objets ont disparu, à l'exception de la croix-reliquaire décrite au second paragraphe et du devant d'autel de cuir doré, que j'ai fait replacer au mois d'août dernier.

Depuis la rédaction de cet inventaire, l'église d'Ahun s'est enrichie d'un reliquaire de forme cylindrique, monté sur pied à jour, formé d'enroulements à têtes de chimères. Il est surmonté d'une croix. Sur le cylindre on lit l'inscription : *Sancte Roche;* sous le pied, ces mots : *R. Dahun 1674.* — G. Callier.]

[1] Le bleu, suivant les diocèses, était affecté à certaines fêtes de la Vierge, ou remplaçait tantôt le vert, tantôt le violet. Ici il n'y a pas un seul ornement de cette dernière couleur, indispensable pour l'Avent et le Carême.

[2] La croix blanche sur un fond noir est propre au rite gallican.

[3] L'église de Grandbourg (Creuse) a conservé un beau devant d'autel du XVIIe siècle, en cuir doré et gaufré, représentant la colombe divine au milieu de fleurs et de fruits au naturel.

[4] *Sic* pour *vers.*

[5] *Sic* pour *couvert.*

[6] *D'armoires* fait supposer qu'on a omis *paires.*

Un débris de l'hôpital Saint-Nicolas de Boves (XIIIe siècle).

On a cherché en vain jusqu'ici l'emplacement de l'hôpital Saint-Nicolas ou Hôtel-Dieu de Boves, fondé au XIIe siècle. Le plus ancien document où il soit fait mention de cet hôpital est un acte de cession, par Gautier Figet et sa femme Mathilde, de leurs droits sur les deux moulins de Boves. Un bref du pape Grégoire IX, du 1er juillet 1240, confirme la fondation de cet établissement. Cette fondation fut aussi confirmée par le pape Urbain IV, qui plaça sous la protection du Saint-Siège les maîtres et frères de ce lieu et leurs biens présents et à venir.

La charge de faire administrer la chapelle de cet hôpital appartenait à la baronnie de Boves, et cette administration fut conférée d'abord à des religieux, ensuite à des laïques.

Le pape Urbain IV renvoie, le 19 décembre 1264, à l'évêque d'Amiens la demande que lui avaient adressée les frères hospitaliers afin d'obtenir la permission de bâtir une chapelle[1].

Nulle description n'existe de cette chapelle, et le souvenir en est perdu dans la localité; mais tout récemment, en visitant la cave d'un bâtiment actuellement à usage de ferme, situé près du pont Saint-Nicolas, construit sur la rivière d'Avre qui contourne cette propriété, on fut fort surpris de retrouver un monument gothique, avec des voussures et des ornements d'un style remarquable encore, malgré leur état de délabrement. Il y a tout lieu de croire que ce monument n'est autre que l'ancienne chapelle[2], en partie détruite, ainsi que l'hôpital, lors des guerres des XVIe et XVIIe siècles. Ce monument se trouvait jadis au niveau du sol, fortement surélevé depuis; ce qui en reste consiste en une salle de 2^m,15 de hauteur[3], recouverte par une voûte d'ogives, divisée en quatre croisées, dont les retombées portent sur un pilier central mesurant 50 centimètres de diamètre.

La voûte présente une surface de 36 mètres carrés environ; elle

[1] Les religieux voulaient aussi avoir une cloche pour leur chapelle et un cimetière, encore bien que celui de la paroisse fût proche de l'hôpital.

[2] On a pu voir ci-dessus, p. 201, dans le rapport consacré par M. Ramé à cette communication, que le bâtiment dont il s'agit ne doit pas être une chapelle.

[3] Ce peu d'élévation laisse supposer que la partie inférieure de l'édifice est encore enterrée, ce qui pourrait être vérifié en faisant des fouilles, qui amèneraient peut-être la découverte d'un pavage. On descend à cette cave par un escalier de douze marches.

est ornée de clefs sculptées fort curieuses, mais malheureusement fort endommagées. L'une d'elles représente une figure de femme coiffée d'un voile qui encadre son visage; cette figure serait-elle celle de la fondatrice ou d'une bienfaitrice du monument? Deux autres représentent une figure d'homme et une de femme encadrées de feuillages. Enfin la quatrième clef est décorée d'une tête entourée de huit roses.

M. Petit, juge de paix de Boves, grand amateur de beaux-arts, a eu l'obligeance de faire quelques dessins du monument que je viens de décrire; je les joins à la présente notice, dont ils permettront de contrôler l'exactitude.

F. Pouy,

Correspondant du Ministère à Amiens.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Aflou (Inscription romaine découverte près d'), p. 55, 57-63.
Africaines (Fastes des provinces), par M. Charles Tissot, p. 118.
Ahun. Voir Moutier-d'Ahun.
Aigues-Mortes (Inventaire de l'église d'), p. 138.
Aime (Peintures de Saint-Martin d'), p. 30, 31.
Aimoin (Prétendue épitaphe d'), à Saint-Benoit-sur-Loire, p. 81, 82.
Aisne (Inscriptions de cloches du département de l'), p. 138, 199, 200.
Aix (Bréviaire de l'église d'), p. 153, 154.
—— (Inventaire de l'église métropolitaine d'), p. 140, 141, 149-176.
—— (Missel de l'église d'), p. 154.
—— (Rituel de l'église d'), p. 174, note.
Albanès (L'abbé). Inventaire de l'église d'Aix, p. 140, 141, 149-176.
—— Inventaire des meubles d'Avignon Nicolaï, archevêque d'Aix, p. 192.
Alpes (Épigraphie gallo-romaine des Hautes-), par M. Florian Vallentin, p. 119.
Amagne (Église d'), p. 87.
Andely (Cimetière mérovingien du Grand-), p. 80.
Arbellot (L'abbé). Peintures de la cathédrale de Limoges et du château de Rochechouart, p. 32.
Ardennes (Notices sur divers villages des), communiquées par M. Nozot, p. 86, 87.
Ardus (Trésor de l'église d'), p. 38.
Arènes de Paris, p. 48.
Arles (Inscription antique découverte à), p. 64, 88, 89.
Artois (Sceau de Jeanne, fille de Philippe d'), p. 83, 84.
Ascia (Remarques sur le symbole de l'), p. 20, 23.
Audiat (Louis). Le camp préhistorique de Peu-Richard, p. 113.
Auxerre (Comte d'). Voir Chalon (Jean de).

B

Backer (De). Communication relative à diverses inscriptions, p. 86.
Bailly (Inventaire des collections du Roi, rédigé par), p. 52, 82, 89-93.
Baiseux, nom d'une pièce d'armure, p. 84, 101.
Barbier (Notice sur Philibert), peintre mâconnais, p. 147.
Barbier de Montault (L'abbé). Catalogue des reliques de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, p. 138.

Barbier de Montault (L'abbé). Empreintes de trois sceaux du XIIIe et du XIVe siècle, p. 192.
—— Inventaire de la sacristie du Moutier-d'Ahun, (Creuse), p. 138, 198.
—— Moules à hosties, p. 52, 66, 67, 68.
Barrois (Collection des monuments épigraphiques du), par M. Ch. Maxe-Werly, p. 118, 119.
Barthélemy (A. de). Rapports sur des demandes de subvention, p. 66.
Bâtie-Mont-Saléon (Fouilles de la), p. 65.
Baye (Baron de). Le cimetière gaulois de Mareuil-le-Port, p. 192.
Bayeux (Observation relative aux tours de la cathédrale de), p. 7.
Beaumont-de-Lomagne (Manuscrit des coutumes de), p. 32.
Bénévent-l'Abbaye (Exploitations minières de), p. 14.
Bertinière (Note sur les fouilles de la), p. 146, 147.
Bertrand (Alexandre). Compte rendu du mémoire de M. le comte de Contades sur les fouilles de la Bertinière (Orne), p. 146, 147.
—— Compte rendu de l'ouvrage de MM. Durieux et Ronnelle, intitulé : *Les souterrains de Sailly-lès-Cambray*, p. 145, 146.
—— Compte rendu du mémoire de M. Gouyon, intitulé : Puits funéraires ou silos de la commune de Rosiers, p. 146.
—— Compte rendu du mémoire du colonel Pothier, intitulé : *Les tumulus de Tarbes*, p. 143, 144, 145.
—— Compte rendu de l'ouvrage de M. Testut, intitulé : *La Nécropole préhistorique de Nauthery*, (Landes), p. 145.
—— Rapport sur la Commission de géographie de l'ancienne France, p. 82.
—— Rapport sur les fouilles exécutées à Grand par M. Voulot, p. 120-124.
—— Rapport sur une demande de subvention pour la continuation des fouilles du Mont-Beuvray, p. 65.
Bioule (Peintures du château de), p. 10.
Boisseron (Fouilles de la caverne de), p. 81, 193.
Borrel. La cathédrale de Moûtiers-en-Tarentaise, p. 8, 9, 10.
—— Châsse émaillée du trésor de la cathédrale de Moûtiers-en-Tarentaise, p. 44.
—— Inscriptions romaines de la Tarentaise, p. 2, 3, 4.
—— Peintures de Saint-Martin d'Aime (Savoie), p. 30, 31.
Bosredon (De). Sigillographie du Bas-Limousin, p. 141.
Boucher de Molandon. Offre d'un moulage d'une inscription de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 81, 82.
Bouillac (Trésor de l'église de), p. 38.
Boulogne-sur-Mer (Fragments de construction présumés romains découverts à), p. 198, 199.
Bourbon. Cimetière mérovingien du Grand-Andely, p. 80.
—— Jeton de cuivre trouvé à Évreux, p. 52, 83, 94, 95.
Bourges (Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, à), p. 148.
Bourguignon (Cloche de), p. 200.
Bouze (Fouilles de), p. 66.
Boves (Ancien Hôtel-Dieu de), p. 138, 200, 201, 226, 227.
Bretagne (M.). Mémoire sur des monnaies gauloises inédites attribuées à Strasbourg, p. 176-178.
Breny (Bronze antique trouvé à) p. 14.

Bréviaire de l'église d'Aix, p. 153 et 154.
Brogny (Inventaire du cardinal de), p. 81.
Bronze doré (Bras en) de l'époque romaine, p. 52.
Bugeaud (Communication relative à la famille du maréchal), p. 54.
Buhot de Kersers. Sépultures antiques découvertes à Bourges, p. 148.

C

Cambodgienne (Épigraphie), p. 39-41.
Camps vitrifiés de Castel-Sazzari, p. 193.
—— de Puy-de-Fage et de Roffiac, p. 17 et 18.
Castan. Le compositeur Pierre de Manchichourt, p. 64, 88, 111.
Castel-Sarrazi (Fouilles de), p. 193.
César chez les Vénètes, par M. E. Orieux, p. 195.
Chabouillet. Opinion sur un moule à méreaux, p. 37.
—— Rapport sur deux matrices de sceaux, p. 83 et 84.
—— Rapport sur une communication de M. Bourbon relative à un jeton de cuivre trouvé à Évreux, p. 83, 94, 95.
—— Rapport sur un mémoire de M. Bretagne concernant des monnaies gauloises inédites attribuées à Strasbourg, p. 176-178.
—— Rapport sur une demande de subvention, p. 116.
Chalon (Inventaire de Jean de), comte d'Auxerre, p. 64, 84, 85, 98 à 101.
Champlin (Cloche de), p. 87.
Chars trouvés dans des sépultures gauloises, p. 37.
Charvet. Note sur la grotte sépulcrale de Rousson, p. 81, 138.
Châsse émaillée de la cathédrale de Moûtiers-en-Tarentaise, p. 44.
Chauvigny (Peintures du château de), p. 33 et 34.
Chevrier (Jules). Bas-relief antique découvert à Reims, p. 84, 96, 97.
Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port, p. 192.
—— mérovingien du Grand-Andely, p. 80.
Cloches (Inscriptions sur des), p. 199, 200.
Closmadeuc (De). Le Cromlech d'Er-Lanic, p. 196-198.
Colin (Henri). Inscription romaine découverte près d'Aflou (province d'Oran), p. 55, 57 à 63.
Comité des travaux historiques et scientifiques (Composition du), p. 50, 51. — (Publications du), p. 51, 52. — (Ouvrages offerts au), p. 53, 54, 81, 113, 114, 139. — (Rapports sur des demandes de subventions adressées au), p. 65, 66, 113, 139, 140, 193.
Contades (Comte de). Note sur les fouilles de la Bertinière, p. 146 et 147.
Coptos (Inscription découverte à), par M. Maspero, p. 141, 178-185.
Coucy-la-Ville (Cloche de), 199 et 200.
Courtefontaine (Notice sur l'église de), p. 88, 107-111.
Coutances (Age de la cathédrale de), p. 4-8.
—— (Crucifix de la cathédrale de), p. 10.
Croix (Le P. Camille de la). Fouilles de Sanxay, p. 44-48.
Croix ouvrante de travail espagnol, par M. C. de Linas, p. 194.
Croix-reliquaires communiquées par M. J. Gauthier, p. 87, 88, 103-106.
Cuffy (Bas-relief du château de), p. 10.

Cufies (Cloche de), p. 200.
Cys-la-Commune (Cloche de), p. 199.

D

Dammard (Cloche de), p. 199.
Darcel (A.). Compte rendu du mémoire de M. de Linas, intitulé : *Croix ouvrante de travail espagnol*, p. 194.
—— Compte rendu du mémoire de M. Maxe Werly, intitulé : *l'Enfant à la Crèche*, p. 194.
—— Rapport sur l'inventaire de l'église métropolitaine d'Aix, p. 140 et 141.
—— Rapport sur l'inventaire du château de Limours, p. 194, 202-219.
—— Rapport sur trois moules à hosties, p. 66-68.
Dax (Bas relief de la cathédrale de) représentant le Jugement dernier, p. 38.
Delort. Camps vitrifiés de Puy-de-Fage et de Roffiac, p. 17 et 18.
—— Inscription chrétienne de Saint-Victor près Montluçon, p. 142 et 143.
Demay (G.). Compte rendu du livre de M. de Bosredon, intitulé : *Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 141.
—— Rapport sur un inventaire de Jean de Chalon, p. 84 et 85.
—— Rapport sur trois inventaires de l'église Saint-Jacques de Montauban, p. 194.
—— Rapport sur des matrices de sceaux appartenant à M. Rousset, p. 68, 69-73.
Desjardins (Ernest). Compte rendu du mémoire de M. de Closmadeuc, intitulé : *Le cromlech d'Er-Lanic*, p. 196-198.
—— Compte rendu du mémoire de M. Orieux, intitulé : *César chez les Vénètes*, p. 195.
—— Compte rendu du mémoire de M. Poydenot, intitulé : *Note sur la date probable de l'inscription romaine de Hasparren*, p. 195 et 196.
—— Rapport sur une inscription latine découverte à Coptos par M. Maspero, p. 141, 178-185.
Didier. L'âge de la cathédrale de Coutances, p. 4 et 5.
—— Crucifix exécuté par l'orfèvre Lambertus, p. 10.
Doucet. Recherches sur l'emplacement du lieu où ont été frappées les monnaies carlovingiennes portant la légende ✠ CVRTISAS ✠ NIEH, p. 15 et 16.
Drague. Mot cité dans un inventaire, p. 219, 221.
Duhamel. Proposition de publication de l'inventaire du cardinal de Brogny, camérier de Clément VII, p. 81.
Dumuys. Observation sur les antiquités découvertes à Sanxay, p. 47.
Dunkerque (Inscription du xviie siècle à), p. 86.
Durieux et Ronnelle. Les souterrains de Sailly-lès-Cambrai, p. 145, 146.
Duvernoy. Les fouilles de Mandeure, p. 42.

E

Émaillée (Châsse) de Moûtiers-en-Tarentaise, p. 44.
Émaux de Limoges (Communication relative à divers), p. 11.
Er-Lanic (Le cromlech d'), par M. de Closmadeuc, p. 196-198.
Esnault (L'abbé). Inventaire du château de Limours en 1626, p. 194, 202-219.
Esparron-de-Pallières (Chapelle de Notre-Dame-du-Revest à), p. 81, 120, 133-136.

F

Fage (René). Peintures du château de Puy-de-Val (Corrèze), p. 31.
Fastes des provinces africaines, par M. Charles Tissot, p. 118.
Férée (Cloche de la), p. 87.
Flamare (De). Bas-relief du château de Cuffy (Cher), p. 10.
Fleury (Mort de M. Édouard), p. 113.
Fosse-Jean-Fat (Sépultures gallo-romaines de la), p. 19-23.
Frondes (Communication relative aux), p. 13.
Fussigny-Courtrisy (Cloche de), p. 199.
Gaillard de la Dionnerie. Plaques de cuivre émaillées, p. 11.

G

Gaulois (Retranchements) de la Loire-Inférieure, p. 13.
Gauthier (Jules). Inventaire des armes de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, p. 64, 84, 85, 98-102.
—— Notice sur l'église de Courtefontaine (Jura), p. 88, 107-109.
—— Trois reliquaires de la vraie croix, p. 64, 103-119.
Géographie de l'ancienne France (Rapport de M. Bertrand sur la Commission de), p. 82.
—— Renseignements sur ses travaux, p. 52.
Girardot (Mort du baron de), p. 80.
Glissière, nom d'une pièce d'armure, p. 84, 100, 102.
Godard Faultrier. Moule à méreaux du moyen âge, p. 34, 37; figure p. 35.
Gouyon (Marcel). Puits funéraires ou silos de la commune de Rosiers, p. 146.
Goy (De). Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, à Bourges, p. 148.
Grand (Mosaïque de), p, 120-124.
Grandmaison (De). Destruction d'une partie des murailles gallo-romaines de Tours, p. 124-127.
Grandselve (Trésor de l'abbaye de), p. 38.
Grellet-Balguerie. L'âge de l'église Saint-Front de Périgueux, p. 23, 24.
Gruyer. Proposition de publication de l'Inventaire des collections du Roy, par Bailly, p. 52, 82, 83, 89-93.
Guazigan, nom d'une pièce d'armure, p. 84, 100, 102.
Guère (De la). Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, à Bourges, p. 148.
Guiffrey. Pierre représentant les fils de Giles Malet, à Soisy-sous-Étiolles, p. 141, 142, 186-191.
—— Rapport sur un inventaire de la sacristie du Moutier d'Ahun, p. 198.
—— Rapport sur un projet d'acquisition des papiers de l'ingénieur Janson, p. 85.
—— Rapport sur un projet de publication d'une collection d'inventaires, p. 114, 115, 116, 127-133.
Guinegaux, nom d'une pièce d'armure, p. 84 et 102.

H

Hamard (L'abbé). Objets découverts dans les fouilles du mont de Hermes, p. 138.

Hardy (Michel). Mémoire sur les fouilles de Castel-Sarrazin, p. 193.
Hasparren (Note sur la date de l'inscription romaine de), p. 195 et 196.
Hermes (Fouilles du mont de), p. 138.

I

Incinération (Sépultures gauloises à), p. 38.
Inscriptions cambodgiennes, p. 39-41.
Inscription chrétienne de Saint-Victor, près de Montluçon, p. 142 et 143.
Inscriptions latines découvertes dans le département des Landes (Recueil des), par M. Émile Taillebois, p, 119, 120.
Inscription romaine découverte près d'Aflou (province d'Oran), p. 55, 57-63.
—— romaine découverte à Coptos par M. Maspero, p. 141, 178-185.
—— romaines de la Fosse-Jean-Fat, p. 20-22.
—— romaine de Hasparren (Note sur la date de l'), p. 195, 196.
—— romaine de Notre-Dame-du-Revest, à Esparron-de-Pallières, p. 135, 136.
—— romaines de la Tarentaise, p. 2, 3, 4.
Inscriptions du moyen âge à Dunkerque, p. 86.
—— du Loiret, communiquées par M. Edmond Michel, p. 85, 86.
—— à Lion-sur-Mer, p. 86.
—— de Gui de Mevios, p. 11, 12.
—— à Montigny-sur-Meuse, p. 87.
—— à Mouzon, p. 87.
—— de Notre-Dame-du-Revest, à Esparron-de-Pallières, p. 81, 135, 136.
—— à Restoul, p. 142.
—— à Saint-Benoît-sur-Loire, p. 81, 82.
—— à Vire, p. 86.
—— sur des cloches du département de l'Aisne, p. 138, 199, 200.
—— à l'intérieur d'une reliure du xie siècle, p. 16, 17.
Inventaires de l'église d'Aigues-Mortes, p. 138.
—— de l'église métropolitaine d'Aix, p. 140, 141, 149-176.
—— des collections du Roy, par Bailly, p. 52, 82, 89-93.
—— du cardinal de Brogny, p. 81.
—— de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, p. 64, 84, 85, 98-102.
—— du château de Limours, p. 194, 202-219.
—— de l'église Saint-Jacques à Montauban, p. 138, 194, 219-223.
—— de la sacristie du Moutier d'Ahun (Creuse), 188, 198, 224, 225.
—— des meubles d'Avignon Nicolaï, archevêque d'Aix, p. 192.
—— des reliques de Saint-Cyprien de Poitiers, p. 138.
—— des joyaux de l'abbaye de Psalmody, p. 138.

J

Jandet. Un peintre mâconnais inconnu (Philibert Barbier), p. 147.
Janson (Papiers de l'ingénieur), p. 53, 65.
Jeton de cuivre trouvé à Évreux, p. 53, 83.

K

Kerviler. Retranchements gaulois de la Loire-Inférieure, p. 13.

L

Lambertus (Crucifix exécuté par l'orfèvre), p. 10.
Landes (Recueil des inscriptions latines découvertes dans le département des), par M. Émile Taillebois, p. 119, 120.
Landevenec (Cartulaire de), p. 55-57, 64.
Lasteyrie (Robert de). Communication relative à la reliure d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans, p. 16, 17.
—— Observations sur les antiquités découvertes à Sanxay, p. 47, 48.
—— Sur l'âge des peintures du château de Puy-de-Val, p. 31, 32.
—— Sur des antiquités trouvées dans la Seine, p. 43.
—— Sur divers monuments d'émaillerie limousine, p. 11, 12.
—— Rapport sur diverses inscriptions, p. 85, 86, 142.
—— Rapport sur une communication de M. Jules Gauthier, relative à l'église de Courtefontaine (Jura), p. 88, 107-109.
—— Rapport sur une communication de M. Jules Gauthier, relative à trois croix d'orfèvrerie, p. 87, 88.
—— Rapport sur une communication de M. Leclercq de la Prairie, relative aux anciennes cloches du département de l'Aisne, p. 199-200.
—— Rapport sur une communication de M. Morand, relative à des constructions présumées romaines découvertes à Boulogne-sur-Mer, p. 198, 199.
—— Rapport sur des notices relatives à divers villages des Ardennes, communiquées par M. Nozot, p. 86, 87.
—— Rapport sur une communication de M. Rostan, relative à la chapelle Notre-Dame-du-Revest, à Esparron-de-Pallières, p. 120, 133-136.
—— Rapport sur une communication de M. Tholin, relative à l'église de la Plume, p. 68.
—— Rapport sur diverses demandes de subventions, p. 66, 139, 140, 193.
Le Blant (Edm.). Rapport sur une inscription chrétienne, p. 142, 143.
Le Brun. Peintures de l'église Saint-Jacques de Lisieux, p. 38.
Leclercq de la Prairie. Inscriptions relevées sur les cloches du département de l'Aisne, p. 138, 199, 200.
Lenormant (Mort de M. François), p. 192.
Limoges (Émaux de), p. 11.
—— (Peintures de la cathédrale de), p. 32.
Limours (Inventaire du château de), p. 194, 202-219.
Limousin (Sigillographie du Bas-), par M. de Bosredon, p. 141.
Linas (C. de). Croix ouvrante de travail espagnol, p. 194.
Lion-sur-Mer (Inscription de), p. 86.
Lisieux (Peintures de l'église Saint-Jacques, à), p. 38.
Longpérier (De). Un portrait de la Pythie delphique, p. 147, 148.
Luxembourg (Carte archéologique du grand-duché de), p. 138, 139.

M

Malet (Monument de Giles) et de ses fils, p. 141, 142, 186-191.
Manchicourt (Pierre de), compositeur artésien, p. 64, 88, 112.
Mandeure (Fouilles de), p. 42, 66.
Mareuil-le-Port (Cimetière gaulois de), p. 192.
Marne (Marques de potiers gallo-romains découvertes dans le département de la Haute-), p. 138, 201, 202.
—— (Sépultures gauloises du département de la), p. 37.
Marques de potiers gallo-romains découvertes dans le département de la Haute-Marne, p. 188, 201, 202.
Maspero. Inscription découverte à Coptos, p. 141, 178-185.
Maxe-Werly. Collection des monuments épigraphiques du Barrois. p. 118, 119.
—— L'enfant à la crèche, p. 194.
—— Observations sur un moule à méreaux, p. 37.
Mayaud. Exploitations minières dans le canton de Bénévent-l'Abbaye (Creuse), p. 14.
Méreaux (Moule à), p. 34, 35, 36, 37; figure, p. 35.
Merlet (Lucien). Sépulture gallo-romaine découverte à Savigny-en-Braye, p. 54, 55.
Mesure de longueur de l'époque préhistorique, p. 34.
Mevios (Inscription de Gui de), p. 11, 12.
Meyners d'Estrey. Communication relative à l'épigraphie cambodgienne, p. 39, 40, 41.
Michel (Edmond). Inscriptions provenant du département du Loiret, p. 85, 86.
Millescamp. Bronze antique trouvé à Breny, p. 14.
Miniature du manuscrit des coutumes de Beaumont de Lomagne, p. 32.
—— du cartulaire de Landevenec, p. 55-57.
Missel de l'église d'Aix, p. 154.
Moissac (Peintures de l'abbaye de), p. 10.
Molinier (Émile). Proposition de publication de l'inventaire de Valentine de Milan, p. 192, 193.
Monnaies carlovingiennes à la légende FCVRTISAS+NIEH, p. 15, 16.
—— gauloises attribuées à Strasbourg, p. 176-178.
Montaiglon (A. de). Rapport sur un projet de publication de l'inventaire des collections du Roy par Bailly, p. 82, 83, 89-93.
Montauban (Inventaires de l'église Saint-Jacques à), p. 138, 194, 219-223.
Montbray (Geoffroy de), évêque de Coutances, p. 4, 6.
—— Crucifix exécuté par ses ordres dans la cathédrale de Coutances, p. 6.
Montigny-sur-Meuse (Monuments de), p. 87.
Mont-Saint-Michel (Crucifix fait pour l'abbaye du), par l'orfèvre Lambertus, p. 10.
Morand. Fragments de construction présumés romains, découverts à Boulogne-sur-Mer, p. 198, 199.
Morel (Léon). Communication relative à un bras en bronze doré de l'époque romaine, p. 52.
—— Inscription antique découverte à Arles, p. 64, 88, 89.
Mosaïque de Grand (Vosges), p. 120-124.

Moules à hosties, p. 52, 66-68.
—— à méreaux, p. 34, 35, 36, 37; figure p. 35.
Moutier d'Ahun (Inventaire de la sacristie du), p. 138, 198, 224, 225.
Moûtiers-en-Tarentaise (Communication relative à la cathédrale de), p. 8, 9, 10.
—— (Châsse émaillée de la cathédrale de), p. 44.
Mouzon (Inscriptions de), p. 87.
Mowat. Observations sur les frondes des anciens, p. 13.
—— Observations sur un bronze antique trouvé à Breny, p. 14.
—— Observations sur les monnaies carlovingiennes à la légende ꝗCVRTISAS+ NIEH, p. 16.
Müntz (Eug.). Rapport sur une communication relative à Pierre de Manchicourt, p. 88.

N

Nauthery (La nécropole préhistorique de), par M. Testut, p. 145.
Nicaise (Auguste). Observations sur un objet en os de l'époque préhistorique, p. 34.
—— Observation sur les camps à murs vitrifiés, p. 18.
—— Remarque sur les sépultures gauloises à incinération, p. 38.
—— Sépultures gallo-romaines de la Fosse-Jean-Fat, p. 19-23.
—— Sépultures gauloises dans le département de la Marne, p. 37.
—— Sigles figulins découverts dans le département de la Haute-Marne, p. 188, 201, 202.
Nicolaï (Inventaire des meubles d'Avignon), archevêque d'Aix, p. 192.
Nozot. Communication relative à divers villages des Ardennes, p. 86, 87.

O

Orfèvrerie (Croix d'), p. 103-109.
—— toulousaine, p. 38.
Orieux (E.). César chez les Vénètes, p. 195.
Orléans (Communication relative à la reliure d'un manuscrit de la Bibliothèque d'), p. 16, 17.
Os (Objet en) de l'époque préhistorique, p. 34.
Oulchy-le-Château (Cloche d'), p. 199.
Ouvrages offerts au Comité, p. 53, 54, 81, 113, 114, 139.

P

Palustre (Léon). Observations sur les antiquités découvertes à Sanxay, p. 47.
—— Observations sur un bronze antique trouvé à Breny, p. 14.
—— Remarque sur les sépultures à incinération, p. 38.
Paris (Arènes de), p. 48.
Pasquier (F.). Communication relative à deux matrices de sceaux, p. 83, 84.
Payen. Notice sur le champ funéraire de Sétif, p. 138.
Peintures du château de Bioule, p. 10.
—— du château de Chauvigny, p. 33, 34.

Peintures de la cathédrale de Limoges, p. 32.
—— de l'église Saint-Jacques à Lisieux, p. 38.
—— de l'abbaye de Moissac, p. 10.
—— du château de Puy-de-Val (Corrèze), p. 31.
—— du château de Rochechouart, p. 32.
—— de Saint-Martin-d'Aime (Savoie), p. 30, 31.
—— de l'église de Saulx, près Montpezat, p. 11.
Périgueux (Église Saint-Front à), discussion relative à l'âge de ce monument, p. 23-30.
Peu-Richard (Camp préhistorique de), p. 113.
Pigeon (L'abbé). Mémoire sur la cathédrale de Coutances, p. 7, 8.
Pissot (Docteur). Communication relative à un objet en os de l'époque préhistorique, supposé une mesure de longueur, p. 34.
Plume (Église de la), p. 53, 68, 73-79.
Poitiers (Inventaire des reliques de Saint-Cyprien de), p. 138.
Pothier (Colonel). Fouilles sur les bords du gave de Pau, p. 68, 69.
—— Les tumulus de Tarbes, p. 143-145.
Pottier (L'abbé). Communication relative à l'orfèvrerie toulousaine, p. 38.
—— Inventaires de l'église Saint-Jacques à Montauban, p. 138, 194.
—— Manuscrit des coutumes de Beaumont de Lomagne, p. 32.
—— Peintures murales du département de Tarn-et-Garonne, p. 10, 11.
—— Sépulture gauloise découverte à Saula, près de Montauban, p. 37, 38.
Pouy. L'ancien Hôtel-Dieu de Boves, p. 138, 200, 201.
Poydenot. Note sur la date probable de l'inscription romaine de Hasparren, p. 195, 196.
Psalmody (Inventaire des joyaux de l'abbaye de), p. 138.
Puy-de-Fage (Camp vitrifiés de), p. 17.
Puy-de-Val (Peintures du château de), p. 31.
Pythie delphique (Un portrait de la), p. 147, 148.

R

Ramé (A.). Communication relative au cartulaire de Landevenec, p. 55, 57, 64.
—— Discussion au sujet de l'âge de l'église de Saint-Front à Périgueux, p. 24-30.
—— Observations sur l'âge de la cathédrale de Coutances, p. 5-7.
—— Rapport sur une communication de M. Pouy, relative à l'ancien Hôtel-Dieu de Boves, p. 200, 201.
—— Rapport sur une demande de subvention, p. 65.
Rayet (Ol.). Compte rendu du mémoire de MM. de la Guère, Vallois, de Goy et Buhot de Kersers, intitulé : Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal à Bourges, p. 148.
—— Compte rendu du mémoire de M. Jandet, intitulé : Un peintre mâconnais inconnu (Philibert Barbier), p. 147.
—— Compte rendu d'un mémoire de M. de Longpérier, intitulé : Un portrait de la Pythie delphique, p. 147, 148.
—— Rapport sur une demande de subvention, p. 140.

Reims (Rapport sur un bas-relief découvert à), p. 84, 96, 97.
Reliure du xie siècle, p. 16, 17.
Rémonville (Église de), p. 87.
René (L'abbé). Empreintes de sceaux de la collection Rousset à Uzès, p. 52, 68-73.
—— Inventaires de l'église d'Aigues-Mortes et de l'abbaye de Psalmody, p. 138.
Richier (Sculpture attribuée à Ligier), p. 194.
Rigollot. Statue de marbre conservée à la Trinité de Vendôme, p. 41, 42.
Rituel de l'église d'Aix, p. 174.
Robert (Charles). Compte rendu du livre de M. Maxe-Werly, intitulé : Collection des monuments épigraphiques du Barrois, p. 118-119.
—— Compte rendu de l'ouvrage de M. Émile Taillebois, intitulé : Recueil des inscriptions latines découvertes dans le département des Landes, p. 119-120.
—— Compte rendu du mémoire de M. Charles Tissot, intitulé : Fastes des provinces africaines, p. 118.
—— Compte rendu de l'étude de M. Florian Vallentin, intitulée : Épigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes, p. 119.
—— Rapport sur une inscription romaine découverte à Arles, p. 88-89.
—— Rapport sur une communication de M. Nicaise, relative aux sigles figulins découverts dans le département de la Marne, p. 201-202.
—— Rapport sur les fouilles exécutées par M. le lieutenant-colonel Pothier sur les bords du gave de Pau, p. 68-69.
Rochechouart (Peintures du château de), p. 32.
Roffiac (Camp vitrifié de), p. 17-18.
Roman (Inscription française communiquée par M.), p. 142.
Ronnelle. Voyez Durieux.
Rosiers (Puits funéraires ou silos de la commune de), p. 146.
Rostan. Notice sur la chapelle de Notre-Dame-du-Revest, à Esparron-de-Pallières, p. 81, 120, 133 à 136.
Rousson (Grotte sépulcrale de), p. 81, 138.

S

Sailly-lès-Cambrai (Les souterrains de), p. 145-146.
Saint-Benoît-sur-Loire (Inscription de), p. 81-82.
Sanxay (Antiquités découvertes à), p. 44-48.
Saosnes (Monnaies de l'atelier de), p. 16.
Saula (Sépulture gauloise de), p. 37-38.
Saulx (Peintures de l'église de), p. 11.
Savigny-en-Braye (Sépulture gallo-romaine découverte à), p. 54-55.
Sceaux du moyen âge, p. 68, 69-73, 83, 84, 192.
Sedan (Documents relatifs à), p. 87.
Seine (Antiquités trouvées dans la), p. 42-43.
Sépultures gallo-romaines de la Fosse-Jean-Fat, p. 19-23.
—— gallo-romaine de Savigny-en-Braye, p. 54-55.
—— gauloises à incinération, p. 38.
—— gauloises du département de la Marne, p. 37.

Sépulture gauloise de Saula, près de Montauban, p. 37-38.
Servion (Église et cloche de), p. 87.
Sétif (Notice sur le champ funéraire de), p. 138.
Siegen. Carte archéologique du grand-duché de Luxembourg, p. 138.
Sigegonde (Inscription tumulaire de), p. 142, 143.
Sociétés savantes (Congrès des). Séances du 27 mars 1883, p. 3; du 28 mars, p. 13; du 29 mars, p. 33; du 31 mars, p. 49.
—— (Congrès des) en 1884; programme de cette réunion, p. 82.
—— (Discussion relative aux comptes rendus des travaux des), p. 116-118.
Soisy-sous-Étiolles (Tombeau des fils de Giles Malet à), p. 141, 142, 186-191.
Soissons (Cloche de Saint-Martin de), p. 199.
Strasbourg (Monnaies gauloises attribuées à), p. 176-178.
Subventions (Demandes de) adressées au Comité, p. 53, 81, 113, 137. — (Rapports sur les demandes de), p. 65, 66, 113, 139, 140, 193.
Surdrague, mot cité dans un inventaire, p. 219-221.

T

Tailleebois (Émile). Recueil des inscriptions latines découvertes dans le département des Landes, p. 119 et 120.
Tapisseries de l'église d'Aix, p. 151-152. — Du château de Limours, p. 203-204.
Tarbes (Les tumulus de), par le colonel Pothier, p. 143 à 145.
Tarentaise (Inscriptions romaines de la), p. 2-4.
Testut. La nécropole préhistorique de Nauthery, canton d'Aire (Landes), p. 145.
Tholin. Documents relatifs à la construction de l'église de la Plume (Lot-et-Garonne), p. 53, 68, 73-79.
Tissot (Charles). Fastes des provinces africaines, p. 118.
Toulouse (Orfèvrerie de), p. 38.
Tours (Murailles gallo-romaines de), p. 124-127.
Tranchant (Charles). Peintures du château de Chauvigny (en Poitou), p. 33-34.
Tumulus des bords du gave de Pau, p. 68-69.

V

Vallentin (Florian). Épigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes, p. 119.
Vallois. Sépultures antiques du boulevard de l'arsenal à Bourges, p. 148.
Vareingles, nom d'une pièce d'armure, p. 84, 102.
Vendôme (Statue conservée dans l'église de la Trinité de), p. 41-42.
Vénètes (César chez les), par M. Orieux, p. 195.
Venizel (Cloche de), p. 199.
Vesly (De). Communication relative à des antiquités trouvées dans la Seine entre Elbeuf et Orival, p. 42-43.
Villefosse (A. Héron de). Rapport sur une inscription romaine découverte près d'Aflou (province d'Oran), p. 55, 57-63.
—— Rapport sur un bas-relief découvert à Reims et communiqué par M. Chevrier, p. 84, 96-97.

Villefosse (A. Héron de). Rapport sur une communication de M. Merlet, relative à une sépulture gallo-romaine, découverte à Savigny-en-Braye, p. 54-55.
—— Rapport sur une demande de subvention, p. 82.
Vire (Inscriptions de), p. 86.
Voulot. Bas-relief gallo-romain découvert à Xertigny, p. 64.
—— Découverte d'une mosaïque à Grand (Vosges), p. 120-124.

X

Xertigny (Bas-relief gallo-romain découvert à), p. 64.

PLANCHES HORS TEXTE.

Planche 1. Lettre ornée du cartulaire de Landevenec, p. 56.
Planche 2. Bas-relief antique découvert à Chalon-sur-Saône, p. 96.
Planche 3. Croix-reliquaire conservée à Besançon, p. 104.
Planche 4. Même croix, revers, p. 104.
Planche 5. Inscription de Coptos (pierre A), p. 183.
Planche 6. Inscription de Coptos (pierre B), p. 183.
Planche 7. Fragment du monument des Malet à Soisy-sous-Étioles, p. 186.

VIGNETTES DANS LE TEXTE.

Stèle romaine trouvée à Reims, p. 20.
Autre stèle trouvée à Reims, p. 22.
Moule à méreaux, p. 35.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement, p. I-IX.

Arrêtés de réorganisation du Comité, p. I.
Liste des membres de la Section d'archéologie, p. VII.
Liste des membres de la Commission centrale, p. VIII.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 1-49.

Séance du 27 mars 1883, p. 1-12.

Communication de M. Borrel, sur les inscriptions de la Tarentaise, p. 2-4.
Communication de M. Didier, sur la cathédrale de Coutances, p. 4-5. Réponse de M. Ramé, p. 5-7, et de M. Pigeon, p. 7.
Communication de M. Borrel, sur la cathédrale de Moûtiers, p. 8-10.
Communication de M. de Flamare, sur un bas-relief du château de Cuffy, p. 10.
Communication de M. Pottier, sur les peintures murales du Tarn-et-Garonne, p. 10.
Communication de M. Gaillard de la Dionnerie, sur des émaux limousins, p. 11.

Séance du 28 mars 1883, matin, p. 13-18.

Communication de M. de Kerviler, sur les retranchements gaulois de la Loire-Inférieure, p. 13.
Communication de M. Millescamp, sur une statuette romaine en bronze, p. 14.
Communication de M. Mayaud, sur les anciennes exploitations de mines dans la Creuse, p. 14.
Communication de M. Doucet, sur les monnaies carlovingiennes à la légende Curtisasonieh, p. 15-16.
Communication de M. de Lasteyrie, sur une reliure du XIe siècle, p. 16-17.
Communication de M. Delort, sur les camps celtiques du Cantal, p. 17-18.

Séance du 28 mars 1883, soir, p. 19-32.

Communication de M. Nicaise, sur un cimetière romain voisin de Reims, p. 19-23.
Communication de M. Grellet-Balguerie, sur la date de Saint-Front de Périgueux, p. 23-24. Réponse de M. Ramé, p. 24-30.
Communication de M. Borrel, sur les peintures murales de l'église d'Aime, p. 30-31.
Communication de M. Fage, sur les peintures murales du château de Puy-de-Val, p. 31-32.

Séance du 29 mars 1883, matin, p. 33-43.

Communication de M. Tranchant, sur les peintures murales de Chauvigny, p. 33-34.
Communication de M. Pissot, sur des objets préhistoriques provenant de Laugerie-Basse, p. 34.
Communication de M. Godard-Faultrier, sur un moule à méreaux, p. 34-37.
Communication de M. Nicaise, sur les cimetières gaulois de la Marne, p. 37.
Communication de M. Pottier, sur des pièces de harnais celtiques en bronze, p. 37-38.
Communication de M. Le Brun, sur les peintures murales de Saint-Jacques de Lisieux, p. 38-39.
Communication de M. Meyners d'Estrey, sur l'épigraphie cambodgienne, p. 39-41.

Communication de M. Rigollot, sur une statue de l'église de la Trinité à Vendôme p. 41.

Communication de M. Duvernoy, sur les fouilles de Mandeure, p. 42.

Communication de M. de Vesly, sur des objets trouvés dans la Seine, p. 42-43.

Séance du 29 mars 1883, soir, p. 44-48.

Communication de M. Borrel, sur une châsse émaillée de l'église de Moûtiers, p. 44.

Communication du P. de la Croix, sur les fouilles de Sanxay, p. 44-48.

Vœu du Congrès en faveur de la conservation des arènes de Paris, p. 48.

Séance générale de clôture, p. 49.

Séance de la section d'archéologie du 23 avril 1883, p. 50-57.

Rapport de M. de Villefosse, sur une communication de M. Merlet relative à une sépulture gallo-romaine découverte à Savigny-en-Braye, p. 54-55.

Communication de M. Ramé, sur le cartulaire de Landevenec, p. 55-57. (1 planche.)

Rapport de M. de Villefosse, sur une inscription romaine découverte près d'Aflou, province d'Oran, p. 57-63.

Séance de la section d'archéologie du 15 mai 1883, p. 64-69.

Rapport de M. Darcel, sur des moules à hosties communiqués par M. Barbier de Montault, p. 66-68.

Rapport de M. Demay, sur des matrices de sceaux communiquées par M. l'abbé René, p. 69-73.

Communication de M. Tholin, relative à l'église de la Plume (Lot-et-Garonne), p. 73-79.

Séance de la section d'archéologie du 4 juin 1883, p. 80-89.

Rapport de M. Chabouillet, sur un jeton communiqué par M. Bourbon, p. 83-84.

Rapport de M. Demay, sur un inventaire d'armures communiqué par M. Gauthier, p. 84-85. (Cf. p. 98-102.)

Rapport de M. de Lasteyrie, sur des inscriptions communiquées par MM. Edmond Michel et de Backer, p. 85-86.

Rapport de M. de Lasteyrie, sur des notices de M. Nozot relatives à divers villages du département des Ardennes, p. 86-87.

Rapport de M. de Lasteyrie, sur des croix-reliquaires communiquées par M. Gauthier, p. 87-88. (Cf. p. 103-106.)

Rapport de M. Charles Robert, sur une inscription d'Arles communiquée par M. Morel, p. 88-89.

Rapport de M. de Montaiglon, sur une proposition de M. Gruyer, tendant à publier les inventaires des tableaux du Roi, rédigés en 1709 et 1722, p. 89-93.

Rapport de M. Chabouillet, sur un jeton de cuivre communiqué par M. Bourbon, p. 94-95.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur un bas-relief antique trouvé à Chalon-sur-Saône et communiqué par M. Chevrier, p. 96-97. (1 planche.)

Communication de M. Jules Gauthier au sujet de l'inventaire des armes de Jean de Chalon en 1333, p. 98-102.

Communication de M. Jules Gauthier, relative à trois croix-reliquaires, p. 103-106. (2 planches.)

Rapport de M. de Lasteyrie, sur l'église de Courtefontaine (Jura), à propos d'une charte communiquée par M. Jules Gauthier, p. 107-111.

Communication de M. Castan, au sujet de la mort du compositeur Pierre de Manchicourt, p. 112.

Séance de la section d'archéologie du 9 juillet 1883, p. 113-127.

Rapport de M. Charles Robert, sur divers travaux épigraphiques de MM. Charles Tissot, Maxe-Werly et E. Taillebois.

Communication de M. Bertrand, sur une mosaïque trouvée à Grand (Vosges) par M. Voulot, p. 120-124.

Communication de M. de Grandmaison, sur des découvertes faites dans la muraille gallo-romaine de Tours, p. 124-127.

Rapport de M. Guiffrey, sur un projet de publication d'un recueil d'anciens inventaires, p. 127-133. (Cf. p. 114-115.)

Rapport de M. de Lasteyrie, sur une communication de M. Rostan, relative à la chapelle Notre-Dame du Revest, à Esparron-de-Pallières (Var), p. 133-136.

Séance de la section d'archéologie du 19 novembre 1883, p. 137-148.

Rapport de M. Darcel, sur un inventaire de l'église d'Aix en 1532, communiqué par M. l'abbé Albanès, p. 140. (Cf. p. 149.)

Rapport de M. de Lasteyrie, sur une inscription du xve siècle communiquée par M. Roman, p. 142.

Rapport de M. Le Blant, sur une inscription chrétienne, communiquée par M. Delort, p. 142.

Rapports de M. Bertrand, sur divers mémoires publiés par des Sociétés savantes, p. 143.

Rapports de M. Rayet, sur divers mémoires publiés par des Sociétés savantes, p. 147.

Communication de M. l'abbé Albanès, sur l'inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Aix au commencement du xvie siècle, p. 149.

Rapport de M. Chabouillet, sur un article de M. Bretagne, relatif à des monnaies inédites attribuées à Strasbourg, p. 176.

Communication de M. Desjardins, sur l'inscription de Coptos, p. 178. (2 planches.)

Communication de M. Guiffrey, sur une pierre conservée à Soisy-sous-Étiolles et représentant les enfants de Gilles Malet, p. 186. (1 planche.)

Séance de la section d'archéologie du 10 décembre 1883, p. 192-202.

Rapports de M. Darcel, sur divers mémoires publiés par des Sociétés savantes, p. 194.

Rapports de M. Desjardins, sur divers mémoires publiés par des Sociétés savantes, p. 195.

Rapport de M. Guiffrey, sur l'inventaire de la sacristie de Moutier-d'Ahun, communiqué par M. Callier, p. 198. (Cf. p. 224.)

Rapport de M. de Lasteyrie, sur une communication de M. Morand, relative à des antiquités découvertes à Boulogne-sur-Mer, p. 198.

Rapport de M. de Lasteyrie, sur une communication de M. Leclercq de la Prairie, relative aux cloches du département de l'Aisne, p. 199.

Rapport de M. Ramé, sur une communication de M. Pouy, relative aux ruines de l'hôpital Saint-Nicolas de Boves, p. 200. (Cf. p. 226.)

Rapport de M. Ch. Robert, sur des sigles figulins communiqués par M. Nicaise p. 201.

Rapport de M. Darcel, sur un inventaire du château de Limours en 1626, communiqué par M. l'abbé Esnault, p. 202.

Rapport de M. Demay, sur trois inventaires de l'église Saint-Jacques de Montauban communiqués par M. l'abbé Pothier, p. 219.

Inventaire de la sacristie du Moutier-d'Ahun en 1656, communiqué par M. Callier p. 224.

Communication de M. Pouy sur l'hôpital Saint-Nicolas de Boves, p. 226.

Table alphabétique, p. 229.

Liste des planches et vignettes, p. 241.

Table des matières, p. 242.

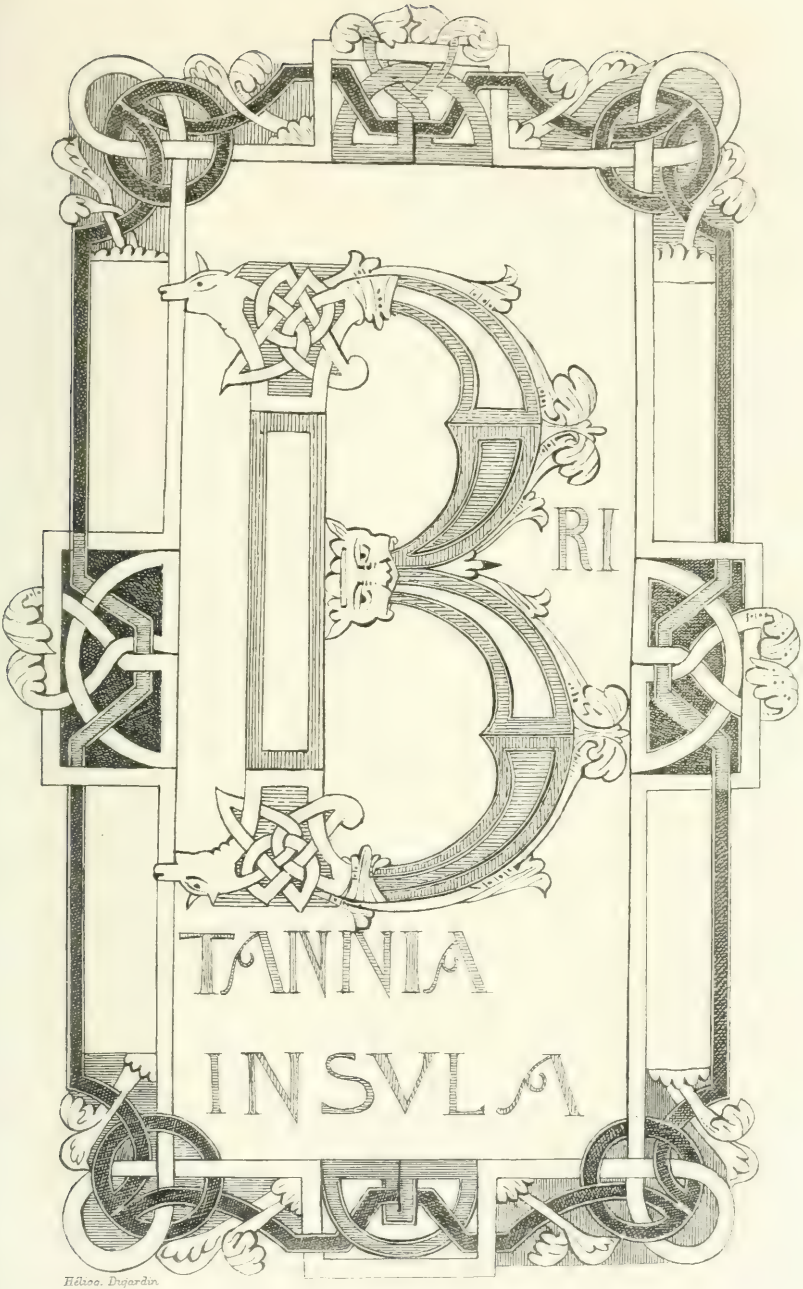

Hélioc. Dugardin.

Bas-relief antique découvert à Chalon s/ Saône

[illegible]taire conservée à Besançon

sançon

chlé chambleur
du roy
escuier
de bal

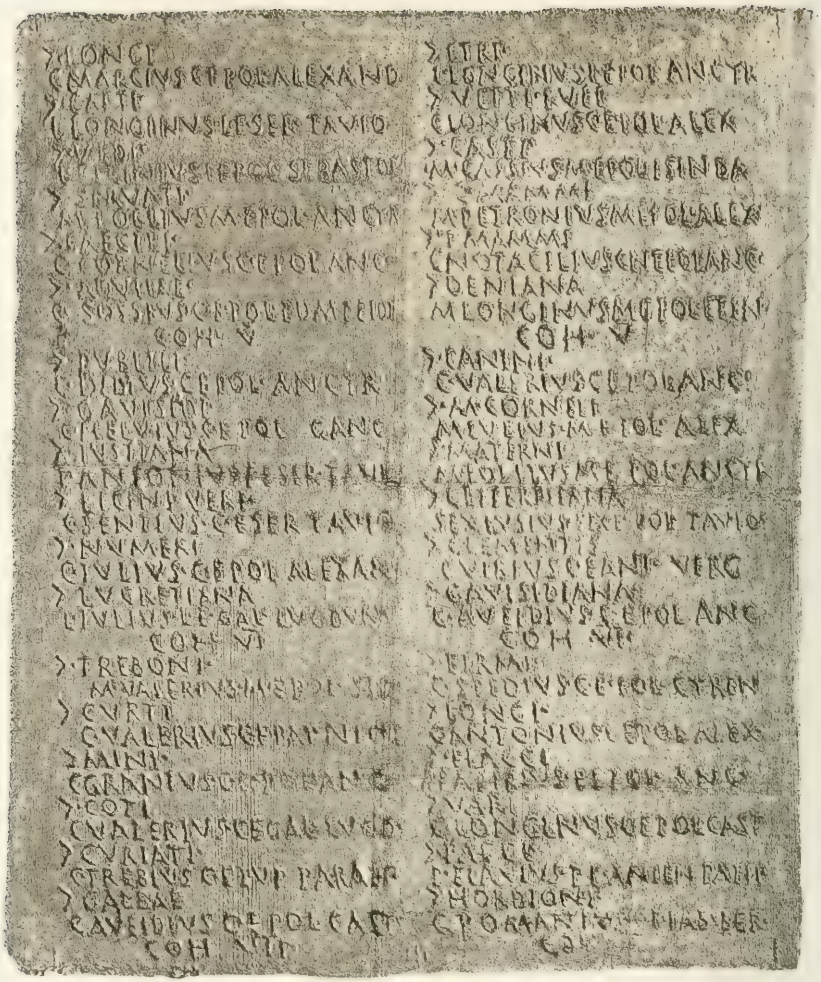

Imp. Eudes.

INSCRIPTION DE COPTOS

Pierre A.

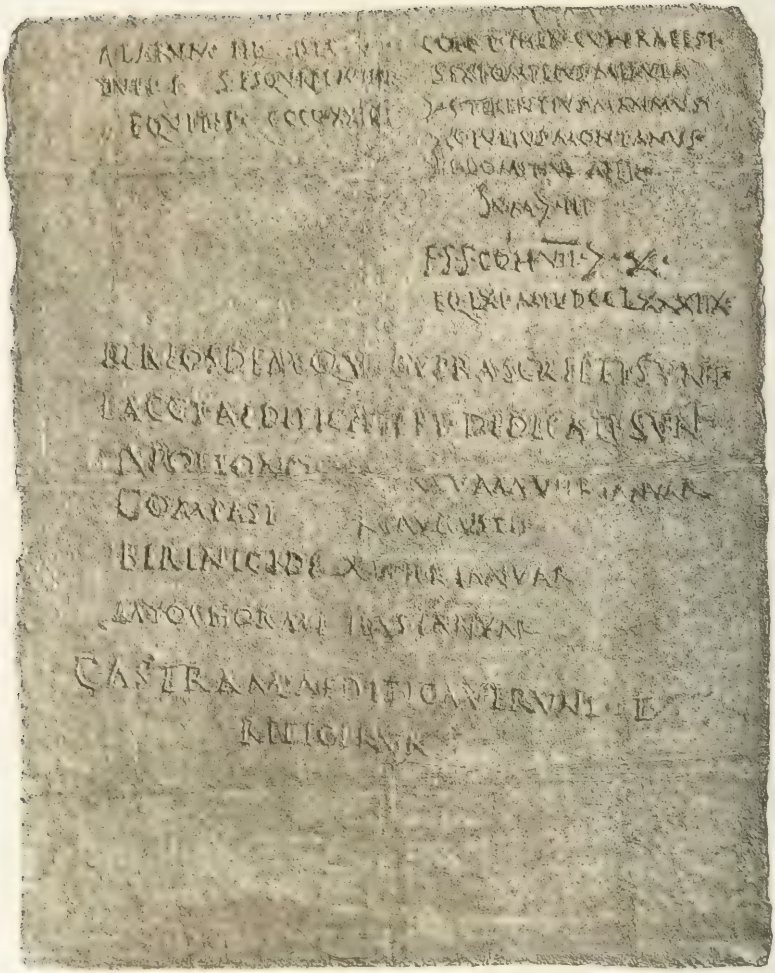

Héliog. Dujardin

INSCRIPTION DE COPTOS

Pierre B.
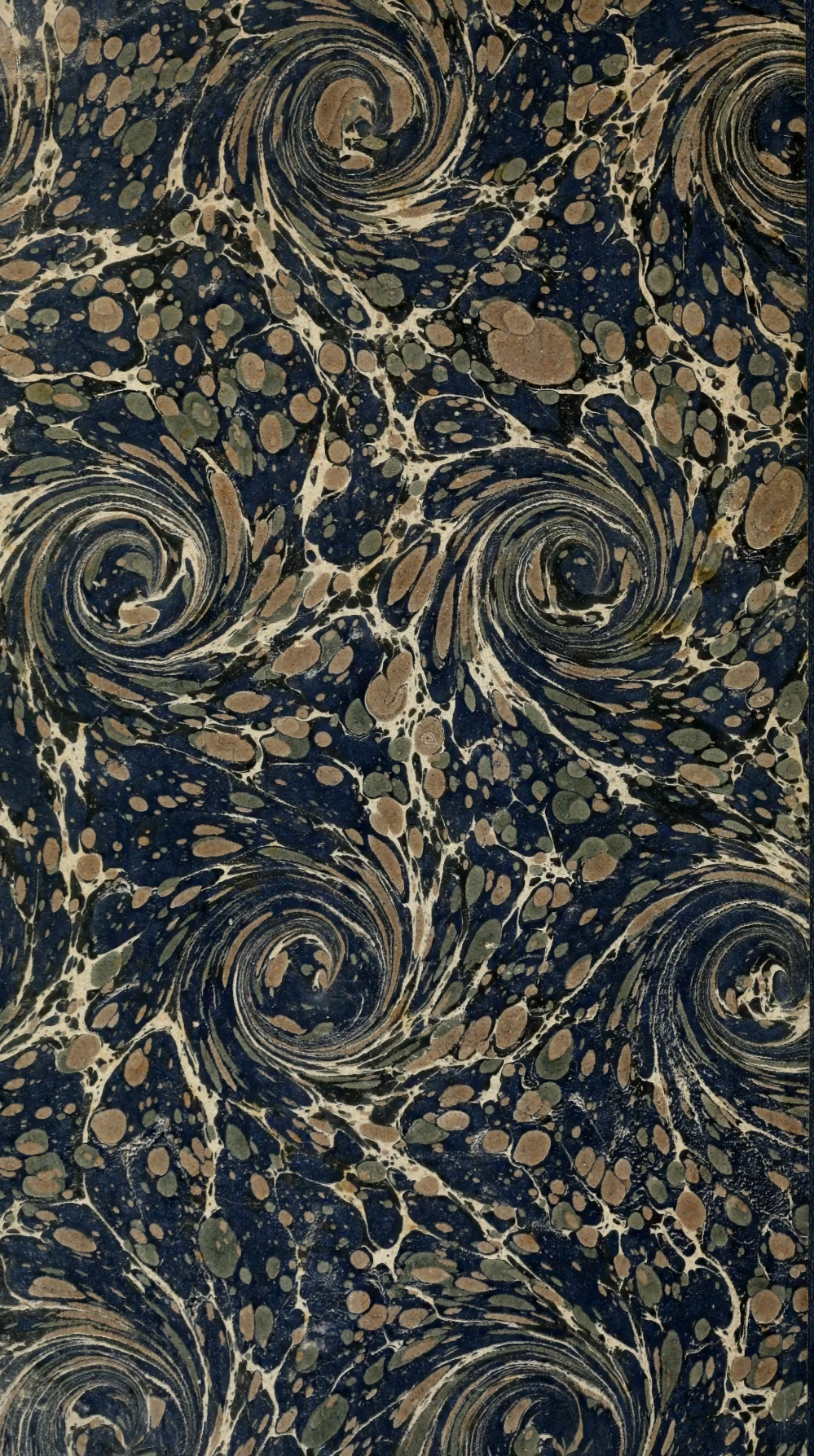
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00099 3085